

ONIRIS - ECOLE NATIONALE VETERINAIRE,
AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEE 2020

État des lieux des connaissances et des pratiques des propriétaires d'équidés de sport et loisir sur les sujets médicaux et de bien-être à partir d'une enquête

THESE pour le diplôme d'État
de
DOCTEUR VETERINAIRE

Présentée et soutenue publiquement
le 16 décembre 2020
devant la Faculté de Médecine de
Nantes par

Diane, Nicole, Marie-Hélène SAVATIER

Née le 20 septembre 1994
au Havre

JURY

Directeur de thèse : Mme Anne COUROUCE-LEBLANC

Professeur à l'école vétérinaire de Nantes

Président : M. Patrick LUSTENBERGER

Professeur à la faculté de médecine de Nantes

Assesseur : M. Jean-François BRUYAS

Professeur à l'école vétérinaire de Nantes



ONIRIS - ECOLE NATIONALE VETERINAIRE,
AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEE 2020

État des lieux des connaissances et des pratiques des propriétaires d'équidés de sport et loisir sur les sujets médicaux et de bien-être à partir d'une enquête

THESE pour le diplôme d'État
de
DOCTEUR VETERINAIRE

Présentée et soutenue publiquement
le 16 décembre 2020
devant la Faculté de Médecine de
Nantes par

Diane, Nicole, Marie-Hélène SAVATIER

Née le 20 septembre 1994
au Havre

JURY

Directeur de thèse : Mme Anne COUROUCE-LEBLANC

Professeur à l'école vétérinaire de Nantes

Président : M. Patrick LUSTENBERGER

Professeur à la faculté de médecine de Nantes

Assesseur : M. Jean-François BRUYAS

Professeur à l'école vétérinaire de Nantes



LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Département **BPSA** Biologie, Pathologie et Sciences de l'Aliment

Responsable : **Hervé POULIQUEN** - adjoint : **Emmanuel JAFFRES**

Nutrition et endocrinologie	Patrick NGuyen* (Pr)
Pharmacologie et Toxicologie	Jean-Claude Desfontis (Pr) Martine Kammerer (Pr) Yassine Mallem (Pr) Hervé Pouliquen* (Pr) Antoine Rostang (MCC)
Physiologie fonctionnelle, cellulaire et moléculaire	Jean-Marie Bach (Pr) Lionel Julie Herve (MC) Martignat (Pr) Grégoire Mignot (MC)
Histologie et anatomie pathologique	Jérôme Abadie* (MC) Marie-Anne Colle* (Pr) Laetitia Jaillardon* (MC) Frédérique Nguyen* (MC)
Pathologie générale, microbiologie et immunologie	François Meurens (Pr) Jean-Emmanuelle Moreau (MC HDR) Louis Pellerin* (Pr) Hervé Sebbag (MC)
Biochimie alimentaire industrielle	Clément Cataneo (MC) Joëlle Grua (MC) Laurent Le Thuaut (MC) Carole Prost (Pr) Thierry Serot (Pr) Florence Texier (MC)
Microbiotech	Géraldine Boue (MC) Nabila Haddad (MC) Emmanuel Jaffres (MC) Mathilde Mosser (MC) Raouf Tareb (MCC) Hervé Prevost (Pr) Bénédicte Sorin (IE)

Département **SAESP** Santé des Animaux d'Élevage et Santé Publique

Responsable : **Alain CHAUVIN** - adjoint : **Raphaël GUATTEO**

Hygiène et qualité des aliments	Jean-Michel Cappelier* (Pr) Eriic Dromigny (MC HDR) Michel Federighi (Pr) Bruno Le Bizec (Pr) Catherine Magras* (Pr) Marie-France Pilet(Pr) Fanny Renois -Meurens (MC)
Médecine des animaux d'élevage	Sébastien Assie* (MC) Catherine Belloc* (Pr) Isabelle Breyton (MC) Christophe Chartier* (Pr) Alain Douart* (MC) Mily Raphaël Guatteo* (Pr) Leblanc Maridor (MC) Anne Relun (MCC)
Parasitologie, aquaculture, Faune sauvage	Albert Agoulon (MC) Suzanne Bastian (MC) Ségolène Calvez (MC) Alain Chauvin* (Pr) Nadine Ravinet (MC)
Maladies réglementées, zoonoses et réglementation sanitaire	Carole Peroz (MC) Nathalie Ruvoen* (Pr)
Élevage, nutrition et santé des animaux domestiques	Nathalie Bareille* (Pr) François Beaudeau* (Pr) Christine Fourichon* (Pr HDR) Aurélien Madouasse (MC) Henri Dumon* (Pr) Nora Navarro-Gonzalez (MCC) Lucile Martin (Pr)

BTs : **Laurence Freret (PCEA)** Christophe Caron (PLPA), Pascale Fleury(PCEA), Virginie Magin (Ens. Cont.), Françoise Bichet (IAE). Professeurs émérites : Poncelet
guide de lecture des tableaux suivants :Pr : Professeur, Pr. AG : Professeur agrégé. MC : maître de Conférences, MCC : MC contractuel, PLPA : Professeur Lycée Professionnel
Agricole, PCEA : Professeur Certifié Enseignement Agricole, IE : Ingénieur d'Etudes ; IAE : Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement ; ens. cont.: enseignant
contractuel; HDR : Habilité à Diriger des Recherches

* Vétérinaire spécialiste d'une spécialité européenne, américaine ou français

Département DSC Sciences Cliniques		
Responsable : Catherine IBISCH – adjoint : Olivier GAUTHIER		
Anatomie comparée	Eric Betti (MC) Claude Guintard (MC)	Claire Douart (MC)
Pathologie chirurgicale et anesthésiologie	Eric Aguado (MC) Eric Goyenvallée (MC HDR) Caroline Tessier* (MC)	Olivier Gauthier (Pr) Béatrice Lijour (MC) Gwénola Touzot-Jourde* (MC)
Dermatologie, parasitologie des carnivores et des équidés, mycologie	Patrick Bourdeau* (Pr)	Emmanuel BENSIGNOR (Pr Ass)
Médecine interne, imagerie médicale et législation professionnelle vétérinaire	Nora Bouhsina (MCC) Anne Couroucé * (Pr) Amandine Drut* (MC) Catherine Ibisch (MC) Odile Senecat (MC)	Nicolas Chouin (MC) Jack-Yves Deschamps (Pr) Marion Fusellier-Tesson (MC) Françoise Roux* (Pr)
Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Djemil Bencharif (MC HDR) Jean-François Bruyas* (Pr)	Lamia Briand (MC HDR) Francis Fieni* (Pr)
Département GPA Génie des Procédés Alimentaires		
Responsable : Olivier ROUAUD - adjoint : Sébastien CURET-PLOQUIN		
Lionel Boillereaux (Pr)	Sébastien Curet Ploquin (MC)	
Marie De Lamballerie (Pr)	Dominique Della Valle (MC HDR)	
Francine Fayolle (Pr)	Michel Havet (Pr)	
Vanessa Jury (MC)	Emilie Korbel (MCC)	
Alain Lebail (Pr)	Catherine Loisel (MC)	
Jean-Yves Monteau (MC HDR)	Olivier Rouaud (Pr)	
Laurence Pottier (MC)	Eve-anne Norwood (MCC)	
Cyril Toubanc (MC)		
Département MSC Management, Statistiques et Communication		
Responsable : Michel SEMENOU - adjoint Pascal BARILLOT		
Mathématiques, statistiques, Informatique	Véronique Cariou (MC) Evelyne Vigneau (Pr) Chantal Thorin (Pr AG.)	Philippe Courcoux (MC) Michel Semenou (MC)
Economie, gestion	Pascal Barillot(MC) Florence Beaugrand (MC) Sonia EL Mahjoub (MC) Samira Rousseliere (MC)	Ibrahima Barry (MCC) Sibylle Duchaine (MC) Jean-Marc Ferrandi (Pr)
Langues et communication	Marc Bridou (PLPa) David Guyler (ens. cont.) Shaun Meehan (ens. cont.)	Franck Insignares (IE) Linda Morris (PCEA)

Remerciements

À Anne COUROUCE, pour vos enseignements, votre pédagogie et pour avoir accepté d'encadrer ce travail, un grand merci.

À Jean-François BRUYAS et M. LUSTENBERGER, pour avoir accepté de former le jury de ma soutenance, un grand merci.

À la SPANA, à l'école militaire d'équitation de Fontainebleau et à toutes les cliniques libérales ayant accepté de m'accueillir comme stagiaire, un grand merci. Et parce que mon stage de 3^{ème} m'a ouvert les yeux, mes remerciements à la clinique de Cany-Barville, et particulièrement à Franck et Antoine : merci pour votre inspiration et votre aimable soutien au fil du temps. Un grand merci aussi à Inge pour avoir organisé mon entrée dans la vie professionnelle ces derniers mois, cela n'aurait pas pu mieux se passer.

À l'école vétérinaire de Nantes, ses équipes pédagogiques et ses étudiants.

Remerciements personnels

À ma famille,

À mes parents, Damien et Anne, pour leur soutien sans faille tout au long de ces 26 dernières années. Pour m'avoir laissé libre de mes passions qui ont permis de cultiver ma vocation, merci.

À Mamie et Bon-papa, mes admirables grands-parents à qui je dois beaucoup, merci.

À Mamico, grand-mère modèle, merci. Longue vie à Lucky et longue vie à toi !

À mes frères et sœurs : à Mathilde, une deuxième maman ; à Hubert, l'autre humain à sang froid, et à Violaine, qui remonte d'un cran le niveau intellectuel de la famille ; à vous trois un grand merci pour votre soutien et votre bienveillance depuis 26 ans.

À tous mes oncles, tantes et cousins germains : Vous voir et revoir à tous les événements ayant rythmé la vie de famille a toujours été un plaisir, qui se perpétuera je l'espère.

À mes amis,

À Clara, Apolline, Louise et à Charlotte, éloignées par la vie mais qui ont fait de mon enfance un délicieux moment. Et à Clémence Drieu, qui n'a jamais été très loin et ne le sera jamais j'espère, merci pour ta gentillesse et ton authenticité.

À Laure, ma plus vieille amie, à Camille qui n'a pas tardé, et à Estelle qui nous a rejoint, au groupe que nous avons formé toutes ces années, enrichi par Julie et Laetitia au lycée : aux sables mouvants et à nos futures réunions avec grand plaisir.

À Sacha tout comme à Elisa, ces belles rencontres, merci à vous deux.

Aux amis de prépa à Corneille qui ont fait de ces trois années théoriquement rebutantes, un vivier d'excellents souvenirs. Un remerciement particulier à Lou, Elise et Mormouth, avec qui j'ai partagé ces moments dans les moindres détails, mais aussi à Louis, Erwan, Matthias, Thomas, Marie, et Anaïs, à ceux ayant chanté que « Pitchoune s'en va » et à la promo de 5/2, merci !

À José et Amandine, mes merveilleuses colocataires, quoi de plus beau après avoir partagé trois années de galères, que de se lancer ensemble dans cette aventure. Merci à Elise de nous avoir rejoint. Ces remerciements pour vous trois ne sont que pures formalités mais vous savez ô combien j'ai aimé partager tout ça avec vous. Mille merci !

À mes parrains des Coquines Saint-Jacques : à Adrien, Valou, Jésus, Anna, Paul, Marine, Simon et Julie, et à tous les autres que j'ai moins eu la chance revoir les années suivantes.

À Aude et Guillaume B. : Merci de vous être rendus disponibles quand j'en ai eu besoin. Et malheureusement pour vous, vous m'inspirez tellement confiance que cela risquerait de recommencer.

À Kévin, Guillaume L., Paul, Lucas, Thibault, Mathilde, Vincent, Marco, Monfort et tous ceux qui ont été dès les premiers jours d'excellents camarades de classe entre autres plans en tous genre ; À Léa R ; À Laurent ; À Julien ; À la cup : Mathilde, Sandra, Delphine, Justine, Corentin et Claire et aux soirées Cupquefounes ; À tous les autres co-parrains Rastachattes puis Collectifs ; À mon groupe de 4ème année et à mon groupe d'équipe de 5ème année avec qui ça a été un plaisir de travailler entre

deux VnB entre autres, et particulièrement à Louise et Zoé, pour nos intérêts communs et routines CISCO, Sobidain : un grand merci.

Aux soirées musiques, au volley, au ski (Félix, Cylia, et Maxime), à Giessen et aux Erasmus (Tom, Amélie, Née et Paula). Aux promos d'au-dessus et d'en-dessous et particulièrement et à nos poulots, un grand merci !

J'espère de tout cœur que nous ferons en sorte que nos chemins se croisent à nouveau et souhaite une excellente continuation à tous.

Enfin, à tous ceux que j'ai rencontrés par ailleurs, qui ont pris part à ma vie, un grand merci.

Table des matières

Table des matières.....	9
Table des annexes.....	12
Tables des illustrations	13
Table des figures	13
Table des tableaux.....	15
Table des abréviations et des sigles	16
Introduction.....	19
Partie 1 : La filière sport et loisir actuelle : les propriétaires, premiers responsables du bien-être et de la santé de leur cheval.....	21
A / Émergence et actualités de la filière « sport et loisir	21
1) Évolution historique des pratiques équestres en France ces derniers siècles vers une filière équine segmentée aujourd’hui	21
2) La filière sport et loisir actuelle : des disciplines de plus en plus variées.....	23
3) Représentation de la filière sport et loisir parmi le cheptel français	24
B/ Profil des propriétaires d’équidés de sport et loisir.....	25
1) La propriété des chevaux de sport et loisir, partagée entre amateurs et professionnels.....	25
2) Choix d’organisation de l’hébergement de l’équidé du propriétaire amateur.....	25
3) Profil des propriétaires amateurs des équidés de sport et loisir	27
4) Pourquoi et dans quel contexte un amateur devient-il propriétaire d’un équidé de sport et loisir ?	28
5) Prise en compte des contraintes des propriétaires dans la démarche d’achat	30
C/ Le bien-être des équidés, un enjeu clé du monde de l’équitation	32
1) Définition, perturbation et moyens d’appréciation du bien-être des équidés.....	32
2) Prise de conscience des obstacles au bien-être dans le monde de l’équitation et de leur impact sur la santé.....	36
3) Le faible intérêt des personnes côtoyant les équidés pour les questions législatives.....	38
D/ Obligations légales et conventionnelles applicables aux détenteurs d’équidés	40
1) Les obligations légales du détenteur d’équidés.....	40
2) Les sanctions pénales prévues en cas de maltraitance ou d’abandon	42
3) La traduction en pratique des obligations légales : la jurisprudence	44
4) Des obligations conventionnelles : La charte des bonnes pratiques du détenteur, un consensus des organismes équins français.....	45
5) Définitions des pratiques préventives pour veiller à la bonne santé	46
E/ Mise au point sur les sources d’informations disponibles pour les propriétaires	47
1) Les connaissances acquises par l’expérience équestre	47
2) Sources d’informations extérieures consultables par les propriétaires	48
Partie 2 : Présentation de l’enquête : « Connaissances et pratiques d’entretien des propriétaires d’équidés de sport et loisir »	49

A/ Matériel et méthode	49
1) Réalisation du questionnaire et mode de diffusion	49
2) Présentation des six rubriques du questionnaire et objectifs de chacune.....	50
B/ Résultats de la diffusion de l'enquête et profils des propriétaires interrogés.....	53
1) Classes socioprofessionnelles : sexe, âge, profession et revenus des propriétaires	53
2) Types d'équidés et nombre d'équidés possédés	53
3) Représentation relative des propriétaires professionnels, amateurs indépendants ou en structure équestre	54
Partie 3 : Les sources d'informations disponibles et utilisées par les propriétaires.....	57
A/ Matériel et méthode	57
1) Caractérisation des sources disponibles en ligne à l'aide de recherches instantanées	57
2) Enquête auprès des propriétaires sur les sources d'information utilisées	57
3) Opinion des propriétaires sur les sources d'information et moyens d'acquisition de compétences	58
B/ Résultats : Les sources d'informations utilisées par les propriétaires interrogés.....	58
1) L'expérience équestre des propriétaires interrogés.....	58
2) Les différentes sources d'information utilisées par les propriétaires interrogés et ordre de priorité ...	60
3) Audit sur la fiabilité des sources internet disponibles.....	63
4) Opinion des propriétaires sur les sources d'informations et moyens d'acquisition de compétences...	68
Partie 4 : Hébergement et alimentation de l'équidé : pratiques et perception par les propriétaires	71
A/ Matériel et méthode	71
B/ Résultats de l'enquête sur l'hébergement et l'alimentation	72
1) Garantir une alimentation adaptée	72
2) Offrir un lieu de vie adéquat : point sur les boxes, les clôtures et les abris	74
3) Favoriser une activité physique et exploratrice, et favoriser les contacts sociaux.....	76
4) Raisons justifiant l'inadéquation entre les conditions de vie imposées à l'équidé et l'idéal perçu par le propriétaire	78
Partie 5 : Prévenir les maladies : pratiques préventives et perceptions par les propriétaires ...	81
A/ Matériel et méthodes	81
B/ Résultats des pratiques préventives et des connaissances des propriétaires	82
1) Surveillance des équidés au quotidien	82
2) La vaccination.....	83
3) Prévention du parasitisme digestif.....	85
4) Prévention des affections dentaires.....	88
5) Recours aux médecines complémentaires.....	90
6) Connaissance des plantes toxiques	92
7) Recours aux visites d'achat et assurances.....	92
Partie 6 : Mise en situation des propriétaires face aux maladies : reconnaissances, prise en charge et conséquences sur les pronostics.....	95
A/ Matériel et méthodes	95
1) Composition des pharmacies et réalisation d'actes techniques par les propriétaires	95
2) Choix des situations présentées aux propriétaires.....	95

3) Recueil des démarches adoptées par les propriétaires en trois parties.....	96
4) Barèmes et modalités de notation des propriétaires à propos des mises en situation	96
B/ Résultats	98
1) Composition des pharmacies et réalisation d'actes techniques par les propriétaires	98
2) Résultats des démarches adoptées par les propriétaires face à chacune des situations décrites	99
3) Moyenne des résultats de l'ensemble des propriétaires interrogés	104
4) Approche comparative des prises en charge selon les différentes maladies	105
5) Approche comparative des résultats obtenus par les propriétaires selon leur niveau équestre.....	109
Partie 7 : Discussion sur les moyens d'amélioration des prises en charge du bien-être et de la santé des équidés	111
A/ Diminution de l'occurrence des affections par une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux des équidés par l'ensemble de la filière	111
1) Ne pas réduire l'équidé à un simple moyen de pratiquer l'équitation	111
2) Le rôle des centres équestres dans la sensibilisation aux besoins fondamentaux.....	112
3) Envisager une « extensification » des structures équestres pour améliorer l'offre.....	113
4) Une évolution positive d'après les gens du milieu	119
B/ Améliorer la prise en charge via une meilleure gestion de la part des propriétaires.....	120
1) Des connaissances et des compétences minimales pour l'achat ou la détention d'équidés.....	120
2) Une formation continue obligatoire des acteurs de la filière par la visite sanitaire équine.....	121
3) Mise à disposition de formations destinées aux propriétaires.....	121
4) Encourager le recours précoce au conseil vétérinaire par un développement des moyens de communication.....	122
5) Minimiser les préoccupations financières dans la demande de soin avec le développement des assurances.....	123
C/ Vers une prise d'indépendance des propriétaires pour faciliter les soins aux équidés	123
1) Des soins plus accessibles par une tendance générale à la délégation de certains actes vétérinaires aux professionnels.....	123
2) Le bilan sanitaire d'écurie dans la filière équine : un intérêt partagé	124
3) Une volonté d'indépendance de la part des propriétaires qui atteint ses limites.....	125
D/ Amélioration de la prise en charge grâce à des vétérinaires compétents et disponibles.....	126
1) Disponibilité des vétérinaires équins sur le terrain	126
2) Évolution supposée du besoin en vétérinaires équins sur le terrain.....	127
3) Un niveau de formation hétérogène parmi les vétérinaires équins	129
4) Les freins à l'exercice équin exclusif et aux spécialisations.....	130
E/ Pistes d'évolution des services vétérinaire équins au bénéfice des équidés.....	131
1) L'accompagnement précoce des propriétaires : proposer la visite d'achat.....	131
2) Répondre à l'attrait des propriétaires pour les médecines complémentaires	132
3) Améliorer les plans de prévention médicaux par un vétérinaire proactif	132
4) Évolution des pratiques médicales avec la téléconsultation médicale	133
Conclusion	135
Bibliographie	138
Annexes	143

Table des annexes

Annexe 1 : Les assurances des équidés.....	143
Annexe 2 : Intérêt et recommandations de la prévention du parasitisme digestif	143
Annexe 3 : Intérêt de la vaccination et recommandations	144
Annexe 4 : Intérêt et recommandations de prévention des maladies bucco-dentaires.....	145
Annexe 5 : Objectifs théoriques des examens fédéraux	146
Annexe 6 : Questionnaire de l'enquête tel qu'il a été adressé aux propriétaires	147
Annexe 7 : Rappels sur les maladies des mises en situation et des recommandations pour leurs prises en charges.....	160
Annexe 7 bis : Barème de notation des mises en situation	166
Annexe 8 : Médicaments et produits de soins en possession des propriétaires interrogés, et nombres de propriétaires concernés.....	168
Annexe 9 : Délégation des injections aux propriétaires interrogés, professionnels et amateurs et selon les niveaux équestres.....	169
Annexe 10 : Résultats complets des réponses aux questions 55 à 80 sur les mises en situation	170
Annexe 10 bis : Moyenne des résultats des propriétaires pour chacune des mises en situation selon le barème établi	176
Annexe 11 : Résultat de l'évaluation de l'embonpoint des chevaux par les propriétaires interrogés	177
Annexe 12 : Recommandations d'ambiance des bâtiments pour l'hébergement des équidés d'après, Søndergaard et Ladewig (2004).....	177
Annexe 13 : Nombre de vétérinaires équins par rapport au nombre de structures équestres sur le territoire français.....	178
Annexe 14 : La visite d'achat et le bilan d'acquis des compétences : principe et modalités	179

Tables des illustrations

Table des figures

Figure 1 : Illustration de la filière « Sport-loisir » d'après C.Couzy (Institut de l'élevage - IFCE 2011)	24
Figure 2 : Répartition des équidés recensés par l'étude de Vial au sein de la filière (Vial 2008)	25
Figure 3 : Répartition entre les différentes formes d'organisation des propriétaires amateurs recensés. (Vial et al. 2011)	26
Figure 4 : Représentation des équidés de sport et loisir parmi le cheptel français, et partage de la propriété de ces équidés entre professionnels et amateurs, indépendants ou dépendants de pensions (VIAL)	27
Figure 5 : Répartition par classes socioprofessionnelles de la population enquêtée par Vial (2011)	28
Figure 6 : Expressions faciales lors d'état algique, aspect schématique (Gleerup et al. 2015)	35
Figure 7 : Avis des répondants de l'enquête de Doligez et al. (2014) concernant l'apparition de certains signes de mal-être chez le cheval en rapport avec les conditions d'entretien, de logement et d'alimentation.	37
Figure 8 : Hiérarchisation des pratiques perçues de la plus nuisible à la mieux acceptée d'après l'enquête de Doligez et al. (2014).....	37
Figure 9 : Thèmes équestre pour lesquels les pratiquants s'informent le plus (Doligez et al. 2014).	39
Figure 10 : Avis sur les conséquences du passage du cheval du statut d'animal de rente à celui de compagnie sur l'activité que pratiquent les répondants autour du cheval (Doligez et al. 2014).	39
Figure 11 : Types d'équidés possédés par les propriétaires.....	54
Figure 12 : Nombre d'équidés possédés par les propriétaires interrogés	54
Figure 13 : Choix d'organisation faits par les propriétaires interrogés.....	55
Figure 14 : Ancienneté du statut de propriétaire des personnes interrogées.....	59
Figure 15 : Niveau équestre des propriétaires enquêtés.....	59
Figure 16 : Rigueur d'évaluation des parties théoriques du programme fédéral d'après les propriétaires	60
Figure 17 : Sources d'informations classées par priorité de consultation par les propriétaires.....	61
Figure 18 : Fréquence de demande de conseil du vétérinaire par téléphone	62
Figure 19 : Qualité de la relation entretenue avec le vétérinaire (1: médiocre => 5: excellente).....	62
Figure 20 : Natures des sites internet consultés par les propriétaires	63
Figure 21 : Proportions des différentes natures de sites obtenus par nos recherches	64
Figure 22 : Représentation de la fiabilité et de la transparence des sources internet.....	67
Figure 23 : Fréquence de distribution des granulés	73
Figure 24 : Améliorations des rations alimentaires désirées par les propriétaires.....	73

Figure 25 : Dimensions des boxes à disposition des équidés	74
Figure 26 : Présence d'abris pour les équidés passant plus d'une demi-journée par 24 heures dehors	75
Figure 27 : Quelles améliorations aimeraient vous apporter à l'hébergement (choix multiples)	76
Figure 28 : Temps passé à au pré ou au paddock des équidés	77
Figure 29 : Type de contact intraspécifiques de l'équidé principal des propriétaires	78
Figure 30 : Réponses aux choix multiples sur les raisons des concessions sur l'hébergement	79
Figure 31 : Fréquence de surveillance des équidés par quelqu'un d'avisé	82
Figure 32 : Fréquence de visite de l'équidé par son propriétaire	83
Figure 33 : Taux de vaccination de différentes maladies d'après les propriétaires	84
Figure 34 : Fréquence de vermifugation des équidés des propriétaires interrogés	85
Figure 35 : Connaissance et recours aux coprologies des propriétaires interrogés	86
Figure 36 : Raisons de l'ignorance ou du manquement au plan de prévention antiparasitaire idéal	86
Figure 37 : Signes évocateurs de parasitisme d'après les propriétaires	87
Figure 38 : Fréquence de recours aux soins dentaires	89
Figure 39 : Raisons des faiblesses de la prévention des maladies bucco-dentaires d'après les propriétaires	89
Figure 40 : Signes évocateurs de problèmes bucco-dentaires d'après les propriétaires	90
Figure 41 : Recours des propriétaires à l'ostéopathie	91
Figure 42 : Recours des propriétaires à d'autres pratiques thérapeutiques	91
Figure 43 : Part des propriétaires interrogés ayant déjà eu recours à une visite d'achat	92
Figure 44 : Part des propriétaires de l'enquête ayant déjà assuré leur équidé	93
Figure 45 : Produits de soin les plus courants de la pharmacie des propriétaires	98
Figure 46 : Moyennes des résultats de l'ensemble des propriétaires aux questions sur les mises en situations	105
Figure 47 : Reconnaissance des étiologies ou des maladies par les propriétaires selon les situations décrites	106
Figure 48 : Pourcentage de propriétaires faisant appel immédiatement au vétérinaire selon la situation	106
Figure 49 : Pourcentage des propriétaires ne jugeant pas utile le recours au vétérinaire face au tableau clinique décrit	107
Figure 50 : Qualité comparée des prises en charge selon les situations entre elles selon notre barème	108
Figure 51 : Comparaison des résultats obtenus en pourcentage de bonnes réponses concernant la reconnaissance des maladies, les démarches à citer et le recours au vétérinaire selon le niveau équestre	109
Figure 52 : Comparaison des résultats globaux de prise en charge selon le niveau équestre	110
Figure 53 : Le processus de production de services vétérinaires (Henry 2014)	111
Figure 54 : Valeur vénale à l'hectare de terres agricoles en 2016 (GEYL)	116
Figure 55 : Régulateur de fourrage (c: site haygain)	117

Figure 56 : Exemple d'écurie active vue du ciel – source : https://ecurie-active.fr/concept	118
Figure 57 : Avis des pratiquants sur l'évolution des pratiques en faveur du bien-être du cheval. .	119
Figure 58 : (à gauche) Évolution entre 2016 et 2020 du taux de vétérinaires déclarant une activité équine	127
Figure 59 : (à droite) Évolution entre 2017 et 2020 des vétérinaires déclarant avoir une activité équine selon la part d'activité qu'elle représente	127
Figure 60 : Évolution du marché des équidés de sports et loisir par catégories entre 2008 et 2018. (Elaboration personnelle à partir des données du SIRE)	128
Figure 61 : Répartition des vétérinaires équins mixtes et “spécialistes” en France en 2006. (Desbordes 2006)	130

Table des tableaux

Tableau I : Budget mensuel moyen consacré à chaque équidé (Desbordes 2006)	31
Tableau II : Pratiques considérées comme choquantes par les répondants dans le monde du cheval. (Doligez et al. 2014).....	38

Table des abréviations et des sigles

BAC : Bilan des Acquis et Compétences
BSE : Bilan Sanitaire d'Ecurie
CAPAE : Centre Anti-Poison Animal
CEAV : Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires
CNSV : Centre National de Spécialisation Vétérinaire
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
DEFV : Diplôme d'Études Fondamental Vétérinaires
DESV : Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
DIE : Diplôme Inter Écoles
FFE : Fédération Française d'Équitation
GHN : Groupement Hippique National
HN : Haras Nationaux
IASP : International Association for the Study of Pain
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Équitation
LFPC : Ligue Française pour la Protection du Cheval
NEC : Note d'Etat Corporel
OC : Origine Constatée
OIE : « World organisation for animal health »
ONC : Origine Non Constatée
OSAV : office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
REFE : Réseau Economique de la Filière Equine
RESPE : Réseau d'Epidémiosurveillance en Pathologie Equine
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SIRE : Système d'Information Relatif aux Equidés
SME : Syndrome Métabolique Equin
SPA : Société de la Protection Animale

Introduction

La filière équine que nous connaissons au XXI^e siècle, est le résultat d'une très longue évolution, au cours de laquelle l'homme a trouvé aux équidés de nouvelles vocations. Ainsi, la filière équine actuelle est segmentée et inclut une grande diversité d'acteurs. Le cheval peut alors avoir le rôle d'un animal de compagnie, de partenaire pour les cavaliers, d'outil de travail pour les professionnels, et d'objet de production pour les éleveurs, qu'ils soient destinés au sport, au loisir, aux courses hippiques ou à la consommation alimentaire. On peut imaginer que les conditions de détention et de traitement des chevaux puissent être extrêmement variables selon les différentes filières, les propriétaires, leurs aspirations et leurs ambitions. Une chose rassemble pourtant tous les détenteurs d'équidés : la Loi. En effet, devenir propriétaire offre des droits, mais surtout des obligations. Cette thèse a pour objectif de faire un point quant à l'une d'elles : la bientraitance de l'animal. La réalisation de cette obligation dépend de multiples facteurs : l'hébergement, l'alimentation, la prévention et la gestion des maladies. On s'intéressera particulièrement à la filière qui compte le plus d'adeptes aujourd'hui : la filière du loisir et des sports équestres. En effet au sein de cette filière, du passionné débutant au plus grand des professionnels, chaque citoyen est libre d'acquérir et de détenir un équidé, que ce soit à son domicile ou confié aux soins d'autrui. Cependant, l'entretien et les soins du cheval demandent à leur propriétaire, quel qu'il soit, non seulement du temps et de l'argent, mais surtout, des connaissances suffisantes pour s'assurer du bien-être de l'animal dont il deviendra le seul responsable.

Ainsi, après avoir rappelé l'importance, la configuration et la conjoncture de la filière « sports et loisirs », puis les obligations légales du propriétaire d'équidés, nous essaierons de répondre à l'aide d'une enquête aux questions suivantes :

Les propriétaires d'équidés de sport et loisir sont-ils en mesure de définir les conditions de vie nécessaires au bien-être de leur animal, et agissent-ils en accord avec leurs connaissances ? Sont-ils par ailleurs suffisamment sensibilisés et accompagnés pour prévenir de manière optimale la douleur, les blessures compliquées et les maladies de leur équidé ? Enfin, quelles évolutions peut-on envisager à l'avenir pour améliorer les prises en charges des équidés par leur propriétaire et quelle évolution du rôle du vétérinaire est envisageable ?

Partie 1 : La filière sport et loisir actuelle : les propriétaires, premiers responsables du bien-être et de la santé de leur cheval

Après avoir défini la filière « sport et loisir » et le profil des propriétaires d'équidés de cette filière, les notions de bien-être et de mal-être seront étudiées, ainsi que leur appréhension par le législateur.

A / Émergence et actualités de la filière « sport et loisir »

1) Évolution historique des pratiques équestres en France ces derniers siècles vers une filière équine segmentée aujourd'hui

La filière équine peut grossièrement être divisée selon trois grandes catégories d'équidés, à savoir les équidés de traits, les chevaux de selle et les chevaux de course. (IFCE s. d.)

Le cheval de trait : le favori des siècles passés

Alors qu'elle s'était rendue indispensable au cours du XIX^{ème} siècle, l'accessibilité du moteur à explosion et le plan Marshall rendent désuète la présence du cheval de trait sur l'ensemble du territoire. Malgré les encouragements de la part de l'État à conserver l'élevage de chevaux de trait à des fins de production de viande dès les années 1970, on a pu observer un franc déclin jusqu'à aujourd'hui. Le cheval de trait, en 2018, ne représente plus que 7 % des équidés français. En effet, l'hippophagie en France s'est heurtée à de nombreux freins culturels et reste peu répandue. On observe même une diminution de la consommation de viande chevaline de l'ordre de 57 % entre 2008 et 2018. Malgré cela, les chevaux de traits ont une population française maintenue par les pratiques conservatoires, comme l'attelage en loisir et en compétition, le débardage, et par de nouvelles vocations en expérimentation, dans des démarches écologiques comme le ramassage scolaire et la collecte d'ordures.

L'essor du cheval de selle en France

Jusqu'à la Révolution française, l'équitation était un privilège aristocratique, à vocation guerrière. Lors des guerres napoléoniennes, une technique de charge groupée se développe. Un très grand nombre de chevaux de selle sont alors produits à des fins militaires, en apportant aux races autochtones du sang de chevaux étrangers. En parallèle, un grand nombre de cavaliers sont formés pour être capables de

les mener correctement. L'équitation militaire connaît alors son apogée lors de la guerre de 1870, avant de devenir obsolète dès la première guerre mondiale, en raison de l'essor des engins de guerre, face auxquels le cheval ne peut rivaliser. L'utilisation du cheval de selle connaît alors une totale reconversion au cours du XXe siècle. Les anciens cavaliers militaires deviennent les instructeurs des premiers centres équestres, où ils transmettent les valeurs et les techniques équestres apprises lors de leur formation, au travers des trois disciplines olympiques que sont le concours de saut d'obstacle, le concours complet et le dressage. Le nombre de licenciés de la cavalerie civile démarre alors à 30 000 après la Seconde Guerre mondiale pour s'élever 60 ans plus tard à plus 600 000 cavaliers en 2010, plaçant de ce fait la fédération française d'équitation à la 3ème place des fédérations sportives françaises. Malgré une diminution de 10 % du nombre de licenciés entre 2014 et 2019, leur nombre s'élevait en 2019 à 617 524, plaçant l'équitation au 4ème rang des sports nationaux. (Réseau Économique de la Filière Équine)

Et les courses hippiques ?

Les courses de trot actuelles trouvent leur origine dans la tradition rurale du XVIIe et XVIIIe siècle, où les chevaux autochtones utilisés pour les travaux des champs participaient à des courses de vitesse lors d'événements festifs. La pratique se développant, le demi-sang normand créé au XIXe siècle, est devenu aujourd'hui le Trotteur-Français des hippodromes. La course de galop est, pour sa part, importée d'outre-Manche avec les Pur-sang anglais au XVIIIe siècle par l'aristocratie française et reste aujourd'hui, à la différence du milieu des courses de trot, sous l'emprise de plus grandes fortunes, avec un système d'élevage plus onéreux et hiérarchisé.

L'évolution historique divergente de l'utilisation des chevaux justifie aujourd'hui la segmentation de la filière équine française en 4 filières secondaires décrites par l'IFCE, à savoir :

- **La filière course**, dont les « clients » sont les parieurs, les propriétaires et les spectateurs. Leur motivation est l'émotion liée au jeu et les profits économiques pouvant en ressortir. Les disciplines pratiquées sont les courses de trot, attelées ou montées, et les courses de galop, plat ou obstacle. Les races sont très spécifiques à chaque discipline.

- **La filière viande**, dont les « clients » sont les prescripteurs, les exportateurs et les consommateurs. Outre la production de viande, cette filière intervient dans la préservation de la biodiversité, conservant certaines races dans leur territoire, et font l'objet également d'exhibition avec les concours de modèles. Les chevaux de traits sont les plus représentés dans cette filière, mais les ânes et les chevaux de course et de selle réformés sont loin d'en être exclus.

- **La filière travail**, dont les acteurs sont les collectivités territoriales ou des entrepreneurs, utilise majoritairement le cheval pour sa force motrice et l'image positive renvoyée. Ici encore il s'agit de chevaux de trait majoritairement, mais les autres équidés peuvent aussi être utilisés pour divers tâches, allant de la police montée au ramassage d'ordures.

- **La filière sport et loisir**, dont les « clients » sont des cavaliers ou des propriétaires s'épanouissant au contact du cheval et par la monte. Les chevaux de selle y sont les plus représentés mais les chevaux de trait, les ânes et les chevaux de courses réformés y trouvent également leur place.

Ce point sur la filière équine actuelle dans son ensemble nous apprend que, même en nous focalisant sur la filière sport et loisir uniquement, il est important de connaître l'existence des trois autres segments, du fait de leur perméabilité. Des chevaux ainsi que des « clients » passent d'une filière à l'autre, et ces quatre segments connaissent des acteurs et prestataires communs.

2) La filière sport et loisir actuelle : des disciplines de plus en plus variées

De nombreuses nouvelles disciplines ont trouvé leur place au cours des dernières décennies, rendant la filière sport et loisir actuelle bien plus complexe qu'à son émergence autour des trois disciplines olympiques. Ces disciplines se répartissent en quatre grandes catégories d'utilisation – l'agrément, l'équitation d'extérieur, les jeux équestres et activités apparentées et les disciplines olympiques – et peuvent notamment s'inscrire dans les contextes suivants : l'instruction, la compétition, l'agrément, la reproduction, l'attraction touristique (roulotte, ferme équestre, stages et randonnées), l'animation (rurale et citadine), la rééducation physique et psychique, le maintien de l'ordre (police montée), la représentation (spectacle, cinéma, cirque, musée, zoo).

Concernant l'instruction et la compétition, plus de 20 disciplines sont définies et réglementées par la Fédération Française d'Equitation (FFE), dont le Concours de Saut d'Obstacle (CSO), l'attelage, l'*equifeel*, le *pony-games*, le travail à pied ou encore le tir à l'arc à cheval. Parmi les disciplines fédérales, c'est de loin le CSO le plus pratiqué en compétition, représentant 81 % des engagements.

Chaque discipline peut être pratiquée à différents niveaux et avec des limites floues selon la pratique en loisir ou en compétition sportive, officielle ou non comme l'illustre la figure 1. C'est pourquoi une filière sport et une filière loisir seraient difficilement dissociables et seront envisagées ensemble ([IFCE 2011](#)).

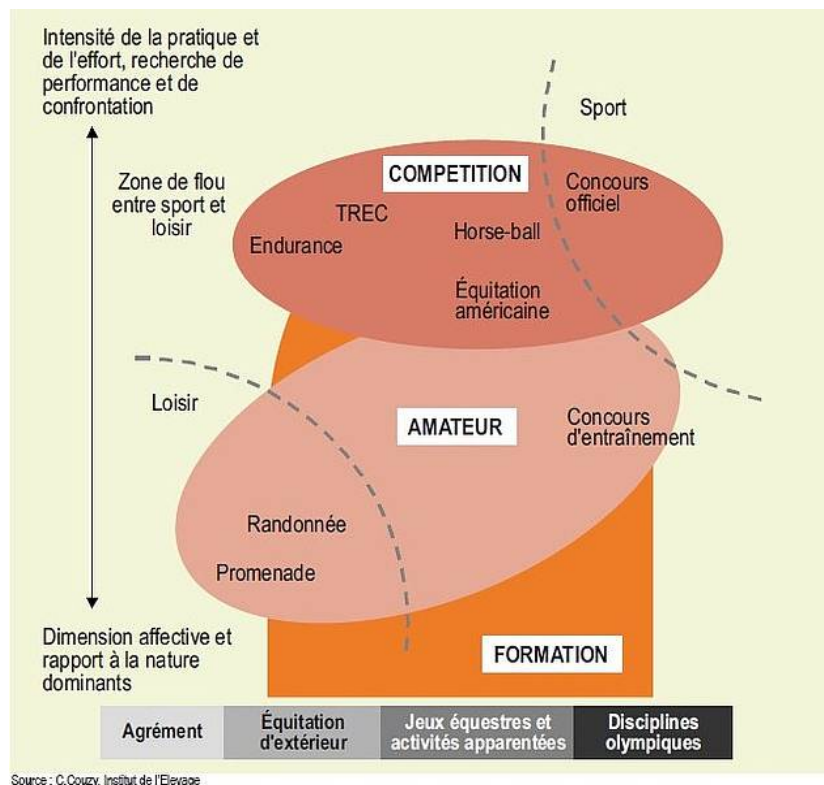


Figure 1 : Illustration de la filière « Sport-loisir » d'après C. Couzy (Institut de l'élevage - IFCE 2011)

3) Représentation de la filière sport et loisir parmi le cheptel français

En préambule d'une enquête réalisée par Vial (2008) sur le thème « cheval et territoire », un recensement exhaustif des équidés et leurs propriétaires a été effectué dans quatre régions de France variant par leur contexte géographique et sociodémographique et leur passif vis-à-vis de la filière équine :

- **deux zones périurbaines** : autour de Caen, grand bassin d'élevage normand, et de Montpellier ;
- **une zone rurale à tradition d'élevage** de chevaux de trait dans le pays de l'Auxois ;
- **une autre zone rurale à dominantes touristique et environnementale**, le parc des Cévennes

Ce recensement a permis entre autres d'estimer la représentation des équidés de sport et loisir parmi le cheptel total de ces régions. Selon les zones, ces équidés peuvent représenter 65 % à 100 % du cheptel total, et sur les 4 zones réunies, ils représentent 83 % des individus.

La filière équine de sport et loisir est donc la plus représentée sur le territoire. Intéressons-nous maintenant aux profils des propriétaires de cette filière.

B/ Profil des propriétaires d'équidés de sport et loisir

1) La propriété des chevaux de sport et loisir, partagée entre amateurs et professionnels.

Vial (2008) a permis par son recensement de diviser la population des propriétaires d'équidés de sport et loisirs en deux catégories que sont les professionnels et les amateurs, terme utilisé pour désigner les non-professionnels, c'est-à-dire les personnes dont le revenu principal ne dépend pas de cette filière. Selon les régions, 45 à 80 % des équidés appartiennent à des amateurs, alors que 20 à 55 % des équidés appartiennent à des professionnels, comme l'illustre la figure 2.

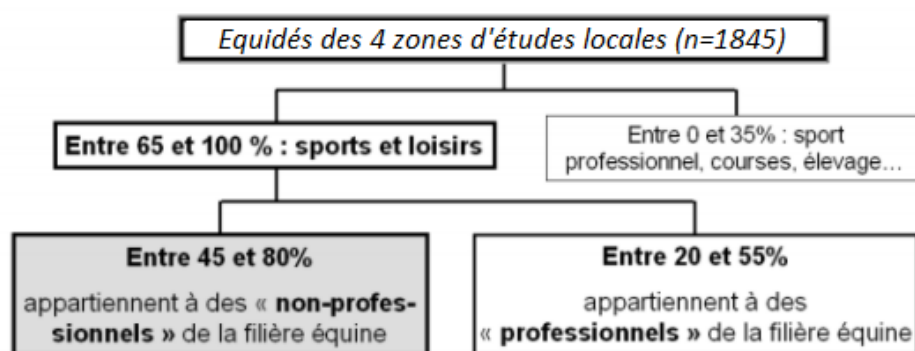


Figure 2 : Répartition des équidés recensés par l'étude de Vial au sein de la filière (Vial 2008)

On peut donc retenir que les amateurs peuvent être, selon les régions, très majoritaires parmi les propriétaires de chevaux de sport et de loisir. Il est donc pertinent de se renseigner sur leurs choix d'organisation concernant l'entretien de l'animal puisque tous ne disposent pas des installations nécessaires pour l'héberger (Vial 2009; Vial 2008; Vial et al. 2011).

2) Choix d'organisation de l'hébergement de l'équidé du propriétaire amateur

Dans son étude, Vial (2009) décrit les trois grands types de pratique équestre qui répartissent les propriétaires en deux groupes selon leur choix d'organisation : « hors structure », c'est-à-dire qui

s'organisent eux même où en collectivité pour entretenir les équidés, ou « faisant appels à des pensions marchandes », c'est-à-dire à un prestataire qui prend tout ou partie de l'hébergement sous sa responsabilité, contre rémunération. Les proportions de ces choix d'organisation parmi les propriétaires de son enquête sont illustrées en figure 3. Selon les régions, les propriétaires sont pour 100 % d'entre eux indépendants, ne faisant aucun recours à une pension marchande, et dans certaines zones au contraire, jusque 65 % des propriétaire amateurs ont recours à une telle pension.

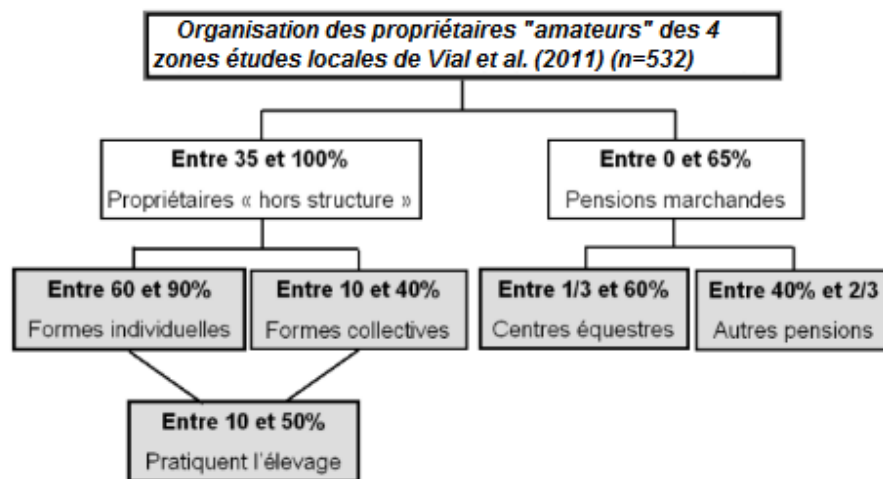


Figure 3 : Répartition entre les différentes formes d'organisation des propriétaires amateurs recensés. (Vial et al. 2011)

Vial (2008) a essayé de mettre certains paramètres socio-démographiques des propriétaires interrogés en relation avec leur choix d'organisation. Il a ainsi notamment été mis en évidence que les 18 – 25 ans ont recours pour la majorité aux pensions marchandes alors que les plus de 60 ans sont en grande majorité indépendants. Les propriétaires ayant recours à une pension ont généralement un niveau d'étude supérieur aux propriétaires indépendants. D'ailleurs, les propriétaires gagnant plus de 5000 € par mois sont plus représentés dans les pensions que chez les propriétaires indépendants. Tous les chevaux de compagnie et 70 % des chevaux de promenades et randonnées sont hors structure alors que les chevaux de compétitions sont dans leur plus grande partie en pension. Par ailleurs, les propriétaires indépendants auraient leurs équidés depuis plus longtemps que les pensionnaires, et en possèderaient plus de deux fois plus en moyenne.

Néanmoins ces observations sont à tempérer. Les critères socio-professionnels sont amenés à évoluer au cours de la vie des propriétaires amateurs, et avec eux, les critères de choix d'organisation pour leur équidé. On remarque en effet que 70 % des « hors structures » ont déjà été pensionnaires, et 50 % des pensionnaires ont déjà été « hors structure ».

La figure 4 permet de résumer l'ampleur de la filière sport et loisir au sein de la filière équine française, le partage de ces équidés entre amateurs et professionnels, ainsi que les deux cas de figure concernant l'hébergement indépendant ou dépendant de pensions marchandes.

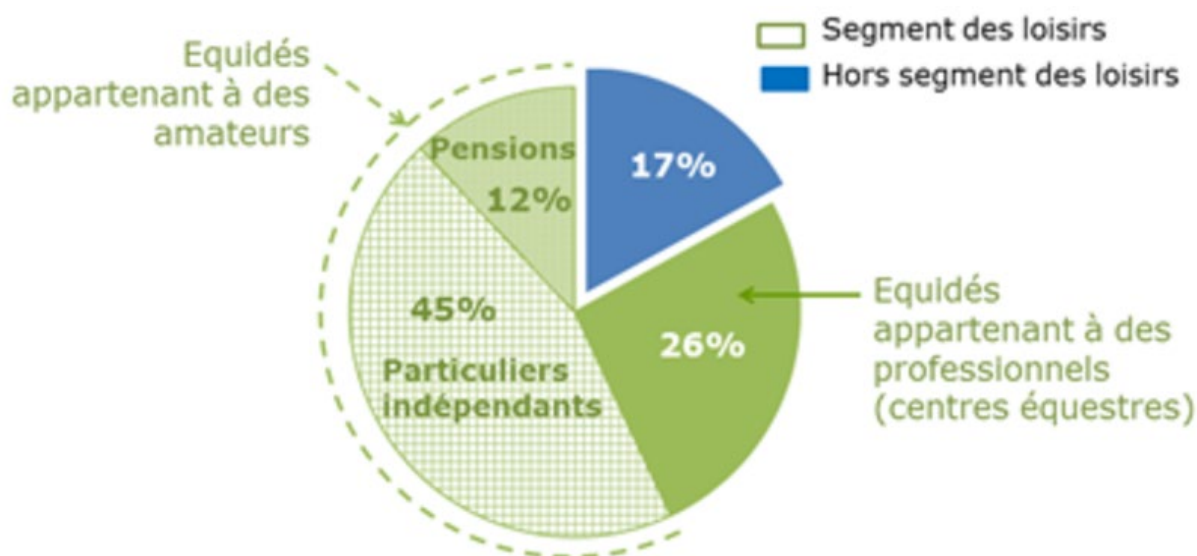


Figure 4 : Représentation des équidés de sport et loisir parmi le cheptel français, et partage de la propriété de ces équidés entre professionnels et amateurs, indépendants ou dépendants de pensions (VIAL)

Puisqu'ils représentent une grande partie des propriétaires d'équidés de sport et loisir, intéressons-nous maintenant aux profils des propriétaires amateurs.

3) Profil des propriétaires amateurs des équidés de sport et loisir

Selon l'enquête de Vial et al. (2011), les caractéristiques socio-économiques des propriétaires « amateurs » d'équidés sont les suivantes : 70 % ont moins de 46 ans et 66 % des propriétaires amateurs sont des femmes.

Environ 30 % des propriétaires n'ont pas leur baccalauréat (BAC), environ 50 % ont un niveau d'étude se situant entre BAC et BAC +3, et 20 % des propriétaires ont un niveau supérieur à BAC+3.

Concernant les types de professions, comme l'illustre la figure 5, 30 % des propriétaires sont des étudiants, 16 % des employés, 13 % sont des cadres ou de profession intellectuelle supérieures, 11 % sont des retraités, 10 % sont de « profession intermédiaire », 6 % sont des artisans, commerçants, ou

chefs d'entreprise, 4 % sont des agriculteurs exploitants, et 10 % ont un autre statut social que ceux décrits précédemment.

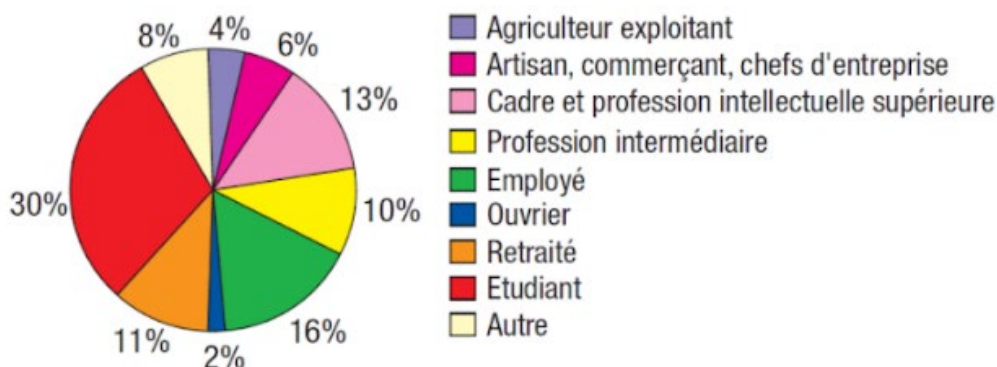


Figure 5 : Répartition par classes socioprofessionnelles de la population enquêtée par Vial (2011)

Les revenus mensuels des ménages se situent pour 60 % entre 1000 € et 3000 € et moins de 10 % des ménages enquêtés perçoivent plus de 5000 € de revenu mensuel.

30 % des propriétaires ayant répondu à l'enquête destinent leurs chevaux à la promenade et à la randonnée, 10 % à la compagnie, et 45 % ont des ambitions sportives (pratique du CSO, du dressage et du complet) (Vial et al., 2011).

4) Pourquoi et dans quel contexte un amateur devient-il propriétaire d'un équidé de sport et loisir ?

Parmi les cavaliers, nombreux sont ceux qui souhaiteraient devenir propriétaires. La première raison, citée par plus de 80 % d'entre eux, est l'opportunité de développer une complicité avec son cheval, permettant à ceux qui pratiquent la compétition de façonner un couple cavalier-monture plus performant. C'est également un gage de liberté, tant sur la pratique de l'équitation indépendante que sur la gestion du cheval (Desbordes 2006).

Parmi les propriétaires amateurs sur lesquels Vial (2008) a enquêté, environ 80 % ont été cavaliers avant de devenir propriétaire, et parmi eux, la majorité a développé personnellement sa passion pour les équidés quand 40 % l'ont hérité de l'environnement familial. Un total de 65 % des propriétaires a

participé au dressage de leur équidé, dont 30 % au débouillage, 20 % ayant participé également à l'élevage de leur cheval.

Pour les 80 % des propriétaires amateurs de chevaux de sport et loisir n'ayant pas participé à l'élevage de leur cheval, une démarche d'achat a été entreprise, dont le déroulement a probablement dépendu du degré d'expérimentation mais également du profil psychologique de l'acheteur.

Dans une série d'entretiens menés auprès d'un échantillon de 22 acheteurs, dans la région Rhône-Alpes, Couzy et Dubrulle (2009) ont pu dégager six profils d'acheteurs amateurs :

- **L'acheteur expérimenté qui a une démarche autonome** : Après de nombreuses années de pratique en centre équestre, l'achat a été prévu et préparé, avec une utilisation du cheval déterminée à l'avance et donc des critères de sélection établis. L'acheteur se renseigne de son côté (internet, bouche à oreille, etc.) et pourra se tromper mais cela fera partie de son apprentissage.

- **L'acheteur encadré par un expert** : Par manque de confiance envers les vendeurs d'équidés ou par manque de connaissance des circuits de commercialisation, l'acheteur se limite à trouver un expert en qui il a confiance, souvent son enseignant. Il s'en remet à lui pour trouver dans ses connaissances et relations un équidé adapté aux conditions d'utilisation, au niveau du cavalier et bien sûr à son budget. C'est souvent cet expert qui assurera un suivi du couple cavalier-cheval après l'achat.

- **L'acheteur méfiant qui a besoin de garanties** : Il se sent capable d'effectuer les démarches seul, mais fait en sorte qu'elles soient sans risque, négociant la possibilité de retour du cheval ou d'échange. Il est conscient que l'achat d'un cheval est compliqué, il se refuse à prendre une décision irréversible après un ou quelques courts essais, car le cheval pourrait être placé par le vendeur dans des circonstances particulières pour cacher des défauts lors d'un essai unique. Il veut ne pas se tromper et se laisse du temps pour voir si le couple cavalier-cheval fonctionne.

- **L'acheteur insouciant néophyte** : Il est souvent cavalier débutant, ou quelqu'un de l'entourage d'un cavalier plus confirmé mais jeune. Par méconnaissance des circuits de commercialisation, la recherche par internet est la plus accessible pour ces acheteurs. Les démarches sont faites de manière autonome, parfois par ignorance de la possibilité d'être accompagné. Le budget est souvent un critère important dans leur recherche.

- **L'acheteur qui attend l'occasion** : Il est décidé à acheter mais ne passe pas à l'action seul. Il informe son entourage de sa recherche, et au hasard des opportunités, on lui indique un cheval à voir.

- **L'acheteur involontaire pour qui l'achat n'était pas prévu** : Cela se passe souvent dans les centres équestres, où les cavaliers de clubs sont incités à acheter le cheval qu'ils montent régulièrement. Par exemple, lorsque les gérants d'un club parlent de mettre un cheval en vente, ils peuvent espérer motiver l'achat par un des cavaliers habituels du cheval, qui par chance est souvent amené à laisser ledit cheval en pension dans la même écurie par la suite.

Malheureusement, la faiblesse de l'échantillon - seulement 22 acheteurs interrogés - ne permet pas d'extrapoler quant à la représentativité des différents profils, qui ne restent alors que des théories.

5) Prise en compte des contraintes des propriétaires dans la démarche d'achat

Quelle que soit l'organisation d'hébergement prévue, l'entretien de l'équidé nécessitera de nombreuses ressources parmi lesquelles : le temps passé à lui prodiguer des soins, des ressources financières et foncières, ainsi que les compétences permettant d'assurer la qualité du logement et de l'alimentation en plus des interventions vétérinaires réalisés en prévention ou en soins. D'après l'enquête de Desbordes (2006), plus de la moitié des propriétaires déclarent avoir prévu le coût d'entretien de leurs équidés avant de les acquérir.

a) Le budget temps

Les propriétaires passent un temps très variable avec leurs chevaux, mais ils sont quand même un tiers à consacrer plus de 10 heures par semaine à leurs équidés. Les propriétaires « hors-structure » sont les plus dispendieux en temps. Ils doivent en effet nourrir l'équidé et entretenir le logement, contrairement aux propriétaires « pensionnaires ». Le temps passé dépend aussi de l'utilisation de l'équidé. Les propriétaires non-cavaliers, ou dont les chevaux sont retraités, passent moins de temps avec leurs équidés. En revanche, ceux qui pratiquent la compétition ou qui ont un équidé « de compagnie » consacrent au moins 5 heures par semaine à leur animal.

b) Le budget pour l'hébergement

D'après cette enquête, le budget financier est assez dépendant du budget temps : les propriétaires qui voient peu leurs chevaux dépensent moins pour eux.

Par ailleurs, le budget moyen total mensuel pour le logement est de 141 €. Cela étant, comme illustré par le tableau I, ce budget est en réalité très variable, et les propriétaires en structure dépensent au moins trois fois plus que les propriétaires indépendants.

Le budget total consacré au cheval serait dépendant également d'autres facteurs :

- Les cavaliers inscrits à une fédération dépensent plus pour leurs équidés que les propriétaires de chevaux à la retraite ou d'entretien de terrain.
- La valeur financière du cheval impacte le budget lui étant consacré. Plus il vaut plus cher, plus on dépensera pour lui.

Tableau I : Budget mensuel moyen consacré à chaque équidé (Desbordes 2006)

Budget mensuel moyen (€)	Nombre d'équidés
Moins de 100	21
De 100 à 200	15
De 200 à 300	5
De 300 à 400	3
De 400 à 500	2
De 500 à 600	1
600 et plus	1

c) Le budget pour les soins vétérinaires

Si le cheval se porte bien, les frais minimums par an s'élèvent entre 100 € et 200 €, comprenant les vermifuges et la vaccination. On peut ajouter également 80 € par cheval et par an pour la dentisterie. Si le cheval est atteint d'une maladie chronique, demandant des soins réguliers ou d'un phénomène aigu (colique, blessure, fracture...), les frais peuvent devenir très importants en comparaison avec l'estimation des frais d'entretien de routine et la facture des propriétaires qui acceptent de soigner leur animal peut représenter plusieurs milliers d'euros, dépensés en quelques jours ou sur une année. Pour pallier au moins en partie aux grandes dépenses vétérinaires imprévues, les propriétaires peuvent souscrire à des assurances, dont les modalités sont détaillées en annexe 1.

Afin de mettre toutes les chances de son côté concernant la santé de son animal, il est important pour le propriétaire de ne pas acheter un cheval déjà sujet à des problèmes médicaux, qui ne lui auraient pas été communiqués - par ignorance ou par malhonnêteté. Il est donc fortement recommandé de se faire accompagner par un vétérinaire avant d'acquérir un équidé.

En résumé, la propriété des équidés de sport et loisir se partage entre celle des professionnels et celle des amateurs. Quel que soit le contexte dans lequel un amateur prend la décision d'acquérir un équidé, murement réfléchit ou non, il devra revoir son organisation en tenant compte du facteur chronophage du statut de propriétaire, et de l'investissement financier et

moral qu'il implique. Enfin, il est à noter que le choix du propriétaire de recourir ou non à une pension sera surement influencé par son profil socioprofessionnel.

Maintenant qu'a été fait l'état des lieux de la filière sport et loisir ainsi que celui des propriétaires impliqués, passons aux aspects qualitatifs concernant la détention d'équidés.

C/ Le bien-être des équidés, un enjeu clé du monde de l'équitation

Cette partie a pour objectif de faire le point sur les définitions de bien-être et de mal-être des équidés domestiques, sur leurs expressions et leurs méthodes d'appréciation, et de montrer la manière dont ces concepts sont appréhendés par les pratiquants d'équitation.

1) Définition, perturbation et moyens d'appréciation du bien-être des équidés

Afin de faire respecter le bien-être des équidés, il semble indispensable d'en définir les conditions et de passer en revue la manière dont le mal-être s'exprime chez le cheval.

a) Définition du bien-être animal

À l'état sauvage, les êtres vivants font face à la nécessité d'une constante adaptation. Ils présentent une « stratégie » évolutive qui permet aux organismes de répondre aux variations de leur environnement physique et social pour survivre et se reproduire de façon optimale » (Valente 2015).

L'animal doit s'adapter continuellement pour maintenir un état d'équilibre interne – par un phénomène appelé « l'homéostasie » – permettant le bon fonctionnement de ses constantes vitales. Ce phénomène a des implications énergétiques et des conséquences différentes selon la nature et l'intensité des éléments perturbateurs. Que se passe-t-il alors si l'adaptation demandée est trop importante ? Ce « processus par lequel les facteurs de l'environnement surchargent les systèmes de régulation d'un individu et perturbent son état d'adaptation » est la définition que Broom (1991) donne au « stress », qui est un des facteurs clé du bien-être. Si les pressions de l'environnement sont minimales, alors l'animal aura peu de difficulté à s'y adapter et son bien-être n'en sera pas affecté. Inversement, si les pressions extérieures affectent les constantes physiologiques, il devra fournir de l'énergie pour y faire face et s'y adapter, et son bien-être en sera diminué.

Parmi les pressions extérieures qui imposent à l'animal de s'adapter, on retrouve naturellement la non-satisfaction de ses besoins physiologiques – comme la faim, la soif et le froid – mais également l'impossibilité d'exprimer des comportements pour lesquels l'animal est programmé génétiquement, comme par exemple dans le cas du cheval, se déplacer et avoir des contacts sociaux.

Concernant les équidés, Valente (2015) a rassemblé quelques facteurs qui ont été scientifiquement démontrés comme étant générateurs de stress, tels que : des températures et des taux d'humidité élevés, certaines interactions avec l'homme, des perturbations dans la structure d'un groupe d'individu si l'animal doit redéfinir son rang hiérarchique, ou encore l'isolement des congénères, l'incapacité de fuir dans des espaces restreints, et bien d'autres.

Tant que l'animal arrive à faire face à ces facteurs de stress en adaptant ses fonctions métaboliques on parle d'« eustress ». Si les générateurs de stress en revanche, qu'ils soient importants et aigus ou faibles mais répétés dans le temps, sont tels que les capacités d'adaptation sont dépassées, alors on entre en phase de « distress », où l'organisme n'a pas le temps de renouveler les ressources utilisées. S'ensuit alors une altération des fonctions biologiques, allant jusqu'à placer l'animal dans un état pathologique. Il a été démontré dans les faits que certaines affections peuvent être liées au « distress », telles que notamment des ulcères gastriques, des diarrhées chroniques, des troubles de l'inflammation et de la cicatrisation, une baisse de performance, des troubles de la reproduction, ou encore des troubles psychiques conduisant aux troubles comportementaux tels que la dépression et les stéréotypies.

Notons que l'exposition à des contraintes équivalentes induira un niveau de stress variable d'un individu à l'autre. Une même situation vécue par deux chevaux différents ne sera pas perçue physiologiquement de la même manière selon le tempérament, les expériences antérieures, la génétique, les émotions ou encore l'état physiologique du moment (à jeun ou en phase postprandiale par exemple).

Il va de soi que la douleur, comme la peur et l'anxiété, sont aussi des composantes pouvant porter atteinte au bien-être. La douleur est définie par l'International Association for the Study of Pain (IASP, 2015) comme « une expérience sensorielle et/ou émotionnelle désagréable causée par une atteinte tissulaire réelle ou potentielle qui provoque des réactions motrices et végétatives protectrices conduisant à l'apprentissage d'un comportement d'évitement et pouvant modifier le comportement spécifique de l'individu, y compris son comportement social ».

Ainsi pour apprécier le bien-être des animaux, il peut paraître pertinent d'observer leurs comportements spécifiques et sociaux, mais aussi comme Broom (1988) le suggère, d'étudier les paramètres biologiques entrant en jeu de maintien de « l'homéostasie » de l'organisme.

b) Expression du mal-être

Le mal-être peut s'exprimer chez l'équidé à travers plusieurs types d'indicateurs, comportementaux, physiologiques ou sanitaires.

Les indicateurs comportementaux

Les signes comportementaux sont les plus faciles à apprécier, par les activités, les réactions et les postures adoptées qui peuvent révéler un mal-être général, montrant que le cheval a des difficultés à faire face au milieu dans sa globalité.

Concernant les activités, toute perturbation dans la répartition quantitative de l'expression des comportements au cours de la journée est évocatrice d'une altération du bien-être, comme le sont l'émergence de comportements anormaux que sont les stéréotypies, définies comme des « répétitions de séquences comportementales simples et invariables, exprimées pendant longtemps, sans objectif apparent ». « Elles sont considérées comme des comportements anormaux, symptôme d'inadaptation à l'environnement » (Odberg, 1987). Ces stéréotypies peuvent être une modification du comportement alimentaire – par exemple du pica, de la boulimie, du grignotage de bois, des léchages de barreaux ou de mangeoires... –, ou bien l'émergence de « tics » plus « tape à l'œil » – comme le tic à l'ours, le tic à l'appui, et le tic à l'air entre autres. Entre 5 % et 20 % des chevaux présenteraient des stéréotypies selon Valente (2015) et les études qu'elle a répertoriées. Il a aussi été montré que l'incidence des stéréotypies augmentait avec l'accumulation de facteurs de mal-être, tels que l'isolement social, la restriction du milieu de vie, l'inconfort et la douleur gastrique ou encore des conditions de travail éprouvantes (Valente 2015). D'après Doligez et al. (2014), certains cavaliers empêcheraient les chevaux de tiquer, ce qui serait fortement déconseillé puisque ces comportements sont exprimés pour faire face à un environnement source de frustration. Traiter le symptôme plutôt que la cause sera d'autant plus délétère pour le cheval. Notons qu'il arrive que les stéréotypies persistent à la suppression des causes de frustration, comme des comportements acquis au cours du temps (Odberg, 1987).

L'agressivité fait aussi partie des comportements ayant été mis en relation avec l'atteinte au bien-être, lors de souffrance physique ou psychique pouvant intervenir en captivité par exemple. Il en est de même pour l'état dépressif - on observe ainsi des chevaux en état d'hypovigilance voire d'apathie, qui se distinguent des états de repos par une différence dans la posture, le poids étant reporté sur l'avant main et une fixité des expressions (regard, oreille, etc.). D'après Fureix et al. (2010, 2012), 18 % à 25 % des chevaux de centres équestres présentent des signes d'un tel état.

L'agitation est également un état qui exprime le mal-être, très facile à caractériser lorsqu'un cheval est isolé de ses congénères, qu'il multiplie ses pas, sa vitesse de déplacement, et ne se repose pas.

La posture est aussi un indicateur de bien-être ou de mal-être, on peut observer des fourmillements de queue ou encore des ruades, exprimées lors de situations conflictuelles dans la nature.

Enfin, les expressions faciales sont de plus en plus étudiées. Récemment Minero et al. (2014) ont proposé une échelle de gradation de la douleur selon les expressions faciales. En conclusion de son étude expérimentale, ont été identifiés comme révélateur de douleurs les signes suivants : les oreilles pointées en arrière, la fermeture des paupières, les tensions musculaires autour des yeux, la contraction des muscles de la mastication (muscle masséter, zygomatique et canin), la silhouette de la bouche et du nez plus anguleuse (bouche et menton contractés) et les naseaux pincés. Gleerup et al. (2015) ajoutent à cela, que les oreilles d'un équidé douloureux sont plus souvent mobiles et dans une position asymétrique, et que la contraction des paupières est telle qu'on peut apercevoir la sclère au niveau du canthus médial de l'œil. Les grands traits de ces expressions faciales sont illustrés par la figure 6.

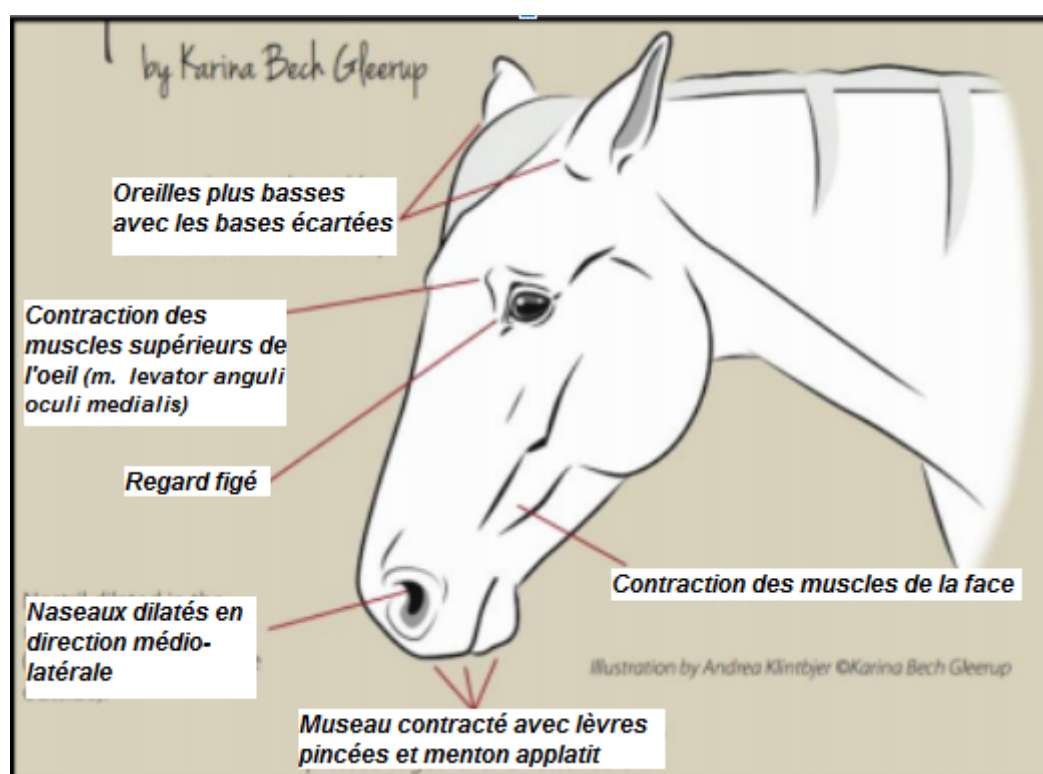


Figure 6 : Expressions faciales lors d'état algique, aspect schématique (Gleerup et al. 2015)

Les indicateurs physiologiques

L'état de stress lié au mal-être s'accompagne de l'activation du système orthosympathique du système nerveux autonome, qui agit sur de nombreux organes pour préparer l'organisme à l'effort intense. Il est ainsi susceptible de provoquer de la tachycardie, l'augmentation de la pression artérielle,

l'augmentation de la glycémie, une bronchodilatation, l'inhibition du péristaltisme, une mydriase, etc. Cependant, tous ces paramètres sont peu spécifiques, et nécessitent d'être suivis dans le temps pour constater des variations individuelles en rapport avec l'environnement propre de chaque cheval tout en s'affranchissant des variations physiologiques d'un individu à l'autre d'une part, et des adaptations physiologiques d'un individu aux perturbations telles qu'un changement de température, la prise d'un repas, etc.

Par ailleurs, le stress a des répercussions neuroendocriniennes avec, notamment, la synthèse de glucocorticostéroïdes par les glandes surrénales, qui induit une augmentation du cortisol sanguin entre autres. Le dosage du cortisol sanguin en phase aiguë a montré sa pertinence, mais en cas de stress chronique, il est plus difficile à exploiter. En effet, au cours de la journée selon les repas et d'autres facteurs, le taux de cortisol plasmatique peut passer du simple au double, sans oublier le fait que pour certains individus un prélèvement de sang est lui-même un facteur de stress non négligeable. D'autres méthodes de dosage du cortisol et de corrélation avec le bien-être sont en cours d'étude, à base de prélèvements salivaires ou encore de selles et d'urine (Valente 2015).

Les indicateurs sanitaires

La prévalence, la présence ou la fréquence d'affections chez un individu ou un groupe peuvent être de bons indicateurs du bien-être. Des conséquences des stéréotypies peuvent survenir, telles que des « coliques de paille » pour les animaux boulimiques qui mangent leur litière, ou encore des troubles musculosquelettiques pour les animaux qui tiquent. Également, si la ration proposée à l'équidé n'est pas, par sa nature et sa quantité, appropriée à ses besoins physiologiques, des complications peuvent apparaître, telles que des troubles digestifs, des coliques, des phénomènes d'intoxication, des troubles respiratoires, etc. (Vigreux 2014). Par ailleurs, il a été montré que la qualité du système immunitaire est également affectée par le stress, via une baisse du nombre de lymphocytes. (Valente 2015).

En somme, il semble évident que le mal-être et ses répercussions psychiques, comportementales et parfois biologiques, peuvent avoir des effets sur les performances de l'animal. Il vaut donc la peine d'identifier les facteurs de mal-être dans le monde de l'équitation et leur impact sur la santé.

2) Prise de conscience des obstacles au bien-être dans le monde de l'équitation et de leur impact sur la santé

Dans l'enquête de Doligez et al. (2014), les 2 938 répondants ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec l'établissement d'un lien entre des signes exprimés par un équidé et son état supposé

de mal-être. D'après la figure 7, pour plus de 90 % des répondants, les stéréotypies et l'état de santé de l'équidé sont en lien avec les paramètres conditionnant le bien-être ou le mal-être de l'animal. Pour une majorité des pratiquants, l'agressivité, le surplus d'énergie, l'abattement et la motivation à travailler sont aussi en lien avec les facteurs de bien-être.

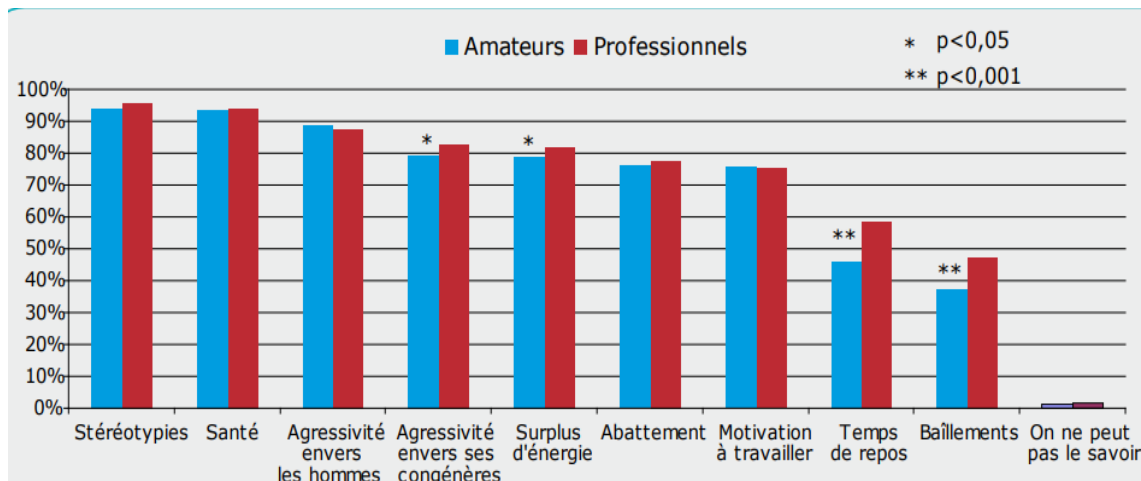


Figure 7 : Avis des répondants de l'enquête de Doligez et al. (2014) concernant l'apparition de certains signes de mal-être chez le cheval en rapport avec les conditions d'entretien, de logement et d'alimentation.

Il semblerait par ailleurs que les personnes évoluant autour des équidés portent un avis critique sur l'équitation en France telle qu'elle est pratiquée en 2020, comme le montre la figure 8 où les répondants ont pu classer des pratiques comme nuisant (4) ou comme ne nuisant pas du tout (1) au bien-être des animaux.

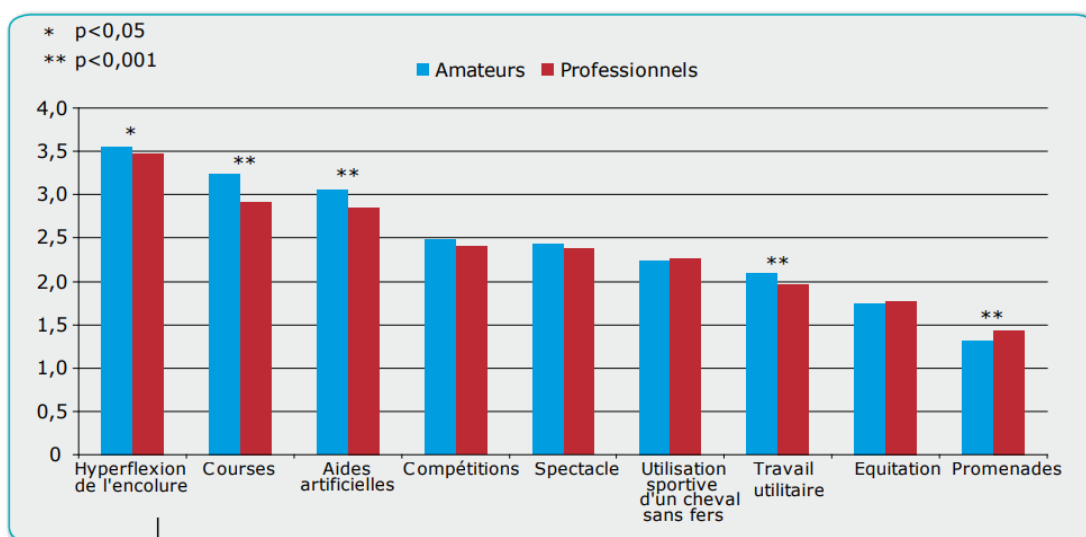


Figure 8 : Hiérarchisation des pratiques perçues de la plus nuisible à la mieux acceptée d'après l'enquête de Doligez et al. (2014)

Enfin, des précisions sur les problématiques considérées par les répondants comme des atteintes au bien-être sont résumées dans le tableau II :

Tableau II : Pratiques considérées comme choquantes par les répondants dans le monde du cheval. (Doligez et al. 2014)

Thèmes abordés	% de fois cités	Principaux avis sur les pratiques choquantes (réponses ouvertes)
Utilisation et détention du cheval	72 %	- Pratique éthologiste utilisée à tout va - Détention d'un animal sans un minimum de connaissances, nécessité d'un permis de détention - Hyperflexion de l'encolure - Méthode de débouillage violente, débouillage trop précoce des chevaux - Surexploitation sportive de certains chevaux (objectif de rentabilité résultat, barrage des chevaux à l'obstacle, dopage) - Course
Logement	48 %	- Chevaux au box 24h/24 ne sortant que pour travailler - Jamais de pause, avec lâcher en liberté au pré - Désocialisation, isolement du cheval
Conduites par l'homme	43 %	- Non respect de ses besoins fondamentaux (mouvement, grégarité, alimentation en continu...), - Incompétence/méconnaissance des propriétaires/utilisateurs - Peu de connaissances du cheval en tant qu'être vivant, enseignement seulement des 'techniques' - Plaisir et confort de l'homme avant tout, non respect de l'intégrité du cheval - Maltraitance physique ou morale (justifiée par coutumes (corrida...), usages et habitudes.. (tonte, tord-nez, entraves, fers, mors)) - Surprotection (cheval = poupée) fragilise le cheval, pas de liberté de peur qu'il ne se blesse, excès de couvertures, guêtres...
Matériel	32 %	- Utilisation abusive de mors inadaptés, d'enrênements et d'aides artificielles (cravache, éperons)
Alimentation	10 %	- Alimentation inadaptée (par méconnaissance ou pour des raisons économiques dans les pensions de chevaux) - Nourriture industrielle, riche en concentrés sans fourrage
Santé	7%	- Santé négligée, manque de soins, d'attention, de repos

3) Le faible intérêt des personnes côtoyant les équidés pour les questions législatives

Le législateur intervient à plusieurs niveaux dans l'encadrement des activités impliquant des équidés. Il est intéressant de se pencher sur la relation qu'entretiennent les personnes côtoyant des équidés avec la loi.

L'enquête de Doligez et al. (2014) met en lumière que la loi ne fait pas partie des principaux sujets auxquels les 2 938 répondants s'intéressaient. En effet, les principaux thèmes sur lesquels ceux-ci s'informent sont la santé, le comportement, le bien-être et l'entraînement. Ensuite arrivent l'alimentation et les méthodes alternatives, puis les techniques équestres. Les répondants s'informent globalement peu sur la législation, mais tout de même davantage que sur le logement et le transport des équidés d'après la figure 9.

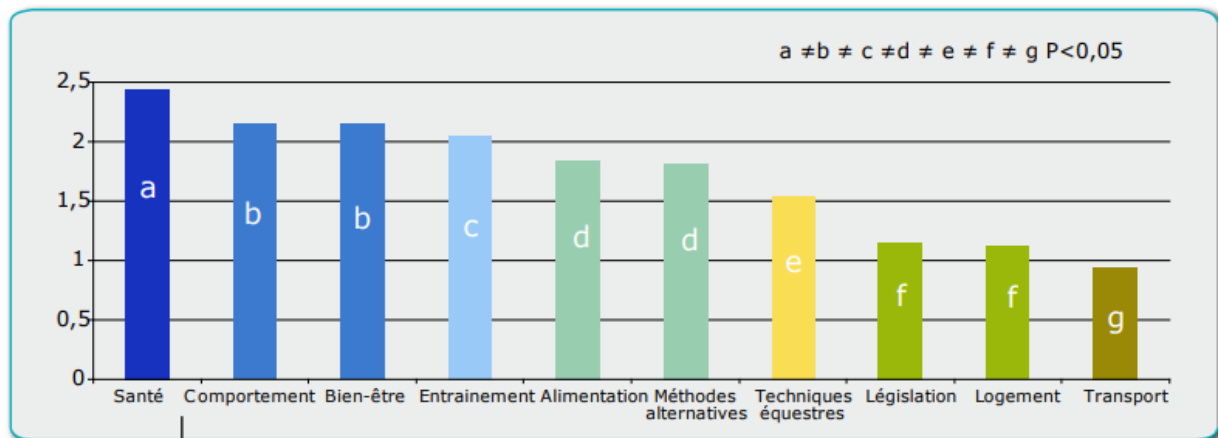


Figure 9 : Thèmes équestre pour lesquels les pratiquants s'informent le plus (Doligez et al. 2014).

Ainsi, comme le montre la figure 10 issue de la même étude, le statut juridique et les conséquences d'un éventuel passage du statut d'animal de rente au statut d'animal de compagnie étaient plutôt méconnus par le monde équestre en 2014 puisque 49 % des amateurs et 39 % des professionnels disent ne pas connaître clairement la différence juridique entre ces deux statuts. Certains cependant, et notamment un quart des professionnels, pensent que cette réforme va agir en leur défaveur.

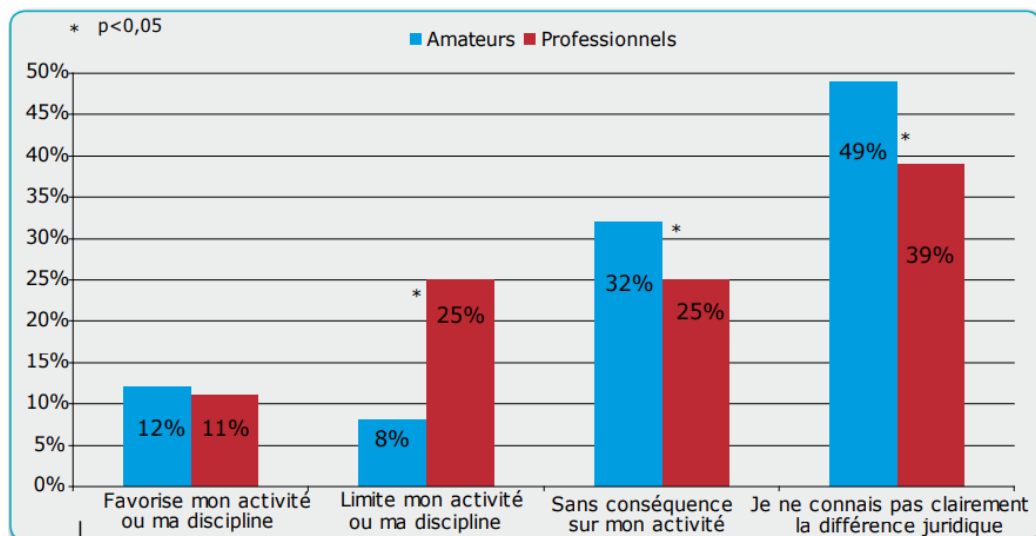


Figure 10 : Avis sur les conséquences du passage du cheval du statut d'animal de rente à celui de compagnie sur l'activité que pratiquent les répondants autour du cheval (Doligez et al. 2014).

Puisque la législation s'appliquant aux détenteurs d'équidés semble méconnue, nous allons procéder à un rappel.

D/ Obligations légales et conventionnelles applicables aux détenteurs d'équidés

La législation impose aux propriétaires d'équidés des obligations, dont le non-respect est pénalement sanctionné. Un propriétaire soucieux de respecter ses obligations peut s'appuyer sur la jurisprudence existante et sur d'autres supports à destination des détenteurs.

1) Les obligations légales du détenteur d'équidés

Plusieurs textes confèrent aux détenteurs d'équidés des devoirs, selon la manière dont le cheval est considéré – équidé à proprement parler ou animal de compagnie – et le statut du propriétaire, amateur ou professionnel.

a) Obligations administratives s'appliquant aux propriétaires d'équidés

Il s'agit pour commencer d'une obligation d'identification de l'équidé par un vétérinaire ou une personne habilitée, lors d'une naissance (avant 8 mois d'âge) ou lors de l'acquisition ou l'importation d'un équidé non identifié.¹ Elle est suivie d'une obligation de mise à jour de la carte d'immatriculation lors d'un changement de propriété de l'animal, qui doit intervenir auprès de l'IFCE dans un délai de 30 jours, sous peine de sanctions.²

Les lieux de détention d'équidés font également l'objet d'une surveillance. Dans un délai 30 jours après l'arrivée du premier équidé sur un lieu jusqu'alors exempt de présence équine, l'identité et l'adresse de lieu doit parvenir à l'IFCE. Il est ensuite attribué à chaque endroit de stationnement un numéro national unique.³

Enfin, le code rural impose également aux détenteurs de 3 équidés ou plus de désigner un vétérinaire sanitaire habilité auprès de la direction départementale de protection des populations (DDPP), par envoi d'un formulaire. La liste des vétérinaires sanitaires habilités se trouve sur le site internet des préfectures, ou sur demande auprès des DDPP.⁴

¹ Articles L.212-11 et D.212-49 du Code rural et de la pêche maritime

² Articles L212-9 et D212-49 du Code rural et de la pêche maritime

³ Articles D.212-47 et D.212-48 du Code rural et de la pêche maritime

⁴ Article R.203-1 du Code rural et de la pêche maritime

b) Obligations relatives aux animaux domestiques applicables aux équidés

À l'échelle du droit international, C'est la *Farm Animal Welfare Council* de 1992 de l'OIE (world organisation for Animal Health) qui définit les 5 libertés fondamentales des animaux domestiques comme suit :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- Ne pas souffrir d'inconfort ;
- Ne pas souffrir de douleur, de blessures ou de maladies ;
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Par ailleurs, en droit Français, les dispositions du Code rural relatives à l'ensemble des animaux domestiques et susceptibles d'être appliquées aux équidés disposent que, l'équidé étant un être sensible, il doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

L'exercice de mauvais traitements à leur encontre est prohibé, de même qu'il est interdit à toute personne qui les élève, les garde ou les détient, de les priver de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques propres à leur espèce et à leur degré de développement, d'adaptation ou de domestication. Il est aussi interdit de les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure, de les placer et les maintenir dans un habitat ou un environnement susceptible d'être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents. Par ailleurs, il est interdit d'utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache ou de contention, de clôtures, et plus généralement tout mode de détention inadapté à leur espèce, ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances. Enfin, il est interdit de garder en plein air des animaux d'espèce équine lorsqu'il n'existe pas de dispositif et d'installations destinés à éviter les souffrances qui pourraient résulter des conditions climatiques, et lorsque l'absence de clôtures, d'obstacles naturels ou de dispositifs d'attache ou de contention en nombre suffisant est de nature à leur faire courir un risque d'accident.⁵

En cas de non-respect de ces prescriptions, des sanctions sont prévues, abordées plus loin.

⁵ Articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

c) Obligations relatives aux équidés faites aux établissements ouverts au public

Le Code du sport définit les conditions à respecter pour les établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés, parmi lesquels sont inclus les établissements où sont stationnés des équidés appartenant à des tiers et fréquentés par des tiers, que sont les pensions équestres par exemple.⁶

Les matériaux de construction et les clôtures doivent être conçus de façon ne pas être cause d'accidents pour les personnes et les animaux : l'usage des fils de fer barbelés est en particulier interdit.

La surface disponible, le cubage d'air, l'aération, l'éclairage et la protection contre les intempéries doivent être suffisants ; les équidés doivent être hébergés dans les locaux leur assurant de bonnes conditions de stabulation, en particulier, la dimension des boxes et des stalles ne doivent pas présenter d'éléments dangereux tels que des aspérités métalliques. L'état du matériel utilisé, de la sellerie et du harnachement ne doit pas mettre en danger ni la sécurité des cavaliers, ni la santé du cheval. Par ailleurs, il ne doit pas être demandé à un équidé un travail auquel il n'est pas apte, ni préparé, risquant de mettre en danger sa santé et la sécurité du cavalier. D'ailleurs, il est précisé que les animaux usés, cachectiques, malades ou blessés, ainsi que les juments en état de gestation avancée, ne doivent pas être utilisés. Enfin, les équidés doivent être tenus en bon état d'entretien physique : la nourriture et l'abreuvement doivent leur être dispensé en quantité et qualité en fonction de l'activité de l'animal, le pansage et les soins habituels doivent être adaptée au travail de chaque cheval, l'état des pieds examiné régulièrement et les litières doivent être quotidiennement entretenues et renouvelées le plus souvent possible. Enfin, il est interdit de laisser des animaux à l'attache exposés en plein soleil ou aux intempéries, et ils ne doivent pas rester sellés et bridés en dehors des heures de travail.

Ainsi, les conditions de détention sont définies par la loi à plusieurs échelles, de manière à limiter les mauvais traitements. En cas d'atteinte au bien-être des équidés, des sanctions sont prévues.

2) Les sanctions pénales prévues en cas de maltraitance ou d'abandon

En cas de suspicion de maltraitance, il est possible de contacter les autorités (gendarmerie, commissariat de police, services de la préfecture, etc.), les services vétérinaires de la DDPP, ou encore une association de protection animale qui pourra se constituer partie civile lors d'un procès.

⁶ Articles A.322-116 à A.322-125 du Code du sport

Les quatre cas de figures envisagés la loi sont les suivants⁷ :

- **Les mauvais traitements** exercés par toute personne qui élève, garde ou détient un animal et qui ne respecte pas ces obligations sont punis d'une amende de 750 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

- **L'abandon ou les sévices graves et actes de cruauté** portés sur un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité est puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale. Il peut prononcer également, à titre complémentaire : l'interdiction, définitive ou non, de détenir un animal, et l'interdiction, pour 5 ans maximum, d'exercer l'activité professionnelle qui a permis de préparer ou d'effectuer l'abandon.

- **L'atteinte involontaire à l'intégrité et/ou à la vie d'un animal** est également punie. Blesser ou tuer un animal involontairement est puni de 450 € d'amende. Cela vaut que la blessure ou la mort soit causée par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou non-respect d'une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi.

- **L'atteinte volontaire à la vie d'un animal** : La personne qui tue volontairement un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, sans nécessité, publiquement ou non, encourt une amende de 1 500 € et 3000€ en cas de récidive.

Malgré les mesures législatives en vigueur, il n'est malheureusement pas rare en pratique de voir des chevaux isolés de tout contact avec des congénères, des clôtures en barbelés dans les campagnes, des litières non entretenues, des chevaux attachés des heures à un camion, voire l'exercice de mauvais traitements parfois en public lors de rassemblements équestres. Pourtant, toutes ces pratiques semblent la plupart du temps passer inaperçues, et font rarement l'objet de poursuites ou de réprimandes.

Il existe néanmoins un contentieux, prouvant que ces actes font parfois l'objet de poursuites et l'on peut trouver des exemples d'application de ces textes résultant sur des sanctions pénales ou civiles dans quelques jurisprudences des années 2000 et 2010 ci-dessous.

⁷ Articles R.654-1, 521-1, R.653-1 et R.655-1 du Code pénal

3) La traduction en pratique des obligations légales : la jurisprudence

Lorsqu'un individu commet un délit, il est présenté devant le tribunal correctionnel susceptible de prononcer une condamnation ou une relaxe. La décision du tribunal rendue en première instance peut faire l'objet d'un appel si l'une des parties n'est pas satisfaite. Le cas sera alors examiné par une Cour d'appel. Si la décision rendue par la Cour d'appel est contestable en droit, l'une des parties pourra se pourvoir en cassation afin de faire casser ou valider le jugement.

L'accès aux décisions rendues par ces différents niveaux de juridiction permet de tirer quelques enseignements quant aux peines encourues et à l'application des textes, dans différents cas de figure.

Dans un cas d'abandon, le prévenu chez qui avaient été retrouvés quatre chevaux et trois ânes sans eau ni nourriture, infestés de poux dans un borbier, à côté d'une ânesse en état de choc, les pieds coincés sous une porte, a été condamné pour abandon d'animaux domestique à trois mois d'emprisonnement avec sursis, outre la confiscation des animaux et l'interdiction définitive d'en détenir.⁸

Des sévices graves ou actes de cruauté ont été caractérisés dans le cas d'un propriétaire « ne soignant pas un poney gravement malade et en ne le nourrissant pas, ni ne l'abreuvant ». Malgré cette caractérisation, le propriétaire n'ayant pas été condamné au cours des 5 années précédentes bénéficiera du sursis pour ses 5 mois de prison et à ne sera condamné à verser que 600 € d'amende⁹

Quant à une condamnation pour mauvais traitements, on peut citer le cas de cette demoiselle de 19 ans qui hébergeait 8 équidés sur 400 m² de terrain seulement. L'un de ces équidés avait perdu 300 kg avant de décéder. La prévenue a avoué au tribunal avoir été "juste un peu débordée" et a été condamnée à 6 mois de prison avec sursis, ainsi qu'à l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou sociale avec des animaux, pendant 5 ans. L'Association de Défense des Animaux et les propriétaires du cheval décédé s'étant portés partie civile, ils ont été indemnisés à hauteur de 16 650 €. ¹⁰

Il est aussi arrivé aux juges de qualifier des mauvais traitements par « méconnaissance ». Par exemple dans le cas d'un homme ayant hébergé une jument gestante dans un enclos bien trop petit et sans nourriture. La jument était par ailleurs blessée suite à un poulinage précédent. L'accusé a soutenu être novice et n'avoir pas eu connaissance de l'état de la jument. La responsabilité pénale n'a pas été retenue en première instance, mais la Cour d'appel devant laquelle se sont pourvues les parties civiles

⁸ Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 29 novembre 2011, 11-84.945, Inédit

⁹ Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Tarascon, 23 avril 2010, n° parquet : 08008781

¹⁰ Tribunal correctionnel de Boulogne sur Mer, 30/09/2010

a engagé la responsabilité civile du propriétaire, le condamnant à payer près de 10 000 € d'indemnités aux associations de protection des animaux ayant entamé les poursuites.¹¹

Enfin, des cas de cruauté jugés comme tels sont documentés. Il a ainsi été jugé par la Cour d'appel de Pau le 24 avril 2001, dans une décision citée par De Chesse Eutedjian et Moulinas, qu'un agriculteur ayant procédé à la castration d'un cheval avec une tranquillisation insuffisante s'était rendu coupable d'acte de cruauté, ainsi que d'exercice illégal de la chirurgie vétérinaire. De ce fait, il a été condamné à une amende de 10 000 Francs, et à l'interdiction de détenir des équidés pour une durée de cinq ans. Les parties civiles furent également indemnisées, la SPA et la fondation Brigitte Bardot reçurent 1 500 Francs chacune, et le Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires obtint un franc symbolique.

Il est difficile en réalité de discerner les inconscients des tortionnaires, et de faire la part des choses entre les simples méconnaissances et la négligence, voire les mauvaises intentions des propriétaires se rendant coupables de ces actes. On peut néanmoins observer par ces jurisprudences que malgré la gravité des faits, les peines ayant été prononcées à l'encontre des coupables sont en pratique bien loin des 2 ans de prison ferme et des 30 000 € d'amendes prévus par la loi.

Afin de favoriser le respect des équidés, les acteurs influents de la filière équine se sont accordés sur la définition des bonnes pratiques de détention et d'exploitation sous forme d'une charte.

4) Des obligations conventionnelles : La charte des bonnes pratiques du détenteur, un consensus des organismes équins français.

Face à la progression de l'intérêt suscité par le bien-être animal dans l'opinion publique ces dernières années, les grands organismes de la filière équine française ont travaillé ensemble pour établir la « Charte pour le bien-être équin », signée en 2016 par l'Association des Vétérinaires Équins de France, la Fédération Française d'Equitation, France Galop, le Groupement Hippique National et le Trot, avec le soutien de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et les Jeunes Agriculteurs. (« Charte des bonnes pratiques – Guide du bien-être équin » 2018)

¹¹ *Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Rouen, 05/05/2008*

Le but de cette charte est de faire ressortir plusieurs recommandations claires et simples, accessibles au plus grand nombre, afin de rentrer parfaitement dans le cadre des lois concernant la détention de chevaux. La charte résume les conditions au bien-être en huit mesures principales :

- Mesure 1 : Etablir une bonne relation homme-cheval
- Mesure 2 : Garantir une alimentation adaptée
- Mesure 3 : Offrir un lieu de vie adéquat
- Mesure 4 : Favoriser une activité physique et exploratrice
- Mesure 5 : Faciliter les contacts sociaux
- Mesure 6 : Veiller à la bonne santé
- Mesure 7 : Prévenir la douleur
- Mesure 8 : Assurer une fin de vie décente

Ces huit mesures y sont traitées de manière pédagogique permettant au détenteur de comprendre leurs objectifs et d'auto-évaluer ses pratiques les concernant. Pour cela sont proposés des indicateurs de bien-être objectifs centrés sur le cheval concernant cette mesure faisant consensus entre scientifiques et vétérinaires. Sont ensuite expliqués les points de vigilance dont les facteurs de risques principaux concernant la mesure, puis sont proposées des mises en situation et exposition des démarches à suivre concernant les principales atteintes recensées dans l'analyse des risques en termes de fréquence et/ou de gravité. Enfin, des informations - zootechniques en majorité - en lien avec la mesure et fiches techniques pour compléter les informations sont à la disposition du détenteur.

Pour mieux apprécier l'adéquation entre les pratiques des propriétaires et le respect de la mesure 6 qui vise à veiller à la bonne santé de l'animal, vont être précisées les pratiques préventives ayant trouvé consensus au sein de la profession.

5) Définitions des pratiques préventives pour veiller à la bonne santé

Plusieurs recommandations ont été établies concernant les pratiques de prévention. Il est d'abord judicieux de mettre en place une surveillance quotidienne des animaux pour ne pas les laisser trop longtemps dans un état de détresse en cas d'accident, et pour détecter précocement des anomalies les concernant, de même qu'il est recommandé de ne pas exposer les équidés aux risques d'intoxication. Également, les équidés étant soumis au parasitisme digestif, il est important d'avoir recours à des traitements antiparasitaires, et dans l'idéal de faire un suivi des populations de parasites par des examens coprologiques. Ces recommandations sont détaillées en annexe 2. De plus, bien qu'aucune vaccination ne soit obligatoire pour les chevaux détenus à domicile, la vaccination contre le tétanos

est très fortement recommandée et les données épidémiologiques de la grippe équine et de la rhinopneumonie les années passées justifient la recommandation à vacciner également contre ces deux maladies. D'ailleurs, la vaccination contre la grippe est obligatoire pour tous les rassemblements équestres. Les détails de ces recommandations sont présentés en annexe 3. Enfin, la croissance des dents des équidés étant continue, la prévention des affections bucco-dentaire est aussi nécessaire tout au long de la vie de l'animal. L'annexe 4 présente les risques associés à un manque de cette prévention.

Ainsi, en cas de non-respect des conditions de détention définies par la loi à plusieurs échelles de manière à limiter les mauvais traitements, des sanctions parfois sévères sont prévues par le Code pénal. Bien que les pratiquants semblent peu intéressés par les questions législatives et de bonnes pratiques, les grands organismes de la filière ont pris les choses en main, en établissant un outil pédagogique définissant les bonnes pratiques pour le bien-être équin, destiné à l'ensemble des détenteurs d'équidés. Cette charte servira de support pour établir le questionnaire de l'enquête présenté dans la partie 2.

Intéressons-nous maintenant aux sources d'informations auxquelles les propriétaires peuvent avoir accès, pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences.

E/ Mise au point sur les sources d'informations disponibles pour les propriétaires

Les informations disponibles pour les propriétaires peuvent être divisées en deux catégories. Les informations qu'ils ont pu accumuler grâce à leurs expériences passées d'une part – autrement dit leurs connaissances –, et les informations pour lesquels ils devront entreprendre une démarche de renseignement auprès de différentes sources d'autre part.

1) Les connaissances acquises par l'expérience équestre

a) Ancienneté du statut de cavalier et de propriétaires

Il semble logique que les connaissances des équidés diffèrent d'un propriétaire à l'autre selon la durée d'évolution au contact des équidés, que ce soit en tant que cavalier de centre équestre ou propriétaire, ce sont autant d'années passées à être attentif aux équidés et autant de situations vécues.

b) Niveau équestre et objectifs des examens fédéraux

Les Galops® sont les diplômes fédéraux du cavalier déclinés par disciplines, qui permettent de certifier le niveau équestre technique et théoriques du pratiquant. Leurs programmes sont basés sur 5 parties : les connaissances générales, les connaissances du cheval, s'occuper du cheval, la pratique équestre à pied et la pratique équestre à cheval. Les parties les plus intéressantes pour notre étude sont les trois premières, communes à toutes les disciplines. Les informations pertinentes traitées par ces programmes pouvant aider un propriétaire à comprendre, entretenir et soigner son cheval sont celles qui concernant le comportement, l'alimentation, l'anatomie, l'entretien des pieds et la santé. Elles ont été rassemblées dans un tableau en annexe 5. On y remarque que le galop 4 marque un tournant dans la formation des cavaliers, puisque c'est le premier niveau à exiger des bases de connaissances médicales. En effet, les points essentiels à la prévention médicale que sont la vaccination, la vermifugation et soins-dentaires ne sont pas mentionnés plus tôt, pas plus que ne le sont les normes physiologiques et l'identification de signes cliniques anormaux.

2) Sources d'informations extérieures consultables par les propriétaires

a) Les intervenants professionnels du milieu : le vétérinaire entre autres

D'après Desbordes (2006), le vétérinaire partage la fonction de conseil sur la santé des équidés avec d'autres intervenants du milieu équestre ou du milieu médical, à savoir avec le maréchal-ferrant et l'enseignant à égalité, puis avec le dentiste équin, l'ostéopathe, le pharmacien et les Haras-Nationaux dans les mêmes proportions, et enfin dans une moindre mesure avec les selleries et animaleries.

b) L'entourage

Les propriétaires d'équidés ont souvent des contacts avec lesquels ils partagent leur passion depuis un certain temps. Ils peuvent ainsi se conseiller les uns les autres, en direct ou par l'intermédiaire de forums en ligne par exemple.

c) Recherches personnelles et supports utilisables

Enfin, une multitude d'informations est disponible sous réserve que le propriétaire entreprenne des recherches. Elles peuvent se trouver sous forme d'articles de magazines, de sites internet, de livres, et de tout autre support.

Partie 2 : Présentation de l'enquête : « Connaissances et pratiques d'entretien des propriétaires d'équidés de sport et loisir »

A/ Matériel et méthode

1) Réalisation du questionnaire et mode de diffusion

a) Objectifs de l'enquête

Procédons d'abord au rappel des critiques émises vis-à-vis de la filière équine par les répondants à l'enquête de Doligez et al. (2014) présentées dans le tableau II en réponse à une question ouverte.

Parmi les préoccupations exprimées, on retrouve des faits graves dont ils accusent des pratiquants. On pourra relever les citations : « Détention d'un animal sans un minimum de connaissances, nécessité d'un permis de détention », « l'incompétence/méconnaissance des propriétaires/utilisateurs », « peu de connaissances du cheval en tant qu'être vivant », « alimentation inadaptée (par méconnaissance) [...] », « santé négligée [...] » ... Les répondants dénoncent donc entre autres, plusieurs failles dans les connaissances des personnes devant s'assurer du bien-être des animaux, c'est-à-dire leur détenteur et leur propriétaire.

Partant de ce constat, l'enquête menée s'adresse aux propriétaires d'équidés de sport et loisir afin de mesurer leurs connaissances théoriques, et sur l'adéquation entre les conditions de bien-être des équidés et les conditions de vie qui lui sont imposées dans les faits. Par ailleurs, une évaluation des connaissances médicales théoriques sera faite à l'aide de mises en situation, vis-à-vis desquelles les propriétaires devront expliquer les démarches qu'ils adopteraient dans chacun des cas. Ainsi, on pourra évaluer le respect par les propriétaires des mesures de la charte des bonnes pratiques de détention des équidés, seule la première mesure de la charte, examinant la « Qualité de la relation homme-cheval » ne sera pas abordée.

b) Réalisation du questionnaire et modalités de diffusion et d'exploitation

Le questionnaire a été réalisé par l'intermédiaire de l'application « Google Formulaire » mise à disposition par Google qui a comme avantage sa facilité d'utilisation et son incorporation au sein des autres applications de Google, comme les tableurs et les traitements de texte. Le questionnaire a été

publié sur le réseau social Facebook, et 218 réponses ont été obtenues en 6 jours, entre le 14 et le 20 février 2020, puis l'accès au questionnaire a été volontairement interrompu.

2) Présentation des six rubriques du questionnaire et objectifs de chacune

Le questionnaire de l'enquête dans son intégralité est présenté en annexe 6, mais les parties sont résumées ci-dessous.

a) Profil du propriétaire

Un total de 11 questions personnelles a été posées au propriétaire afin d'établir d'éventuelles relations entre leur profil et les réponses concernant les connaissances théoriques, les pratiques, et les démarches envisagées. Par exemple, on peut imaginer que pour un même niveau de connaissances et un même degré d'urgence estimé, le recours au vétérinaire sera plus précoce, pour un propriétaire ayant de gros bons revenus, ayant une très bonne relation avec son vétérinaire ou encore ayant une assurance.

Ainsi, il a semblé intéressant de se renseigner sur : le sexe, l'âge, la profession, les revenus, la qualité de la relation entretenue avec le vétérinaire, le nombre de chevaux possédés, l'ancienneté du statut de propriétaire, le type d'équidés détenus, la contraction d'une assurance, puis l'expérience et le niveau équestre, conditionnant entre autres les connaissances théoriques. Ces résultats seront présentés dans la partie 2B et 3C.

b) Les sources d'informations utilisées

Il a été demandé aux propriétaires de nous renseigner sur les sources consultées en cas de situation problématique et de les classer par ordre de priorité, parmi l'entourage amical, les professionnels du cheval, internet et le vétérinaire ; de préciser si d'autres sources sont amenées à être utilisées ; le genre de sites internet consultés, et l'attention portée aux auteurs et aux sources. Le contexte de l'utilisation d'internet par rapport à une visite du vétérinaire est également à renseigner, et enfin il est demandé si la prise de contact téléphonique pour demander conseil au vétérinaire se fait facilement. Ces résultats seront présentés dans la partie 3.

c) L'environnement du cheval perçu par le propriétaire : hébergement et alimentation

Dans le cas où le propriétaire aurait plusieurs équidés, il lui a été demandé pour répondre aux questions de cette rubrique de choisir un équidé de référence parmi eux, celui à qui il consacre le plus de temps par exemple. Le propriétaire est invité à décrire les conditions d'hébergement de son équidé et à apporter un regard critique sur celles-ci. L'objectif de ces questions est d'établir pour certains critères une adéquation ou une inadéquation entre ce que sait le propriétaire et ce qu'il fait en pratique concernant l'hébergement et l'alimentation. Des questions porteront également sur la motivation des concessions faites au détriment du bien-être de leur équidé.

- Sur l'hébergement, le propriétaire est invité à décrire ses pratiques, à savoir le choix d'organisation (propriétaire indépendant ou en structure équestre), la proximité de l'équidé avec ses congénères (d'isolé à une vie en troupeau), les temps de liberté en extérieur (de nul à permanent), la mise à disposition d'un abri (selon le temps passé dehors), la surface du boxe (si concerné), les temps d'exercices imposés et la nature des clôtures. Il donnera ensuite son avis quant aux conditions d'hébergement qu'il propose à son équidé.

- Sur l'alimentation, il est demandé au propriétaire de décrire ses pratiques, d'une part concernant son implication dans le choix de la ration si l'équidé est en pension, mais aussi d'autre part sur son accès au fourrage (à volonté ou rationné), sur l'attention portée à la qualité du foin, et la fréquence et le volume des repas de concentrés. De même, il donnera son impression sur le régime alimentaire proposé à l'animal et des points à améliorer.

Enfin, il sera demandé au propriétaire d'exposer les causes des concessions qui sont faites concernant l'hébergement et l'alimentation de son équidé. Ces résultats seront présentés dans la partie 4.

d) La médecine préventive : pratique et perception du propriétaire

Un total de 23 questions portant sur les mesures de prévention mises en place par le propriétaire de manière à prévenir les affections présentées par leurs équidés, à savoir le recours à la visite d'achat et la fréquence de surveillance de l'équidé par le propriétaire lui-même ou par quelqu'un d'avisé. Sont abordés ensuite des grands thèmes de prévention, à savoir la gestion du parasitisme, la prévention des affections dentaires, la vaccination, le recours à l'ostéopathie et à d'autres médecines complémentaires. Pour ces parties il est demandé à chaque fois aux propriétaires de renseigner leurs pratiques, et de les confronter à leurs connaissances théoriques sur les différents thèmes, et enfin de se prononcer sur la perception qu'ils ont de leurs plans de prévention selon les thèmes, s'ils sont idéaux ou non, et si ce n'est pas le cas, il leur est demandé de se prononcer sur les raisons des concessions à nouveau (raisons

financières, manque de temps, manque d'intérêt ou de connaissances). Par ailleurs, quelques questions théoriques pures sont posées, comme les signes de parasitisme ou encore les plantes toxiques auxquelles ils doivent faire attention. Ces résultats seront présentés dans la partie 5.

e) Mises en situation : réagir face aux signes cliniques

Dans cette partie, le propriétaire prend de la distance par rapport à ses propres animaux et est amené à réfléchir à des situations types. Il va commencer par devoir se prononcer sur l'état corporel de trois chevaux, qu'il devra caractériser comme trop gras, trop maigre ou en bon état. Sont ensuite présentées au propriétaire un total de 24 maladies d'incidence, d'urgence et de gravité différentes. Pour chaque situation il lui est demandé de :

- Reconnaître l'affection décrite à l'aide d'un petit texte, parfois associé à une photo.
- Expliquer comment serait géré le cas dans l'immédiat par le propriétaire : Des précisions sont attendues telles que là où est placé le cheval en attendant les soins, s'il est marché, douché, isolé, couvert, à quels autres signes le propriétaire prête attention, s'il prend la température corporelle du cheval, etc.
- Estimer le délai entre l'apparition des signes et le recours au vétérinaire en cas d'absence d'amélioration.

Parmi les 24 affections seront traitées : l'amaigrissement, la fourbure, le « coup de sang » ou rhabdomyolyse, l'épistaxis, la teigne, le sarcoïde, la dermite estivale récidivante des équidés, la « gale de boue », la colique, une plaie au jarret, l'asthme équin, un voile blanc sur l'œil, la lymphangite, la boiterie avec deux contextes différents laissant suspecter un abcès puis une tendinite, le syndrome de Cushing, le syndrome métabolique équin, une affection respiratoire sans adénomégalie, puis avec une adénomégalie typique de la gourme, les ulcères gastriques, le bouchon œsophagien, une fièvre d'origine indéterminée, et un cheval couché type tétanos.

Ces résultats seront présentés dans la partie 6.

f) Opinions des propriétaires sur divers moyens d'information et d'amélioration de prise en charge de la santé de leurs équidés

Pour agrémenter la discussion, il est demandé aux propriétaires de se prononcer sur certains moyens d'information et d'amélioration de prise en charge des équidés. Ainsi, ils ont à donner leur avis sur d'éventuelles formations proposées par des vétérinaires aux propriétaires, voire la nécessité de détenir un certificat de capacité pour posséder un ou plusieurs équidés, la visite sanitaire obligatoire,

ou encore des pistes d'améliorations de prises en charge par les vétérinaires. Ces résultats seront présentés au fur et à mesure de la discussion en partie 7.

B/ Résultats de la diffusion de l'enquête et profils des propriétaires interrogés

1) Classes socioprofessionnelles : sexe, âge, profession et revenus des propriétaires

Les caractéristiques socio-professionnelles des propriétaires ayant répondu à l'enquête sont les suivantes :

- **Sexe** : 95,8 % des propriétaires interrogés sont des femmes, contre seulement 4,2 % d'hommes.
- **Âge** : 1,4 % des propriétaires interrogés sont mineurs ; 36 % ont entre 18 et 25 ans ; 52 % sont dans la tranche d'âge 25-50 ans et 10 % ont plus de 50 ans.
- **Activité professionnelle** : 77,9 % sont actifs ou en recherche d'emploi, 19,3 % sont étudiants et 2,8 % sont retraités. 12,8 % des propriétaires interrogés sont des professionnels de la filière équine, et 1,4 % sont des vétérinaires mais pas forcément équins.
- **Revenus mensuels de la personne en charge financière de l'équidé** : entre 1 000 € et 2 000 € pour 49,6 % des propriétaires, entre 2 000 € et 4 000 € pour 37,4 % et au-delà de 4 000 € pour 13,1 %.

2) Types d'équidés et nombre d'équidés possédés

La figure 11 présente le type d'équidés possédés par les propriétaires interrogés. Pour 44 % ils sont considérés par leur propriétaires comme des poneys et chevaux de loisir, pour 37 % comme des poneys et chevaux de sport, et pour 16 % ce sont des poneys et chevaux de compagnie. Un total de 3 % des propriétaires interrogés possèdent d'autres équidés.

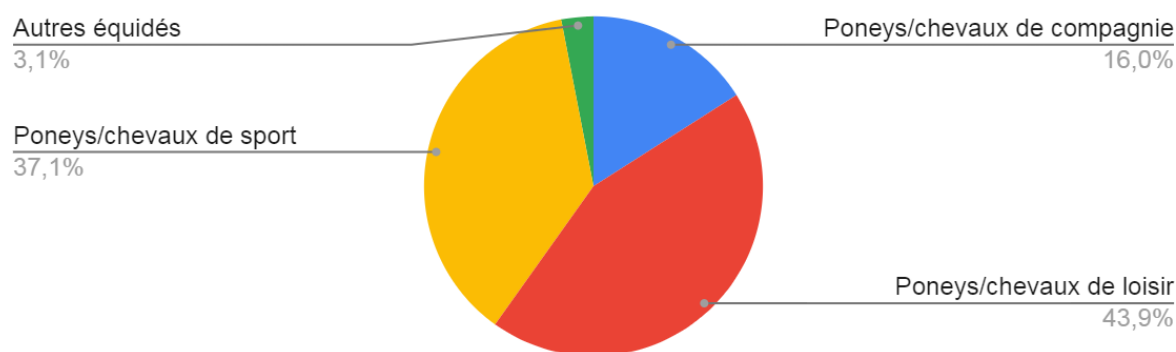


Figure 11 : Types d'équidés possédés par les propriétaires

La figure 12 illustre le nombre de chevaux possédés par les propriétaires interrogés. Un total de 45 % d'entre eux possède un unique cheval, alors que 19 % en possèdent deux, 27 % entre trois et cinq, 4 % entre cinq et dix et 6 % d'entre eux possèdent plus de dix chevaux.

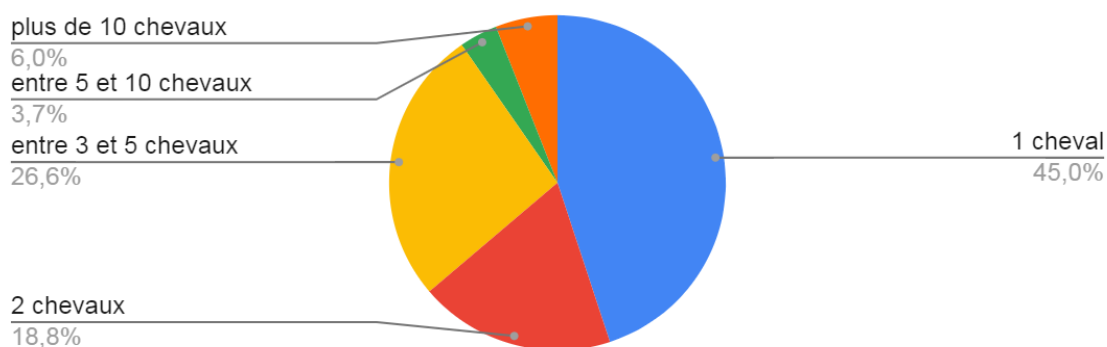


Figure 12 : Nombre d'équidés possédés par les propriétaires interrogés

3) Représentation relative des propriétaires professionnels, amateurs indépendants ou en structure équestre

La figure 13 illustre le choix d'organisation des propriétaires touchés par l'enquête. Un total de 52 % d'entre eux a recours à un service de pension pour l'hébergement de leurs animaux, alors que 48 % sont des propriétaires indépendants, qui détiennent leurs animaux à leur domicile pour 38 % d'entre eux, ou sur un terrain éloigné qui leur appartient ou qui leur est prêté ou loué pour 10 % d'entre eux.

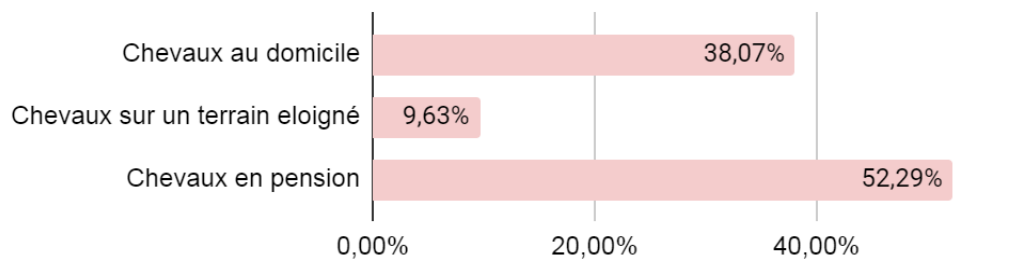


Figure 13 : Choix d'organisation faits par les propriétaires interrogés.

Parmi les 218 personnes interrogées, 28 sont des professionnels de la filière équine. Parmi ces 28 professionnels, 11 sont gérants d'une structure équestre, 10 enseignent l'équitation, 4 sont cavaliers professionnels et 4 sont éleveurs. Enfin une consultante en éthologie, un pareur, un maréchal ferrant, un vétérinaire équin et un podologue et comportementaliste ont aussi répondu à l'enquête.

Pour conclure, l'enquête a touché environ autant de propriétaires indépendants que de propriétaires dépendants de structures équestres, et environ 13 % de propriétaires professionnels pour 87 % de propriétaires amateurs. Cela dit, les professionnels interrogés possèdent à eux seuls 23% des chevaux et les amateurs 77% des 605 chevaux concernés par notre étude. **Notre échantillon est donc sur ces deux aspects, représentatif de la population des propriétaires d'équidés d'après le recensement réalisé par Vial (2008).**

Partie 3 : Les sources d'informations disponibles et utilisées par les propriétaires

Dans cette partie, sont référencées les différentes sources d'informations à la disposition des propriétaires d'équidés, de manière à préciser lors de notre enquête, celles qui furent utilisées, et dans quelles mesures on y a eu recours. **La description du matériel et la méthode de cette partie renvoient à des questions de l'enquête, dont le questionnaire est présenté dans son intégralité en annexe 1.**

A/ Matériel et méthode

1) Caractérisation des sources disponibles en ligne à l'aide de recherches instantanées

Afin de faire un point sur les sources d'informations disponibles en ligne pour les propriétaires d'équidés, quelques recherches ont été entreprises dans le moteur de recherche Google, en tapant les mots clés suivants :

- « Conseil santé cheval »
- « Affection respiratoire cheval »
- « Colique cheval »
- « Problème de peau cheval »

Les résultats nous permettront donc d'obtenir un rendu instantané des liens proposés. Cette partie est donc uniquement à titre indicatif, puisque le web est en évolution continue et que d'une semaine à l'autre, nous pourrions ne pas avoir les mêmes résultats.

2) Enquête auprès des propriétaires sur les sources d'information utilisées

Les questions qui concernent cette partie, sont les questions 5, 6, 9, 10, et 27 de l'enquête, qui se renseignent respectivement sur la qualité de la relation entretenue avec le vétérinaire, l'ancienneté du statut de propriétaire et du statut de cavalier, le niveau équestre et la rigueur d'évaluation des parties théoriques lors des passages de Galops par l'enseignant.

Il est ensuite demandé respectivement aux questions 28 et 29 de l'enquête, de détailler l'ordre de priorité des sources consultées lors du dernier problème de santé - parmi le vétérinaire, l'entourage amical, le professionnel du cheval et internet- ainsi que de préciser quelles autres sources sont consultées.

Enfin concernant cette partie, il est demandé aux propriétaires aux questions 30, 31 et 32, des précisions sur les contextes d'utilisation d'internet, et sur les sources internet consultées.

Les résultats associés à cette partie de l'enquête auprès des propriétaires et à l'analyse des résultats de recherches instantanées en ligne sont présentés dans la partie C.

3) Opinion des propriétaires sur les sources d'information et moyens d'acquisition de compétences

Afin d'alimenter la discussion, les propriétaires ont été interrogés sur les moyens qu'ils envisageaient pour améliorer leurs connaissances et compétences, tels que des formations pratiques dispensées par les vétérinaires à leur intention, une éventuelle formation obligatoire pour la détention des équidés, ou encore leur opinion vis-à-vis de la visite sanitaire équine, et enfin, une question ouverte permettant aux propriétaires de s'exprimer sur ce sujet.

Les questions concernées ont été les questions 86, 87, 88 et 89 du questionnaire.

B/ Résultats : Les sources d'informations utilisées par les propriétaires interrogés

1) L'expérience équestre des propriétaires interrogés

a) Ancienneté du statut de cavalier des propriétaires

Un total de 92 % des propriétaires interrogés pratique l'équitation depuis plus de 10 ans, contre seulement 5 % depuis 5 à 10 ans et 1 % de 2 à 5 ans. Enfin, 2 % des propriétaires interrogés ne sont pas cavaliers. On a donc parmi les propriétaires interrogés, une grande proportion de cavaliers expérimentés.

b) Ancienneté du statut de propriétaire des personnes interrogées

D'après la figure 14, environ la moitié des propriétaires interrogés sont propriétaires depuis plus de 10 ans, environ 25 % le sont depuis 5 à 10 ans, 14 % depuis 2 à 5 ans et 11 % environ le sont depuis moins de 2 ans.

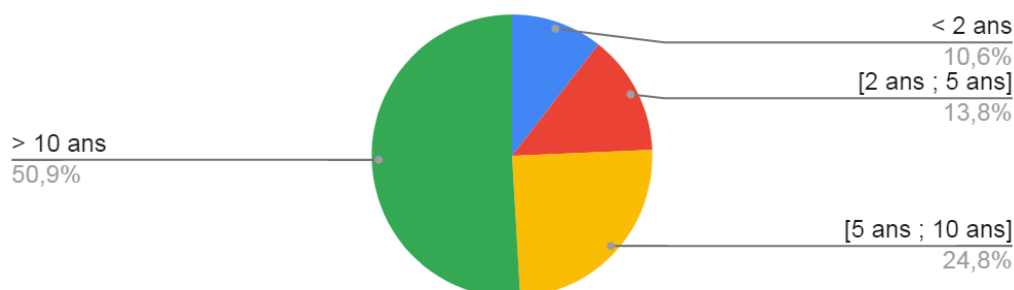


Figure 14 : Ancienneté du statut de propriétaire des personnes interrogées.

c) Niveau équestre des propriétaires interrogés

La figure 15 illustre que 2 % des propriétaires seulement ne sont pas cavaliers, que 5 % ont un niveau allant du Galop 1 au Galop 3, que 36 % ont un niveau du galop 4 au galop 6, et que 42 % ont un niveau Galop 7. Tous les professionnels de la filière interrogés ont un niveau supérieur au galop 4.

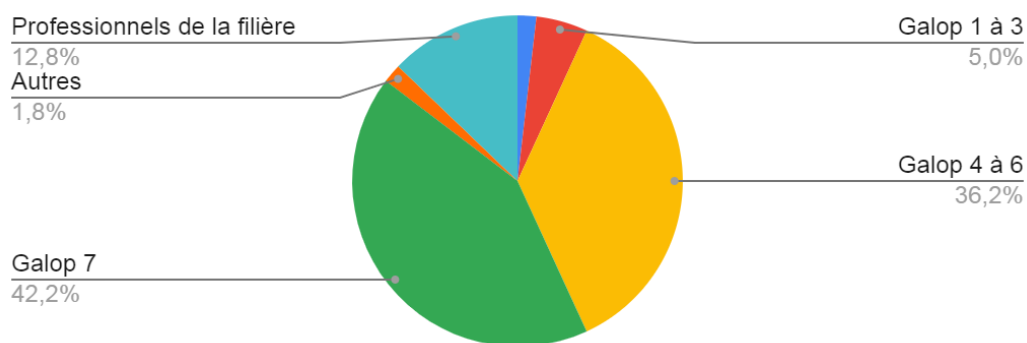


Figure 15 : Niveau équestre des propriétaires enquêtés

Il a aussi été intéressant de se renseigner sur la prise en compte de ces objectifs théoriques comme condition de réussite aux examens. La figure 16 permet de voir que les interrogés considèrent majoritairement que la théorie a été prise en compte lors de leurs évaluations, et que les propriétaires ayant eu la sensation d'avoir été rigoureusement et très rigoureusement évalués, sont plus nombreux que ceux ayant mal ou n'ayant pas été évalués. Seuls 9 % des propriétaires interrogés ont déclaré que la théorie n'avait pas été évaluée lors de leurs examens.

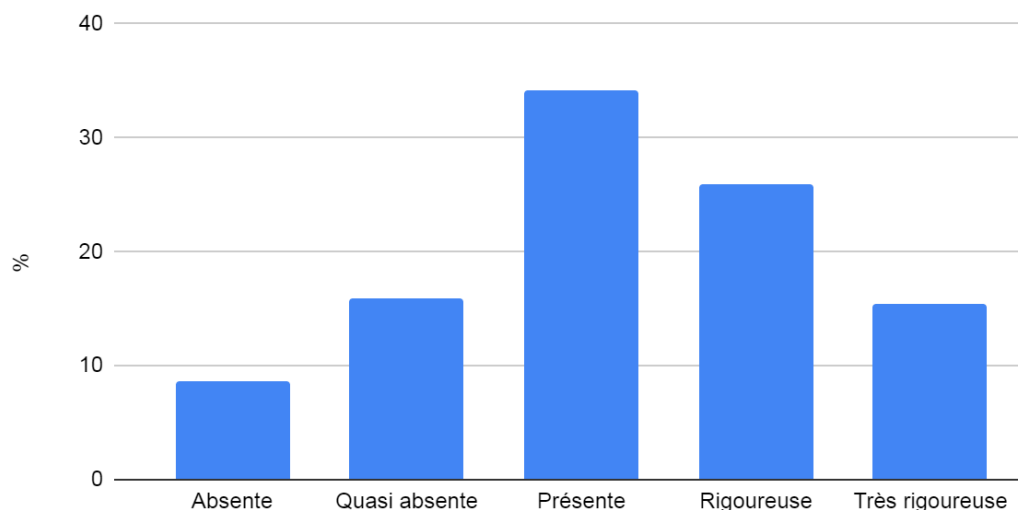


Figure 16 : Rigueur d'évaluation des parties théoriques du programme fédéral d'après les propriétaires

Lorsque le propriétaire sera face à un problème auquel il n'a pas encore été confronté, ni en théorie ni en pratique, par son expérience de cavalier ou de propriétaire, il sera amené à consulter différentes sources d'informations.

2) Les différentes sources d'information utilisées par les propriétaires interrogés et ordre de priorité

a) Classement par ordre de priorité

À la question 28 du questionnaire, les propriétaires ont dû classer par ordre de priorité, le recours aux sources d'informations suivantes, lors du dernier problème de santé de leur équidé : l'entourage amical, un professionnel du milieu équestre, internet et le vétérinaire. La figure 17 présente les réponses à cette question et permet de constater que les professionnels de la filière d'abord, puis les vétérinaires, sont consultés en première intention par respectivement 38 % et 31 % des propriétaires lors d'un problème de santé. S'ensuivent l'entourage amical pour 20 %, et internet pour 6 % des propriétaires. Un total de 40 % des propriétaires contactera le vétérinaire en seconde intention, 20 % le contacteront en 3^{ème} intention et 12 % le contacteront en dernier recours.

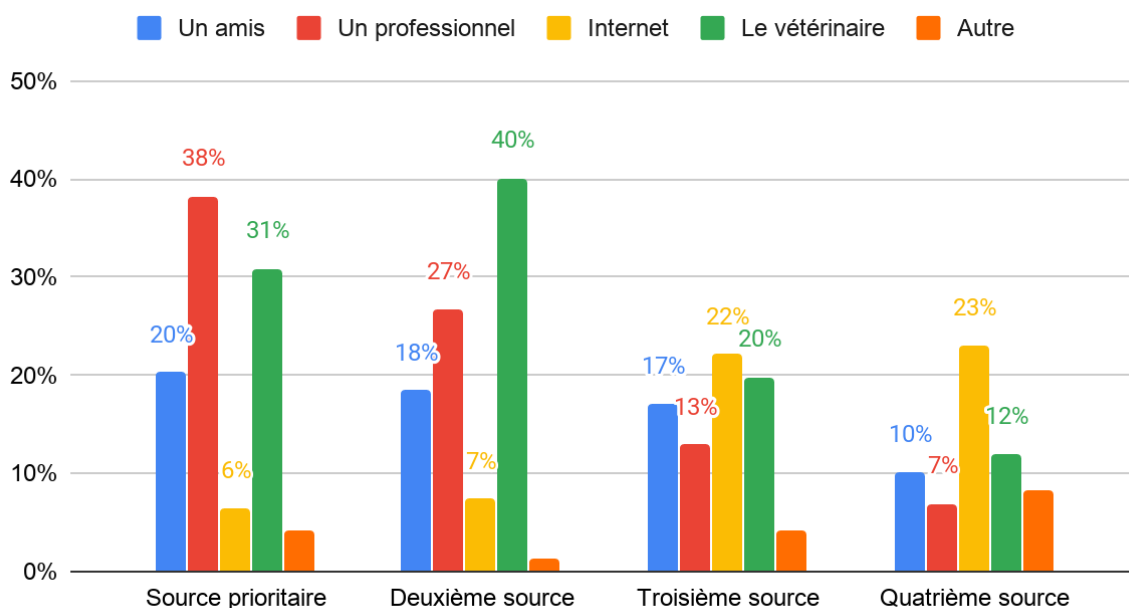


Figure 17 : Sources d'informations classées par priorité de consultation par les propriétaires

Parmi les autres sources utilisées qui n'étaient pas proposées par le choix multiple, mais citées par les propriétaires dans la rubrique « Autres » : Les connaissances propres, résultant de l'expérience et de formations semblent suffisantes pour 11 personnes, des ouvrages papiers sont consultés pour 7 personnes, l'ostéopathe est citée par 2 personnes, et le dentiste équin par 1 personne.

Concernant le recours au vétérinaire, il est intéressant de savoir si celui-ci se fait facilement par téléphone, même pour demander un conseil, et comment est caractérisée la relation entretenue entre le propriétaire et le vétérinaire.

b) Recours téléphonique aux vétérinaires et qualité de la relation entretenue

On peut imaginer que le contact entre le propriétaire et le vétérinaire se fait d'autant plus facilement que la relation est bonne. Les questions 32 et 5 portaient sur ce sujet. Ainsi, nous avons pu remarquer que la moitié des propriétaires demanderaient conseil exceptionnellement à leur vétérinaire par téléphone, alors que 26,4 % le feraient régulièrement et que 23,6 % ne le feraient jamais, comme l'illustre la figure 18. Concernant les relations entre le propriétaire et le vétérinaire, elles sont caractérisées comme excellentes pour un tiers des répondants, très bonnes par 27 %, et normales pour 22 %, alors qu'elles sont mauvaises pour 6 % et médiocres pour 1 % d'entre eux (figure 19).

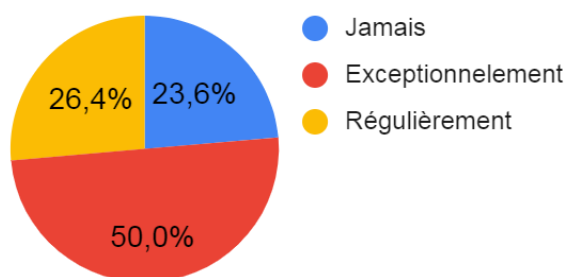


Figure 18 : Fréquence de demande de conseil du vétérinaire par téléphone

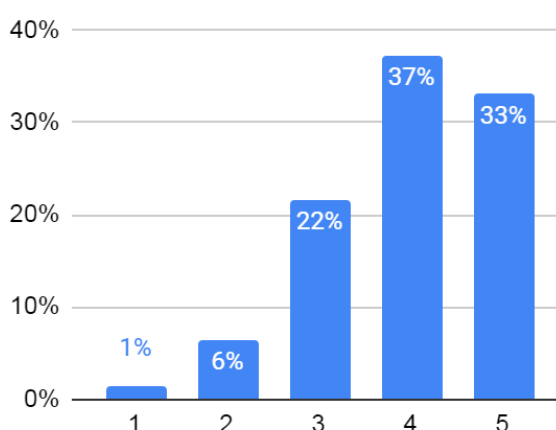


Figure 19 : Qualité de la relation entretenue avec le vétérinaire (1: médiocre => 5: excellente)

c) Consultation d'internet vis-à-vis du vétérinaire traitant

À la question 31, cherchant à articuler le recours à internet et au vétérinaire, 35,3 % des propriétaires indiquent qu'ils consultent internet avant d'appeler leur praticien, pour éviter qu'il ne se déplace pour rien. Un total de 52,9 % consulte internet en complément de la visite du vétérinaire pour obtenir des explications supplémentaires, et 11,8 % se renseignent sur internet lorsqu'ils remettent en cause les conclusions du vétérinaire.

d) Natures des sources internet consultées par les propriétaires interrogés

La figure 20 illustre les réponses à la question 30, qui visait à caractériser les types de sites internet consultés par les propriétaires. C'était une question à choix multiples, avec une option « autre », pour laquelle ont été proposés les sites suivants par moins de 5 personnes respectivement : les vidéos youtube, les groupes facebook, les sites de cliniques vétérinaires, la FFE ou GHN et des études ou thèses vétérinaires. Parmi les choix proposés, c'est le site internet de l'IFCE qui semble le plus

populaire, puisqu'il semble consulté par plus de 70 % des propriétaires interrogés. Environ la moitié des propriétaires sont amenés à consulter les forums et blogs équestres, de même que la moitié dit consulter des pages internet en vérifiant les sources. Enfin, 13 % des propriétaires interrogés avouent consulter des pages internet en omettant d'en vérifier les sources.

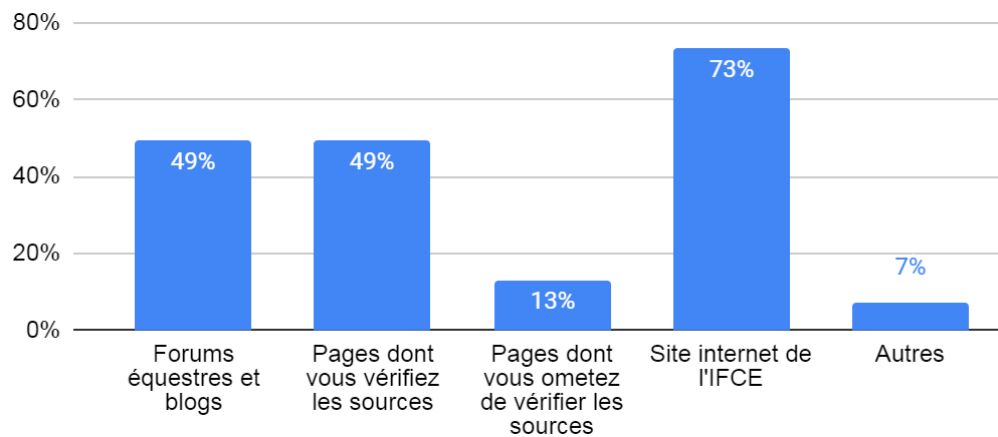


Figure 20 : Natures des sites internet consultés par les propriétaires

Il sera intéressant d'observer l'analyse des résultats de nos recherches instantanées, pour caractériser les différentes sources en lignes qui seront susceptibles d'être consultées par les 13 % de nos propriétaires qui avouent ne pas porter d'attention aux sources.

3) Audit sur la fiabilité des sources internet disponibles

a) Nature des sources disponibles

Pour les quatre recherches instantanées effectuées, un total de 75 liens a été proposé par Google, qui ont pu être répertoriés selon des catégories illustrées par la figure 21, à savoir :

- des sites de boutiques en ligne (35 liens pour 19 sites)
- des sites de laboratoires (5 liens pour 3 sites)
- des encyclopédies en ligne (7 liens pour 6 sites)
- des organismes vétérinaires (6 liens pour 5 sites)
- de presse en ligne (6 liens pour 5 sites)
- des fichiers PDF de thèses d'exercice (4 liens)
- des sites d'associations d'amateurs (5 liens)
- des blogs personnels ou forums interactifs (4 liens)
- des sites hors sujet, écartés pour la suite (3 liens)

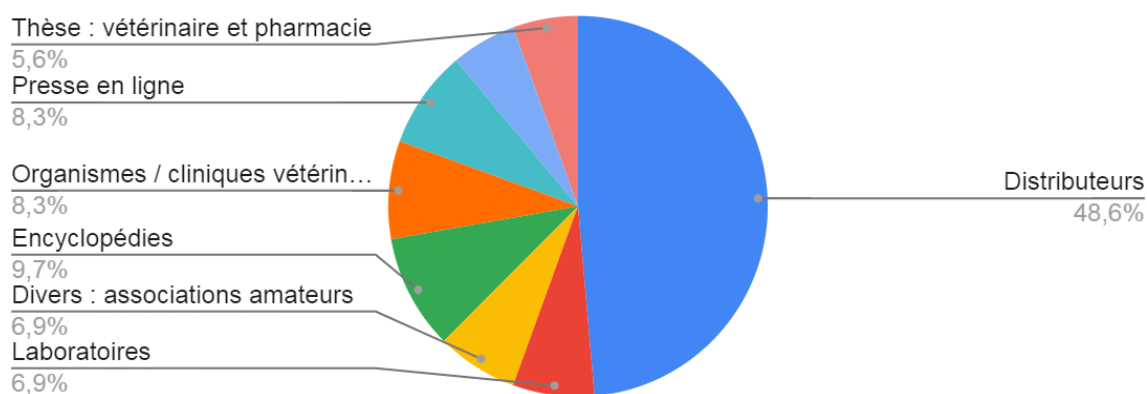


Figure 21 : Proportions des différentes natures de sites obtenus par nos recherches

Les sites de boutiques en ligne :

Près de 50 % des résultats conduisent à des sites de vente en ligne, où le propriétaire est renseigné sur différentes affections afin de pouvoir justifier et orienter le choix de produits para-vétérinaires à commander, sans avoir à se renseigner directement auprès de son vétérinaire traitant. Ces sites contiennent souvent des conseils concernant la santé, sous forme de « fiches pratiques », « fiches conseils », « blogs », « magazine », ou « guide santé » selon leur appellation.

Parmi les autres résultats :

Les **encyclopédies** en ligne représentent 9,7 % des résultats : elles sont, soit dédiées à la santé du cheval en particulier, soit au cheval et à l'équitation plus largement, voire des encyclopédies généralisées à tous sujets de société confondus. Elles ont un niveau de précision très variables, abordant simplement les grandes fonctions, jusqu'aux maladies en détail.

Des **articles** destinés à la presse de type **magazines équestres** représentent également 8,3 % des résultats. Ce sont des magazines à destination des amateurs et professionnels équestres, voire des magazines à destination des vétérinaires. Ils traitent donc les sujets avec une précision variable, et l'abord de la santé du cheval dans leurs éditions s'y retrouvent en proportions, très variables également.

Dans les mêmes proportions, 8,3 % des liens nous orientent vers des sites webs d'organismes vétérinaires : des cliniques privées, associations, ou des organismes nationaux vétérinaires, tels que le RESPE qui, par son information, incite à déclarer les cas d'un certain nombre de maladies. Les vétérinaires privés mettent quant à eux des informations médicales à disposition des clients, afin de renseigner et satisfaire une clientèle, en complément des consultations, ou afin de préciser les situations de recours à eux pour les spécialistes et cliniques de cas référés.

6,9 % des liens mènent aux sites de **laboratoires vétérinaires**, qui présentent leurs gammes de produits, bien qu'ils ne soient pas disponibles en ligne, et mettent par ailleurs à disposition des visiteurs quelques informations sur la santé équine.

En même proportion, sont proposés des sites divers d'**associations** de cavaliers, de propriétaires et des associations de protection animal, chacun pouvant intéresser ses visiteurs par la présence d'informations sur la santé du cheval.

Des travaux scientifiques tels que les **thèses** en versions intégrales apparaissent également parmi les résultats.

Enfin, des sites de **petites annonces**, des **forums**, ou bien des **blogs amateurs** dans lesquels ces sujets ont été abordés, apparaissent pour 5,6 % des résultats des recherches.

Trois liens sont hors sujet, parmi lesquels un article sur les bienfaits de la viande de cheval, un autre sur la culotte de cheval, et le site du département de l'Orne qui met en avant les structures de santé équines présentes dans son département.

b) Qualité des sources répertoriées

Parmi les sites de **vente en ligne** nous informant sur la santé du cheval, l'auteur des textes n'est cité que sur 9 des 19 pages affichées, et parmi les auteurs cités, 4 seulement sont des vétérinaires. Les sources utilisées pour la rédaction sont citées sur 4 des 19 pages. Pour cette catégorie de sites ayant une partie des boutiques en ligne, on constate donc que moins de la moitié des articles sont signés, et moins d'un quart des articles citent leurs sources.

On peut imaginer que les **laboratoires** font rédiger les articles publiés sur leurs sites internet par des vétérinaires, mais nous n'avons pas les moyens d'en être certain. L'auteur est nominativement cité par un seul des trois laboratoires, et celui-ci est docteur vétérinaire. Dans aucun des cas, une source bibliographique n'est citée.

Parmi les 6 **encyclopédies** en ligne, une seulement donne le nom de l'auteur, et seulement deux citent leurs sources bibliographiques.

Trois des quatre **associations** de cavaliers, propriétaires ou de protection animale ne citent ni source, ni auteur. La quatrième, quant à elle – éditée par une association sur les chevaux minorquins – cite auteurs et sources dans environ la moitié de ses articles.

Parmi les sites d'une clinique **vétérinaire**, celui de l'association américaine des vétérinaires, et celui du RESPE français, aucune page n'est signée, ni aucune source n'est citée, bien que l'on puisse imaginer que ce soient des vétérinaires qui les aient écrits.

Parmi les pages de **presse équestre** qui tiennent à jour un site internet, les auteurs sont cités dans 100 % des cas, et les sources dans 80 % des cas.

Les auteurs et les sources des **thèses** proposées, lors de la recherche concernant les affections respiratoires, sont bien évidemment cités.

Dans le cas des **blogs** de particuliers, les profils des auteurs sont connus, mais les sources ne sont pas citées, et concernant les sites de petites annonces avec **forums**, aucun auteur ni source, ne sont identifiables.

Parmi les 72 liens affichés en résultat de la recherche concernant la santé des chevaux détaillée plus haut, 25 sont explicitement signés par des vétérinaires, soit 35 %. En imaginant que les 7 pages des laboratoires vétérinaires ou d'organismes vétérinaires soient également écrites par des vétérinaires, cela porterait à 44 % le nombre des pages mises à disposition des propriétaires sur internet, rédigées par des docteurs vétérinaires.

Le graphique suivant synthétise la qualité des 72 liens obtenus en résultat de nos recherches. Il est à noter que, bien que plusieurs liens renvoient aux mêmes sites, ils pointent vers des articles différents. Chaque lien est ainsi comptabilisé comme un résultat à part entière. Pour chaque catégorie de site web énuméré dans les résultats, la colonne bleue représente le nombre total de liens obtenus dans nos recherches, et parmi eux, en rouge le nombre de textes où l'auteur est cité, en jaune le nombre de textes signés par un docteur vétérinaire, et enfin en vert, le nombre de textes dont les sources bibliographiques sont citées. La figure 22 permet de visualiser la proportion d'articles signés, et dont les sources sont citées au sein de chaque catégorie. On peut constater, que bien qu'en faibles proportions, les thèses et les articles trouvés **sur les pages de presse en ligne, semblent les plus transparents sur leurs auteurs et sources.**

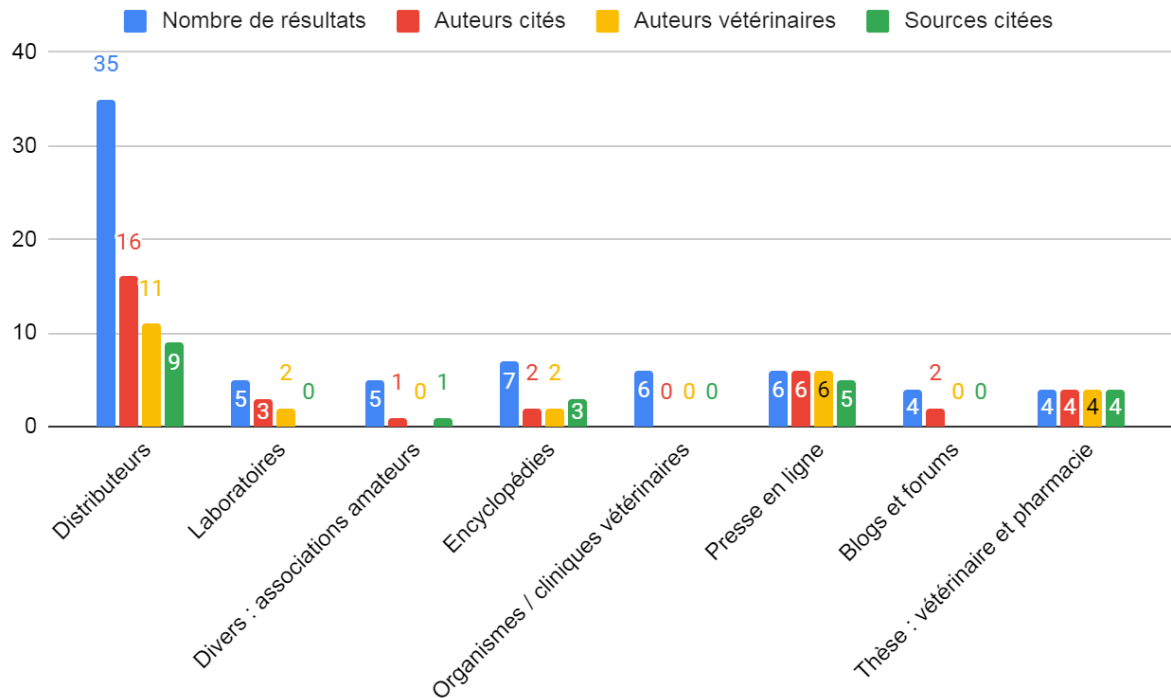


Figure 22 : Représentation de la fiabilité et de la transparence des sources internet

Des conseils sont donc dispensés en ligne par des auteurs souvent non identifiables et pas toujours légitimes. Cependant, une grande partie d'entre eux se déchargent de leurs responsabilités vis-à-vis des informations données.

c) Décharge de responsabilité des sites quant aux informations données

La quasi-totalité des sites divulguant des informations sur la santé des équidés se déchargent des responsabilités que ce conseil implique. Cette décharge a lieu soit au fur et à mesure des articles, dans lesquels il est rappelé que les informations livrées ne sont que théoriques et ne remplacent pas l'avis et la consultation d'un vétérinaire, soit dans les mentions légales. Il peut y être rappelé que le site s'efforce de tenir les informations à jour de manière rigoureuse, mais qu'elles sont données à titre indicatif et que la responsabilité du site quant à un défaut d'information ou à une inexactitude n'engage pas la responsabilité de propriétaire du site.

d) Des conseils vétérinaires personnalisés proposés en ligne

Parmi les sites consultés appartenant à des marques para-vétérinaires, trois proposent la mise en relation directe avec un vétérinaire. Ces trois sites ont représenté 10 liens sur les 72 résultats de la recherche. Sur le premier, le numéro de téléphone et l'adresse mail du vétérinaire affilié sont affichés

avec les heures de disponibilités. Le deuxième invite l'utilisateur à remplir et à envoyer un formulaire assez complet. Le dernier site réserve le contact mail et téléphonique du vétérinaire aux seuls clients ayant déjà commandé un produit sur le site. Ces contacts ont pour seul objectif de renseigner le client vis-à-vis des produits uniquement proposés. Ainsi, nous pouvons lire sous l'un des formulaires que sont exclus : les avis sur les médicaments, les avis médicaux pour donner suite à une consultation vétérinaire, les conseils ou avis liés à des produits délivrés sur ordonnance, et toute forme de consultation. Le propriétaire est invité à contacter son vétérinaire traitant en cas de doute.

Dans le cas des sites appartenant à des cliniques vétérinaires : le contact téléphonique est évidemment à disposition des utilisateurs, mais les sites invitent à contacter les vétérinaires traitant dans un premier temps.

4) Opinion des propriétaires sur les sources d'informations et moyens d'acquisition de compétences

Lorsqu'ils ont été interrogés en ce sens à la question 86 de l'enquête, un total de 99 % des propriétaires s'est déclaré en faveur du développement de formations pratiques, dispensées par des vétérinaires sur les premiers soins et la reconnaissance des symptômes affectant les équidés.

Par ailleurs, 79 % des propriétaires de notre enquête se prononcent ensuite – en réponse à la question 87 – favorables à la mise en place d'une formation obligatoire préalable à la détention d'équidés, alors que 21 % y sont défavorables.

D'après les réponses à la question 88, parmi la population globale des propriétaires enquêtés, 61 % sont au courant de l'existence des visites sanitaires et du caractère obligatoire de celle-ci, alors que 39 % l'ignorent. Cependant, une grande majorité d'entre eux, 93 %, y voient une utilité. Parmi les 61 propriétaires détenant plus de trois équidés et donc concernés par cette visite, 30 % n'étaient pas au courant de la procédure, et 16 % n'en voyaient pas l'intérêt.

En somme, les propriétaires d'équidés interrogés semblent avoir de bonnes bases théoriques et semblent être capables d'aller chercher de l'information auprès des professionnels.

En effet, pour plus de la moitié, ils sont propriétaires d'équidés depuis plus de 10 ans, et sont titulaires à plus de 90 %, d'un niveau supérieur au Galop 4, défini comme un seuil important concernant l'acquisition de connaissances physiologiques à propos des équidés. Il semblerait par

ailleurs que la majorité des instructeurs faisant passer ces examens évaluent réellement la partie théorique du programme. Cependant, tous les propriétaires sont amenés à consulter des sources d'informations extérieures lorsque leurs connaissances personnelles se révèlent insuffisantes.

Le cas échéant, ils disent consulter en priorité un professionnel de la filière, puis le vétérinaire, que près d'un quart d'entre eux appelle régulièrement pour demander conseil. La totalité des propriétaires interrogés sont tout de même amenés à consulter internet, en plus de l'avis du vétérinaire, pour approfondir les questions qui les préoccupent. Dans ce cas, presque la moitié des propriétaires disent porter une attention particulière aux sources des pages qu'ils consultent, et la plateforme de l'IFCE rencontre un franc succès, puisque 70 % des interrogés y ont recours.

Concernant les résultats proposés par le moteur de recherches instantanées, ce sont les sites de distributeurs de produits équestres qui sont les plus représentés, grâce à des rubriques de conseils dont les auteurs sont malheureusement souvent non identifiés et se déchargent de toute responsabilité, quant aux informations divulguées. On peut constater que les vétérinaires sont également présents en ligne, que ce soit par l'intermédiaire du site de leur clinique ou par l'intermédiaire de conseils sur les plateformes de vente.

Enfin, bien qu'en faibles proportions, ce sont les thèses et les articles sur les pages de presse équestre en ligne, qui semblent les plus transparents sur leurs auteurs et sources et, de fait, les plus fiables, bien que parfois moins facilement abordables.

Partie 4 : Hébergement et alimentation de l'équidé : pratiques et perception par les propriétaires

Cette partie a pour objectif de se renseigner sur les pratiques des propriétaires concernant l'hébergement et l'alimentation de leur équidé, ainsi que sur la perception qu'en ont les propriétaires.

A/ Matériel et méthode

Les bonnes pratiques d'hébergement et d'alimentation des équidés, sont décrites dans la charte par les mesures 2,3,4 et 5. Le rappel de celles-ci, qui seront un support à l'élaboration du questionnaire sont présentées ci-dessous.

La mesure 2 vise à garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisant et adapté aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux, ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.

Une enquête à cette échelle rendra difficilement compte de l'adaptation de l'alimentation et du travail fourni pour chaque cheval, étant donné l'unicité de chaque individu et de chaque situation, mais on peut, *a minima*, se renseigner sur la satisfaction des besoins physiologiques et l'expression des comportements alimentaires naturels des équidés.

La mesure 3 vise à offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé, afin de prévenir les risques de blessures et de maladies et afin de leur permettre de s'adapter aux variations climatiques

Les paramètres qui peuvent être pris en compte pour juger du respect de cette mesure sont nombreux, et peuvent être difficiles à appréhender par les propriétaires, comme par exemple l'ambiance, la luminosité, la ventilation, etc. L'enquête s'est donc focalisée en priorité sur des paramètres faciles à décrire, comme les surfaces mises à disposition, la présence d'abris, ou encore la qualité des clôtures.

Les mesures 4 et 5 visent à veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux, pour leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et pour leur offrir un confort de repos et de travail, ainsi que pour leur faciliter les contacts sociaux

Pour ces deux dernières mesures, il sera pertinent de se renseigner sur la possibilité offerte aux équidés d'exprimer des déplacements et des comportements exploratoires, ainsi que d'évaluer la proximité des congénères.

La partie du questionnaire ayant pour objectif d'évaluer le bon respect de ces mesures en rapport avec l'hébergement et l'alimentation de l'équidé est couverte par les questions 11 à 26 du questionnaire dont l'étude des résultats suit.

B/ Résultats de l'enquête sur l'hébergement et l'alimentation

1) Garantir une alimentation adaptée

a) Pratiques alimentaires : implication des propriétaires

D'après les réponses à la question 19, 82 % des propriétaires ayant recours à une pension, sont au courant de ce que mange leur équidé et en quelle quantité, 10,9 % sont au courant seulement de la nature des aliments, et 7 % ne sont pas au courant du tout, mais font confiance à la pension.

b) Fourrages

93,5 % des propriétaires interrogés sont concernés par la question 20, c'est-à-dire que le cheval est soit au boxe, soit il arrive qu'il n'y ait plus suffisamment d'herbe dans le pré. Dans ces cas-là, le foin est rationné pour 44 % des équidés, alors qu'il est distribué à volonté pour 17,3 %, et qu'une grosse balle de foin est laissée à disposition pour 38,6 %.

90,2 % des propriétaires portent une attention importante à la qualité du foin, 8,8 % une attention moyenne et 0,9 % n'y accordent aucune importance.

c) Concentrés

D'après les réponses aux questions 22 et 23, une grande majorité des propriétaires distribuent des concentrés à leurs équidés. Cet apport se fait pour la majorité (de 80%) par des repas de 2 litres ou moins, dont les fréquences de distribution – en majorité d'un à deux repas par jour - sont illustrées par la figure 23.

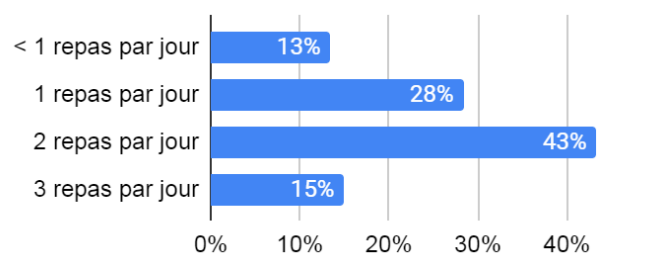


Figure 23 : Fréquence de distribution des granulés

d) Perception et autocritique des propriétaires

Les réponses à la question 24 nous apprennent que, pour 28 % des propriétaires, le régime alimentaire proposé à leur équidé n'est pas optimal vis-à-vis de son bien-être, alors que 72 % estiment qu'il l'est. Les points d'insatisfaction revenant le plus régulièrement en réponse à la question 25 sont présentés par la figure 24, et sont en majorité le manque de pâturage, cité par 59 % d'entre eux, et le manque de fourrage, cité par 30 % d'entre eux. S'en suivent les repas de concentrés trop volumineux, cités par 25 % d'entre eux.

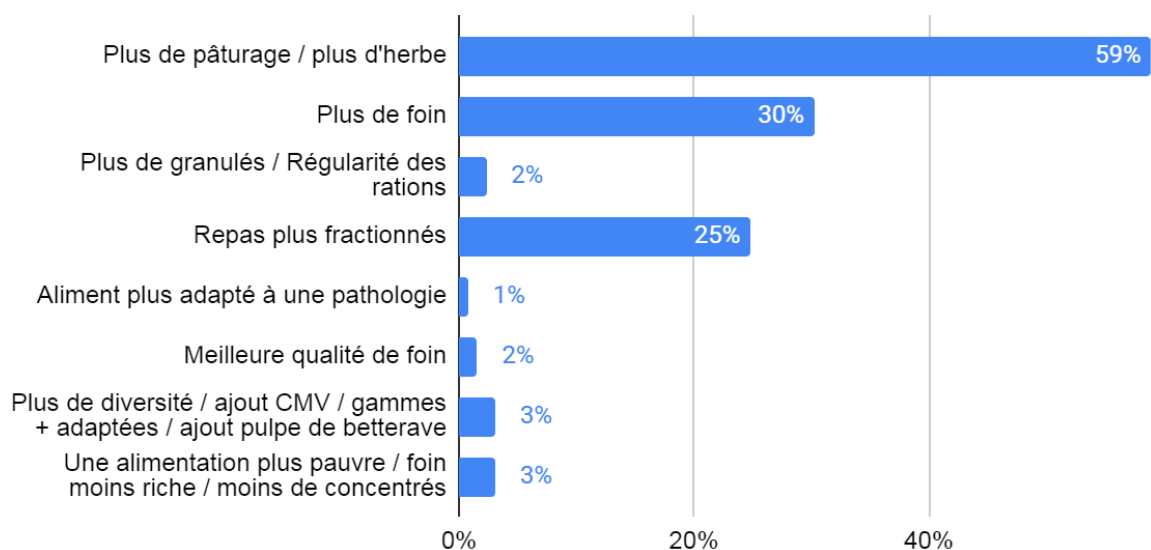


Figure 24 : Améliorations des rations alimentaires désirées par les propriétaires

2) Offrir un lieu de vie adéquat : point sur les boxes, les clôtures et les abris

a) Les boxes

Les réponses à la question 15 nous informent que 57 % des propriétaires interrogés possèdent au moins un équidé qui passe du temps dans un box, que ce soit en dépannage pour quelques heures, ou régulièrement prévu dans leur organisation. La figure 25 illustre les dimensions des boxes et leur proportion parmi nos répondants. La figure 27 illustre les dimensions des boxes et leur proportion parmi nos répondants : 16 % des boxes mesurent entre 6 et 9 m², 48 % mesurent entre 9 et 12 m², 23 % entre 12 et 16 m², 6 % entre 16 et 20 m² et 6 % mesurent plus de 20 m².

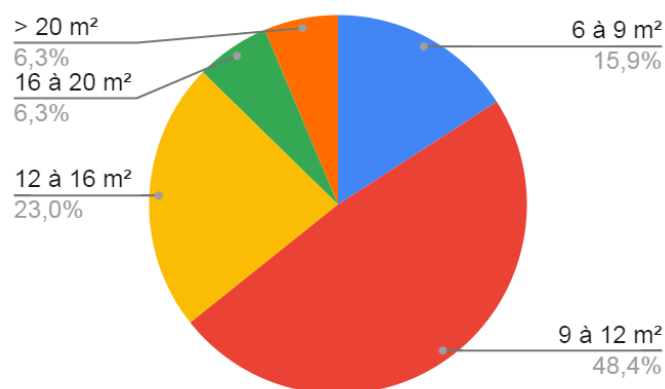


Figure 25 : Dimensions des boxes à disposition des équidés

Parmi les équidés y passant le plus de temps, c'est-à-dire entre 19 et 24 heures par jour, 21,4 % sont dans des boxes mesurant entre 6 et 9 m², quand 46,4 % disposent de 9 et 12 m², 25 % entre 12 et 16 m² et 6,4 % disposent de plus de 16 m².

b) Les clôtures

D'après les réponses à la question 17, les rubans électrifiés ont le plus de succès parmi les clôtures, et sont utilisés par 78 % des propriétaires répondant à l'enquête. Un total de 8 % dispose de lices en bois, et 26 % d'un mélange des deux, voire de lices en bois doublées de ruban.

Parmi les clôtures moins conseillées, 19 % des propriétaires ont des fils métalliques lisses, et, bien qu'ils soient rigoureusement déconseillés pour les équidés, 12 % des propriétaires ont des fils barbelés parmi leurs clôtures.

c) Les abris

Parmi les équidés vivant au pré de façon permanente, il semble d'après les réponses à la question 14, que 35 % ne disposent pas d'abri. Parmi ceux passant une grande partie de la journée à l'extérieur, 73 % n'en disposent pas non plus, comme le représente la figure 26.

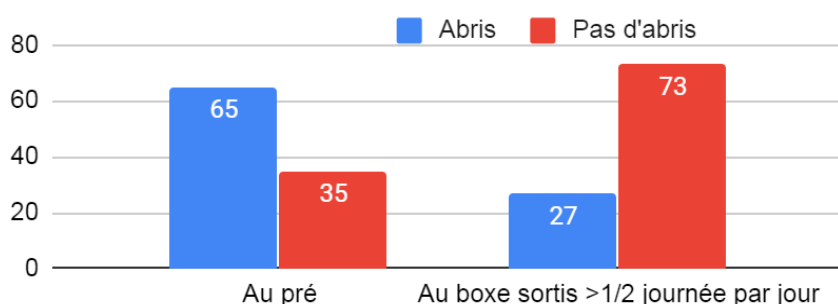


Figure 26 : Présence d'abris pour les équidés passant plus d'une demi-journée par 24 heures dehors

d) Approche critique et autocritique des propriétaires

En réponse à la question 18, les propriétaires ont pu exprimer leur souhait d'améliorer certaines conditions de l'hébergement de leur équidé, dont les clôtures, les abris, la surface du boxe ou encore la surface du pré. Les réponses sont illustrées par la figure 27. On y lit que 32 % de interrogés souhaiteraient améliorer les clôtures, 29 % augmenter la surface des prés, 28 % créer ou améliorer les abris, et enfin 11 % augmenteraient la taille du boxe.

La question 18 étant ouverte également, la stabilisation paddocks a elle aussi été proposée par 7 % des propriétaires, auxquels s'ajoutent chez 1 % la volonté de diversifier les sols des prés, et chez 1 %, la volonté d'y planter différents arbres.

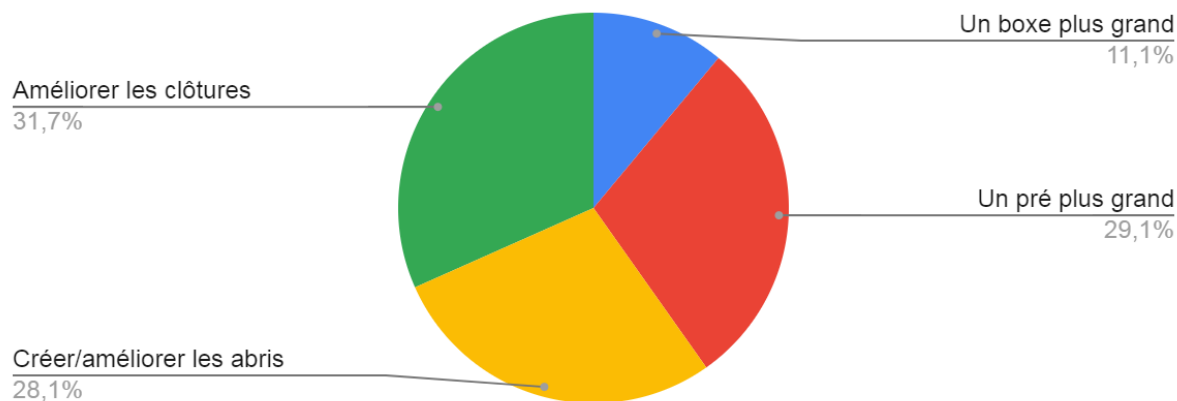


Figure 27 : Quelles améliorations aimeraient vous apporter à l'hébergement (choix multiples)

Concernant les **clôtures**, 25 propriétaires déclarent avoir toute, ou partie des clôtures en barbelés. Parmi eux, 20 seulement déclarent vouloir améliorer les clôtures.

Concernant les **abris**, pour les 22 équidés vivant au pré en permanence et n'ayant pas d'abri, 20 propriétaires aimeraient en créer un. Pour les 70 équidés passant plus d'une demi-journée dehors et n'ayant pas d'abri, 52 des propriétaires aimeraient leur en fournir un.

Concernant la dimension des **boxes**, alors que 12 chevaux passent au moins la nuit dans des boxes dont la surface est inférieure à 9m², seulement 7 parmi leurs propriétaires aimeraient proposer des boxes plus grands.

3) Favoriser une activité physique et exploratrice, et favoriser les contacts sociaux

a) Temps passé au pré/paddock

D'après les réponses à la question 13, et comme l'illustre la figure 28, 57 % des propriétaires interrogés ont fait le choix de mettre leur équidé au pré en permanence, alors que 20 % d'entre eux sortent leurs chevaux toute la journée, 13 % laissent leurs chevaux en liberté 2 à 5 heures par jour, 7 % le sont 1 à 2 heures par jour et enfin, 2 % des propriétaires ne sortent jamais leurs chevaux en liberté.

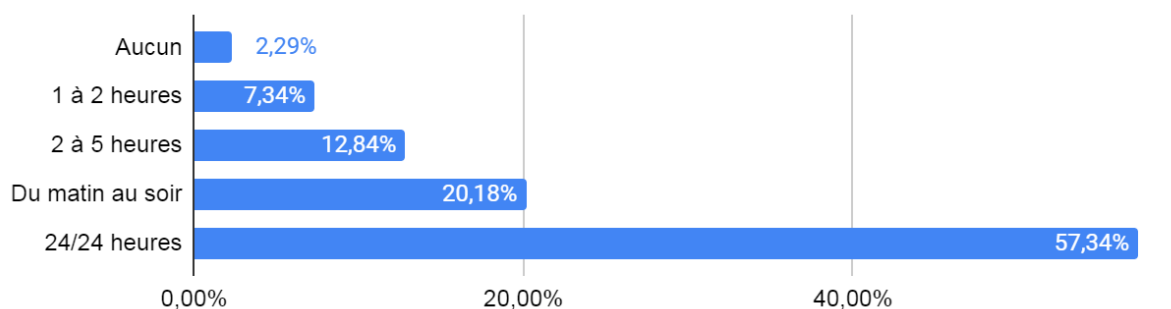


Figure 28 : Temps passé à au pré ou au paddock des équidés

b) Temps d'exercices imposés

Faute de moments passés en liberté pour répondre aux besoins d'activité physique, les propriétaires peuvent demander à leurs équidés des moments d'exercice sous leur contrôle, comme du travail monté ou encore de la longe ou une séance de marcheur. D'après la question 16, 54 % des propriétaires interrogés ne demandent pas d'exercice à leur équidé, tandis que 17 % d'entre eux sont travaillés 30 minutes par jour en moyenne, 21 % travaillent une heure et 6 % une heure et demie. Seulement 1 % des équidés des propriétaires travaillent respectivement 15 minutes, 2 heures ou 3 heures par jour en moyenne.

c) Proximité des congénères

La question 12 a permis de constater la satisfaction des besoins sociaux des équidés, en caractérisant la nature des contacts que pouvaient avoir les équidés des propriétaires interrogés. Pour 66 % d'entre eux, il y a des moments où les contacts se font sans obstacles, car l'espace est partagé entre plusieurs individus. Pour 23 % des clôtures permettent au mieux, un contact nez à nez entre les individus, tandis que pour 9 %, la configuration des clôtures empêche les individus de se sentir, mais leur permet tout de même de se voir. Enfin, 3 % des équidés de l'enquête seraient isolés de tout contact avec leurs congénères, comme l'illustre la figure 29.

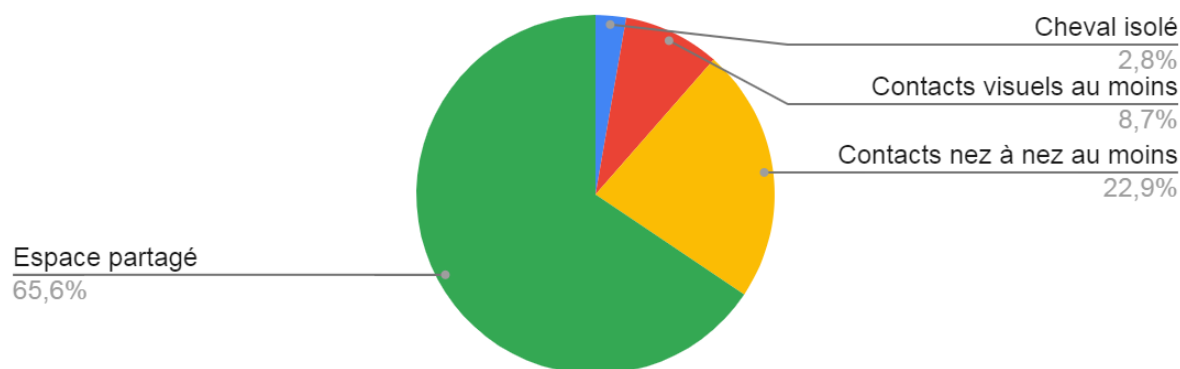


Figure 29 : Type de contact intraspécifiques de l'équidé principal des propriétaires

d) Perceptions et autocritiques des propriétaires

Il semble à la lecture des réponses à la question 18 que les propriétaires aimeraient augmenter le temps passé à l'extérieur en liberté, c'est-à-dire au pré ou au paddock. Ils souhaiteraient augmenter leur durée dans les proportions suivantes, selon leur situation personnelle :

- 100 % des propriétaires dont l'équidé est au boxe 24h/24h
- 80 % des propriétaires dont l'équidé n'est sorti qu'une à deux heures par jour
- 50 % des propriétaires dont l'équidé est sorti de deux à cinq heures par jour
- 14 % des propriétaires dont l'équidé est sorti la journée

D'après la question 18 encore, 14,6 % des propriétaires souhaiteraient que leur équidé soit davantage en contact avec les autres. Concernant les 6 équidés isolés, 4 de leurs propriétaires seulement, souhaiteraient favoriser le contact avec leurs congénères.

Au fil de l'enquête, bon nombre de propriétaires interrogés pensent ne pas être pas complètement satisfaits des conditions de vie offertes à leurs équidés, et ont des idées d'améliorations concrètes.

4) Raisons justifiant l'inadéquation entre les conditions de vie imposées à l'équidé et l'idéal perçu par le propriétaire

Comme nous l'avons vu au cours de cette partie, beaucoup de propriétaires aimeraient améliorer certaines choses si cela leur était possible, que ce soit au niveau de l'alimentation, de la qualité de l'hébergement, du temps passé à l'extérieur ou des contacts sociaux de leur équidé. En réponse à la

question 26, les propriétaires ont eu l'occasion d'expliquer pour quelles raisons certaines concessions avaient été faites.

Parmi les choix multiples proposés, c'est-à-dire le manque de connaissances, le manque de temps, les raisons financières ou le manque d'offres d'hébergement de meilleure qualité dans le secteur, c'est principalement le manque d'offre d'hébergement qui est visé (pour 42 %), ainsi que les raisons financières (pour 30 %), et le manque de temps (pour 24 %). Seuls 4 % estiment manquer de connaissance sur l'hébergement des équidés, comme l'illustre la figure 30.

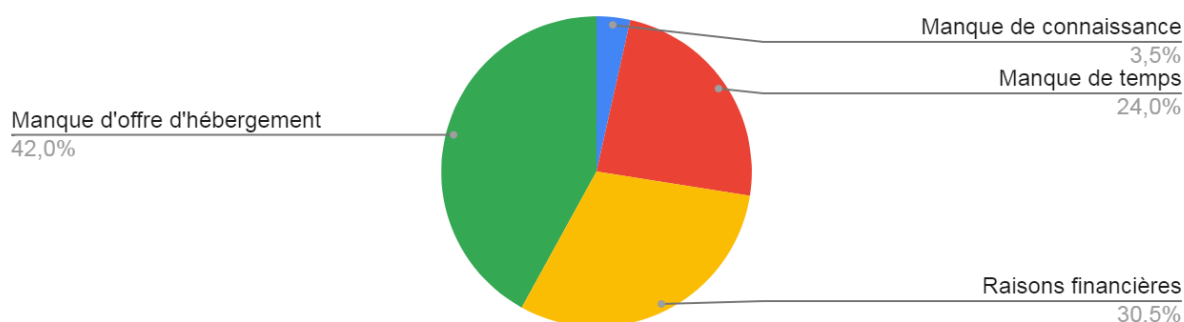


Figure 30 : Réponses aux choix multiples sur les raisons des concessions sur l'hébergement

La question étant ouverte avec une rubrique « Autre », d'autres justifications ont été citées, comme la difficulté à trouver des terres, ou encore des difficultés rencontrées avec l'urbanisme, dans la mise en place d'aménagements des prés, tels que la construction d'abris et la stabilisation des sols.

Ces résultats ont pu mettre en évidence quelques lacunes dans l'organisation des propriétaires pour l'alimentation et l'hébergement, à savoir que parmi les obstacles au bien-être dont les propriétaires semblent le moins conscients, on retrouve pour quelques équidés, l'isolement complet de leurs congénères, qui ne semble insatisfaisant que deux-tiers des propriétaires concernés.

Un autre obstacle au bien-être qui concerne cette fois-ci près de la moitié des équidés, est l'absence de fourrages à volonté. C'est un problème dont les propriétaires semblent être conscients, puisque presque 90% d'entre eux souhaiteraient plus d'herbe, plus de pâturage ou plus de foin à la disposition de leurs équidés. Par ailleurs, presque 10% des équidés sont laissés en liberté hors du boxe moins de 2 heures par jour, alors que plus 80% des propriétaires des équidés concernés souhaiteraient qu'ils le soient plus. Concernant la situation inverse, un tiers des équidés vivant dehors en permanence n'ont pas d'abris à leur disposition, bien que la quasi-totalité de leur propriétaire le regrette. En somme, de nombreux détenteurs d'équidés ne respectent pas l'ensemble des bonnes pratiques pour le bien-être équin, mais la plupart en sont conscients.

D'ailleurs, les raisons des concessions faites par les propriétaires sur la qualité de l'hébergement et de l'alimentation de leurs équidés ne semblent pas être le manque de connaissances, mais plutôt d'après eux, un manque d'offre d'hébergements de qualités, combiné aux contraintes financières impliquées, ainsi qu'à un manque de temps à consacrer à l'hébergement et l'alimentation de l'équidé.

Partie 5 : Prévenir les maladies : pratiques préventives et perceptions par les propriétaires

A/ Matériel et méthodes

Selon les thèmes de prévention évoqués ci-dessus, voici les questions soumises aux propriétaires :

Surveillance quotidienne des équidés

Ce sont les questions 34 et 35 de l'enquête : A quelle fréquence les équidés sont-ils surveillés par le propriétaire lui-même, ou par toute autre personne sensibilisée.

Vaccination

Les questions 50, 51, 52, 53 de l'enquête visent respectivement à savoir contre quelles maladies les équidés des propriétaires interrogés sont vaccinés, et d'après eux, quelles sont les maladies dont la vaccination est obligatoire pour les rassemblements, parmi des choix multiples regroupant les maladies contre lesquelles il existe un vaccin commercialisé en France. Il est aussi demandé au propriétaire si d'après lui, le cheval est correctement vacciné vis-à-vis des risques actuels de leur région. Si la réponse est négative, il est alors demandé pour quelles raisons ce n'est pas le cas.

Prévention du parasitisme digestif

Au sujet du parasitisme digestif, les questions 36 à 42 se renseignaient sur les connaissances générales des propriétaires, la régularité avec laquelle ils vermifugent leur cheptel et les actions de prévention mises en place. Ils sont également interrogés sur les indices amenant à suspecter un parasitisme, et leurs pratiques quant aux coprologies. Après cet état des lieux, les propriétaires sont invités à porter un regard critique sur leurs pratiques.

Prévention des maladies bucco-dentaires

L'évaluation des propriétaires quant aux soins dentaires procurés à leurs équidés se déroule de la 43^{ème} à la 46^{ème} question. La fréquence de ces soins est interrogée, ainsi que les signes connus des propriétaires indiquant des problèmes buccodentaires. Enfin, il leur est demandé s'ils estiment faire suffisamment de prévention et, en cas de réponse négative, quels sont les obstacles qu'ils rencontrent.

Diversification des offres de service préventifs et thérapeutiques

Concernant les formes de médecine moins conventionnelles, leur rapport à l'ostéopathie correspond aux questions 47 et 48, puis la question 49, semi-ouverte, élargi le scope à d'autres pratiques, telles que l'acupuncture, la phytothérapie et d'autres voies thérapeutiques.

Prévention des intoxications par une reconnaissance des plantes à risque

Afin d'obtenir une vue exhaustive des connaissances des propriétaires en la matière, sans risquer de les influencer, la question 85 interroge de manière ouverte sur les plantes auxquelles les répondants sont attentifs pour cause de toxicité.

Recours aux visites d'achat et aux assurances

La question 33 demande au propriétaire s'il a déjà eu recours ou non à une visite d'achat, et si oui, avec ou sans réalisation d'examens complémentaires. La question 8 tente de savoir si le propriétaire a déjà souscrit à une assurance pour l'animal, et si oui, vis-à-vis de quel type de risque.

B/ Résultats des pratiques préventives et des connaissances des propriétaires

1) Surveillance des équidés au quotidien

a) Surveillance des équidés par une personne avisée

D'après les réponses à la question 34, une majorité de 65 % des équidés reçoit au moins deux visites par jour. La figure 31 illustre l'ensemble des résultats. 25 % sont visités une fois par jour. 7 % le sont presque tous les jours, 2 % le sont deux à trois fois par semaine, et 0,5 % (en orange) des équidés le sont une fois par semaine, tandis que 0,9 % (en bleu ciel) le sont encore moins souvent.

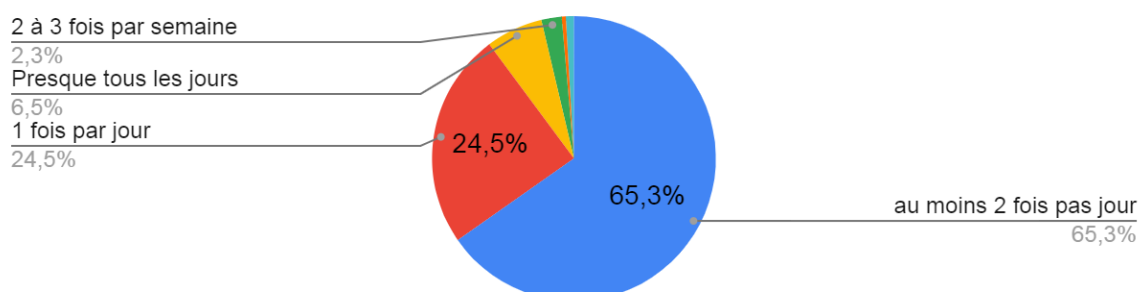


Figure 31 : Fréquence de surveillance des équidés par quelqu'un d'avisé

b) Implication des propriétaires dans la surveillance des équidés

L'implication des propriétaires dans cette surveillance est plus variable, puisque 28 % d'entre eux réalisent les visites eux-mêmes au moins deux fois par jour, 27 % ne le font qu'une fois par jour. 20 % des propriétaires se déplacent personnellement presque tous les jours, et 17 % ne le font que deux à trois fois par semaine. Enfin, 4 % d'entre eux ne se déplacent qu'une fois par semaine, et les derniers 4 % moins d'une fois par semaine, comme l'illustre la figure 32.

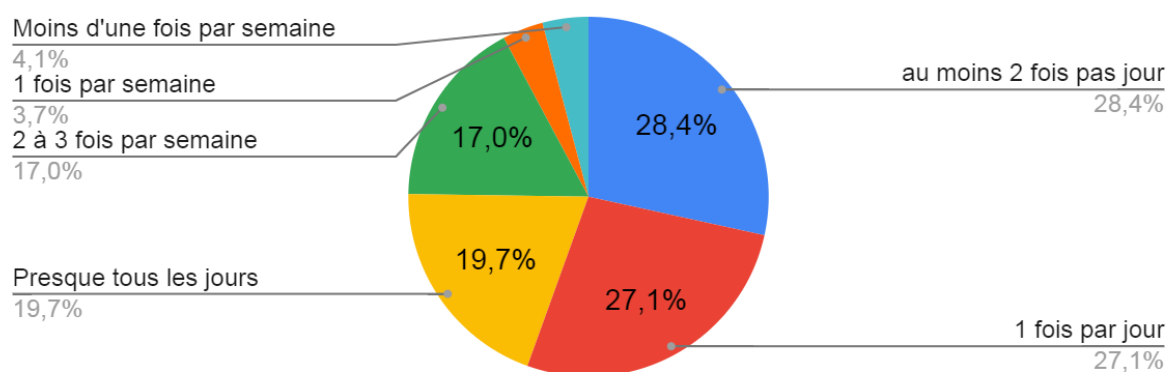


Figure 32 : Fréquence de visite de l'équidé par son propriétaire

Que ce soit par le propriétaire lui-même ou par un autre responsable, 90 % des équidés sont surveillés au moins une fois par jour. Notons que les 10 % restants prennent le risque d'arriver trop tard **en cas d'affection soudaine de la santé de leur animal.**

2) La vaccination

a) Statut vaccinal des équidés de l'enquête

La question 50 demande aux propriétaires, sous forme d'une question à choix multiples, contre quelles maladies leur équidé est vacciné. Un total de 85 % d'entre eux dit vacciner leur équidé contre le tétanos, 83 % contre la grippe et 50 % contre la rhinopneumonie, qui sont les trois vaccins les plus classiquement proposés par les vétérinaires. Un total de 16 % des propriétaires disent avoir également vacciné leur animal contre la rage, 3 % contre la gourme, et 0,5 % contre le West Nile Virus. 4 % des propriétaires ne savent pas exactement contre quoi leur équidé est vacciné, sans consulter le carnet de vaccination. Les réponses sont représentées par la figure 33.

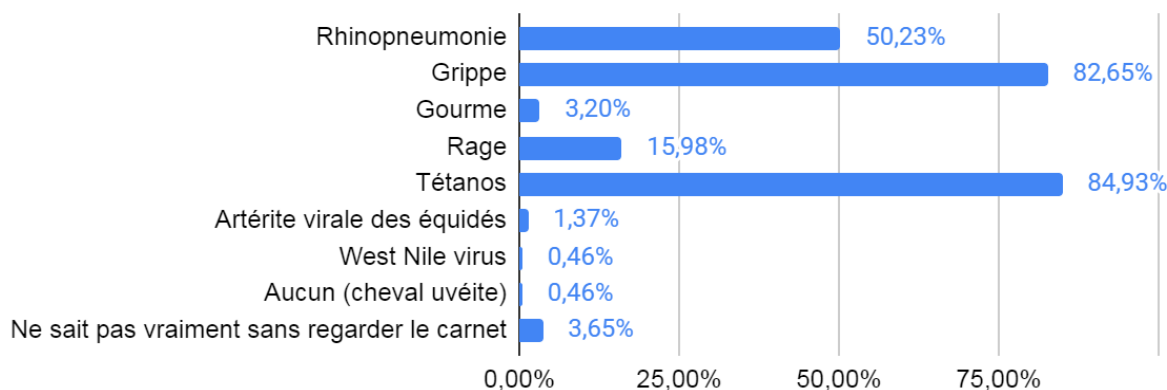


Figure 33 : Taux de vaccination de différentes maladies d'après les propriétaires

On peut remarquer qu'environ 15 % des propriétaires interrogés ne semblent pas vacciner leur équidé contre le tétanos, ce qui représente un risque réel pour eux, quel que soit leur mode de vie. En effet, la bactérie responsable de cette maladie se trouve dans tous les environnements, et infecte les équidés non vaccinés à la faveur de plaies, affichant avec un taux de létalité supérieur à 80 %.

b) Connaissances des bases réglementaires concernant la vaccination

Par les réponses à la question 51, les propriétaires se prononcent sur les vaccinations qu'ils estiment obligatoires pour les rassemblements équestres, dont seul la grippe fait partie pour les rassemblements d'équidés de sport et loisir.

Les propriétaires surestiment les statuts réglementaires des autres vaccinations, notamment ceux de la rage, de la gourme et du tétanos, considérés à caractère obligatoires par respectivement 15 %, 6 % et 57 % des interrogés. À l'inverse, le caractère obligatoire de la vaccination contre la grippe pour les rassemblements équestres est sous-estimé puisque 18 % ne l'ont pas citée.

c) Approche autocritique des propriétaires

À la question 52, 4% des propriétaires répondent qu'ils pensent que leur animal n'est pas correctement vacciné vis-à-vis des risques, et 12% ne savent pas si c'est le cas.

S'ils ignorent si leur équidé est correctement vacciné ou s'ils savent qu'il ne l'est pas, ce sont pour les raisons suivantes recensées à la question 53. Parmi les 4 raisons proposées par le choix multiple, le manque d'information est désigné pour 67 %, les raisons financières pour 14 %, et le manque d'intérêt pour 3 % des répondants.

La rubrique « autre » de cette question semi-ouverte, a permis à 6 % des propriétaires de se prononcer « antivaccin », à 6 % de préciser que leur équidé ne court pas de risque car il n'est pas en contact avec d'autres équidés, et à 6 % de préciser que s'ils ne savent pas se prononcer, c'est qu'ils délèguent la gestion des vaccins à autrui.

3) Prévention du parasitisme digestif

a) Pratiques des propriétaires

Les réponses aux questions 36 et 38 permettent de caractériser les pratiques des propriétaires concernant la prévention du parasitisme digestif.

Fréquence de vermifugation

D'après les réponses à la question 36, 100 % des propriétaires d'équidés interrogés font usage des vermifuges et 93 % des propriétaires y recourent au minimum deux fois par an. Notons que 30 % des équidés sont vermifugés 4 fois par an, comme l'illustre la figure 34.

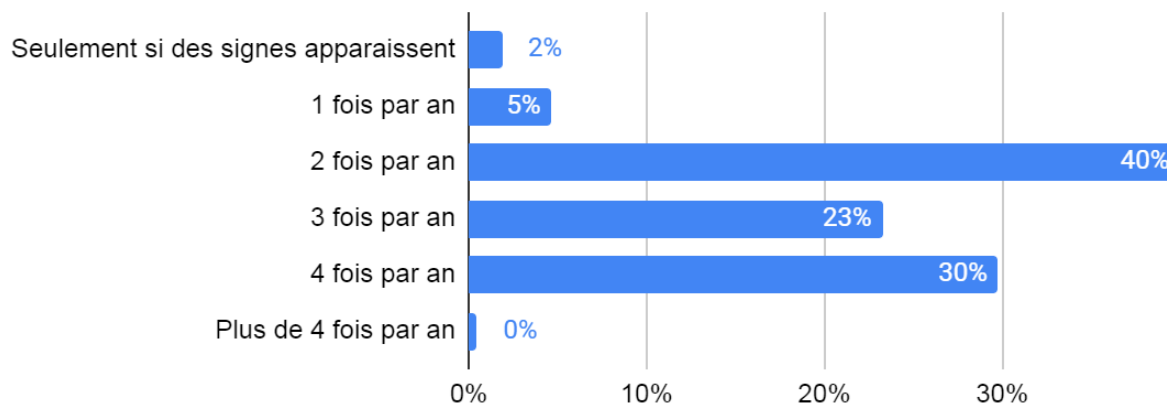


Figure 34 : Fréquence de vermifugation des équidés des propriétaires interrogés

Recours à l'examen coprologique

Les réponses à la question 38 rendent compte de la popularité des coprologies auprès des propriétaires, seuls 8 % ne connaissant pas son principe. Bien que connaissent le principe pourtant, 56 % des propriétaires n'y ont jamais recours, 20 % en pratiquent parfois, 11 % au moins une fois par

an, et seuls 6 % y ont systématiquement recours avant un traitement vermifuge, comme l'illustre la figure 35.

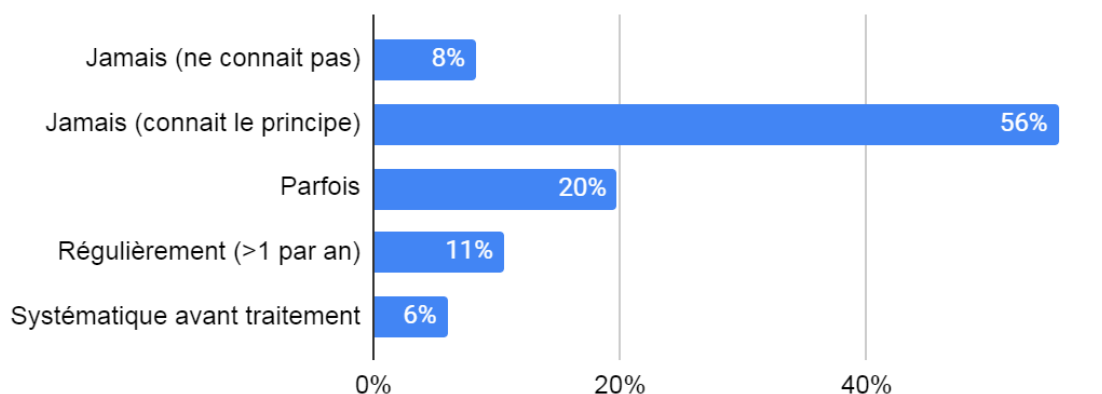


Figure 35 : Connaissance et recours aux coprologies des propriétaires interrogés

b) Approche autocritique des propriétaires

D'après les réponses à la question 41, 40 % des propriétaires pensent faire un plan de prévention idéal des maladies parasitaires, 29 % ne savent pas et 30 % pensent que ce n'est pas le cas. Les raisons de ces manques à la prévention parasitaire recensées par la question 42 et illustrées par la figure 36, sont pour la majorité de 55 % un manque de connaissances, alors que 30 % estiment manquer de temps et 7 % d'intérêt pour ce sujet. Enfin 8 % expriment les contraintes financières pour mener au mieux la gestion des parasites.

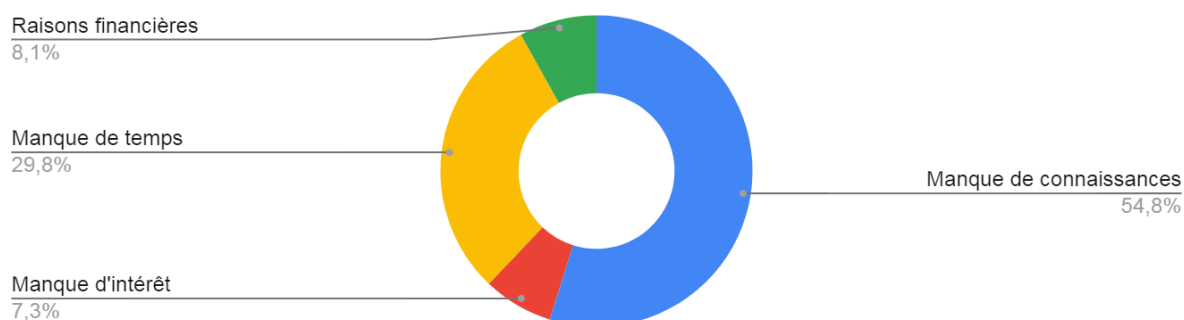


Figure 36 : Raisons de l'ignorance ou du manquement au plan de prévention antiparasitaire idéal

Il est possible que les propriétaires justifiant les faiblesses de leur plan par un manque de temps, ne pensent pas au temps du traitement à l'animal mais plutôt au temps engagé pour la réalisation des coprologies : prélèvement du crottin, transport au cabinet pour analyse dans la journée, analyses

souvent prévues d'avance avec le cabinet, etc. Concernant les raisons financières, il est vrai que pour les chevaux régulièrement excréteurs, au prix des coprologies s'ajoute le prix du vermifuge, ce qui coûte davantage au propriétaire. Cependant, pour les équidés faiblement excréteurs, le plan de prévention avec coprologies peut présenter, en plus des intérêts médicaux, un intérêt économique. Enfin, le manque de connaissances évoqué par plus de la moitié des propriétaires, met en lumière le défaut d'information de l'équipe vétérinaire aux propriétaires, lorsqu'ils viennent au comptoir, mais pas seulement. C'est pourquoi il est intéressant de connaître le niveau de connaissance des propriétaires sur ce thème.

c) Connaissances des propriétaires : signes de parasitisme et moyens de lutte antiparasitaire

La question 37 qui est une question ouverte, demande au propriétaire de citer les signes présents sur leurs équidés qui les alerteraient sur un parasitisme trop important.

Les signes évocateurs de parasitisme auprès des propriétaires sont présentés par la figure 37, avec en tête l'amaigrissement (60 %), les vers dans les crottins (28 %), le poil terne (28 %), l'animal qui se gratte la queue (24 %), et le ballonnement (17 %). S'en suivent l'abattement (12 %), les coliques (10 %), les diarrhées (9 %), la perte d'appétit (6 %) et les résultats des examens coprologiques (4 %). Enfin, la toux est citée par 2 % des propriétaires, et la constipation et le changement d'attitude par respectivement 1 %.

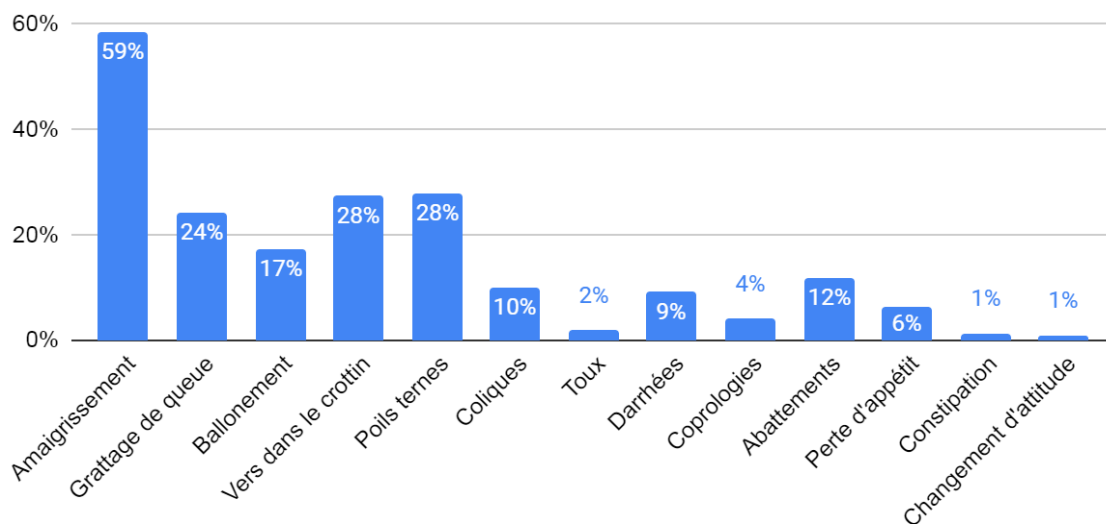


Figure 37 : Signes évocateurs de parasitisme d'après les propriétaires

Les questions 39 et 40 sont des « vrais ou faux », vis-à-vis d'affirmations concernant les moyens de lutte antiparasitaire. Les réponses à ces questions ont permis de regrouper les connaissances des propriétaires par thèmes de gestion, et d'en tirer les informations suivantes concernant les traitements et les autres mesures préventives.

Concernant les traitements :

- Le choix des molécules : 87 % des propriétaires savent qu'il faut choisir avec précaution les traitements à administrer.
- Les résistances : 59 % sont conscients qu'à chaque traitement, il y a sélection des parasites les plus résistants.
- Le choix des équidés à traiter : 52 % des propriétaires pensent que tous les chevaux sont parasités et 58 % pensent qu'il faut traiter tous les individus ayant des parasites, contre 30 % qui pensent qu'il ne faut traiter que les excréteurs importants.
- La fréquence des traitements : Seuls 29 % des propriétaires savent qu'il faut faire varier la fréquence des traitements avec l'âge de l'équidé
- La toxicité des traitements : 50 % savent que les molécules des vermifuges sont nocives pour l'environnement, et 4 % préfèrent sous-doser le vermifuge par peur d'une toxicité chez l'équidé.

Concernant les autres mesures de prévention :

- Environ $\frac{3}{4}$ des propriétaires interrogés voient un intérêt à changer régulièrement les espaces pâturés, à ramasser régulièrement les crottins et à retirer les œufs de mouches des poils des équidés.
- Environ $\frac{1}{4}$ pensent que l'ail en poudre par voie orale a un effet vermifuge.
- Seulement 15 % voient l'intérêt d'un pâturage mixte avec des bovins ou des caprins dans l'herbage.

4) Prévention des affections dentaires

a) Pratiques des propriétaires

Les réponses à la question 43 nous permettent d'évaluer le recours des propriétaires aux soins dentaires pour leurs équidés : 6 % d'entre eux n'y ont pas recours, dont 5 % y voient pourtant potentiellement l'intérêt. Seulement 16 % d'entre eux y ont recours occasionnellement, alors que 52 %

les font effectuer au moins tous les deux ans, tandis que 16 % le font annuellement, comme l'illustre la figure 38.

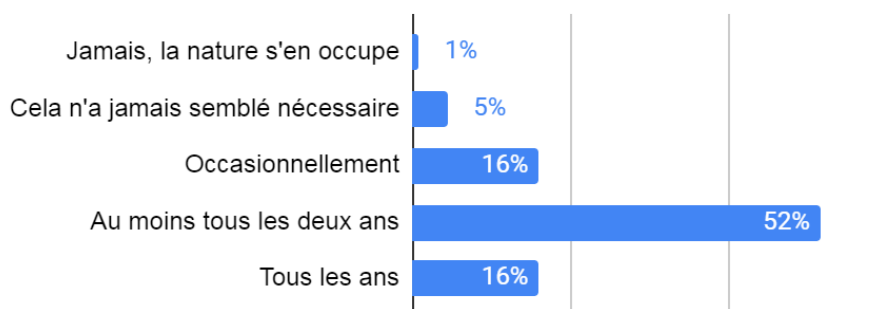


Figure 38 : Fréquence de recours aux soins dentaires

b) Autocritique des pratiques des propriétaires

D'après les réponses à la question 45, 69 % des propriétaires ont la sensation de faire un plan de prévention idéal contre les problèmes bucco-dentaires, 10 % ne le savent pas et 20 % pensent que ce n'est pas le cas. Si ce n'est pas le cas, 12 % d'entre eux estiment que ce sont pour des raisons financières, 11 % par manque de connaissance, 6 % par manque de temps et 2 % par manque d'intérêt, comme l'illustre la figure 39.

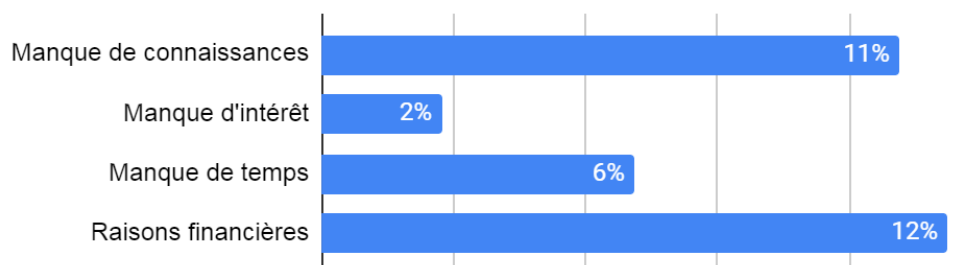


Figure 39 : Raisons des faiblesses de la prévention des maladies bucco-dentaires d'après les propriétaires

c) Connaissances des propriétaires : signes d'affections bucco dentaires

Les réponses à la question ouverte 44 sont représentées par la figure 40. Les signes les plus évocateurs des affections bucco-dentaires auprès des propriétaires sont la difficulté à manger (46 %), l'intolérance au mors (29 %), l'amaigrissement (29 %) et le ressenti monté (26 %). D'autres signes sont cités, comme la baisse d'appétit (13 %), les boulettes alimentaires (12 %), une réduction de la

vitesse d'ingestion (6 %), ou encore des mouvements et des bruits atypiques (5 %). Plus minoritairement sont évoqués les douleurs à la manipulation de la tête et au toucher des joues (4 %), les blessures dans la bouche, (3 %), les répercussions ostéopathiques (3 %), le pica et les mordillements (2 %), la salivation (2 %), et enfin à égalité avec 1 % respectivement des propriétaires qui citent : le jetage chronique, les problèmes digestifs, les odeurs, et les résidus alimentaires dans les selles.

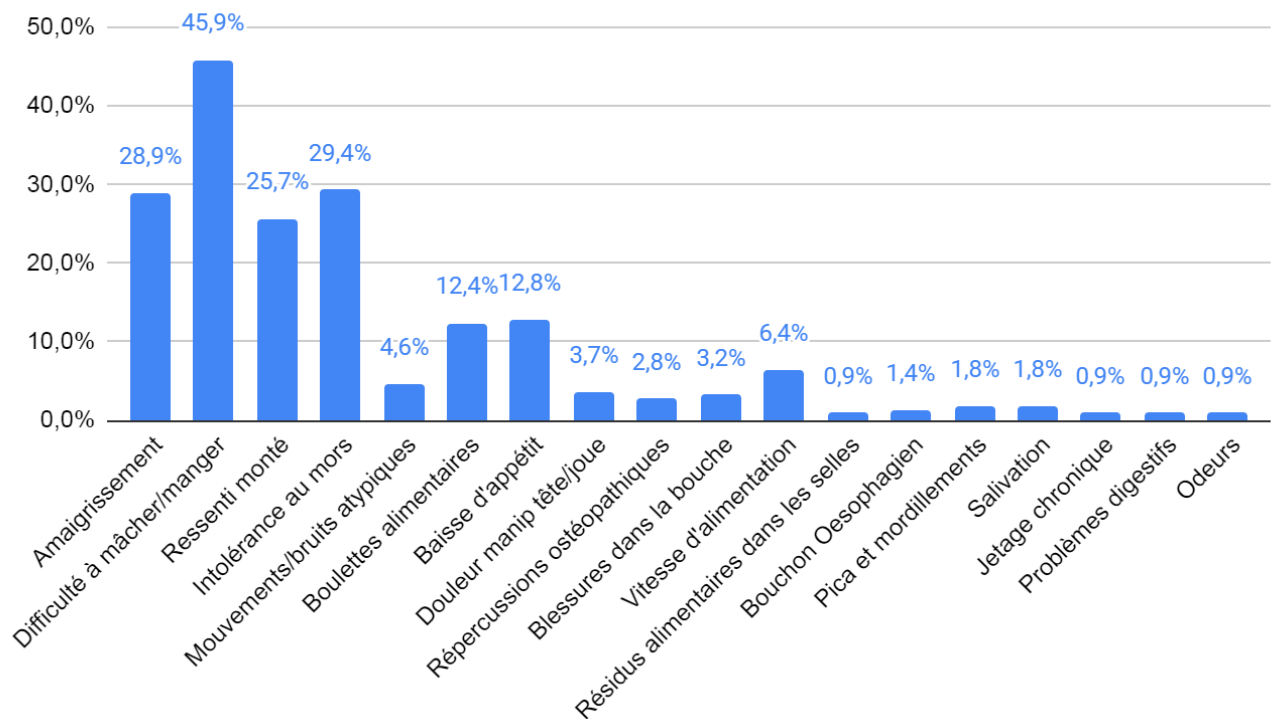


Figure 40 : Signes évocateurs de problèmes bucco-dentaires d'après les propriétaires

5) Recours aux médecines complémentaires

a) L'ostéopathie animale

Les réponses à la question 47 nous ont permis de caractériser le recours des propriétaires à l'ostéopathie pour leur animal. En l'occurrence, aucun des propriétaires interrogés ne doute de l'efficacité de l'ostéopathie sur les équidés, et qu'ils sont 84 % à y avoir recours, pour 54 % une à plusieurs fois par an et pour 18 % au moins tous les deux ans. Un total de 22 % dit y recourir très ponctuellement, et 4 % n'y ont pas recours, partagés également entre ceux qui estiment ne pas en avoir besoin et ceux dont ces interventions sont hors budget, comme le précise la figure 41.

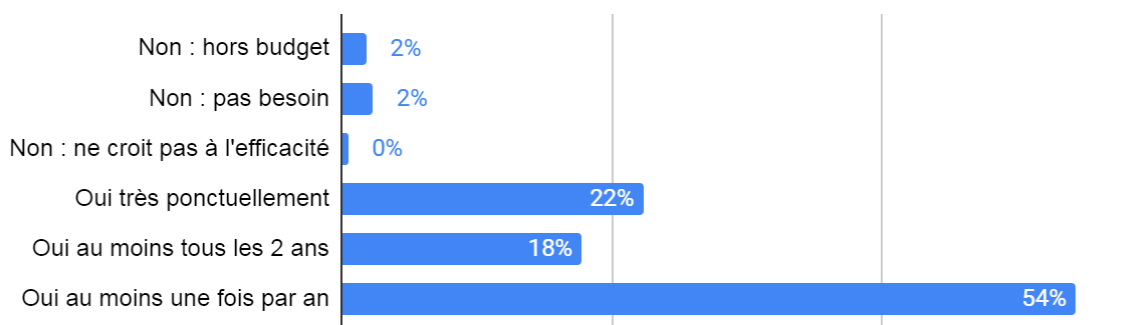


Figure 41 : Recours des propriétaires à l'ostéopathie

b) Popularité des autres pratiques préventives et thérapeutiques

À la question semi-ouverte 49, il est demandé aux propriétaires de préciser s'ils ont recours à d'autres pratiques préventives et thérapeutiques non conventionnelles. Les réponses ont été les suivantes parmi les propositions de choix multiples et sont représentées par la figure 42, à savoir : la phytothérapie (22 %), la communication animale (23 %), l'aromathérapie (13 %), l'acupuncture (6 %) et l'homéopathie (2 %). Dans la rubrique « autres », ont été ajoutés par les propriétaires : le shiatsu (18 %), et dans une moindre mesure le magnétisme (2 %), les soins énergétiques, le massage, l'algotherapie, le reiki, la physiothérapie et la kinésithérapie respectivement à 1 %, et enfin, le comportementaliste/éthologue, la naturopathie, la gemmothérapie, le laser, la podologie et la réflexologie ont été respectivement cités par 0,5 %.

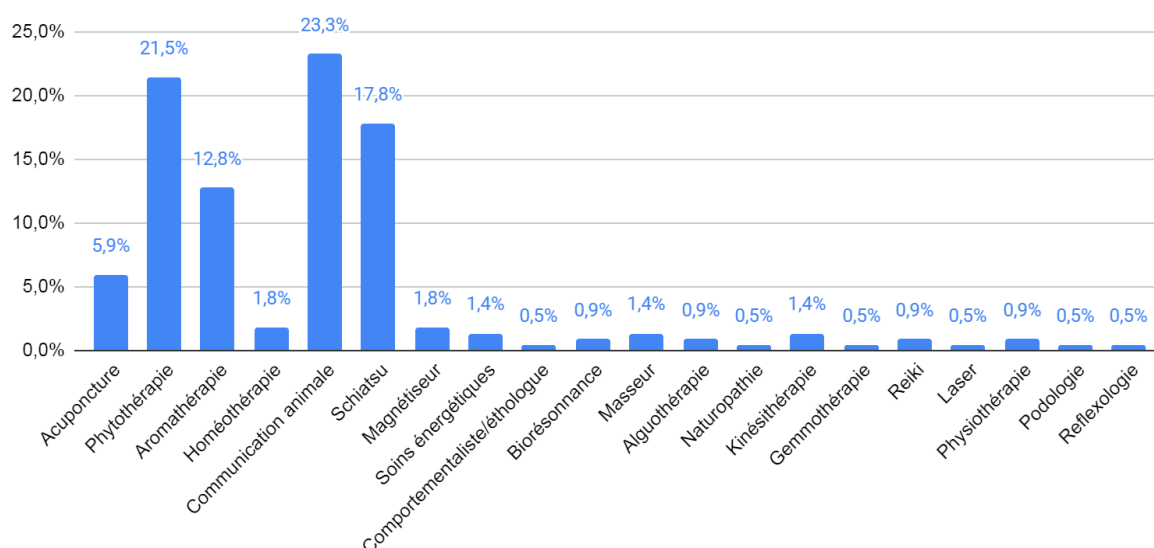


Figure 42 : Recours des propriétaires à d'autres pratiques thérapeutiques

6) Connaissance des plantes toxiques

La question 85 est une question ouverte où les propriétaires ont dû citer les plantes qu'ils savent toxiques pour les équidés. Les plantes toxiques les plus populaires auprès des propriétaires sont les chênes à cause de leurs glands (cités par 37 %), le séneçon de Jacob et l'if (33% respectivement), le laurier (27 %), l'érable sycomore avec ses samares (22 %), la fougère aigle citée par 17 %, la porcelle enracinée et les digitales (respectivement 8 %), la ciguë (6%), le thuyas (5%), une « plante à fleur jaune » décrite comme telle (5 %), le bouton d'or et les renoncules (respectivement 4%), le houx (3 %), les sapins (3 %), les buis (3 %), le cyprès, le rumex, le datura, la carotte sauvage et l'acacia (2 % respectivement), et une dizaine d'autres plantes, dont le rhododendron sont citées à hauteur de 1 %.

7) Recours aux visites d'achat et assurances

En réponse à la question 33, 53 % des propriétaires disent avoir déjà eu recours à une visite d'achat, et dont une majorité de 34 % a demandé ou accepté de réaliser des examens complémentaires, tels que des radiographies, échographies ou autres. Près de la moitié d'entre eux (47 %) ont donc acheté leurs équidés sans avis vétérinaire, comme l'illustre la figure 43.

La question 8 a permis de nous renseigner sur le fait que 69 % des propriétaires n'ont encore jamais souscrit aux assurances, alors que 5 % l'ont fait pour couvrir les frais médicaux, 14 % pour assurer la vie de l'animal, et 12 % des propriétaires ont une assurance qui couvre ces deux aspects, comme l'illustre la figure 44.

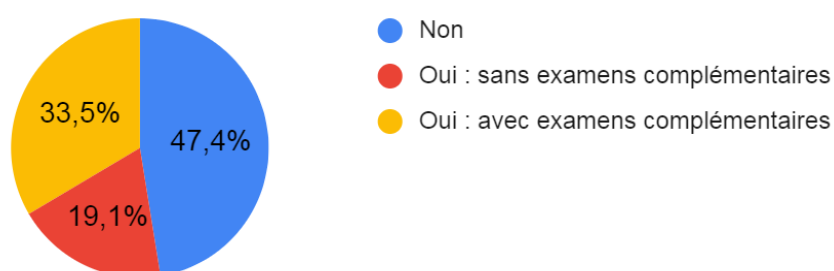


Figure 43 : Part des propriétaires interrogés ayant déjà eu recours à une visite d'achat

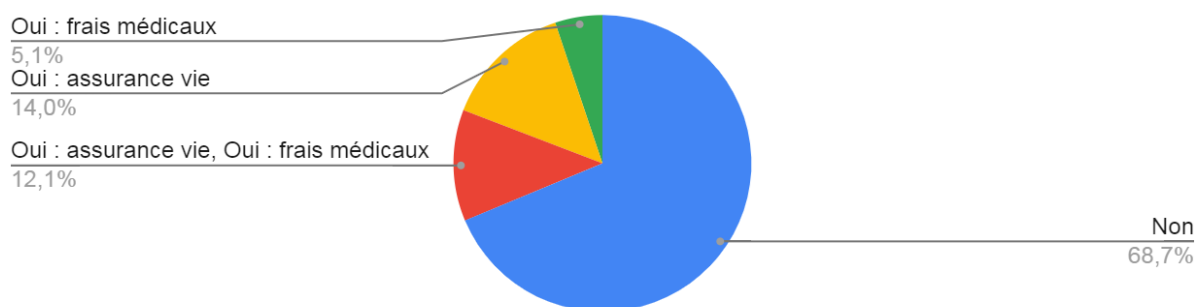


Figure 44 : Part des propriétaires de l'enquête ayant déjà assuré leur équidé

Pour conclure sur cette partie qui concerne les pratiques préventives des propriétaires, un peu plus de la moitié d'entre eux ont eu recours à une visite d'achat, et un tiers environ anticipent le coût des maladies à venir, en souscrivant à une assurance.

À l'entretien, les équidés semblent pour la plupart faire l'objet d'une surveillance quotidienne. Parmi les pratiques de médecine préventive, la vaccination ne semble pas faire l'unanimité auprès des propriétaires, puisque d'après leurs déclarations, 15% des équidés ne seraient pas vaccinés contre le tétanos. Concernant les pratiques de vermifugation, moins de la moitié des propriétaires ont déjà eu recours aux examens coprologiques, et les fréquences de traitements qui font le plus d'adeptes, sont de deux fois par an, suivis des traitements à chaque changement de saison. Peu de propriétaires suivent donc les recommandations, et plus de la moitié d'entre eux en sont conscients. Cette situation est due, d'après eux, principalement à un manque de connaissances, qui a d'ailleurs pu être objectivé par leurs réponses aux questions théoriques sur le sujet. Concernant la dentisterie, seule la moitié des propriétaires y a recours tous les deux ans, considérant que les signes évocateurs de ce besoin sont autant les difficultés visibles de l'animal à mâcher, que le ressenti du cavalier au contact de la bouche du cheval lors des séances montées. C'est également le ressenti du cavalier lors des séances de travail, qui motive son recours à l'ostéopathie, au moins une fois par an pour plus de la moitié d'entre eux.

À ces pratiques préventives s'ajoutent d'autres types de services qui ont une certaine popularité auprès des propriétaires, comme la communication animale, la phytothérapie, ou encore le shiatsu et l'aromathérapie.

Partie 6 : Mise en situation des propriétaires face aux maladies : reconnaissances, prise en charge et conséquences sur les pronostics.

L'objectif de cette partie est de découvrir les ressources des propriétaires en médicaments et en matériels, s'ils maîtrisent leur utilisation, mais surtout d'appréhender leurs démarches face à un certain nombre de situations auxquelles ils pourraient être confrontés.

A/ Matériel et méthodes

1) Composition des pharmacies et réalisation d'actes techniques par les propriétaires

Les questions 81, 82, 83 et 84, détaillées en annexe 6, caractérisent l'indépendance du propriétaire, grâce à la composition de sa pharmacie et à sa capacité à réaliser des gestes techniques. Parmi un choix multiple des produits de base, elles recensent les produits à disposition des propriétaires et précisent s'ils détiennent d'autres produits et quel usage ils en font. Enfin il leur est demandé s'ils ont déjà pratiqué des injections, et par quelles voies, et s'ils seraient prêts à le faire au besoin.

2) Choix des situations présentées aux propriétaires

Les situations choisies pour cette partie sont des maladies de fréquence, de gravité, et de popularités présumées différentes. Elles sont cependant décrites de manière à pouvoir poser un diagnostic probabiliste, sans recours à des examens complémentaires.

Les situations décrites sont les suivantes : une évaluation de l'état d'embonpoint, un amaigrissement, une crise de fourbure, un coup de sang, un épistaxis, une teigne, un sarcoïde, une dermite estivale récidivante des équidés, une gale de boue, une colique, une plaie, un asthme équin, une opacité de la cornée, une lymphangite, un abcès de pied, un syndrome de Cushing, un syndrome métabolique équin (SME), une affection respiratoire : avec ou sans ganglion hypertrophié, des ulcères gastriques, un bouchon œsophagien, un syndrome piro-like et enfin un tétanos.

La partie de l'enquête concernée couvre les questions 58 à 80.

3) Recueil des démarches adoptées par les propriétaires en trois parties

Chacune des questions 58 à 80 sont décomposées en trois parties :

a) L'association des symptômes à la maladie

Selon la tournure de la question, les propriétaires doivent donner leur avis sur le nom de l'affection, ou parfois les étiologies possibles.

b) Les mesures à prendre pour améliorer la situation et/ou limiter les complications

Il est demandé aux propriétaires de proposer un maximum de mesures leur paraissant présenter une démarche appropriée face aux symptômes constatés. Des exemples d'éléments à décrire sont proposés dans l'introduction :

« Où placez-vous le cheval en attendant ? Le faites-vous marcher ? Le douchez-vous ? Prenez-vous sa température ? À quels autres signes faites-vous attention ? Appliquez-vous un produit ? Le séparez-vous des autres ? Lui mettez-vous une couverture ? Un masque ? Un panier ? Le montrez-vous au maréchal ferrant ? À un autre professionnel ? Si oui, lequel ? PS : parfois, il n'y a rien à faire, dans ce cas laissez le champ vide, idem si vous ne savez pas. »

c) La nécessité du recours au vétérinaire selon les propriétaires

Pour chacune des situations décrites, il est ensuite demandé au propriétaire au bout de combien de temps sans amélioration il se résout à contacter son vétérinaire. Il doit répondre parmi un choix multiple pour dire s'il le contacte : immédiatement ; dans la journée ; dans la semaine ; dans le mois ; plus tard ; ou s'il pense ne pas avoir besoin du vétérinaire pour gérer la situation.

4) Barèmes et modalités de notation des propriétaires à propos des mises en situation

Les informations essentielles sur les situations exposées aux propriétaires et les maladies concernées sont présentées en annexe 7, et ont été les supports ayant permis d'établir pour chacune d'elles un barème d'évaluation des réponses, présenté quant à lui en annexe 7 bis.

Pour chacune des mises en situation :

Un point a été consacré à la **reconnaissance** des symptômes décrits, et a été accordé à la condition qu'une bonne réponse soit citée au sein du diagnostic différentiel du propriétaire.

Par exemple : Pour l'asthme équin, si un des termes « asthme », « allergie aux poussières » ou encore « emphysème » est proposé, le propriétaire obtient le point.

Un point a été consacré aux **démarches** proposées par le propriétaire en attendant de contacter le vétérinaire. Selon le nombre de démarches recommandées, les points accordés à chacune sont en conséquence, et si l'une d'elle est plus décisive, alors elle vaudra plus de points.

Par exemple, pour l'asthme équin, on peut compter environ 4 démarches intéressantes, comme dépoussiérer le foin, changer la litière, travailler sur des sols non poussiéreux, ou encore utiliser des produits destinés à soutenir l'appareil respiratoire. Il a donc été décidé de distribuer 0,25 points pour chacune de ces mesures. Cependant, mettre le cheval au pré étant plus radical et parfois suffisant, 0,75 points y sont accordés.

Enfin, si le délai de **recours au vétérinaire** est en adéquation avec la gravité et l'urgence de la situation, un point est accordé. Plus le temps passe et plus le pronostic peut s'altérer, la note est alors dévaluée en conséquence.

Par exemple pour l'asthme équin, dans la situation décrite, le cheval tousse déjà depuis plusieurs jours. Le propriétaire obtient donc un point complet s'il contacte le vétérinaire immédiatement, ou dans la journée et 0,5 points s'il le contacte dans la semaine.

Cela dit, si le recours se fait plus tardivement que le barème ne l'impose pour la situation en question, mais que le propriétaire a citée toutes les bonnes démarches à adopter, de sorte que la consultation du vétérinaire n'aurait pas particulièrement d'impact plus positif sur le pronostic, alors une tolérance pourra être exercée dans l'attribution des points.

Par exemple pour l'asthme équin, si le propriétaire a cité toutes les démarches évoquées plus haut, alors il doit pouvoir se permettre d'attendre une semaine, voire un peu plus, avant de contacter le vétérinaire au cas où l'ensemble des mesures prises ne seraient pas suffisantes.

Cette notation est donc subjective, mais elle devrait permettre de comparer les prises en charges des maladies entre elles, ou encore la qualité des démarches adoptées, selon le profil des propriétaires.

B/ Résultats

1) Composition des pharmacies et réalisation d'actes techniques par les propriétaires

Les réponses à choix multiples à la question 81 concernant la possession ou non des produits de soins de base, sont illustrées par la figure 45. Entre 80 % et 90 % des propriétaires sont en possession de BETADINE SOLUTION ND, de BETADINE SAVON ND, de pommade cicatrisante, d'argile, de compresses, de thermomètre et de sérum physiologique. Un total de 79 % sont en possession de pommade grasse et 69 % de matériel pour pansement de pied. Enfin, 28 % des propriétaires disposent d'une pommade contenant des substances antibiotiques.

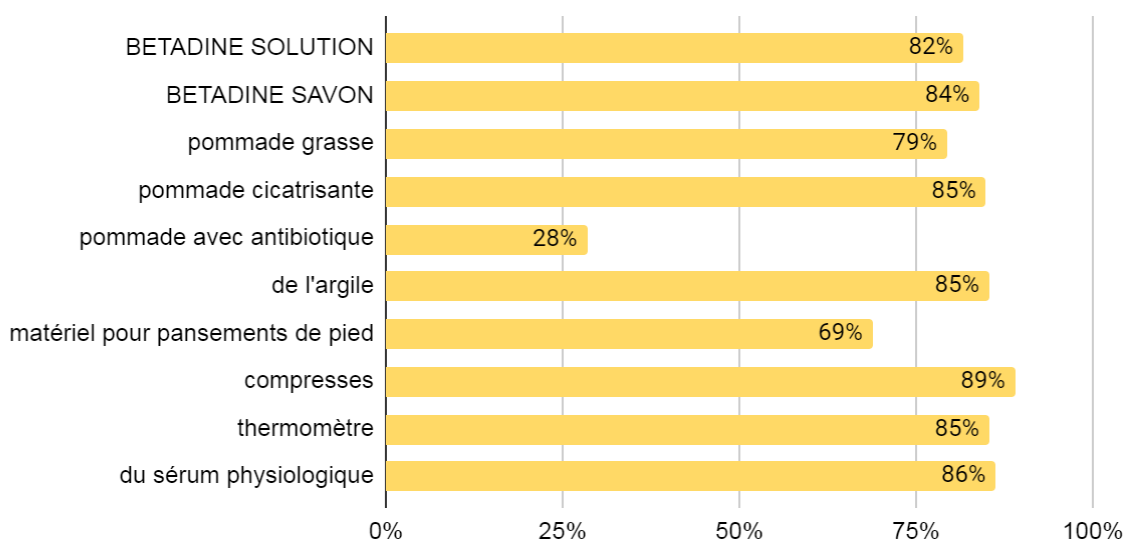


Figure 45 : Produits de soin les plus courants de la pharmacie des propriétaires

Les réponses à la question 82 permettent d'identifier, hormis les produits de soins les plus courants cités ci-dessus, les médicaments dont les propriétaires disposent dans leur pharmacie. Ils sont répertoriés dans un tableau en annexe 8.

Les propriétaires interrogés semblent disposer de produits concernant différents types de problèmes. Les plus représentés sont les produits pour les soins de plaies, avec une dizaine d'antiseptiques différents cités par les propriétaires, dont le miel, qui est le plus représenté. Arrivent ensuite les produits anti-inflammatoires locaux, utilisés pour les soins des tendons et les traumatismes, comme l'arnica et d'autres spécialités vétérinaires. Des anti-inflammatoires par voies générales sont

aussi cités, principalement l'Equipalazone ND (phénylbutazone) en poudre orale, mais aussi des préparations injectables telles que des corticoïdes, utilisés par les propriétaires lors de crises d'asthme du cheval par exemple. Certains propriétaires ont aussi à leur disposition des médicaments tranquilisants à administration orale ou injectable, le plus souvent de l'acépromazine. Ils peuvent disposer également d'antiparasitaires internes comme externes, et de produits spécifiques pour les soins des pieds. Enfin, la spécialité vétérinaire la plus représentées au sein des pharmacies des propriétaires, concerne la fonction digestive. C'est la Calmagine ND (métamizole), un antispasmodique souvent prescrit pour gérer les coliques des chevaux.

La réponse à la question 83 a justement permis de faire le point sur les pratiques en termes de délégation des injections aux propriétaires. **Un total de 59 % des propriétaires aurait déjà réalisé des injections intramusculaires, 19 % des intraveineuses et 19 % des sous-cutanées** et d'après les réponses à la question 84, 87 % d'entre eux seraient prêts à les pratiquer si cela s'avérait nécessaire.

Pour chaque type d'injection, les pratiques ne sont pas les mêmes, selon le statut équestre des propriétaires. Concernant les propriétaires professionnels, ils sont 92 % à avoir déjà pratiqué des injections, alors qu'ils sont 70 % parmi les *Galop 7*, 55 % parmi les *Galop 4 à 6*, 42 % parmi les *Galop 1 à 3*, et tout de même 67 % parmi les propriétaires non cavaliers. Les résultats précis par type d'injection sont présentés en annexe 9.

2) Résultats des démarches adoptées par les propriétaires face à chacune des situations décrites

Seuls les résultats de quelques-unes des mises en situations seront exposés dans cette partie, les résultats complets des réponses aux questions 55 à 80 étant disponibles en annexe 10, et leurs évaluations vis-à-vis du barème se trouvant en annexe 10 bis. Les situations choisies sont les évaluations de l'embonpoint par les propriétaires, ainsi que les prises en charges de la fourbure, d'une épistaxis et d'une dermite estivale récidivante des équidés.

a) Évaluation de l'état d'embonpoint

Les réponses exactes aux questions 55, 56 et 57, invitant les propriétaires à se prononcer sur l'état corporel de trois chevaux, sont présentées en annexe 11.

Concernant le cheval en état de maigreur, d'après ces résultats, 95 % des propriétaires pensent qu'il devrait être plus gros. Concernant le cheval en état d'embonpoint, 66 % pensent qu'il devrait

maigrir et 33 % le trouvent en bon état. Enfin, concernant le cheval en état idéal pour un cheval de sport, 94 % des propriétaires ont estimé avec raison son bon état, 1 % seulement souhaiterait le voir plus maigre, alors que 5 % voudraient le voir plus gros.

D'après ces résultats, les propriétaires semblent être plus enclins à repérer un cheval maigre qu'un cheval gras, et 5 % des propriétaires auraient tendance à engraisser un cheval en bon état. Ceci montre la tendance générale à avoir des chevaux gras, et donc une augmentation des conséquences des surcharges pondérales avec un risque accru d'affections ostéo articulaires comme l'arthrose (souvent irréversible, et à l'origine de crises douloureuses), ou encore des syndromes métaboliques d'insulinorésistance tels que le syndrome métabolique équin.

b) Analyse des résultats de la gestion d'une crise de fourbure par les propriétaires

Les rappels sur la fourbure et sa prise en charge sont disponibles en annexe 7 et permettent de mieux apprécier l'adéquation des réponses des propriétaires aux questions concernant sa gestion.

Identification de la crise de fourbure par les propriétaires

Pour s'aider à orienter leur diagnostic, les propriétaires proposent : La surveillance de la chaleur des pieds (2,3 %), l'intensité des poulx digités (1,4 %) et la surveillance de la température rectale (0,9 %).

Un total de 91,3 % reconnaît une affection de l'appareil locomoteur dont 74,9 % ont cité la fourbure dans leur diagnostic différentiel. Les autres ont cité dans l'ordre décroissant : une dorsalgie (5,0 %), une douleur aux pieds (4,6 %), un abcès (3,2 %), une origine ostéoarticulaire (1,4 %), et d'autres origines locomotrices (2,3 %).

Un total de 13,3 % des propriétaires face à cette posture, pense à d'autres affections, telles qu'une affection digestive (4,6 %), une affection musculaire (4,1 %), une douleur sans précision sur l'origine (3,2 %), une affection du tractus urinaire (1 %), ou encore à la maladie de Lyme (0,5 %).

Prise en charge par les propriétaires

Un total de 22,8 % immobiliserait le cheval immédiatement, alors que 5 % essaieraient de le faire marcher. Par ailleurs, 55,7 % des propriétaires sont d'accord pour baisser la richesse de l'alimentation, de manière plus ou moins drastique. Si certaines personnes préconisent une diète provisoire complète, d'autres excluent du régime l'apport de concentrés, d'herbe et des sucres en général, ou du moins les diminuent, par le trempage du foin ou par le port d'un panier. Concernant le confort des pieds, 7,8 % des propriétaires placeraient le cheval sur un sol mou et confortable, contre 0,5 % qui préféreraient un

sol dur. La maréchalerie est évoquée par 15 % des propriétaires dans la prise en charge de la fourbure, parmi lesquelles 1,8 % parlent de « pareur » ou de « podologue » plutôt que du maréchal-ferrant. Concernant les soins locaux refroidissants, 18,3 % les évoque, par l'intermédiaire de douches, des guêtres rafraîchissantes, de l'argile, ou même de la glace, alors que 0,9 % alertent en se trompant sur le fait de ne pas utiliser une eau trop froide pour la douche. Par ailleurs, 1,8 % veilleront à hydrater le cheval, tandis que 0,9 % pensent à tort qu'une diète hydrique serait plus bénéfique. Un total de 12,8 % envisage des traitements médicamenteux, même s'il n'est pas précisé s'ils en disposent ou s'ils anticipent les traitements donnés par le vétérinaire. Parmi eux, 7,3 % donneraient des anti-inflammatoires, 1,5 % donneraient des antalgiques, et 0,5 % citent un antithrombotique. Sur le long terme, 1,8 % voient une utilité à certains compléments alimentaires : drainants, reine des prés et autres.

Parmi les comportements délétères adoptés par les propriétaires : 5 % d'entre eux essaieraient de faire marcher le cheval, 0,5 % le placeraient sur un sol dur, et 0,9 % préconisent une diète hydrique. Parmi les traitements médicamenteux suggérés, ils sont en effet indiqués le traitement de la fourbure, mais il est difficile d'évaluer leur adéquation à la situation, quand ni les doses, ni les fréquences ne sont précisées par le propriétaire.

Recours au vétérinaire

Face à cette situation, 55,3 % des propriétaires auraient contacté le vétérinaire immédiatement, 17,8 % dans la journée. Les autres se laissent plus de temps avant de contacter le vétérinaire, dans l'espoir de voir une amélioration dans la semaine pour 21,5 %, ou dans le mois, voire davantage pour 2,3 %.

Notons que les 23,8 % ne contactant pas le vétérinaire dans la journée, voient les chances de récupération de leur équidé s'amenuiser, et faute de bons soins, le laissent dans une souffrance importante.

Évaluation de la mise en situation de fourbure

Un total de 78 % des propriétaires a su reconnaître la fourbure, ou du moins une douleur aiguë des pieds, et 40 % des démarches envisageables et à la portée des propriétaires sont citées. Enfin 64 % d'entre eux contactent le vétérinaire à temps, c'est-à-dire immédiatement, ou au plus tard dans la journée. Concernant la prise en charge globale de cette situation, l'ensemble des propriétaires ont donc obtenu un score de 61 % du score optimal.

c) Analyse des résultats de la gestion d'une épistaxis par les propriétaires

Les rappels sur l'origine des épistaxis et leurs prises en charges sont présentés en annexe 7.

Identification de l'origine de l'épistaxis par les propriétaires

Les affections des poches gutturales sont les plus citées, avec précisément la mycose des poches gutturales (6,8 %), les affections des poches gutturales non précisées (3,7 %), ou encore des affections mycosiques (0,5 %). Les hémorragies pulmonaires suivent, sans précisions (4,6 %) ou sont précisées avec le terme « l'hémorragie pulmonaire induite à l'exercice » (HPIE) (1,8 %), une hémorragie respiratoire (3,7 %), ou encore une « affection respiratoire » (2,3 %). Les causes traumatiques sont suggérées par 4,6 % des propriétaires. Les l'hématome de l'ethmoïde semblent quant à lui moins populaire, avec l'hémorragie de l'ethmoïde citée par 0,9 % et un « hématome » cité par 0,9 %. Enfin, une grande partie des propriétaires n'ont pas cité l'origine du saignement mais des facteurs ayant pu le favoriser, comme un effort intense (6,8 %), stress (3,2 %), chaleur (2,3 %), etc.

Prise en charge de l'épistaxis par les propriétaires

Face à une telle épistaxis, 21 % des propriétaires laissent le cheval au repos tandis que 2,7 % le font marcher. Un total de 18,3 % nettoie le naseau et 3,7 % partent à l'exploration de l'intérieur du naseau.

Un total de 14,2 % dit surveiller le cheval de près, avec prise de température, observation de la respiration, des muqueuses, de l'état général, et du comportement. Un total de 12,3 % demande conseil au vétérinaire rapidement, 1,8 % précisent qu'ils le contacteront que s'il y a une récurrence. Enfin 0,9 % saisissent l'urgence d'explorer le phénomène, et prévoient déjà un transport dans une clinique.

Recours au vétérinaire

Un total de 58,4 % des propriétaires disent appeler immédiatement le vétérinaire, 21,5 % dans la journée et 3,7 % dans la semaine. 10,6 % en parleront plus tard, ou pas du tout au vétérinaire. On peut donc en conclure qu'une partie non négligeable des propriétaires sous-estiment la gravité d'une telle épistaxis.

Évaluation de la mise en situation d'épistaxis

En somme, 15 % des propriétaires ont cité une origine possible de l'hémorragie, et 58,4 % contactent leur vétérinaire immédiatement. Comme aucune mesure ayant des conséquences n'est réellement à la portée des propriétaires, le barème de cette situation s'est compté sur deux points, et les propriétaires ont obtenu la note de 37 % quant à la prise en charge de cette affection.

d) Analyse des résultats de la gestion d'une Dermite Estivale Récidivante des Equidés par les propriétaires

Un rappel sur la DERE et de gestion est effectué en annexe 7.

Identification de la maladie par les propriétaires

La DERE semble particulièrement populaire auprès des propriétaires, puisque 84,1 % l'identifient, selon les termes de : « dermite » (41,1 %), « dermite estivale » (29,7 %), « DERE » (3,7 %), « gratte » (5,9 %), ou encore « dermite atopique » (0,5 %). D'autre part 0,9 % parlent de réaction allergique, et 0,5 % mettent en cause les piqûres d'insectes. Avec raison encore, 5,5 % des propriétaires évoquent la gale dans leur diagnostic différentiel, et 7,8 % des propriétaires évoquent une pulicose. Un total de 3,6 % dit chercher des poux dans les crins pour adapter le traitement.

D'autres affections sont évoquées, mais non pertinentes étant donnée la description de la question : les tiques (1,8 %), la teigne ou un champignon (2,3 %), de l'eczéma (0,9 %) ou une dermatophylose (0,5 %).

Prise en charge par les propriétaires

Les propriétaires utilisent les méthodes suivantes pour la lutte contre les insectes : la chemise anti-insecte (35,2 %), le masque anti-mouche (1,4 %), l'évitement des zones humides (1,8 %), gérer les heures de sortie selon l'affluence des insectes (3,7 %). Concernant la répulsion : l'ail (1,4 %), la citronnelle (1,4 %), du vinaigre blanc (0,5 %). La gestion de l'environnement a également sa place dans la prise en charge : les supports de grattage sont retirés (4,6 %), les abris (0,9 %) et un pré balayé par le vent (0,5 %) sont recherchés.

Les soins locaux proposés par les propriétaires sont : des crèmes, lotions ou shampoings apaisants (39,3 %), nettoyage et désinfection des lésions (12,8 %) avec tonte des crins (2,3 %), des « traitements anti-dermite » (10 %), de l'hydratation ou l'application d'un corps gras (8,7 %), de l'aloé vera (1,8 %), des huiles essentielles amande douce (0,9 %), lavande (0,9 %), de cannelle (0,5 %), de tea tree (0,5 %), de l'huile de cade (1,8 %), de l'argile (0,5 %), de la graisse de mouton (0,5 %) et du miel de thym (0,5 %).

Concernant les thérapies générales : des corticoïdes sont évoqués par 2,3 %, et d'autres envisagent l'efficacité des médecines complémentaires telle que : des compléments alimentaires (1,4 %), le drainage hépatique (1,8 %), et le retrait des céréales et de l'herbe de la ration pour diminuer les sucres et l'amidon (1,8 %), le shiatsu (0,9 %), la naturopathie (0,9 %), la phytothérapie (0,9 %), l'homéopathie (0,9 %) et l'aromathérapie (0,5 %) et le magnétisme (0,5 %). Le test d'hypersensibilité

est évoqué par 0,5%, ce qui peut en effet permettre de confirmer l'hypothèse de la DERE, au cas où les signes cliniques ne suffiraient pas. Par ailleurs, 5,5 % auraient isolé le cheval face à de telles lésions, 2,3 % auraient instauré un traitement contre les poux et 0,5 % un traitement contre la teigne.

Recours au vétérinaire

Un total de 12,8 % des propriétaires dans cette situation appelle immédiatement ou dans la journée le vétérinaire, alors que 36,5 % disent le contacter dans la semaine, et que 25,1 % l'auraient contacté sans amélioration dans le mois voir encore plus tard. Il est intéressant de voir que 30,6 % des propriétaires juge inutile la consultation du vétérinaire pour ce problème.

Évaluation de la mise en situation de DERE

En résumé, la DERE est reconnue par 81 % des propriétaires, et 63 % des démarches permettant d'améliorer la situation ont été citées. En prenant en compte la note concernant le recours au vétérinaire dans les temps, les propriétaires ont obtenu un score de 65 % pour la gestion de la gestion de cette affection.

Ainsi ont été présentées en détail l'analyse des résultats de trois mises en situation avec des problématiques différentes. Parmi les trois situations, c'est la fourbure qui est la mieux reconnue et la plus inquiétante pour les propriétaires, qui recourent rapidement au vétérinaire. La DERE est presque aussi connue, mais inquiète peu de propriétaires, qui semblent par ailleurs avoir plus de ressources pour la gérer en autonomie comparé à la fourbure. Enfin, au moins tout aussi inquiétante que la fourbure en réalité, l'épistaxis semble plus mystérieuse auprès des propriétaires quant à son étiologie, et plus d'un tiers ne semble pas réaliser sa potentielle gravité.

De la même manière, chaque mise en situation a été corrigée, et les résultats sont détaillés en annexe 10.

3) Moyenne des résultats de l'ensemble des propriétaires interrogés

L'analyse des résultats à chacune des situations a permis d'attribuer une moyenne globale de l'ensemble des propriétaires sur la prise en charge des situations dans leur ensemble et par étape de reconnaissances des symptômes, des mesures entreprises et de recours au vétérinaire.

Une moyenne de 68 % des symptômes décrits ont été correctement identifiés par les propriétaires, et ceux-ci ont proposé en moyenne 47 % des démarches à leur portée afin de gérer ces situations au mieux. Enfin, dans 60 % des cas, le vétérinaire a été contacté à temps pour permettre d'éviter les complications liées à ces situations. En résumé, la note moyenne des prises en charges globales des propriétaires toute situation comprise est de 56 % selon notre barème. L'ensemble de ces résultats est illustré par la figure 46.

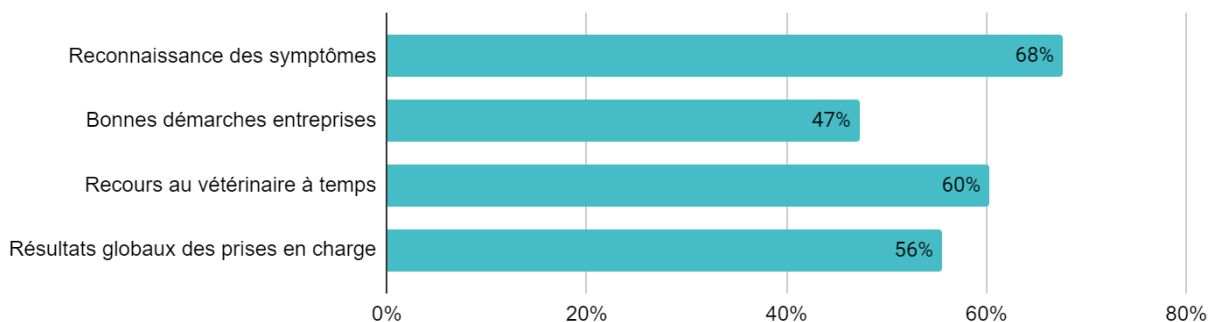


Figure 46 : Moyennes des résultats de l'ensemble des propriétaires aux questions sur les mises en situations

Il est intéressant à présent de comparer les résultats des évaluations des prises en charges des différentes maladies entre elles.

4) Approche comparative des prises en charge selon les différentes maladies

a) Reconnaissance des différentes affections par les propriétaires

Selon le barème décrit plus haut, un pourcentage de reconnaissance des symptômes par les propriétaires a été établi pour les différentes maladies, ce qui nous permet d'affirmer que selon ce principe de notation, la colique est l'affection la mieux reconnue par les propriétaires puisque 96 % l'ont identifiée. S'en suivent la gale de boue (91 %), la dermite estivale récidivante des équidés (81 %), l'asthme équin (80 %) et la fourbure (78 %). Viennent ensuite le tétanos (71 %), le syndrome « coup de sang » (65%), le syndrome de Cushing (61 %) et les causes d'amaigrissement chronique (59 %), puis le bouchon œsophagien, les causes de fièvres d'origine indéterminée (56 % respectivement), les ulcères gastriques (53 %) et les causes d'opacification de la cornée (52 %). Les étiologies qui sont reconnues par moins de la moitié des propriétaires arrivent ensuite, à savoir la teigne (44 %), la gourme (40 %), la tumeur sarcoïde (37 %), la lymphangite (35 %), le syndrome métabolique équin (18 %) et enfin les causes d'épistaxis (15 %). La figure 47 permet de les comparer facilement.

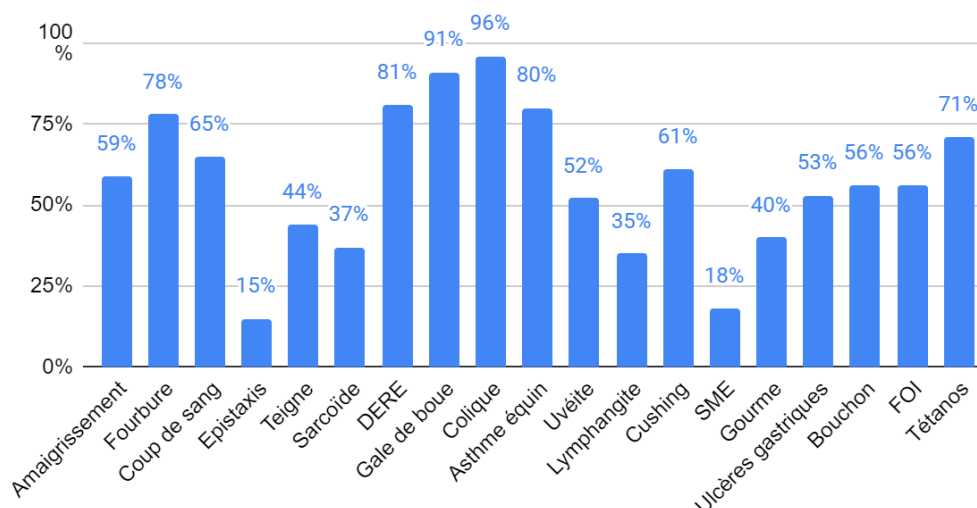


Figure 47 : Reconnaissance des étiologies ou des maladies par les propriétaires selon les situations décrites

b) Approche comparative du recours au vétérinaire selon les maladies

Cette approche comparative du recours au vétérinaire selon les maladies va permettre de hiérarchiser les situations en termes d'urgence considérée par les propriétaires. La figure 48 permet dans un premier temps de visualiser les situations pour lesquelles les propriétaires auront le plus tendance à contacter le vétérinaire immédiatement. C'est le cas pour 98 % des propriétaires lors de suspicion de tétanos, pour 85 % lors de bouchons œsophagiens, pour 84 % lors d'une colique, et pour 77 % d'entre eux lors d'un « coup de sang ». Plus de la moitié des propriétaires disent contacter immédiatement le vétérinaire aussi pour des suspicions d'uvéïte (67 %), de gourme (66 %), une fièvre d'origine indéterminée (62 %), une épistaxis (58 %), et enfin une crise de fourbure (56 %).

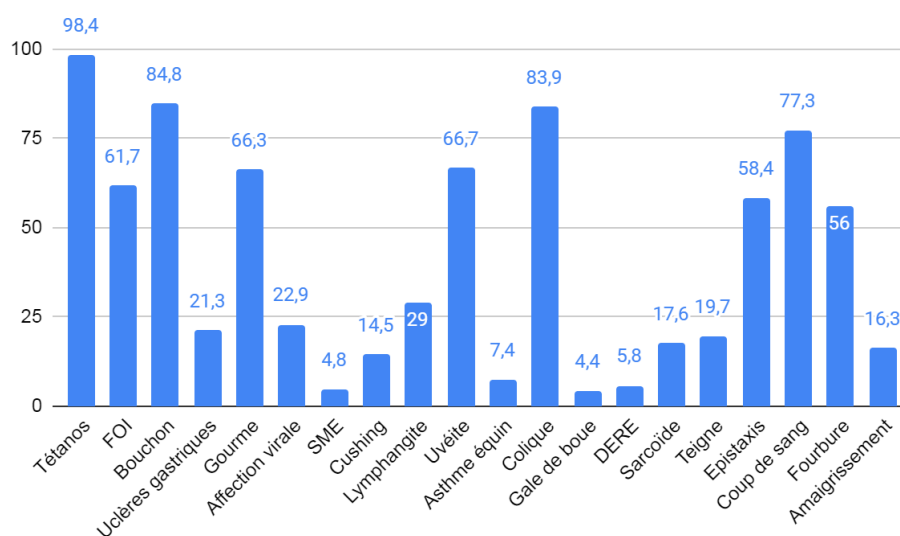


Figure 48 : Pourcentage de propriétaires faisant appel immédiatement au vétérinaire selon la situation

La figure 49 quant à elle, représente les pourcentages des propriétaires qui pensent ne pas avoir à contacter le vétérinaire selon les différentes situations. Les situations que les propriétaires semblent le mieux gérer de manière indépendante sont la dermite estivale récidivante (32 %) et la « gale de boue » (27 %). Un total de 11 % des propriétaires pense pouvoir gérer en autonomie le syndrome métabolique équin, ils sont 8 % à penser de même concernant la teigne, 7 % pour la sarcoïde, l'asthme équin pour 6 %, les ulcères gastriques, tout comme le syndrome de Cushing pour 4 %, et le bouchon œsophagien semble gérable en autonomie par 2 % des propriétaires. Enfin, concernant les autres affections, moins de 2 % des propriétaires pensent ne pas avoir à recourir au vétérinaire.

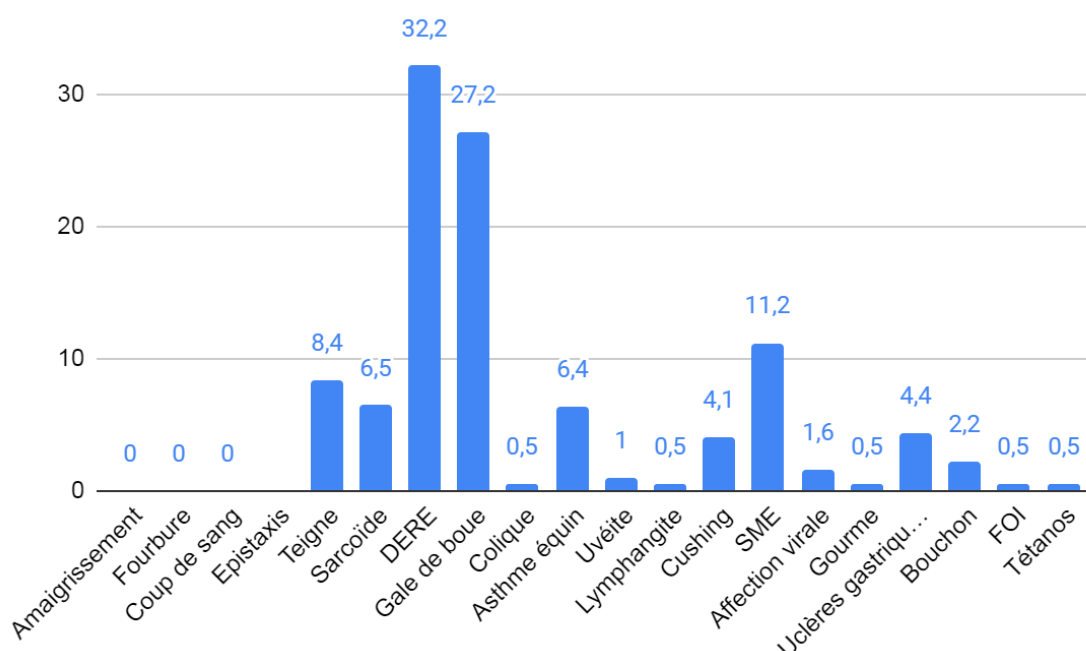


Figure 49 : Pourcentage des propriétaires ne jugeant pas utile le recours au vétérinaire face au tableau clinique décrit.

c) Approche comparative des prises en charge globale selon les situations

La figure 50 donne une idée des maladies pour lesquelles les propriétaires agissent de manière à ne pas intervenir négativement sur l'état et le pronostic de leur animal, que ce soit grâce à une reconnaissance des signes cliniques, par la réalisation de soins autonomes adaptés et/ou un contact du vétérinaire suffisamment précoce. Par exemple, bien que leur niveau de dépendance au vétérinaire soit très différent entre une DERE et une uvéïte, ou encore entre un amaigrissement chronique ou une lymphangite, d'après notre barème, l'ensemble des démarches adoptées par les propriétaires aura pour l'un et l'autre la même influence sur le pronostic.

Selon ce barème donc, 85 % des propriétaires agiraient au mieux lors de tétanos et 80 % lors de colique. Entre 60 % et 70 % des propriétaires agiraient idéalement lors de fourbure, de DERE, de fièvre d'origine indéterminée, d'asthme équin ou d'uvéïte, et 50 % à 60 % d'entre eux lors de syndrome « coup de sang », de gale de boue et de suspicion de gourme, d'amaigrissement, de lymphangite et d'ulcères gastriques. Enfin, 40 % à 50 % des propriétaires géreront sans altération du pronostic les cas de sarcoïde péri-oculaire, de teigne, de syndrome métabolique équin, de bouchon œsophagien et de fièvre d'origine indéterminée, et c'est le cas pour seulement 37 % face à un syndrome de Cushing ou encore une épistaxis, et pour 28 % face à une sarcoïde en région péri-oculaire.

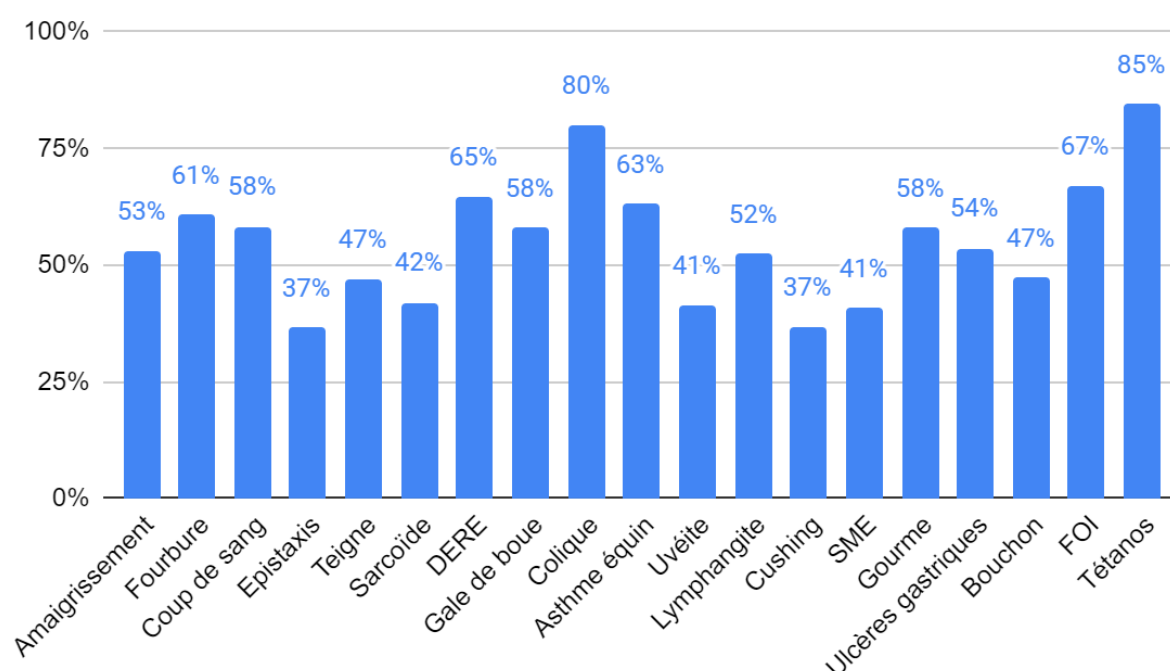


Figure 50 : Qualité comparée des prises en charge selon les situations entre elles selon notre barème

Enfin, il va être intéressant de savoir si la qualité de prise en charge selon notre barème a été dépendante du niveau équestre des propriétaires interrogés.

5) Approche comparative des résultats obtenus par les propriétaires selon leur niveau équestre

On peut imaginer que la qualité des prises en charges globales des cas sera d'autant meilleure que les propriétaires seront des cavaliers expérimentés. Cette comparaison des résultats selon le niveau équestre, est illustrée par les figures 51 et 52. Elles permettent d'observer des tendances, comme une meilleure reconnaissance des symptômes par les professionnels. Les qualités des démarches adoptées par les propriétaires en autonomie, peuvent sembler quant à elles corrélées au niveau équestre, et enfin il y aurait une tendance des plus novices à recourir plus tôt au vétérinaire. Concernant les résultats globaux de qualité de prise en charge par les propriétaires selon leur niveau, il semblerait que d'après notre barème, les professionnels et les galops 7 aient le comportement le plus adapté, et que les non cavaliers, semblent être au moins aussi bons que les galops 1 à 3.

Cependant les marges d'erreurs étant importantes, aucune réelle conclusion ne peut être tirée de ces résultats.

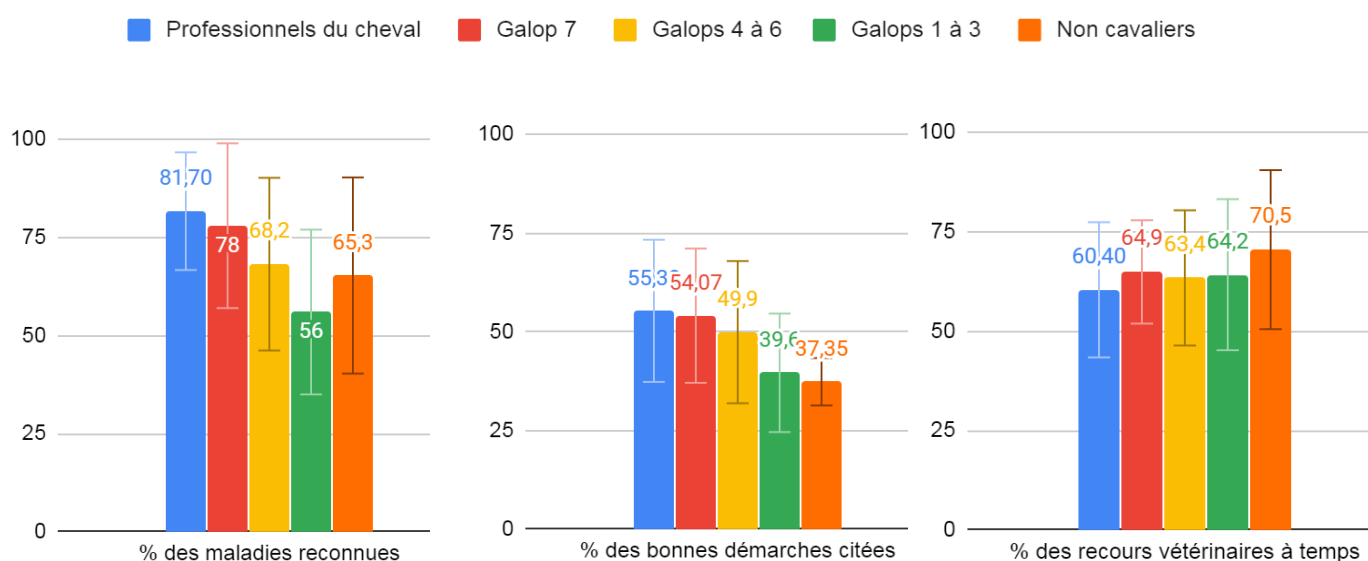


Figure 51 : Comparaison des résultats obtenus en pourcentage de bonnes réponses concernant la reconnaissance des maladies, les démarches à citer et le recours au vétérinaire selon le niveau équestre

■ Professionnels du cheval ■ Galop 7 ■ Galops 4 à 6 ■ Galops 1 à 3 ■ Non cavaliers

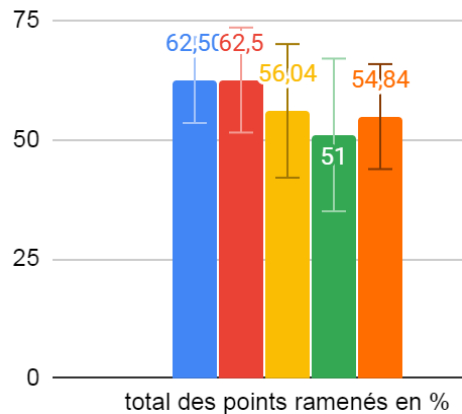


Figure 52 : Comparaison des résultats globaux de prise en charge selon le niveau équestre

Ces importantes marges d'erreur peuvent s'expliquer d'une part par un nombre de propriétaires répondants relativement restreints (surtout parmi certaines catégories), et d'autre part, par une grande dispersion des résultats d'après notre barème, en partie due à la désertion importante des répondants au fil du questionnaire, qui s'est avéré vraisemblablement trop long pour un certain nombre d'entre eux. Par ailleurs, le barème posé était très subjectif. Il serait intéressant de réitérer ce type de questionnaire impliquant des mises en situation, en définissant des objectifs statistiques, afin de toucher un nombre de répondant suffisant dans chaque catégorie, et de les inviter à répondre rigoureusement jusqu'au bout. D'autres objectifs de corrélation seraient intéressants dans ce cas, en ramenant ces réponses à l'ancienneté du statut du propriétaire, au nombre d'équidés possédés, ou encore la rapidité du recours au vétérinaire, qui pourrait être à corréler éventuellement avec la qualité de la relation entretenue avec celui-ci.

Partie 7 : Discussion sur les moyens d'amélioration des prises en charge du bien-être et de la santé des équidés

Le premier moyen d'améliorer la prise en charge de la santé et du bien-être d'un équidé est de le placer dans un environnement propice à son épanouissement au quotidien. En cas de maladie, la figure 53 représente le déroulement de la prise en charge des équidés et de la production de services vétérinaires et permet d'en discuter les enjeux. Il faut dans un premier temps que la demande de soin soit effectuée par le propriétaire, ce qui implique qu'il soit en mesure de repérer les affections ou simplement qu'il soit conscient de l'intérêt des actes préventifs. Pour favoriser cela, il est possible d'agir sur leur formation. Le vétérinaire quant à lui, devra établir le diagnostic, une conduite à tenir et des protocoles thérapeutiques, qui pourront être améliorés par la précocité de son intervention et donc de sa disponibilité sur le terrain. Enfin, la responsabilité sera transférée du vétérinaire au propriétaire qui assurera les soins et la surveillance. La communication entre le vétérinaire et le propriétaire sera donc essentielle à plusieurs de ces étapes, c'est le facteur clé dans l'obtention des meilleurs résultats.

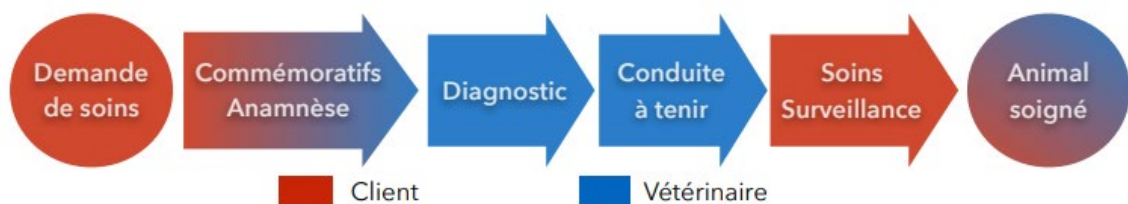


Figure 53 : Le processus de production de services vétérinaires (Henry 2014)

A/ Diminution de l'occurrence des affections par une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux des équidés par l'ensemble de la filière

1) Ne pas réduire l'équidé à un simple moyen de pratiquer l'équitation

D'après Doligez et al. (2014), 68 % des personnes gravitant autour de cet animal le considèrent comme un animal de compagnie. On comprend alors les alertes de certains à l'égard de pratiques constatées dans le cadre direct de l'équitation et répertoriées dans le Tableau II de cette étude, allant des méthodes de débouillage violentes ou trop précoces, à la maltraitance physique ou morale justifiée par coutumes, en passant par les usages et habitudes néfastes (tonte, tord-nez, entraves, fers, mors) et l'utilisation abusive de mors inadaptés, d'enrênements et d'aides artificielles (cravache, éperons).

En dehors des interactions directes homme-animal dans le cadre de l'équitation sont répertoriées dans ce même tableau II par Doligez et al. (2014) les conditions de vies imposées à l'équidé pour le « plaisir et le confort de l'homme avant tout » qui ne respectent pas l'intégrité du cheval. On y trouve par exemple les individus placés au boxe 24h/24, sortis uniquement pour le travail et la désocialisation qu'implique ce mode de vie. Le peu de connaissances du cheval en tant qu'être vivant, et les enseignements orientés seulement vers les aspects techniques de l'équitation sont également pointés du doigt, ainsi que la surprotection du cheval qui le fragilise à terme (couverture, guêtres, privation de liberté par crainte des blessures).

C'est dans le même esprit que des propriétaires interrogés dans notre enquête ont évoqué à la question 89, le manque de respect des besoins fondamentaux par l'ensemble de la filière comme un facteur décisif à améliorer dans l'intérêt sanitaire et de bien-être des équidés. C'est pourquoi il est intéressant de se pencher sur l'exemplarité des centres équestres concernant cette problématique, puisqu'ils sont un passage obligatoire pour la plupart des cavaliers d'aujourd'hui, qui seront les professionnels de demain.

2) Le rôle des centres équestres dans la sensibilisation aux besoins fondamentaux

a) Mettre en avant les besoins fondamentaux des équidés dans les centres équestres

Plusieurs facteurs sont des obstacles au bien-être pour les centres équestres tout comme pour les pensions. Du fait de leur implantation préférentielle dans les communes proches des pôles urbains, où se concentre la clientèle, les structures sont contraintes par la pression foncière et ne disposent que de peu d'espace, ce qui rend difficile la mise au pré des équidés (Vial-Pion). Ces contraintes technico-économiques et la densité de chevaux en résultant rendent plus difficiles le respect des besoins fondamentaux, imposant souvent un mode de vie au boxe et réduisant parfois les sorties aux seules séances d'équitation des cavaliers du club. Ainsi, ces contraintes sont un obstacle à la possibilité pour une partie des centres hippiques de donner l'exemple du respect des besoins fondamentaux à leurs cavaliers. Pourtant, ils auraient tout intérêt à y accorder plus d'importance, dans la mesure où les conditions de vie de la cavalerie sont pour une partie des pratiquants un facteur décisif dans la décision de changer de centre équestre, voire de cesser la pratique de l'équitation (Eslan et al.). Sans arriver nécessairement à ces extrêmes, certains propriétaires sont néanmoins amenés à revoir leurs pratiques.

b) L'essor d'une équitation plus respectueuse en vogue : le « Natural Horsemanship »

Jusque-là, la qualité de la relation entre l'homme et l'animal comme composante du bien-être n'a pas été évoquée, elle est pourtant primordiale étant donné que les interactions homme-cheval peuvent être une source de stress. Cependant il existe des méthodes d'équitation alternatives à celle classiquement pratiquée par les centres agréés par la fédération. Ces méthodes ont pour objectif de continuer à évoluer avec le cheval tout en minimisant les interactions identifiées comme facteurs de stress. Parmi elles on trouve le « Natural Horsemanship » ou « l'équitation naturelle », déjà en vogue depuis une cinquantaine d'années aux Etats-Unis avec la méthode de Pat Parelli. Une étude comparative menée en 2009 sur deux groupes de chevaux manipulés avec la technique dite classique pour l'un et la méthode dite naturelle pour l'autre, a pu montrer que la réactivité émotionnelle des chevaux était moindre après la manipulation « naturelle » qu'après la manipulation « classique », et que les chevaux ayant subi l'abord « classique » mettaient plus de temps à vouloir interagir à nouveau avec l'homme (Fureix et al. 2009). Dans sa publication, Rozempolska-Rucinska et al. (2013) confirme l'intérêt de cette méthode pour améliorer l'état mental des chevaux.

Faire évoluer les pratiques d'équitation enseignées à leurs adhérents serait une possibilité pour les centres équestres d'améliorer la qualité des interactions entre les cavaliers et les chevaux, et par conséquent de réduire le stress des cavaleries de club.

3) Envisager une « extensification » des structures équestres pour améliorer l'offre.

Rappelons que 42 % des propriétaires d'équidés interrogés pensent que l'hébergement et l'alimentation de leur équidé ne sont pas idéaux, faute d'offres d'hébergement de meilleure qualité dans leur secteur. Les compétences et les connaissances des gérants de pension qui proposent des hébergements insatisfaisants peuvent donc être mis en cause.

Cependant, rappelons que 31 % des propriétaires interrogés disent faire des concessions concernant le bien-être de leur animal au niveau de l'hébergement pour des raisons financières, ce qui laisse imaginer que les gérants de pension sont soumis à une pression économique de même que doivent l'être les centres équestres, à cause des budgets restreints des propriétaires et des pratiquants.

Il est donc primordial que les propriétaires prennent conscience des coûts d'entretien réels de leur animal et acceptent de payer des frais de pensions à hauteur de la qualité de service désirée, incluant par exemple des sorties au paddock quotidiennes, parfois considérées comme un service

supplémentaire payant, ou bien en choisissant une pension plus chère ou plus éloignée donnant accès aux services adéquats, quitte à revoir leur organisation.

a) La vie en pâture, un choix simple et une mesure efficace pour favoriser le bien-être

La vie en pâture s'est affirmée par certaines études comme un moyen de se rapprocher des conditions de vie naturelles des équidés, puisqu'elle facilite à elle seule l'application de plusieurs mesures de bonnes pratiques pour le bien-être équin, comme : Offrir un lieu de vie adéquat sous réserve de la qualité des sols, clôtures et abris ; favoriser une activité physique et exploratrice ; faciliter les contacts sociaux et surtout garantir une alimentation adaptée. En effet, le cheval pourra y manger 16 heures par jour des fibres que son estomac est apte à valoriser, et jeûnera moins de 4 heures par jour, ce qui est recommandé (Hemsworth *et al.*, 2015)

D'après une récente étude menée par Ruet et al. (2020), ces avantages ont un impact certain sur le bien-être. Cette étude s'est basée sur 31 chevaux passés d'un mode de vie au boxe à un mode de vie au pré, en se référant à des mesures de quatre indicateurs de mal-être que sont : les stéréotypies, les comportements agressifs, la posture prostrée et la posture d'alerte. Pour les chevaux vivant exclusivement en boxes à l'origine, 5 jours d'adaptation ont été nécessaires, durant lesquels une augmentation des postures de stress a été constatée, mais un mois et demi après le début de l'expérience, plus aucun signe de mal-être cité précédemment n'étaient exprimés par l'ensemble de cette cohorte. Une augmentation des comportements sociaux, locomoteurs et d'exploration a été objectivée. Pour appuyer la corrélation entre la mise au pré et l'amélioration du bien-être des équidés, l'étude ajoute que, 3 mois après le retour en boxes des individus, les comportements anormaux étaient réapparus. **La mise au pré serait donc un moyen plutôt simple et efficace d'assurer le bien-être de la cavalerie d'un centre-équestre et de satisfaire les exigences des pratiquants regardants sur cet aspect.**

D'autre part, la proposition d'hébergement en pâtures n'est pas forcément un non-sens économique pour le gestionnaire puisqu'elle s'accompagne d'une réduction d'entretien des litières ainsi que d'une réduction des manipulations coûteuses en personnel, lorsqu'il est nécessaire de sortir quotidiennement les chevaux au marcheur, en paddock, etc. Concernant le coût des rations alimentaires, la chambre d'agriculture du Limousin a mené quelques enquêtes agroéconomiques qui ont montré que nourrir son animal à l'herbe était possible et pouvait être économique, selon bien-sûr certaines conditions de rendement des surfaces et de densité des animaux (Geyl).

b) Un accès aux surfaces agricoles nécessaire à l'extensification des structures équestres

Il va de soi que l'évolution vers les pratiques décrites plus haut, combinant le bien-être des animaux et un intérêt financier, nécessite d'avoir à disposition de grandes surfaces agricoles. Or selon leur situation géographique et réglementaire, les hébergeurs et détenteurs d'équidés n'ont pas tous la même facilité à se la procurer. En effet, certains hébergements d'équidés ne possèdent pas le statut d'exploitation agricole, celui-ci étant réservé aux producteurs de denrées agricoles, ou à ceux dont le métier induit de maîtriser un cycle biologique, comme c'est le cas pour les centres pratiquant l'élevage ou encore l'entraînement et la valorisation des animaux. Ainsi, les détenteurs particuliers ou les pensions proposant uniquement un hébergement et de l'alimentation aux équidés, sans service de valorisation des animaux ne se voient pas qualifiés d'activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Les écuries éligibles à ce statut peuvent en revanche bénéficier des avantages conférés par la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) quant à l'accès à de nouvelles surfaces. Lors de la mise en vente d'un terrain agricole, la SAFER peut en effet le préempter pour en maintenir la vocation agricole et le revendre aux exploitants en évitant une surenchère des prix, favorisant ainsi l'accession foncière. En Belgique et aux Pays-Bas où ce système n'existe pas, le prix moyen dans certaines régions ont atteint 30 000 € à 50 000 € l'hectare en 2014.

Ainsi les exploitations équestres ont pour grande partie accès à l'acquisition des terres agricoles, avec des prix variant selon les régions et la qualité des parcelles, tel que le montre le figure 54.

Une autre solution pour disposer de nouvelles terres lorsqu'aucune n'est à vendre dans les environs, est la contraction d'un « bail rural », là encore réservé aux statuts agricoles, pour une durée minimale de 9 ans.

Si les hébergeurs professionnels d'équidés en voient l'intérêt, et sous réserve qu'ils en aient les moyens financiers mais surtout de leur disponibilité, ils sont donc pour la plupart en droit de convoiter des terres agricoles pour faire évoluer leurs pratiques d'hébergement. Si ces conditions ne sont pas réunies, d'autres paramètres peuvent être considérés pour améliorer la qualité de l'hébergement proposé par les structures.

Modes de distribution des aliments

Un apport de fourrage régulier, voire en continu, sera à favoriser. Il existe des techniques pour ralentir l'ingestion, favoriser sa digestion et réduire les temps morts pendant lesquels l'animal mangera sa litière, l'intérêt du régulateur de fourrage (figure 55) notamment a été montré par Glunk et al. (2014).



Figure 55 : Régulateur de fourrage (c: site haygain)

La distribution des aliments dans un endroit où l'animal pourra manger sans subir d'agression pendant son repas est conseillée, et placer les fourrages au sol et les concentrés au niveau du bras du cheval favorise une posture physiologique lors de l'ingestion, sans contraction exagérée au niveau de la gorge pour les concentrés.

Configuration des boxes et des paddocks

Des logements en groupe dans de grandes stabulations favorisent en plus des contacts sociaux, des déplacements et de l'exploration, ce qui améliore leur comportement au travail d'après Søndergaard et Ladewig (2004). Si cela n'est pas envisageable, des boxes plus grands, ouverts sur l'extérieur avec possibilité pour le cheval de passer la tête, et de préférence ayant vue sur d'autres chevaux, sont à recommander d'après Hausberger et al. (2014). Les sorties au paddock se feront préférentiellement à deux chevaux ou au moins à proximité, de même que les sorties en liberté en manège ou carrière peuvent se faire en groupe et permettre des contacts sociaux en plus de l'activité physique.

Soigner l'ambiance des bâtiments

Des critères précis d'ambiance ont été établis pour convenir au mieux aux équidés par Søndergaard et Ladewig (2004). Ils concernent l'hygrométrie, la ventilation, la concentration en gaz fermentés, ou encore la luminosité et les bruits. Ils sont présentés en annexe 12. Naturellement il n'est pas à la portée des hébergeurs de prendre les mesures nécessaires mais ils peuvent recourir à des intervenants extérieurs pour les réaliser, ou encore anticiper ces contraintes avec un architecte lors de la construction d'un nouveau bâtiment.

d) Le bien-être au cœur de l'hébergement malgré les surfaces restreinte : l'écurie active ou le « paddock paradise »

L'écurie active et le « paddock paradise » ont pour but commun d'améliorer le bien-être des équidés. Dans les deux cas, les chevaux vivent ensemble dans des espaces ouverts et configurés de manière à satisfaire les besoins en contacts sociaux et à encourager les déplacements par de larges couloirs à emprunter pour se rendre d'un point d'intérêt à un autre (zone d'abreuvement, d'alimentation, de repos, etc.). Ces deux concepts diffèrent par quelques aspects. Le « paddock paradise » comprend aussi une diversification des sols, de manière renforcer les pieds pour envisager une vie sans fers grâce à un parage « naturel ». L'écurie active, elle, prend en compte la praticité de l'installation pour diminuer l'investissement en temps dans l'entretien de la structure par le gérant. La distribution des aliments est effectuée par des automates, qui lisent une puce portée par chaque animal pour distribuer des quantités adaptées à chacun tout au long de la journée, permettant à des équidés aux besoins différents de vivre ensemble. De même, des accès à certaines zones ou parcelles d'herbe peuvent être réservés à quelques-uns, par des ouvertures de portes automatiques. Un exemple d'écurie active est proposé par la figure 56.



- 1 : Zone de couchage et de repos
- 2 : Zone d'affouragement
- 3 : Distributeur automatique de concentrés et de minéraux
- 4 : Abreuvoir automatique
- 5 : Circulations avec différents revêtements de sol
- 6 : Zone de roulage et de jeu

Figure 56 : Exemple d'écurie active vue du ciel – source : <https://ecurie-active.fr/concept>

Cependant, certaines contraintes sont à prendre en compte, notamment si les surfaces sont réduites, il est nécessaire que les sols soient stabilisés pour éviter les zones de boue et les problèmes induits. Il est aussi nécessaire de prévoir des largeurs de couloir et des surfaces de point d'intérêt proportionnées à la taille du troupeau pour éviter les stress sociaux des individus soumis. De même, la disposition des couloirs doit être pensée pour que les équidés les empruntent volontiers sans rester bloqués à certains endroits, au risque de ne pas se nourrir suffisamment ou de tenter de franchir les clôtures dans la panique.

En résumé, en ne laissant rien au hasard et moyennant un investissement financier conséquent lors de l'installation, l'écurie active peut être une solution pour envisager une amélioration du bien-être des équidés, dans des structures où l'espace est limité.

4) Une évolution positive d'après les gens du milieu

Malgré toutes les contraintes agroéconomiques et d'inertie dans la filière équine, beaucoup de pratiquants interrogés par Doligez et al. (2014), et davantage les professionnels que les amateurs, expliquent avoir la sensation que les pratiques évoluent en faveur du bien-être animal. C'est le cas d'après la figure 57 pour 40 % des professionnels et 36 % des amateurs, alors que respectivement 29 % et 25 % d'entre eux pensent que l'évolution vis-à-vis du bien-être est constante. Au contraire, respectivement 19 % et 22 % sont plus négatifs quant à l'évolution des pratiques dans leur discipline.

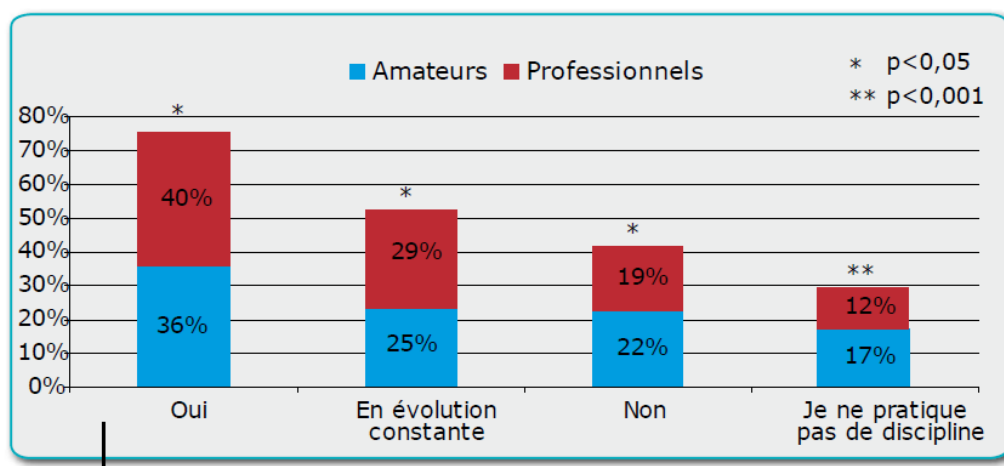


Figure 57 : Avis des pratiquants sur l'évolution des pratiques en faveur du bien-être du cheval.

En conclusion plusieurs paramètres entrent en compte pour envisager une diminution de l'occurrence des affections par une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux des équidés par l'ensemble de la filière. Les centres équestres et structures d'hébergement ont un rôle particulier de sensibilisation et doivent s'adapter aux nouvelles sensibilités des pratiquants concernant l'hébergement des équidés par une extensification, ou quand elle n'est pas possible par une configuration des infrastructures ne laissant rien au hasard vis-à-vis du bien-être équin, mais ces démarches doivent aussi s'accompagner de méthodes équestres respectueuses de l'animal.

Quand bien même certains paramètres dépendants de la filière seraient à remettre en question, c'est encore et toujours le propriétaire qui reste responsable de son équidé. De ce fait, ils peuvent eux aussi améliorer leurs prises en charge en appliquant différentes mesures.

B/ Améliorer la prise en charge via une meilleure gestion de la part des propriétaires

1) Des connaissances et des compétences minimales pour l'achat ou la détention d'équidés

Rappelons que 79 % des propriétaires de notre enquête sont favorables à la mise en place d'une formation obligatoire préalable à la détention d'équidés.

En France, aucune formation ni certification d'aptitude n'est nécessaire pour posséder ou détenir un équidé, ni pour les amateurs ni pour les professionnels. La Suisse est considérée novatrice dans ce domaine, ayant mis en place une attestation de compétence, obtenue à la suite d'un cours ou d'un stage reconnu par l'OSAV (office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), dont la détention est obligatoire pour les détenteurs de plus de 5 équidés. Pour les détenteurs de plus de 11 équidés dans un cadre professionnel, il est nécessaire d'avoir suivi une formation adaptée reconnue par l'OSAV également. Ces stages et formations doivent dispenser les connaissances techniques et les aptitudes pratiques nécessaires pour détenir les animaux conformément à leurs besoins, les utiliser et les élever de manière responsable et les traiter avec ménagement.¹²

Il serait envisageable d'initier de telles démarches en France où des mesures comparables ont déjà été entreprises pour la détention d'animaux d'espèce non domestiques¹³, de manière à s'assurer que les équidés soient placés sous la responsabilité de personnes compétentes. Pourtant un total de 21 % des propriétaires de notre enquête s'est montré défavorable à la mise en place d'une telle contrainte, qui s'ajouterait d'ailleurs à une obligation nouvellement instaurée : la visite sanitaire équine.

¹² Articles 31 et 192 de l'Ordonnance pour la protection des animaux (OPAn)

¹³ Article R413-1 du Code de l'environnement

2) Une formation continue obligatoire des acteurs de la filière par la visite sanitaire équine

La première campagne de visite sanitaire dans la filière équine a dû se dérouler entre septembre 2019 et décembre 2020, s'adressant à tous les détenteurs de plus de 3 équidés. Cette visite est obligatoire et a pour but, comme dans les autres filières, de sensibiliser les détenteurs à une thématique d'intérêt en santé publique vétérinaire en leur fournissant des conseils personnalisés sur cette thématique d'une part, de collecter des informations pour mieux connaître et protéger la filière d'autre part, et enfin de renforcer les liens entre les détenteurs et leur vétérinaire sanitaire, permettant une meilleure coopération en cas de crise sanitaire dans la filière équine.

Cette première campagne a eu plus précisément pour objectif de faire connaître aux détenteurs les principales maladies contagieuses et vectorielles et leur mode de transmission, ainsi que les principaux moyens de lutte et de prévention, en passant par la sensibilisation à l'intérêt de la vaccination. Les thèmes des campagnes suivantes seront différents mais toujours construits de manière à être utiles pour les détenteurs et pour la filière, permettant ainsi une formation continue des détenteurs par les services vétérinaires.

Cependant, on peut imaginer un manque de communication des vétérinaires à ce sujet puisque d'après notre enquête, 60 % seulement des propriétaires concernés, c'est-à-dire détenant plus de trois équidés sont au courant de cette obligation. D'ailleurs elle ne fait pas l'unanimité puisque 16 % des propriétaires concernés interrogés n'en voient pas l'intérêt.

On peut discuter la pertinence du seuil choisi de trois équidés, rapidement atteint même par les propriétaires amateurs, pouvant ne pas se sentir concernés par la plupart des problématiques abordées lors de ces entretiens. Pour gagner l'intérêt des propriétaires concernés, il est donc pertinent de choisir des thèmes qui les concernent autant que possible, amateurs comme professionnels, et de créer un support pédagogique facile à exploiter par le vétérinaire sanitaire, qui pourra rendre cet entretien profitable au propriétaire, avide de savoir.

3) Mise à disposition de formations destinées aux propriétaires

Rappelons que d'après notre enquête, 99 % des propriétaires seraient pour le développement de formations pratiques, dispensées par des vétérinaires sur les premiers soins et la reconnaissance des symptômes.

Pour exemple, un site internet propose ce type de formation, vendu sous forme de « pack cadeau » à 80 €, comprenant une heure de théorie visant à reconnaître les symptômes et les urgences ainsi qu'à savoir composer sa pharmacie de base, et deux heures de pratique pour apprendre à observer les muqueuses, palper le pouls digité, prendre la fréquence cardiaque, ou encore réaliser une injection d'antispasmodique et faire un pansement compressif. Autant d'éléments pouvant être bénéfiques tant au propriétaire et à l'équidé, qu'au vétérinaire qui pourra prendre les premières informations par téléphone et mieux apprécier le caractère urgent de la situation pour laquelle il est appelé. Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue de cette journée et peut éventuellement être un atout lors de recrutement de soigneurs animaliers, d'enseignants ou encore de palefreniers.

Par ce biais, les propriétaires sont susceptibles de gagner en assurance concernant l'observation des équidés et les soins. Cela dit, il est préférable de ne pas tomber dans l'excès de confiance, les compétences ainsi développées ne doivent pas inciter le propriétaire à se dispenser de l'avis de son vétérinaire.

4) Encourager le recours précoce au conseil vétérinaire par un développement des moyens de communication

Le vétérinaire est supposé être l'intervenant de référence en matière de santé animale, or bien que la qualité de la relation entretenue par les vétérinaires avec les propriétaires soit qualifiée de « passable » à « excellente » pour la majorité des clients, 23 % d'entre eux ne prennent jamais contact avec lui par téléphone, et la moitié le fait exceptionnellement d'après notre enquête. D'ailleurs, toujours d'après notre enquête, 35 % des propriétaires disent consulter internet avant d'appeler pour ne pas déranger leur vétérinaire pour rien.

Dans une majorité des cliniques vétérinaires, ce sont les assistants vétérinaires qui sont au standard téléphonique et les vétérinaires sont rarement en mesure de prendre le téléphone pour conseiller tous les clients. Mettre à disposition les numéros de portable des vétérinaires porterait forcément atteinte à leur vie privée. Les vétérinaires équins auraient ainsi tout intérêt, et c'est déjà le cas pour certains, à disposer d'un téléphone portable professionnel, doté d'une messagerie accueillante qui désinhibe le client de sa peur de « déranger pour rien ». Il pourra laisser un message tout en se passant de l'intermédiaire du standard de la clinique, et sera rappelé selon l'urgence et la disponibilité du vétérinaire. Il est important aussi que lorsque les clients se déplacent à la clinique pour demander des renseignements, le vétérinaire fasse des apparitions au comptoir pour conseiller en personne. Il doit aussi travailler ses moyens de communication par procuration, à savoir par l'intermédiaire d'auxiliaires vétérinaires bien formés, des affiches du cabinet, voire même par des réunions d'information avec la clientèle sur certains thèmes, ou encore sur internet. En effet la communication par internet peut se

révéler un moyen efficace de diffuser du contenu, comme des fiches techniques ou bien une foire aux questions les plus courantes, ou encore de communiquer sur leurs compétences et les services proposés par le cabinet pour décharger le standard requêtes les plus banales.

Concernant les sites internet d'ailleurs, 40 % des propriétaires de chevaux de loisir seraient favorable à la mise en place d'un tel moyen de communication pour éviter un dérangement non justifié du vétérinaire. De leur côté, redoutant de manquer de temps, seulement un tiers des vétérinaires équins prévoiraient de développer ce type de service, contre 45 % parmi l'ensemble des vétérinaires. (Desbordes 2006)

Rappelons par ailleurs que toute stratégie de communication doit s'établir en gardant à l'esprit le code de déontologie et en évitant toute forme de publicité.

5) Minimiser les préoccupations financières dans la demande de soin avec le développement des assurances

Le fait de minimiser les préoccupations financières lorsque l'animal doit avoir recours aux soins, permettrait de réduire les démarches expectatives adoptées par les propriétaires dans certaines situations par crainte des factures vétérinaires. Pourtant un tiers seulement des propriétaires interrogés ont déjà souscrit une assurance. On peut imaginer qu'un des freins à la souscription est lui aussi financier, alors qu'un cercle vertueux en termes de tarifs et de qualité des services pourrait être espéré en cas d'augmentation des adhérents, comme dans toutes les caisses de mutualisation. Une popularisation des assurances santé équestres serait donc *a priori* bénéfique pour les propriétaires comme pour les équidés, ainsi que pour les vétérinaires qui auraient tout intérêt à les recommander.

C/ Vers une prise d'indépendance des propriétaires pour faciliter les soins aux équidés

1) Des soins plus accessibles par une tendance générale à la délégation de certains actes vétérinaires aux professionnels

Durant les 30 dernières années, les vétérinaires ont eu à céder une partie des actes qui leur étaient réservés, que ce soit du fait des deux décrets publiés en 2016 et 2017 sur l'autorisation et la réglementation de la pratique des dentistes et ostéopathes non vétérinaires, ou du fait de la modification

de l'article L.243-2, 1°, h, du code rural, qui a permis aux agents des haras ayant un diplôme d'inséminateur, de pratiquer sous l'autorité médicale d'un vétérinaire les actes de diagnostic de gestation sur les juments.

Des compétences ont donc été transmises de la profession vétérinaire vers d'autres professionnels du milieu, multipliant les intervenants en mesures de réaliser certains soins, et donc la disponibilité de ces soins, et laissant place alors à l'établissement d'un marché concurrentiel les rendant probablement financièrement plus accessible.

De même on a vu plus haut qu'il n'est pas rare que les vétérinaires délèguent certains actes, cette fois-ci aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs pour ce qui concerne les injections par exemple. Rappelons en effet que 59 % des propriétaires interrogés ont déjà réalisé des injections, et qu'un certain nombre d'entre eux détient aussi des médicaments délivrés sous prescription vétérinaire. Cela dit, comme cela permet de libérer du temps au vétérinaire et d'alléger les factures, l'intérêt semble partagé. C'est avec ce même objectif qu'ont été instaurés les bilans sanitaires d'écurie.

2) Le bilan sanitaire d'écurie dans la filière équine : un intérêt partagé

Il est devenu obligatoire depuis 2015 de tenir sur les lieux de détention un registre sanitaire d'élevage, « sur lequel [le responsable] recense chronologiquement les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux », et où « **tout vétérinaire mentionne les éléments relatifs à ses interventions dans l'élevage.** »¹⁴ Le détenteur doit tenir ce registre d'élevage de façon ordonnée et veille à en assurer une lecture et une compréhension aisées.¹⁵ Si ce registre fait défaut au détenteur, il peut être soumis à des contraventions allant de 450 € à 1500 €. ¹⁶

Le registre ainsi tenu à jour sera le support à disposition du vétérinaire pour réaliser annuellement le bilan sanitaire d'écurie (BSE). Il pourra compter et objectiver la fréquence des différents problèmes (respiratoires, coliques, blessures, etc.) et ainsi identifier les pathologies majeures, ainsi qu'établir les plans de prévention adaptés (vaccinations, contrôle des parasites, etc.), et rédiger les protocoles de soins. Ces protocoles de soins lui permettront de délivrer des médicaments relatifs aux problèmes du

¹⁴ D'après l'article L214-9 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015

¹⁵ D'après AM 05 juin 2000

¹⁶ D'après l'article R.237-2 du Code rural et de la pêche maritime

BSE sans avoir forcément examiné les animaux dans le cas des maladies envisagées par le BSE. Cependant, la rédaction d'ordonnance reste obligatoire.¹⁷

Ce bilan sanitaire d'écurie va donc permettre aux détenteurs et propriétaires d'équidés de prendre en charge précocement les affections récurrentes, gagner en indépendance vis à vis de la visite du vétérinaire et d'alléger les frais par la même occasion. Cependant il semble encore assez peu pratiqué auprès des écuries, dans lesquelles même un registre d'élevage n'est pas forcément tenu à jour (Menard 2017).

3) Une volonté d'indépendance de la part des propriétaires qui atteint ses limites

Dans la même optique, un des propriétaires, à la question ouverte 89, émet son souhait de décharger les professionnels de certains soins, tels que la vaccination. À ce sujet, certains propriétaires, bien que n'ayant pas d'ordonnance, arrivent à se procurer en pharmacie humaine des médicaments à prescription obligatoire, tels que des vermifuges et des vaccins entre autres. La délivrance dans ce contexte se fait donc hors du cadre de la loi car la prescription, tout comme l'examen des animaux manque à la démarche. Les propriétaires vaccinant ainsi leurs équidés se trouvent donc dans le cadre de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire, et les pharmaciens commentent une faute.¹⁸

Pour trouver une dérogation légale permettant la délégation de la vaccination aux propriétaires, elle devrait avoir lieu dans le cadre du bilan sanitaire d'écurie évoqué plus haut, au sein duquel le vétérinaire serait en mesure de prescrire des vaccins, pratique pourtant rependue en ce qui concerne les élevages d'animaux de rente. Cela dit, les vétérinaires ne semblent pas enclins à déléguer la vaccination aux propriétaires d'équidés de sport et loisir.

D'autres projets de délégation d'actes à la demande des propriétaires, amateurs comme professionnels, pourraient être envisagés, mais ne pourraient trouver un aboutissement que dans le cadre d'un consensus au sein de la profession vétérinaire, qu'il s'agisse de l'Ordre des vétérinaires ou des syndicats professionnels.

¹⁷ D'après le décret « prescription-délivrance » du 24 avril 2007.

¹⁸ Article L.243-1 du code rural relatif à l'exercice illégal de la médecine vétérinaire

Maintenant qu'ont été passés en revue les éléments qui pourraient améliorer ou du moins faciliter la prise en charge de la santé des animaux par leurs propriétaires, vont être abordés plusieurs sujets concernant cette fois-ci les vétérinaires, intervenants principaux de la santé équine.

D/ Amélioration de la prise en charge grâce à des vétérinaires compétents et disponibles

Parmi les réponses à la dernière question ouverte de l'enquête, certains faits ont été reprochés aux vétérinaires, parmi lesquels leur manque de disponibilité dans certaines zones, empêchant occasionnellement la réalisation de visites dans la journée en cas de situation urgente, et parfois leur manque de compétences. Un manque de confiance du vétérinaire envers les propriétaires peut aussi être ressenti, tout comme un manque de pragmatisme dans les protocoles proposés.

Intéressons-nous donc dans un premier temps à la disponibilité des vétérinaires équins sur le terrain.

1) Disponibilité des vétérinaires équins sur le terrain

En 2020, 2866 vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre déclarent avoir une activité équine, avec des proportions différentes selon l'exercice exclusif, mixte prédominant ou non prédominant. C'est un nombre en progression continue depuis cinq ans (figure 58), bien qu'il semble que l'exercice exclusif soit en régression légère entre 2017 et 2020, contrebalancée par une augmentation comparable des exercices mixtes à minorité équine comme le montre la figure 59 (Ordre national des vétérinaires).

On peut se demander si ce nombre de vétérinaires est adéquation avec la demande de services pour les équidés et ce qu'il en sera durant les prochaines années. Pour répondre à cette question, l'ordre des vétérinaires a mené une analyse qui montre qu'actuellement, le secteur équin serait excédentaire en vétérinaires, et qu'il pourrait ne pas recruter avant 2023.

Pourtant, certains propriétaires se plaignent de leur manque. Se pose alors la question de leur répartition sur le territoire. Pour documenter cette question, l'annexe 13 présente une figure qui illustre la présence des vétérinaires équins, pondérée par leurs compétences dans les différents départements selon la densité en structures équestres (Ordre national des vétérinaires).

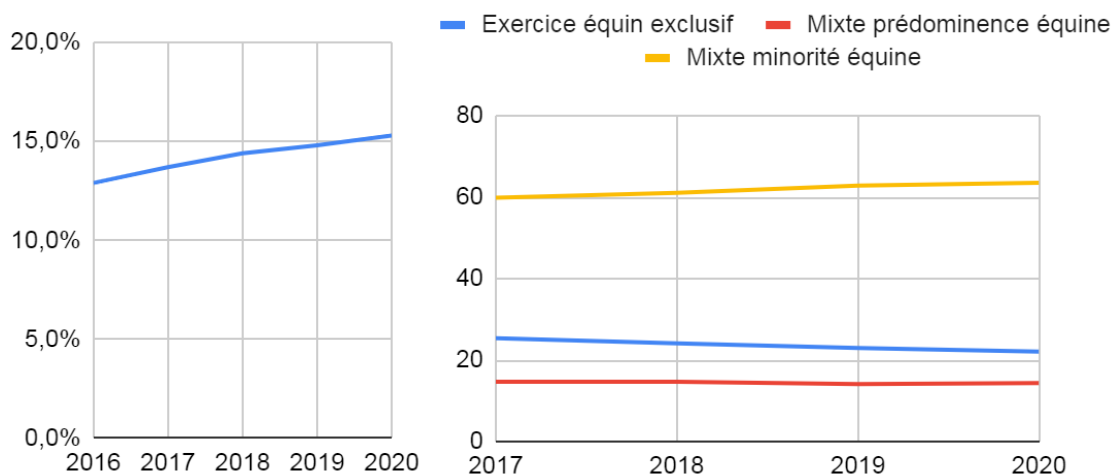


Figure 58 : (à gauche) Évolution entre 2016 et 2020 du taux de vétérinaires déclarant une activité équine

Figure 59 : (à droite) Évolution entre 2017 et 2020 des vétérinaires déclarant avoir une activité équine selon la part d'activité qu'elle représente

Si aujourd'hui les vétérinaires ayant une activité équine ne semblent pas manquer en nombre, on peut se demander ce qui se profile pour les années à venir.

2) Évolution supposée du besoin en vétérinaires équins sur le terrain

Il est intéressant pour envisager l'évolution de la demande en soins vétérinaires par les propriétaires de sport et loisir, de prendre en compte la tendance démographique de ce cheptel ces dernières années, afin d'envisager les années à venir.

Les données du SIRE sur le dénombrement des renouvellements de cartes de propriétés a permis l'élaboration de la figure 60 qui illustre les tendances d'évolution du marché des équidés de sport et loisir, qui semblent légèrement différentes selon leur catégorie d'équidés, mais à tendance dégressives pour l'ensemble.

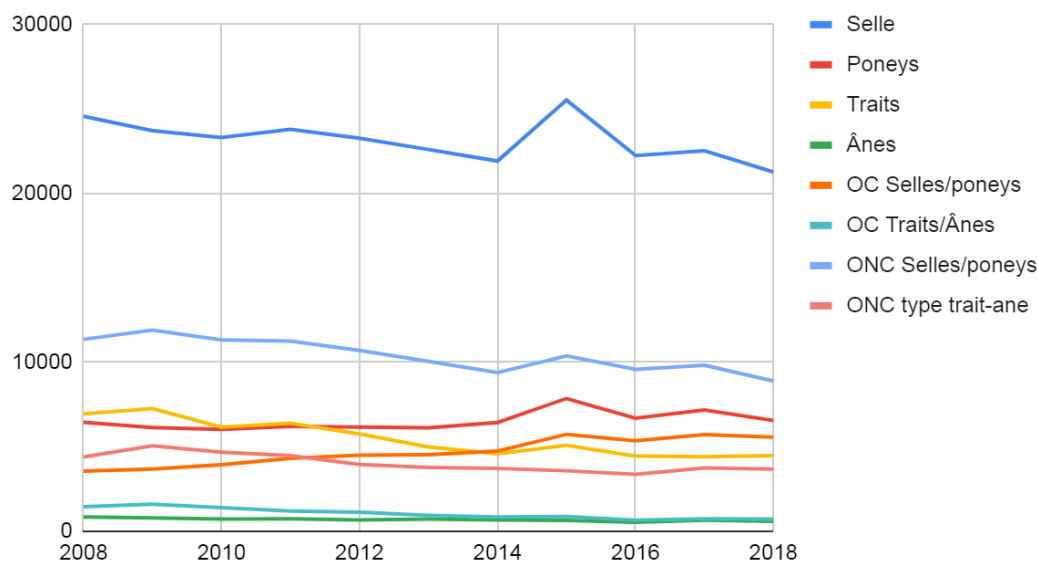


Figure 60 : Évolution du marché des équidés de sports et loisir par catégories entre 2008 et 2018. (Elaboration personnelle à partir des données du SIRE)

NB : L'augmentation des demandes de renouvellement de cartes de propriétaire en 2015 observée sur plusieurs des courbes est certainement due à la nécessité cette année-là de la mise à jour des cartes de propriétaires qui ne l'étaient pas afin de pouvoir engager les chevaux en compétition.

Ces données ont permis de révéler que le marché des équidés de sports et loisir semble en régression, étant passé de 60 000 transactions par an en 2008, à un peu plus de 50 000 sur l'année 2018. Face à ce constat, l'ordre des vétérinaires a imaginé trois scénarios pour l'avenir, desquels dépendront la demande en vétérinaires équins :

- Un scénario optimiste qui se base sur une reprise modérée du marché de l'équitation de loisirs qui impacte donc positivement l'élevage en parallèle d'une bonne tenue de l'élevage français à l'export.

- Un scénario négatif qui prévoit une accélération du déclin du marché due à la fragilité économique de la filière d'enseignement, à une densification des villes ainsi qu'à une bascule accélérée des paris hippiques sur d'autres supports et donc une perte de revenus pour la filière.

- Un scénario central qui se base sur l'hypothèse d'une stabilisation du marché à la suite du reflux des dernières années. Cette stabilisation passe par la stabilité confirmée des courses, le maintien de l'équitation de loisir comme un sport majeur et donc l'impact qui en découle sur l'élevage.

Selon le scénario duquel se rapprochera le plus la réalité des prochaines années, le secteur équin *a priori* saturé à ce jour, devrait recruter entre 0 et 21 vétérinaires équins par an d'ici 2033 selon le scénario pessimiste, jusqu'à 46 vétérinaires équins par an d'ici 2033 selon le scénario le plus optimiste. (Ordre national des vétérinaires)

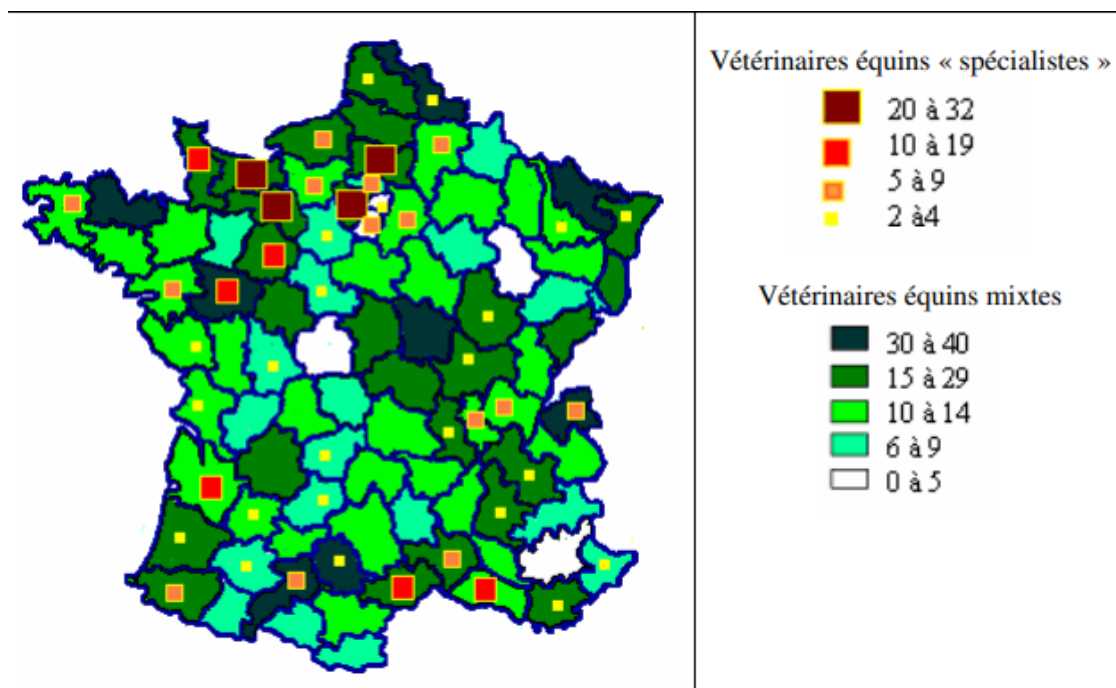
L'enjeu des prochaines années va donc être d'adapter quantitativement l'offre des vétérinaires équins à la taille du cheptel, mais aussi de prendre en compte la dimension « qualitative », importante aux yeux de la clientèle.

3) Un niveau de formation hétérogène parmi les vétérinaires équins

Concernant les compétences des vétérinaires présents sur le terrain, on peut imaginer qu'elles diffèrent avec les années d'expérience. Pourtant, dès la sortie des écoles, il existe des disparités entre la formation en médecine équine des nouveaux praticiens. En effet, la maquette pédagogique des formations vétérinaires est conçue comme suit.

Les 4 premières années constituent un tronc commun qui va dispenser les bases théoriques de la médecine vétérinaire équine, et une part très réduite de pratique comparée à celles consacrées aux petits animaux et aux animaux de rente. Ces 4 années donnent accès au Diplôme d'Études Fondamentales Vétérinaires (DEFV) qui offre la possibilité à tous les titulaires d'exercer sans restriction sur toutes les espèces. Une cinquième année est cependant nécessaire pour obtenir le statut de docteur vétérinaire et pour pouvoir poursuivre l'exercice professionnel. Celle-ci se déroule dans une grande majorité des cas selon le choix de l'étudiant auprès des animaux de compagnie, des animaux d'élevage, ou auprès des équidés. Parmi les étudiants ayant approfondi dans la filière équine, certains vont même s'imposer une année d'internat pour acquérir davantage de compétences pratiques avant l'exercice, et accéder aux diplômes de spécialistes équins comme un Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires (CEAV), un Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires (DESV), ou un Diplôme Inter Écoles (DIE).

Pour donner par ailleurs une idée du nombre de vétérinaires reconnus comme spécialistes équins, le Centre National de Spécialisation Vétérinaire (CNSV) a reconnu en France en 2017, 10 spécialistes en chirurgie équine, 10 spécialistes en médecine interne, 8 spécialistes en médecine et élevage et 2 spécialistes en imagerie. Ces vétérinaires iront ensuite se répartir sur le territoire, mais de manière probablement encore moins homogène que les vétérinaires équins non spécialistes, pour se concentrer dans les grandes structures, souvent au cœur des bassins d'élevage comme l'illustre la figure 61.



*Figure 61 : Répartition des vétérinaires équins mixtes et “spécialistes” en France en 2006.
(Desbordes 2006)*

En définitive, les spécialistes en médecine équine sont peu nombreux face à la demande de la clientèle, ce qui implique que de nombreux vétérinaires à dominante canine mais surtout rurale soient amenés à soigner des équidés. En effet, parmi les 15 % des vétérinaires inscrits au tableau de l’Ordre déclarant avoir une activité équine, la majorité (64 %) ne l'exerce que de manière occasionnelle.¹⁹ On peut imaginer qu’ils ont suivi des formations plus approfondies dans les autres filières, et il est donc concevable que les propriétaires soient déçus par leur défaut d’abord des équidés et par leurs faibles connaissances de la filière équine. Cette exigence particulière des propriétaires de chevaux est d’ailleurs un facteur décourageant de nombreux vétérinaires à se « spécialiser » dans cette filière.

4) Les freins à l’exercice équin exclusif et aux spécialisations

Même dans le cadre d’une activité mixte comme on l’a vu plus haut, le manque de formation des vétérinaires qui s’estiment incapables de répondre à l’exigence de leur clientèle est un frein à l'exercice de vétérinaire équin, comme l’explique Desbordes (2006).

¹⁹ D’après l’atlas démographique de la profession vétérinaire 2020 (disponible sur le site de l’Ordre des vétérinaires)

Selon lui, les obstacles au développement de la médecine équine exclusive ou « spécialisée » sont nombreux. Parmi eux, on retrouve la difficulté à aborder les chevaux, qui sont des animaux au tempérament vif et complexes à appréhender sans les avoir fréquentés des années durant. Il est, pour cette raison, facile de perdre sa crédibilité auprès de sa clientèle, qui par ailleurs a mauvaise réputation auprès des vétérinaires. En effet, les clients équins seraient « exigeants mais mauvais payeurs, incompetents mais prétentieux, ils ne sont pas confiants et sont procéduriers », raisons pour lesquelles même des vétérinaires passionnés d'équitation et connaissant le milieu s'abstiendraient de miser leur vie professionnelle sur cette filière. (Desbordes 2006)

Au-delà de la relation entre le vétérinaire, le patient équin et le client, d'autres obstacles se dressent contre le développement de la spécialisation équine, parmi lesquels les investissements importants nécessaires à l'achat de matériels spécialisés pour la pratique équine (radiographie, échographie, endoscopie, etc.), et la faible rentabilité présumée de cette activité. Enfin, l'exercice en médecine équine semble trop prenant, avec des gardes difficiles, des clients exigeants et la crainte de les perdre, et la vie personnelle du vétérinaire, susceptible d'en pâtir.

Les disponibilités des vétérinaires équins et leurs compétences sur le terrain étant ce qu'elles sont, il va être pertinent d'envisager des solutions pour que puissent être améliorés les services proposés, au bénéfice de la santé et du bien-être des équidés de sport et loisir.

E/ Pistes d'évolution des services vétérinaire équins au bénéfice des équidés

1) L'accompagnement précoce des propriétaires : proposer la visite d'achat

Les grands principes de la visite d'achat et quelques données complémentaires sont détaillés en annexe 14. Elle est un des moyens à disposition des propriétaires d'éviter l'acquisition d'un équidé « à problème » ou ayant des prédispositions à le devenir. Pourtant, d'après notre enquête, seule la moitié des propriétaires y a déjà eu recours. On peut imaginer que le manque de popularité de ces visites soit dû aux contextes d'achats qui ne laissent pas sa place à une remise en cause de la vente. Cela peut être le cas pour les achats « coups de cœurs » par exemple. Aussi, il est nécessaire de trouver un vétérinaire en mesure de l'effectuer. Or une analyse menée sur les pratiques de 81 vétérinaires équins en 2014 a permis de révéler que seuls 47 % des vétérinaires pratiquant une activité équine la proposent systématiquement à leurs clients alors que 5 % des vétérinaires équins de l'échantillon ne réalisent

jamais de visite d'achat et excluent complètement l'idée de le faire à l'avenir (Henry 2014). Ces chiffres sont cohérents avec la petite moitié des propriétaires de notre enquête qui disent y avoir eu recours.

Pour ce qui est de l'adéquation entre l'animal et le contexte dans lequel il va être intégré, bien que 32 % des vétérinaires la même enquête y trouvent une utilité au BAC (Bilan d'Acquis et du Comportement), aucun ne semble le recommander aux clients dans leur démarche d'achat).

Les vétérinaires auraient donc un intérêt qui serait partagé avec les nouveaux propriétaires et leur monture à se montrer plus présents autour de la démarche d'achat.

2) Répondre à l'attrait des propriétaires pour les médecines complémentaires

Rappelons-le, d'après notre enquête 68 % des propriétaires ont recours tous les deux ans au moins aux soins dentaires, et 72 % à l'ostéopathie. Déjà en 2006 avant la reconnaissance de leurs formations, les dentistes équins non vétérinaires étaient sollicités autant que les vétérinaires pour réaliser les soins dentaires, et de manière comparable, lors d'une boiterie le maréchal ferrant et le vétérinaire étaient contactés à équivalence. (Desbordes 2006).

Par ailleurs, rappelons que d'après notre enquête, 21,5 % expriment leur confiance en la phytothérapie, 12,8 % en l'aromathérapie, 17,8 % en le shiatsu et 5,9 % en l'acupuncture, autant de médecines complémentaires qui font beaucoup d'adeptes et sont à la portée des vétérinaires s'ils choisissent de s'y former. Cependant ces disciplines sont peu représentées voir absentes des enseignements vétérinaires des tronc communs, ce qui rend peu accessible la formation des vétérinaires et conduit une fois de plus le propriétaire à s'adresser à d'autres sources d'information et d'autres prestataires. Peu nombreuses sont les médecines alternatives pour lesquelles il existe des diplômes reconnus, d'autant moins en santé animale. Ainsi, les propriétaires sont susceptibles de s'adresser à des prestataires dont les compétences restent au mieux à démontrer.

3) Améliorer les plans de prévention médicaux par un vétérinaire proactif

Du fait de la diversification des interlocuteurs en termes de santé animale, de la peur de le déranger pour rien ou encore de la peur de payer (20 % d'entre eux d'après Desbordes (2006)), le vétérinaire se trouve principalement contacté dans le cadre de la médecine curative, qui diagnostique et soigne les maladies. En médecine curative, le vétérinaire n'a qu'à être réactif à la demande de ses clients. Une

deuxième médecine qui est la médecine préventive, consiste à conseiller, à réaliser certains actes et à délivrer des produits afin de diminuer les risques d'apparition de maladies et limiter leur propagation. C'est l'objectif des premiers plans de prévention qui sont apparus aux Etats-Unis en 2009. Ils visent à répartir au long de l'année les soins préventifs adaptés aux individus, sous forme d'un pack annuel de services et de produits vétérinaires définis à l'avance par un contrat de soins dont le paiement est mensualisé, dans le but de maintenir l'individu en bonne santé. En équine, il est pertinent d'y inclure quelques consultations, la vaccination, le contrôle antiparasitaire et la dentisterie. Ces plans de santé sont par la transparence des tarifs, un moyen de budgétiser facilement l'entretien, et de garantir le suivi et l'accès au conseil. Ce serait donc un levier pour améliorer la qualité des soins aux équidés, d'autant que de nombreux propriétaires amateurs prônant à leurs équidés de statut d'animaux de compagnies, sont demandeurs d'accompagnement et de conseils (Henry, 2014).

D'ailleurs, quatre années après l'instauration des plans de prévention dans une clinique mixte à clientèle équine de loisir, Jacquinet (2017) déclare d'excellents retours des clients ayant souscrit, jusqu'à l'arrivée de nouveaux clients venus spécialement pour ce service.

4) Évolution des pratiques médicales avec la téléconsultation médicale

Enfin, une des contraintes principales de la médecine équine vis-à-vis des autres filières, est qu'elle est le plus souvent une médecine individuelle et non de troupeau comme en exploitation de rente, mais que le gabarit des équidés auquel s'ajoute le stress occasionné par un transport, s'opposent au déroulement des consultations au domicile d'exercice. La consultation médicale d'un équidé demande donc au vétérinaire du temps et un moyen pour se déplacer avec son matériel, et par conséquent alourdit le budget de la moindre consultation pour le propriétaire.

La crise du Covid de 2020 et le confinement ont été l'occasion pour la télémedecine vétérinaire de s'imposer aux praticiens comme aux propriétaires. Une expérimentation²⁰ a été lancée à cette occasion, de manière à préciser les bénéfices de cette pratique poursuivie dans la durée. Il suffit aux vétérinaires souhaitant y participer de s'inscrire sur la liste tenue par le Conseil régional de l'Ordre pour poursuivre la pratique de la télémedecine, indépendamment des mesures sanitaires. Cette télémedecine peut permettre d'agir dans le cadre du suivi sanitaire permanent d'un élevage ou d'un lieu de détention dont le vétérinaire est désigné comme vétérinaire sanitaire, mais aussi dans le cadre

²⁰ Par le décret n°2020-526 du 5 mai 2020

du contrat de soin de la médecine individuelle²¹ et par conséquent aux droits de prescription et de délivrance, sous réserve donc que l'animal fasse partie de la clientèle du vétérinaire et qu'il ait été examiné il y a moins d'un an. Dans tous les cas, la pertinence du recours à la téléconsultation doit être évaluée par le vétérinaire qui doit s'assurer que sa pratique ne s'accompagne pas d'une perte de chance pour l'animal. Par ailleurs, elle n'interfère en rien avec l'obligation de la permanence de continuité de soins par le vétérinaire.

Ainsi ont été évoquées quelques pistes d'évolutions possibles des services proposés par les vétérinaires, toujours dans l'intérêt de faciliter le recours des propriétaires aux conseils avisés, et donc d'améliorer la prise en charge de leurs équidés.

²¹ Article R 242-47 du Code rural et de la pêche maritime

Conclusion

À travers cette enquête et des recherches bibliographiques complémentaires, nous avons pu mettre en évidence la diversité des profils des propriétaires d'équidés de la filière sports et loisirs. La longueur de l'enquête et sa composition en grande partie de questions ouvertes n'a permis la récolte et le traitement que d'un nombre restreint de réponses, mais offre néanmoins des informations qualitatives intéressantes. Parmi elles, la proportion d'équidés dont les conditions de vie ne sont pas optimales pour garantir leur bien-être et les points à améliorer, ainsi que la conscience ou l'ignorance des propriétaires en la matière. S'ils ont conscience de ces manquements, il apparaît que ces choix sont faits par dépit, souvent pour des raisons financières. L'ignorance de certain, conscients ou non de leurs lacunes sur certains sujets, a également été mise en lumière. Faute de disponibilité apparente des vétérinaires sur le terrain, les informations seront puisées au besoin auprès d'autres acteurs de la filière, ou bien sur internet, qui bien qu'offrant l'accès à des pages commerciales en majorité, peut également mettre à disposition des propriétaires d'équidés des outils de communication élaborés par les vétérinaires eux-mêmes.

Concernant les résultats globaux des mises en situation, ils sont plutôt positifs dans la mesure où les affections engageant rapidement le pronostic vital sont les mieux prises en charge par les propriétaires. De plus, une partie des propriétaires semblent avoir des ressources, pharmaceutiques notamment, leur permettant de pratiquer quelques soins par eux-mêmes. Par ailleurs, très minoritaires sont les répondants qui entreprennent des démarches altérant le pronostic de l'animal, bien que pour certaines situations, l'attente puisse en être une en elle-même.

Pour améliorer les prises en charge de la santé et du bien-être des équidés à différents niveaux, une meilleure formation des propriétaires peut être envisagée, quitte à réglementer davantage la détention des équidés – ce à quoi la majorité des propriétaires ne semble pas opposée –, et un meilleur accompagnement lors des démarches d'achat pour une meilleure anticipation des contraintes, parmi lesquelles l'assurance de la disponibilité d'un hébergement adapté aux besoins fondamentaux de l'animal. Actuellement en nombre suffisant, les vétérinaires équins exclusifs peuvent aussi motiver un recours plus précoce à leurs services en s'adaptant davantage aux nouvelles attentes des propriétaires, que ce soit en développant leurs moyens de communication, ou en faisant évoluer les services qu'ils proposent : développement des médecines complémentaires, formations pratiques pour les propriétaires, audits et conseils en écuries, développement de la télé médecine, et bien d'autres.

Cela dit, la conjoncture économique actuelle, l'interdépendance des différents secteurs de la filière équine et les difficultés connues par le milieu des courses rend l'avenir de la filière sport et loisir tout

aussi incertain. À ces difficultés économiques s'ajoute une prise de conscience des gens du milieu à propos d'une nécessité de revoir les objectifs sportifs, vers une équitation plus respectueuse de l'animal. Face à ces nouvelles préoccupations sociétales, il est envisageable que la filière équine sport et loisir telle que nous la connaissons se transforme, ainsi les modes d'hébergements et d'exploitation des équidés, et avec eux le profil, les compétences, le degré de dépendance et les attentes des propriétaires envers leurs vétérinaires.

Bibliographie

CHRISTMANN et DUPUIS-TRICAUD. 2011. « Les urgences médicales du cheval de concours complet ». [En ligne] URL : https://www.researchgate.net/publication/258423006_Les_urgences_medicales_du_cheval_de_Concours_Complet_%27Medical_emergencies_in_the_3_day_event_horse%27. Consulté le 5 avril 2020.

Clinique de Grosbois, 2015 « Ulcères gastriques du cheval ». [En ligne]. URL : <http://www.cliniqueveterinairegrosbois.fr/comment-savoir-si-votre-cheval-a-des-ulceres-gastriques-et-comment-les-soigner/>. Consulté le 1^{er} juin 2020.

CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME – Site de Légifrance, [En ligne] URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071367/?isSuggest=true. Consulté le 1 octobre 2020

CODE DU SPORT – Site de Légifrance, [En ligne] URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000018751764/#LEGISCTA000034744811

CODE PENAL – Site de Légifrance. [En ligne]. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418952/. Consulté le 1^{er} octobre 2020.

COUZY et DUBRULLE. 2009. « Six profils d'acheteurs de chevaux de sport amateur et de loisir », hiver 2009, 69 édition.

Crédit à la consommation – Site des services publics – [En ligne]. URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N96>. Consulté le 27 octobre 2020

DE CHESSE, EUTEDJIAN, et MOULINAS « Protection pénale du cheval - Jurisprudences ». Site internet CHEVAL ET DROIT. [En ligne] URL : <http://www.chevaletdroit.com/category/23-protection-penale-du-cheval>.

DELERUE, « Mon Cheval a Un Poteau : La Lymphangite ». Site de l'IFCE. Consulté le 4 octobre 2020. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/appareil-locomoteur/la-lymphangite>.

DELERUE et DOLIGÉZ, « Le Syndrome de Cushing ». Site de l'IFCE. Consulté le 4 octobre 2020. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-urinaire-et-maladies-metaboliques/syndrome-de-cushing>.

DELERUE, DOLIGÉZ et PICANDET, « Syndrome Métabolique Équin (SME) ». Site de l'IFCE. Consulté le 4 octobre 2020. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-urinaire-et-maladies-metaboliques/syndrome-metabolique-equin-sme>.

DESBORDES, 2006. « Vétérinaires équins mixtes : comment répondre à la demande croissante des propriétaires de chevaux de loisir en France ? » Lien : <https://oatao.univ-toulouse.fr/1717/>.

ESLAN, VIAL et COSTA ; « La pratique de l'équitation en centre équestre ». article de Equ'idée édition avril 2018 . [En ligne] URL : https://equipedia.ifce.fr/fileadmin/bibliotheque/3._Guide__pocket_et_autres_pdf/3.6._Articles_equ_idee/equidee-pratique-de-l-equitation-en-centre-equestre-04.18.pdf

FABIER, JORDANA COLAT PARROS, 2015. « Pathologies dentaires acquises équines et thérapeutiques ». *Actualités Odonto-Stomatologiques*, n° 273 (novembre): 3.
<https://doi.org/10.1051/aos/2015113>.

FERRY, TRITZ, BARRIER-BATTUT; « Le Tétanos ». Site de l'IFCE Consulté le 4 octobre 2020.
<https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-nerveux/tetanos>.

FUREIX, PAGES, BON, LASSALLE, KUNTZ et GONZALES. 2009. « A Preliminary Study of the Effects of Handling Type on Horses' Emotional Reactivity and the Human-Horse Relationship ». *Behavioural Processes* 82 (2): 202-10. <https://doi.org/10.1016/j.beproc.2009.06.012>.

GENAIN et JULLIAND « Origines Des Coliques Du Cheval ». Site de l'IFCE, Consulté le 4 octobre 2020.
<https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-digestif-et-parasitisme/origines-des-coliques>.

GEYL, « Nourrir 100 % à l'herbe : Possible et Économique ». Site de l'IFCE, Consulté le 7 octobre 2020.
<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/economie/references-technico-economiques/nourrir-100-a-l-herbe-c-est-possible-et-c-est-economique>.

GLUNK, HATHAWAY, WEBER, SHEAFFER et MARTINSON, 2014. « The Effect of Hay Net Design on Rate of Forage Consumption When Feeding Adult Horses ». *Journal of Equine Veterinary Science* 34 (8): 986-91. <https://doi.org/10.1016/j.jevs.2014.05.006>.

GUILLOT et CHERMETTE. 2006. « Les dermatophytoses équines : des dermatoses toujours d'actualité ». *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France*.

HAUSBERGER, BENHAJALI, LUNEL, KALLOUFI, EZZAOUIA et BENSAID, 2014. « Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? »

HENRY, 2014. « La communication dans la relation client : analyse des pratiques des vétérinaires équins à partir d'une enquête ». Thèse. Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. 2014.
<http://kentika.oniris-nantes.fr/Record.htm?idlist=3&record=19393435124911116179>.

IFCE « Chiffres Clés de La Filière Équine » [En ligne]. URL : <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/economie/chiffres-cles-de-la-filiere>. Consulté le 1 octobre 2020.

IFCE et Réseau Économique de la Filière Équine « Evolution Des Usages Du Cheval ». [En ligne] URL : <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/economie/chiffres-cles-de-la-filiere/l-evolution-des-usages-du-cheval>. Consulté le 1 octobre 2020.

JACQUINET, 2017 « Développement de plans de prévention équins dans une clinique vétérinaire : application d'une démarche marketing »

LEGRAND, BARRIER-BATTUT, LEON et D'ABLON « La Gourme ». Consulté le 4 octobre 2020. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-respiratoire-et-cardiaque/gourme>.

LFPC - « Que dit la loi en France », Site de la ligue française pour la protection du cheval, [En ligne]. URL : <http://lfpcheval.fr/que-dit-la-loi-en-france/>. Consulté le 10 avril 2020.

MAURIN, 2017. *Guide pratique de médecine équine*. Éditions Med'com.

MENARD, 2017. « Registre d'élevage », Consulté le 26 novembre 2020, https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2017/04/DIFF-webconf-CM-Registre_delevage.pdf16.

OIE – World Organisation for Animal Health « À propos du bien-être animal » [En ligne]. URL : <https://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/le-bien-etre-animal-dun-coup-doeil>. Consulté le 1 octobre 2020

ORARD, DELERUE et DOLIGEZ, « L'asthme Équin ». Consulté le 4 octobre 2020. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/maladies/systeme-respiratoire-et-cardiaque/asthme-equin>.

Ordre national des vétérinaires, « Atlas démographique de la profession vétérinaire », Editions 2016, 2017, 2018, 2019. Consultés en ligne le 1^{er} juillet 2020. URL : <https://www.veterinaire.fr/la-profession/observatoire-national-demographique-de-la-profession-veterinaire.html>

Ordre national des vétérinaires, « Analyse prospective du besoin en diplômés vétérinaires », 2019. Consulté le 1^{er} juillet 2020, [En ligne] URL : https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Communication/publications/Analyse_prospective_des_besoins_de_diplomes_veterinaires_en_France_Version_Finale_1911.pdf

QUEFELLEC, 2018. « Bilan des appels de toxicologie : données du CAPAE-Ouest et du CNITV depuis 12 ans ». 2018. [En ligne]. URL : <https://neva.fr/course/view.php?id=559&topic=1>.

Réseau Économique de la Filière Équine, « Bilan statistique de la filière équine française - données 2018/2019 ». Site de l'IFCE [En ligne]. URL : https://equipedia.ifce.fr/bibliotheque/3._Guide__pocket_et_autres_pdf/3.5_Autres_pdf/ECUS-2019-bd.pdf. Consulté le 1 octobre 2020.

ROMZEMPOLSKA-PUCINSKA et al. 2013. « How « natural » training methods can affect equine mental state? A critical approach - A review ». *Animal Science Papers and Reports* 31 (janvier): 185-94.

SIMON 2016. « Gestion de la fourbure lors d'un décollement de lamelles chez le cheval », Consulté le 26 novembre 2020, URL : <https://oatao.univ-toulouse.fr/16087/>

SONDERGAARD et LADEWIG, 2004. « Group housing exerts a positive effect on the behaviour of young horses during training ». *Applied Animal Behaviour Science* 87 (1-2): 105–118.

VIAL 2008. « Les amateurs propriétaires d'équidés de sport et de loisir », Hiver 2008, 65 édition.
. 2009. « Cheval et territoire : l'organisation des « amateurs », propriétaires d'équidés de loisirs ». In *Actes de colloque*, 35:5–16.

VIAL 2008. « Une approche économique des loisirs équestres : l'organisation des « amateurs », propriétaires d'équidés de loisir ». *2èmes journées INRA-SFER-CIRAD de recherches en sciences sociales. 2008 ; 2. Journées de recherches en sciences sociales, Lille, FRA, 2008-12-11-2008-12-12, 30 p.*

VIAL, AUBERT et PERRIER-CORNET. « Les choix organisationnels des propriétaires de chevaux de loisir dans les espaces ruraux ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 321 (janvier): 42-57. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2911>.

VIAL-PION, « Recensement Exhaustif d'équidés Sur 6 Territoires ». [En ligne]. URL : <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/economie/developpement-et-territoire/recensements-exhaustifs-d-equides-la-population-equine-passee-a-la-loupe-dans-six-petits-territoires-modeles>. Consulté le 30 octobre 2020

VIAL-PION, « Utilisation de l'espace Par Les Équidés ». [En ligne]. URL : <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/economie/developpement-et-territoire/utilisation-de-l-espace-par-les-equides-importance-quantitative-distribution-spatiale-et-enjeux>. Consulté le 8 octobre 2020.

VIGREUX, 2014. « Mise au point bibliographique sur le comportement alimentaire du cheval ». [En ligne], URL : <https://oatao.univ-toulouse.fr/12229/>. Consulté le 10 octobre 2020.

Annexes

Annexe 1 : Les assurances des équidés

Plusieurs compagnies d'assurances proposent des dédommagements en cas de sinistres concernant les équidés. Plusieurs types de contrats sont proposés dont les coûts varient selon : la valeur estimée du cheval, son âge et son utilisation, le type de sinistre pris en charge, les conditions d'exclusion de prises en charge, les franchises d'assurances, les plafonds, etc.

Quelques exemples de sinistres couverts par des contrats d'assurance proposés par un des leaders du marché français :

- La mortalité, le vol, le rapatriement, l'équarrissage
- La dépréciation du cheval par une invalidité à la suite d'un accident et/ou une maladie
- Les frais vétérinaires : différentes options proposées selon les types de frais engagés : soins médicaux, soins annexes engendrés par le sinistre, interventions chirurgicales selon la nature de l'intervention, prise en charge de certaines maladies à différentes proportions...

La majorité des cas de figures concernant la santé des animaux peuvent être pris en charge par les assurances, y compris par exemple les frais de pension au cas où le propriétaire serait licencié.

Annexe 2 : Intérêt et recommandations de la prévention du parasitisme digestif

Les équidés sont sensibles à de nombreux parasites dont la présence peut devenir pathologique, parfois gravement, même sans signes précurseurs. Ces parasites sont multiples et diffèrent par leurs cycles, leur agressivité et leur sensibilité aux molécules antiparasitaires communément utilisées. Il est donc important d'utiliser les molécules adéquates au bon moment dans l'année.

Une autre problématique est à prendre en compte : l'apparition de souches de parasites résistantes aux traitements utilisés. Il est à noter par exemple que 90% des élevages concernés par des cyathostomes larvaires sont confrontés aux problèmes de résistances aux benzimidazoles.

Afin de limiter les problèmes de résistances, il est préférable de ne pas traiter systématiquement tous les individus, puisqu'à chaque traitement sont sélectionnés les parasites les plus résistants aux molécules utilisées. Il est donc recommandé de ne traiter un équidé que s'il est infesté de manière importante. Pour le savoir il est conseillé de réaliser des examens coprologiques, afin de détecter les individus dont l'excrétion des œufs de parasites est supérieure à un seuil défini selon la technique utilisée. Le plan de prévention perçu comme idéal est de traiter les jeunes âgés de moins de 3 ans à chaque saison, car les risques de parasitoses pathologiques sont accrus dans cette tranche d'âge. Quant aux adultes, il est conseillé de les traiter systématiquement à l'automne et au printemps, et de réaliser de examens coprologiques de manière à savoir si les traitements sont efficaces d'une part et s'il

est nécessaire de les traiter plus régulièrement en fonction de l'excrétion parasitaire d'autre part.

Les traitements étant souvent délivrés au comptoir des vétérinaires traitants et seulement si le propriétaire en émet le souhait, il est donc souhaitable qu'ils agissent en cohérence avec les problématiques expliquées ci-dessus. (Maurin, 2017)

Annexe 3 : Intérêt de la vaccination et recommandations

La vaccination présente plusieurs intérêts, dont la protection de l'individu et la protection de la population. Voici les bases réglementaires et nombre de foyers déclarés les cinq dernières années parmi les maladies dont il existe un vaccin en France, d'après les données du RESPE.

Maladie infectieuse	Bases réglementaires de la vaccination	Incidence des foyers déclarés les 5 dernières années en France (RESPE)				
		2015	2016	2017	2018	2019
La grippe équine	Obligatoire pour tous les rassemblements de chevaux , et pour les étalons et poulinières pour de nombreuses races.	0	0	0	3	56
La rhinopneumonie	Obligatoire pour les étalons et poulinières pour de nombreuses races, recommandé chez les autres.	EHV1 2	25	17	49	20
	Obligatoire pour les courses de galop depuis 2018.					
	Protection faible (vacciner 80% d'un effectif pour éviter les formes abortives)	EHV4 6	48	55	122	107
La gourme	Aucune base réglementaire. Efficacité de 70%, à réserver aux effectifs de chevaux à risque.	55	41	54	97	102
La fièvre de West-Nile	Aucune base réglementaire	2	0	0	11	11
L'artérite virale	Aucune base réglementaire	0	0	0	3	2
La rage	Obligatoire pour certains cas d'importation et d'exportation.	0	0	0	0	0
Le tétanos	Fortement recommandée étant donné la gravité de la maladie. Obligatoire pour certaines assurances.					

En cas de recrudescence des foyers déclarés parmi les maladies contagieuses, les fédérations sont en mesure d'annuler tous les rassemblements, ce qui peut induire une grande perte économique pour la filière équine, comme cela a été le cas en 2018 face aux pics d'infections aux herpes virus 1 et 4.

Annexe 4 : Intérêt et recommandations de prévention des maladies bucco-dentaires

Une inspection des dents du jeune cheval est conseillée afin de détecter des anomalies de la table dentaire, parmi lesquelles l'anomalie d'éruption dentaire, l'absence de dents, le brachygnathisme et le prognathisme. La persistance à l'état définitif (>30 mois d'âge) des premières prémolaires supérieures, dites "dents de loups", ou inférieures dites "dents de cochons", est aussi à surveiller. Les "dents de loups" sont présentes chez 15 à 20% des chevaux et sont souvent problématiques lors de la mise au travail car elles sont siège de douleur au contact du mors, ce qui motive leur extraction.

Des affections dentaires telles que les caries sont aussi à surveiller pour en éviter les complications.

Enfin les dents des équidés, par leurs croissances continues et l'anisognathie des mâchoires inférieures et supérieures, sont sujettes à l'apparition de "surdents", surnom donné aux pointes d'émail qui peuvent se former et être apparaissent et sont problématiques. D'une part elles sont coupantes, et peuvent blesser la langue ou les joues des équidés, et d'autre part elles gênent la mobilisation horizontale de l'arcade mandibulaire, rendant la mastication et donc l'assimilation des aliments moins efficace, entraînant parfois des répercussions sur l'état général de l'équidé. La douleur et l'inconfort dans la bouche peuvent également conduire à des douleurs musculosquelettiques et altérer davantage encore l'état général. Un parage dentaire à la râpe est donc à réaliser régulièrement, la fréquence variant d'un individu à l'autre.

La prophylaxie dentaire a donc son importance pour préserver une mastication efficace et confortable, et repérer précocement les autres affections, afin d'éviter les extractions dentaires qui se font sans complications dans 81 à 82% des cas seulement. Il est donc recommandable de faire pratiquer des examens dentaires tous les deux ans au moins et ce dès le pré-débourrage. (Fabier et al. 2015)

Annexe 5 : Objectifs théoriques des examens fédéraux

(Elaboration personnelle d'après le programme de la FFE)

	Alimentation	Comportement	Anatomie	Entretien et santé
Galop 1		- Le respect du cheval - Postures et expressions du cheval	- Principales parties extérieures	
Galop 2	- Bouche et le mécanisme de préhension - Aliments de base - Abreuvement : besoin et mode	- Les 5 sens du cheval - Comportement intra-espèce - Comportement alimentaire	- Principales parties des membres	
Galop 3	- Les différentes litières	- Répartition des activités à l'état naturel - Troupeau, hiérarchie, dominance, grégarité et conséquences	- Les parties du sabot	- Rôle de l'entretien des pieds et de la ferrure
Galop 4	- Description des besoins : fourrages, concentrée, eau, minéraux	- Conséquences de la vie domestique sur l'équidé		- Soins périodiques obligatoires ou recommandés - Le livret signalétique - Normes physiologiques - Signes de maladie - Aliment à éviter, toxicité...
Galop 5		- Grands principes d'apprentissage du cheval - Reproduction : de la saillie au sevrage	- Principales parties du squelette - Grands groupes musculaires et fonctions	- Particularités de la digestion du cheval
Galop 6	- Variation des besoins en fonction de différents facteurs - Évaluer la NEC		- Principales maladies du cheval et leurs symptômes	- Démarches d'identification du cheval - Décrire le pied et la ferrure
Galop 7	- Décrire les principes de rationnement pour respecter le BE et la santé			- Lire le livret / vérifier le signalement - Impact du transport sur la santé et le bien-être - Les défauts d'aplombs

Annexe 6 : Questionnaire de l'enquête tel qu'il a été adressé aux propriétaires

« Ce questionnaire a pour but de dresser dans le cadre d'une thèse d'exercice vétérinaire, un état des lieux des connaissances des propriétaires d'équidés de sport et de loisir concernant l'entretien des chevaux, la prévention des maladies et la démarche adoptée face à certaines situations. Grâce aux informations recueillies, nous espérons pouvoir dans le futur proposer des outils à destination des propriétaires pour améliorer la qualité des soins apportés à leurs compagnons, et faire de tous les équidés, des animaux sains et heureux dans le plus beau des mondes. Désolée, vous ne pourrez pas avoir les corrections des questions lors du questionnaire mais je pourrai vous envoyer une correction par mail que j'essaierai de personnaliser. Un immense grand merci pour votre participation et le temps que vous y consacrerez (environ 30 minutes) (Merci aux étudiants vétérinaires de ne pas participer à l'enquête.) »

Votre profil :

Question 1 : Vous êtes :

☐ Un homme ☐ Une femme

Question 2 : Quel âge avez-vous ? :

☐ moins de 18 ans ☐ 18-25 ans ☐ 25-50 ans ☐ plus de 50 ans

Question 3 : Votre profession :

☐ Profession médicale ☐ Professionnel de la filière équine ☐ Cadre ☐ Employé
☐ Retraité ☐ Etudiant ☐ Profession libérale

Question 4 : Vos revenus mensuels ou ceux des personnes finançant l'entretien du cheval se situent :

☐ Entre 1000€ et 2000€ ☐ Entre 2000€ et 4000€ ☐ Plus de 4000€

Question 5 : Comment caractérisez-vous la relation entretenue avec votre vétérinaire ?

☐ 1 (médiocre) ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 (très bonne)

Question 6 : Depuis combien de temps êtes-vous propriétaire d'au moins un cheval ?

☐ Depuis moins de 2 ans ☐ Depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans
☐ Depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans ☐ Depuis plus de 10 ans

Question 7 : Quels types de chevaux possédez-vous ?

☐ Chevaux/poneys de sport ☐ Chevaux/poneys de loisir
☐ Chevaux/poneys de compagnie ☐ Autres équidés

Question 8 : Certains de vos chevaux sont-ils assurés ?

☐ Non ☐ Oui : assurance vie ☐ Oui : frais médicaux

Question 9 : Etes-vous cavalier ? Si oui depuis combien de temps pratiquez-vous l'équitation ?

☐ Non je ne suis pas cavalier ☐ Oui : depuis moins de 2 ans
☐ Oui : depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans
☐ Oui : depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans ☐ Oui : depuis plus de 10 ans

Question 10 : Quel est votre niveau ou statut dans le milieu équestre ? plusieurs réponses possibles.
o Pas cavalier o Galop 1 à 3 o Galop 4 à 6 o Galop 7 o Maréchal
ferrant o Enseignant o Gérant de structure équestre o Autre :

Conditions d'hébergement de vos équidés

« Si vous possédez plusieurs chevaux, répondez aux questions concernant le cheval qui vous prend le plus de temps.

Si les questions ne vous concernent pas, n'y répondez pas.

Merci encore »

Question 11 : Vos chevaux sont situés :

- o Chez vous o Sur un terrain éloigné qui vous appartient ou qui vous est prêté/loué
o En pension dans une structure équestre

Question 12 : La configuration de l'environnement induit-elle :

- o L'isolement d'un cheval (aucun contact visuel avec d'autres équidés)
o Au moins un contact visuel entre tous les chevaux
o Au moins un contact nez à nez avec d'autres chevaux
o Les chevaux partagent le même espace au moins une fois par jour

Question 13 : Le temps journalier que passe votre cheval en liberté à l'extérieur est de :

- o Aucun o 1 à 2 heures par jour o 2 à 5 heures par jour
o Pratiquement du matin au soir o 24h/24h

Question 14 : Si votre cheval passe plus d'une demi-journée par jour à l'extérieur et ce quelles que soient les conditions, dispose-t-il d'un abri ?

- o Oui o Non

Question 15 : Si votre cheval passe du temps dans une boxe : quelle en est la dimension ? (Longueur * largeur)

- o Entre 6 et 9 m² o Entre 9 et 12 m² o Entre 12 et 16 m²
o Entre 16 et 20 m² o Plus de 20 m²

Question 16 : Le temps journalier moyen passé à faire de l'exercice (marcheur, longe, travail monté) :

- o Aucun exercice imposé o 15 minutes o 30 minutes o 1 heure o 1h30
o 2 heures o 3 heures et plus

Question 17 : Si votre cheval va au pré ou au paddock, les clôtures sont : (*choix multiples*)

- o Des rubans ou ficelles électrifiées o Des barbelés Des fils lisses en métal
o Des lices en bois ou en béton o Des lisses doublées d'un ruban électrifié

Question 18 : Considérez-vous que l'environnement de votre cheval réunisse les conditions nécessaires à son bien-être ? Sinon, qu'aimeriez-vous améliorer ? (*Choix multiples*)

- o Une boxe plus grande o Un pré plus grand
o Plus de temps passé à l'extérieur o Plus de temps passé à l'intérieur
o Créer un abris o Favoriser le contact avec les congénères
o Améliorer les clôtures o Autre :

Alimentation

Question 19 : Si votre cheval est en pension :

- ☐ Non concerné
- ☐ Vous savez ce qu'il mange : nature des aliments
- ☐ Vous savez ce qu'il mange : nature et quantité des aliments
- ☐ Vous ignorez ce qu'il mange mais vous avez confiance en la pension

Question 20 : Si votre cheval vit au boxe OU lorsqu'il n'a pratiquement plus d'herbe dans son pré : son accès au foin est le suivant :

- ☐ Non concerné : il vit au pré et ne manque jamais d'herbe
- ☐ Il ne dispose jamais de foin
- ☐ Il a une balle de foin à sa disposition
- ☐ Il termine systématiquement sa ration de foin avant la suivante
- ☐ Il n'a pas terminé sa ration de foin qu'il en a à nouveau

Question 21 : Portez-vous une attention particulière à la qualité du foin fournit à votre cheval ?

- ☐ Oui c'est très important
- ☐ Non pas particulièrement
- ☐ Non pas du tout

Question 22 : Lorsque votre cheval a des granulés, à quelle fréquence sont-ils distribués ?

- ☐ Moins d'un repas par jour
- ☐ Un repas par jour
- ☐ Deux repas par jour
- ☐ Trois repas par jour

Question 23 : Quel volume représente un repas de granulés pour votre cheval ?

- ☐ Moins de 2 litres
- ☐ 2 litres
- ☐ 3 litres
- ☐ 4 litres
- ☐ 5 litres

Question 24 : Considérez-vous que le régime alimentaire de votre cheval soit optimal vis-à-vis de son bien-être ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Question 25 : Sinon, qu'aimeriez-vous améliorer ? (*Choix multiples*)

- ☐ Plus de temps à brouter
- ☐ Plus de foin
- ☐ Plus de granulés
- ☐ Repas plus fractionnés
- ☐ Autres :

Question 26 : Quelles sont les raisons des concessions que vous estimez faire vis à vis des conditions d'hébergement de votre cheval ?

- ☐ Un manque de connaissances
- ☐ Un manque d'intérêt
- ☐ Un manque de temps
- ☐ Pour des raisons financières
- ☐ Une manque d'offre d'hébergements de meilleures qualités dans le secteur

Sources d'informations

Question 27 : Avez-vous la sensation que la partie théorique du programme fédéral équestre a été rigoureusement évaluée lors de vos passages d'examen ?

- ☐ Absente
- ☐ Quasi-absente
- ☐ Présente
- ☐ Rigoureusement
- ☐ Très rigoureusement

Question 28 : Pour le dernier problème de santé de votre cheval auquel vous a été exposé, détaillez l'ordre des sources d'informations auxquelles vous avez eu recours :

Classer par ordre de priorité :

- ☐ Le vétérinaire
- ☐ L'entourage amical
- ☐ Un professionnel du cheval
- ☐ Internet
- ☐ Autre

Question 29 : Si autre, précisez :

Question 30 : Quels sites internet êtes-vous amené à consulter ?

- ☐ Forums équestres et blogs
- ☐ Sites internet dont vous omettez de vérifier les sources
- ☐ Sites internet dont vous vérifiez les sources
- ☐ Site internet de l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Equitation)
- ☐ Autre :

Question 31 : Vous consultez internet dans les cas suivants :

- ☐ Avant de contacter le vétérinaire, pour ne pas le faire se déplacer pour rien
- ☐ En complément de la visite du vétérinaire, dont les explications n'ont pas été claires
- ☐ En complément du diagnostic et des conseils de votre vétérinaire, que vous remettez en cause

Question 32 : Osez-vous appeler votre vétérinaire au téléphone pour lui demander conseil ?

- ☐ Oui exceptionnellement
- ☐ Oui régulièrement
- ☐ Non, le contact ne se fait qu'en consultation

Prévention

« Ce questionnaire est anonyme.

Il est important que vous n'ayez recours à aucune source d'information afin de ne pas fausser les résultats de l'enquête !

Merci pour votre participation. »

Question 33 : Avez-vous déjà eu recours au vétérinaire pour réaliser une visite d'achat ?

- ☐ Non
- ☐ Oui : sans examens complémentaires (radiographie, échographie...)
- ☐ Oui : avec examens complémentaires

Question 34 : Vous rendez personnellement visite à votre cheval :

- ☐ Au moins deux fois par jour
- ☐ Une fois par jour
- ☐ Presque tous les jours
- ☐ Entre 2 et 3 fois par semaine
- ☐ 1 fois par semaine
- ☐ Moins d'une fois par semaine

Question 35 : Votre équidé est observé par quelqu'un d'avisé, que ce soit vous, le gérant de la pension ou des amis :

- ☐ Au moins deux fois par jour
- ☐ Une fois par jour
- ☐ Presque tous les jours
- ☐ Entre 2 et 3 fois par semaine
- ☐ 1 fois par semaine
- ☐ Moins d'une fois par semaine

Le parasitisme digestif

Question 36 : Combien de fois par an vermifugez-vous votre cheval ?

- ☐ Jamais
- ☐ Jamais, sauf si des signes m'indiquent qu'il est nécessaire de le vermifuger
- ☐ 1 fois par an
- ☐ 2 fois par an
- ☐ 3 fois par an
- ☐ 4 fois par an
- ☐ Plus de 4 fois par an

Question 37 : Quels sont les signes que présenterait votre cheval pour que vous suspectiez un parasitisme intestinal ? (*Question ouverte*)

Question 38 : Avez-vous eu recours à des coprologies sur le crottin de votre cheval ?

- ☐ Je n'ai jamais entendu ce terme.
- ☐ On m'en a parlé mais je n'y ai jamais eu recours
- ☐ Oui j'en fais parfois, avant un traitement antiparasitaire.
- ☐ Oui j'en fais régulièrement, 1 à 2 fois par an.
- ☐ J'en fais systématiquement avant un traitement antiparasitaire.

Question 39 : Cochez les réponses vraies :

- ☐ Tous les chevaux sont parasités.
- ☐ La coprologie permet de savoir si le cheval est un excréteur important.
- ☐ Les molécules comprises dans les vermifuges sont nocives pour l'environnement.
- ☐ Les molécules sont nocives pour les chevaux, mieux vaut sous-doser le vermifuge.
- ☐ Il vaut mieux traiter tous les chevaux ayant des parasites.
- ☐ Il vaut mieux ne traiter que les excréteurs importants.
- ☐ À chaque vermifuge, il y a sélection des parasites les plus résistants au traitement.
- ☐ Le parasitisme digestif peut être lié aux œufs de mouches présentes sur les membres.

Question 40 : Cochez les actions utiles à mettre en place pour baisser le risque de maladie parasitaire chez votre cheval :

- ☐ Retirer les œufs de mouches des membres du cheval.
- ☐ Mettre une vache ou des chèvres dans la pâture de votre cheval.
- ☐ Changer régulièrement d'espace pâturé.
- ☐ Choisir avec précaution le vermifuge à donner.
- ☐ Ramasser les crottins de votre cheval régulièrement.
- ☐ Faire manger de l'enrubanné plutôt que du foin.
- ☐ Faire varier la fréquence des traitements en fonction de l'âge du cheval
- ☐ Faire vivre le cheval au pré, plutôt qu'au boxe.
- ☐ Faire avaler de l'ail en poudre au cheval.
- ☐ Nettoyer les abreuvoirs plus régulièrement
- ☐ Mettre plus de chevaux sur le même espace.

Question 41 : Avez-vous l'impression de faire un plan de prévention idéal contre les maladies parasitaires ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Question 42 : Sinon pour quelles raisons ?

- ☐ Un manque de connaissances
- ☐ Un manque d'intérêt
- ☐ Un manque de temps
- ☐ Pour des raisons financières

Soins dentaires :

Question 43 : Votre cheval a-t-il déjà reçu des soins dentaires, et si oui à quelle fréquence ?

- ☐ Jamais, la nature fait bien son travail.
- ☐ Jamais, mon cheval n'a jamais semblé en avoir besoin.
- ☐ C'est arrivé occasionnellement.
- ☐ Oui, tous les ans ou tous les deux ans, en fonction de l'âge du cheval.
- ☐ Oui, tous les ans systématiquement.

Question 44 : Quels sont les signes que présenterait votre cheval pour que vous suspectiez un problème dentaire ? (*Question ouverte*)

Question 45 : Avez-vous la sensation de faire suffisamment de prévention des problèmes dentaires ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Question 46 : Sinon pour quelles raisons ?

- ☐ Un manque de connaissances
- ☐ Un manque de temps
- ☐ Un manque d'intérêt
- ☐ Pour des raisons financières

Ostéopathie :

Question 47 : Avez-vous déjà eu recours à l'ostéopathie équine ?

- ☐ Oui : très ponctuellement
- ☐ Oui : au moins une fois tous les deux ans
- ☐ Oui : une fois par an ou plus
- ☐ Non : je ne crois pas à cette pratique
- ☐ Non : mon cheval n'en a pas besoin
- ☐ Non : c'est hors budget

Question 48 : Quels sont les signes pouvant motiver la venue d'un ostéopathe pour votre cheval ? (*Question ouverte*)

Question 49 : Faites-vous appel à d'autres "médecines non conventionnelles" ?

- ☐ Non
- ☐ Acupuncture
- ☐ Phytothérapie
- ☐ Aromathérapie
- ☐ Communication animale
- ☐ Autre :

Vaccination :

Question 50 : Contre quelle maladie les vaccins de votre cheval sont-ils à jour ?

- ☐ Rhinopneumonie équine
- ☐ Grippe
- ☐ Gourme
- ☐ Rage
- ☐ Tétanos
- ☐ Artérite virale des équidés
- ☐ West Nile Virus
- ☐ Autre :

Question 51 : Contre quelle maladie la vaccination est-elle obligatoire pour la plupart des rassemblements ?

- ☐ Rhinopneumonie équine
- ☐ Grippe
- ☐ Gourme
- ☐ Rage
- ☐ Tétanos
- ☐ Artérite virale des équidés
- ☐ West Nile Virus
- ☐ Autre :

Question 52 : Pensez-vous que votre cheval est correctement vacciné vis à vis des risques actuels dans votre région ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Question 53 : Sinon pour quelles raisons ?

- ☐ Un manque de connaissances
- ☐ Un manque de temps
- ☐ Autre :
- ☐ Un manque d'intérêt
- ☐ Pour des raisons financières

Question 54 : Quelle est la température corporelle d'un cheval adulte sain ?

- ☐ 36,5°C - 38,5°C
- ☐ 37°C - 39°C
- ☐ 37,5°C - 39,5°C
- ☐ 38°C - 40°C
- ☐ Ne sait pas

Appréciation de l'état corporel du cheval :

Question 55 :	Question 56 :	Question 57 :
		
Ce cheval est : ☐ En bon état ☐ À faire maigrir ☐ À faire grossir	Ce cheval est : ☐ En bon état ☐ À faire maigrir ☐ À faire grossir	Ce cheval est : ☐ En bon état ☐ À faire maigrir ☐ À faire grossir

Mises en situation

Les questions 58 à 80 sont des descriptions de situations. Il vous est demandé de répondre à trois questions par mise en situation, à savoir :

i) La ou les pathologies auxquelles vous pensez

ii) Votre démarche avant de contacter le vétérinaire ou en attendant qu'il arrive

Un maximum de ce qui vous passe par la tête vous paraissant être une démarche appropriée face aux symptômes doit être cité. Par exemple : Où placez-vous le cheval en attendant ? Le faites-vous marcher ? Le douchez-vous ? Prenez-vous sa température ? À quels autres signes faites-vous attention ? Appliquez-vous un produit ? Le séparez-vous des autres ? Lui mettez-vous une couverture ? Un masque ? Un panier ? Le montrez-vous au maréchal ferrant ? À un autre professionnel ? Si oui, lequel ? PS : parfois, il n'y a rien à faire, dans ce cas laissez le champ vide. Idem si vous ne savez pas.

iii) Au bout de combien de temps sans amélioration de la situation contactez-vous le vétérinaire ?

Merci pour votre participation.

Les questions ii) et iii) étant identiques entre les mises en situation, sont détaillées ci-dessous que les i) des 22 situations.

Question 58 : Votre cheval maigrit, bien que son alimentation n'ait pas changé. Quelles peuvent en être les causes ?

Question 59 : Votre cheval se tient comme ceci, et peine à se déplacer. Que cela vous évoque-t-il ?



Illustration de la fourbure - Photo du site de classequine

Question 60 : Au cours d'un exercice intense ou après un stress important, votre cheval force un arrêt du mouvement. Il sue, sa respiration est forte et accélérée. Il semble très raide et peine à se déplacer. Vous le laissez se reposer, et il émet une urine foncée. Que suspectez-vous ?

Question 61 : Votre cheval a saigné du nez comme la photo ci-dessous pendant 5 bonnes minutes, et cela semble s'être arrêté. Que cela vous évoque-t-il ?



Illustration d'une épistaxis

Question 62 : Que vous évoquent ces lésions apparues en quelques jours sur ce cheval qui ne semble pas gêné ni démangé par ailleurs ?



Illustration de la teigne (IFCE)

Question 63 : Que vous évoque cette lésion apparue en quelques semaines ?



Illustration d'une sarcoïde

Question 64 : Votre cheval se gratte régulièrement, la crinière et la queue. Que vous évoquent ces lésions ?



Illustration de la DERE (c: A.Kempfer)

Question 65 : Que vous évoque cette lésion ?



Illustration de la gale de boue (c: animaderm)

Question 66 : Votre cheval ne termine pas sa ration, se regarde le ventre et s'est roulé 2 fois en 30 minutes. Que cela vous évoque-t-il ?



Illustration d'un cheval en colique (c: lepaturon.com)

Question 67 : Vous retrouvez votre cheval avec cette plaie. Quelle démarche adoptez-vous : Conditions de vie ? Précautions ? Soins ? Traitements ?



Illustration de plaie au jarret (c: chevalannonce.com)

Question 68 : Votre cheval est rentré au boxe pour l'hiver il y a 3 semaines. Depuis vous remarquez qu'il tousse pendant le travail et dilate ses naseaux quand il respire même au repos. Que vous évoquent ces symptômes ?

Question 69 : L'œil de votre cheval vous paraît d'opacité anormale. Que cela vous évoque-t-il ?

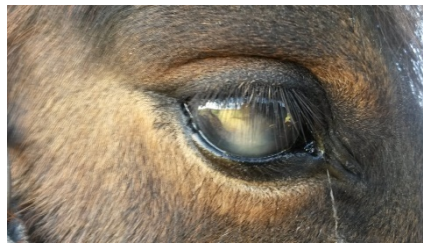


Illustration d'uvéite (c: forum 1cheval.com)

Question 70 : Vous trouvez votre cheval avec un membre gonflé comme celui-ci. Que cela vous évoque-t-il ?



Illustration de lymphangite (c: chevaux-en-vacances.forumactif.com)

Question 71 : Vous remarquez assez facilement que votre cheval boîte en marchant. Il s'appuie tout de même sur son membre mais il n'y a pas de doute sur le membre concerné. Aucune plaie n'est visible. La veille vous avez fait une balade sur un sol trempé et caillouteux. À quoi pensez-vous ?

Question 72 : Pour la même boiterie que précédemment : à quoi pensez-vous si la veille, vous avez sauté, que la séance a été très intense, et qu'aujourd'hui la région en arrière du canon vous semble gonflée et douloureuse ? Dans ce cas, quels soins apportez-vous à votre cheval ?

Question 73 : Votre cheval a une vingtaine d'années, cet hiver il a maigri et sa mue au printemps ne se fait pas correctement. Que vous évoquent ces symptômes ?



Illustration de la maladie de Cushing (c: P.Doligez)

Question 74 : Votre poney a toujours été gras mais cette année plus que jamais. C'est très difficile de le faire maigrir. L'obésité est parfois liée au déficit d'action d'une hormone. Quel est le nom de cette hormone ?



Illustration d'un poney obèse (C : IFCE)

Question 75 : Si votre cheval présente ces écoulements nasaux depuis 2 jours et tousse fréquemment aujourd'hui. Que vous évoquent ces symptômes ?

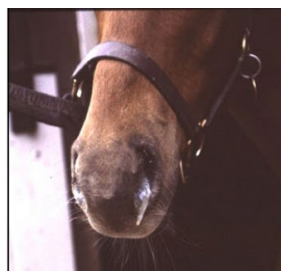


Illustration de jetage nasal (C : AFSSA)

Question 76 : Si votre cheval tousse, a dû jetage et vous remarquez ceci que vous suspectez être un ganglion. Quelle maladie cela vous évoque-t-il ?



Illustration de ganglion

Question 77 : Votre cheval a mauvais appétit pour ses concentrés surtout depuis une semaine. Il grince des dents, baille plus que d'habitude, bouge au sanglage, et vous remarquez qu'il maigrit. Que vous évoquent tous ces signes ensemble ?

Question 78 : Ce matin, vous nourrissez votre cheval : il commence à manger avec un grand appétit. Vous repassez une heure plus tard et constatez que sa ration n'est pas terminée, qu'il est très prostré et que des morceaux d'aliments sortent par ses naseaux. Que cela vous évoque-t-il ?



Illustration de jetage alimentaire (C: forum 1cheval.com)

Question 79 : Votre cheval semble constamment fatigué voir abattu ces 3 derniers jours. Il y a quelques jours, vous lui avez retiré deux tiques et par ailleurs, des rongeurs ont élu domicile à côté de la réserve de grains. À quelle(s) affection(s) pensez-vous ?

Question 80 : Votre cheval est vermifugé mais non vacciné depuis quelques années. Il y a trois jours, il s'est fait une plaie profonde au paturon postérieur. Il n'était pas boiteux, et la plaie n'étant pas étendue, vous l'avez soigné vous-même. Aujourd'hui, il ne se lève pas et l'ensemble des muscles y compris sa bouche semblent contractés. Que vous évoquent ces symptômes ?



Illustration d'un cas de tétanos (C: technihorse.com)

Question 81 : Quels produits êtes-vous amenés à utiliser ? (*Choix multiples*)

- ☐ De la bétadine solution ☐ De la bétadine savon ☐ Une pommade grasse
☐ Un thermomètre ☐ Une pommade avec antibiotiques
☐ Du sérum physiologique pour les yeux ☐ De quoi faire un pansement de pied
☐ Compresses ☐ De l'argile ☐ Pommade cicatrisante

Question 82 : De quels autres produits disposez-vous dans votre pharmacie ? Merci de préciser si vous pouvez être amenés à les utiliser de votre initiative, et pour quels cas. (*Question ouverte*)

Question 83 : Avez-vous déjà réalisé une injection à un de vos chevaux ? (*Choix multiples*)

- ☐ Non ☐ Oui : une intra-musculaire
☐ Oui : une intra-veineuse ☐ Oui : une sous-cutanée

Question 84 : Seriez-vous prêts à le faire vous-même si un traitement de plusieurs injections s'imposait ?

- ☐ Oui ☐ Non

Question 85 : Quelles sont les plantes auxquelles vous faites attention vis-à-vis de leur risque de toxicité auprès des équidés ?

Divers

Question 86 : Seriez-vous favorable au développement de formations pratiques dispensées par des vétérinaires sur les premiers soins et la reconnaissance des symptômes ?

- ☐ Oui ☐ Non

Question 87 : Seriez-vous favorable à la mise en place d'une formation obligatoire préalable à la détention d'équidés ?

- ☐ Oui ☐ Non

Question 88 : La visite-sanitaire pour les détenteurs de plus de 3 équidés est obligatoire à partir de 2019. C'est un entretien entre le vétérinaire et les détenteurs où sont abordés des sujets d'actualités parmi lesquels le bien-être et la santé des équidés :

- ☐ Je ne savais pas : c'est une bonne chose ☐ Je ne savais pas : je n'en vois pas l'intérêt
☐ Je suis au courant : c'est une bonne chose ☐ Je suis au courant : je n'en vois pas l'intérêt

Question 89 : Avez-vous un commentaire à apporter après la réalisation de ce questionnaire ? Des suggestions concernant l'information des propriétaires d'équidés concernant le bien-être et la santé ? Des lacunes à certains niveaux de la filière pour assurer les bons soins à tous les équidés ? (*Question ouverte*)

Question 90 : Désirez-vous recevoir par mail des éléments de correction personnalisés des réponses que vous avez apportées ? Ou bien un entretien téléphonique ? Si oui, écrivez votre numéro de téléphone dans l'option "autre"

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Autre :

Annexe 7 : Rappels sur les maladies des mises en situation et des recommandations pour leurs prises en charges

Ces rappels sont à mettre en rapport avec les éléments fournis aux propriétaires durant le questionnaire, illustrations et textes.

La fourbure (Question 59)

La fourbure est une dégradation de l'appareil lamellaire du pied qui assure la cohésion des tissus internes à la paroi et le soutien de la phalange distale. Elle est d'origine vasculaire lors de phénomènes inflammatoires ou ischémiques. Dans 95 % des cas, elle est une répercussion de maladies endocriniennes que sont le syndrome de Cushing et le syndrome métabolique équin. Elle peut aussi être d'origine alimentaire avec un excès d'apport de glucides solubles, mécaniques par une surcharge exercée sur le pied (surpoids, exercice trop intense, report de poids d'un membre sur l'autre), ou encore une répercussion d'un phénomène septique.

Les grandes lignes de la prise en charge en attendant le vétérinaire sont les suivantes :

- Ne pas déplacer le cheval : cela pourrait aggraver les lésions.
- Mettre l'équidé à jeun si la cause alimentaire est suspectée.
- Améliorer son confort : la douleur engendrée par la crise avec la contraction du tendon fléchisseur profond engendre un cercle vicieux. Celui-ci exerce une traction sur la troisième phalange et peut aggraver sa bascule. Il faut donc placer le cheval sur un sol mou pour mieux répartir les charges sur les autres structures que la paroi, comme la fourchette, les barres et la sole.
- Commencer à refroidir ces pieds : plus la vasoconstriction provoquée par le froid est précoce, moins l'exposition aux facteurs inflammatoires sera importante et moins grande seront les séquelles. Il est recommandé de commencer le refroidissement dès l'apparition des symptômes et de le poursuivre avec attention jusqu'au lendemain de leur disparition. Le froid est très bien toléré par les équidés.

Lors d'une crise de fourbure ou d'une fourbure chronique, le pronostic sportif est réservé et un pronostic vital peut être engagé. Voilà pourquoi la fourbure doit être considérée comme une urgence médicale. Seul le vétérinaire sera en mesure de prescrire les médicaments nécessaires à la prise en charge de la douleur et de l'inflammation (anti-inflammatoires non stéroïdiens ou aspirine) et éventuellement des antithrombotiques (enoxaparine ou héparine). Il pourra également faire une radiographie pour évaluer la position de la phalange distale et pourra préciser les pronostics, les recommandations, et établir un suivi dans le temps. Il est donc conseillé de contacter le vétérinaire sans tarder, surtout si c'est la première fois que cela arrive.

L'épistaxis (Question 61)

Les causes traumatiques ayant causé l'hémorragie des structures nasales mises à part, les causes les plus fréquentes pouvant expliquer une épistaxis sont l'hémorragie pulmonaire induite par l'exercice, l'hématome progressif de l'ethmoïde et la mycose des poches gutturales induisant une hémorragie par l'érosion de la paroi des artères carotides s'y trouvant. Le dernier cas étant le plus inquiétant, il est conseillé de s'assurer que ce n'est pas l'origine du saignement en procédant rapidement à un examen endoscopique pour poser le diagnostic et envisager le traitement adapté si

c'était le cas. Si rien n'est fait face à une telle épistaxis, le propriétaire court le risque que le saignement reprenne dans les heures ou jours qui suivent et cause cette fois-ci la mort de l'animal.

La dermite estivale récidivante des équidés (Question 64)

Selon l'IFCE, 1 cheval sur 10 serait atteint de cette maladie inflammatoire chronique du derme, qui récidive chaque année avec la belle saison et le retour des insectes, notamment du genre culicoïdes, auxquels les chevaux développent des réactions d'hypersensibilité.

Malheureusement il existe peu d'outils thérapeutiques pour gérer cette affection de nature allergique. Il faut donc miser sur la prévention avec une lutte contre des insectes *via* la répulsion ou la protection mécanique avec des chemises intégrales anti-insectes, ou encore agir sur l'environnement dans lequel est placé l'équidé, en favorisant les prés avec des abris, de l'ombre, du vent, et l'absence de milieux de reproduction de ces insectes comme les points d'eaux stagnantes.

L'intervention du vétérinaire n'est pas essentielle chez les propriétaires avertis sur cette maladie et cherchant les informations par eux-mêmes, mais elle peut avoir une utilité par ses conseils et par la délivrance de produits nourrissants et apaisants, ou encore répulsifs puissants disponibles sous prescription seulement. Il pourra également intervenir médicalement lors d'une crise importante pour laquelle la mise en place des mesures préventives ne suffirait pas à tarir le prurit et l'inconfort de l'équidé. Notons que comme les autres phénomènes allergiques, la dermite estivale récidivante des équidés s'aggrave d'année en année à mesure de l'exposition aux insectes. Il est donc préférable d'être conseillé et de prendre les mesures nécessaires le plus tôt possible dans la vie de l'animal.

Le syndrome « coup de sang » (Question 60)

Le syndrome du coup de sang mieux nommé "rhabdomyolyse d'effort" est une destruction aiguë des muscles lombaires et fessiers suite à un exercice trop intense vis à vis des conditions physiques du cheval, avec des conditions éprouvantes ou encore un stress important. Les signes cliniques typiques sont la boiterie voir la réticence au déplacement avec une posture campée, une induration des muscles des fesses et lombaires et des spasmes musculaires. Le cheval peut émettre des urines foncées du fait de la myoglobinurie. Le cheval présente souvent une sudation importante associée à une hyperthermie ($>38,5^{\circ}\text{C}$). Ce syndrome est favorisé par un apport en concentrés trop élevé vis à vis des dépenses énergétiques, ou alors que la ration comporte des déséquilibre minéralo vitaminiques. Le diagnostic peut être posé par un dosage des enzymes musculaires augmentées.

D'ici l'arrivée du vétérinaire, le cheval doit éviter d'être déplacé de force pour ne pas aggraver les lésions musculaires et doit être laissé au calme. L'affection étant douloureuse et pouvant avoir des répercussions musculaires et rénales, le visite du vétérinaire est de mise, afin de le mettre sous perfusion ou tout du moins d'administrer des relaxants musculaires voir des tranquillisants, et des anti-inflammatoires pour lutter contre la douleur.

La reprise du travail devra être progressive et si possible sous réserve d'un retour dans les normes des enzymes musculaires. En prévention, il est important que les propriétaires aient une bonne gestion du rationnement, de l'exercice et des temps de récupérations, et il est conseillé si le cheval sue fortement de lui administrer des électrolytes en complément alimentaire. (Christmann et Dupuis-Tricaud 2011; Maurin 2017)

La tumeur sarcoïde (Question 63)

La tumeur sarcoïde verruqueuse, qui est la tumeur la plus fréquente chez les chevaux, bien qu'heureusement souvent bénigne. Elle est non prurigineuse et n'altère en général pas le confort du cheval. Ainsi elle ne constitue donc pas une urgence quant à la prise en charge. Cependant elle peut évoluer et parfois assez rapidement vers des formes fibroblastiques plus invasives, parfois ulcératives.

Etant donné la localisation ici proche de l'œil, plus les interventions médicales ou/et chirurgicales seront précoces, moins les risques de récidives ou de complications post-interventions seront importants. Il est donc préférable de demander un avis vétérinaire dans la semaine pour envisager le traitement de cette sarcoïde.

Plusieurs thérapies médicales peuvent être envisagées seules ou en complément d'une exérèse chirurgicale : de la chimiothérapie (cisplatine), à la phytothérapie (*Viscum album pini*), en passant par la cryothérapie (sprays d'azote liquide), l'immunothérapie (injection de BCG intralésionnel) et les traitements topiques immunomodulateurs (Imiquimod), chacun présentant ses avantages et ses inconvénients. (Maurin 2017)

La dermatophilose ou « gale de boue » (Question 65)

La lésion photographiée est typique d'une dermatophilose ou "gale de boue" due à la bactérie *Dermatophilus congolensis*, qui s'installe à la faveur de l'humidité chez les chevaux hébergés dans des prés boueux ou travaillant sur des sols gorgés d'eau. Ce n'est pas une urgence mais l'affection peut occasionner un oedème local et une douleur parfois importante, et il peut être difficile de s'en débarrasser. Pour ce faire, il va être nécessaire de réaliser des soins locaux tels qu'un bon nettoyage au savon et une désinfection régulière.

Cependant, ce traitement ne sera efficace qu'à la condition de supprimer la cause du problème : l'humidité. Pour cela, héberger le cheval en boxe ou en pâture sèche, tondre les poils du paturon si nécessaire, sécher la zone après le travail et les soins, et appliquer un produit gras tel que de la vaseline souffrée avant d'aller dans l'humidité. Une affection comparable peut survenir en cas de sensibilisation au soleil l'été si le cheval est sensible ou à la faveur de l'ingestion de plantes photosensibilisantes. (Orard)

La colique (Question 66)

La colique est un phénomène de douleur abdominale, et constitue la première cause de mortalité des équidés. Elle peut être d'origine extra-digestive, mais est la plupart du temps d'origine digestive. En effet, le cheval est sujet aux déplacements d'intestins qui ont peu de points de fixité dans la cavité abdominale, aux torsions et aux entérites. L'équidé étant une proie, la douleur ne va pas s'exprimer avant un certain temps, il est alors urgent de réagir.

Il peut suffire parfois de lever le spasme intestinal qui est un élément clé sur cercle vicieux du phénomène de colique, mais il faut également suspecter les entérites proximales, les volvulus et les déplacements avec ou sans entrapement néphrosplénique, pour lesquels dans certains cas une intervention chirurgicale est nécessaire.

Faute de gestion chirurgicale et parfois même faute d'une intervention médicale assez précoce, le pronostic s'assombrit rapidement. (Genain)

La plaie proche d'une articulation (Question 67)

La plaie traumatique décrite dans la situation se trouve en face dorsale du jarret. Elle semble au premier coup d'œil non pénétrante, mais un examen approfondi de la plaie doit être envisagé pour exclure l'hypothèse qu'une structure synoviale ait été touchée. De plus, une telle plaie sur une zone mobile comme le jarret et donc sous tension aura du mal à cicatriser sans complications. Il paraît indiqué de contacter le vétérinaire sans tarder pour s'assurer que les structures profondes ne sont pas atteintes et pour optimiser les chances de bonne cicatrisation par suture de la plaie.

L'asthme équin (Question 68)

Le fait que ce cheval tousse peu de temps après sa rentrée au boxe sans autre signe associé peut être la coïncidence d'une affection bactérienne ou virale à ce moment-là, mais est plus probablement une mauvaise tolérance de l'appareil respiratoire à l'environnement poussiéreux du boxe par des réactions d'hypersensibilité à certains acariens ou moisissures. Dans ce cas, les mesures hygiéniques sont la clé de la réussite de la convalescence respiratoire. Il faut soustraire le cheval au maximum des poussières de l'environnement. Cependant, ces mesures peuvent ne pas suffire à enrayer le phénomène inflammatoire et l'administration d'anti-inflammatoires par le vétérinaire est alors nécessaire. Des examens complémentaires tels qu'une endoscopie ou un lavage broncho-alvéolaire peuvent aussi être prescrits pour confirmer ou préciser le diagnostic.

L'opacification de la cornée (Question 69)

Le cheval présente un voile blanc opaque typique d'uvéïte, mais il se peut selon le reste de l'examen que ce soit une autre affection de l'œil. L'uvéïte si elle est chronique peut se révéler souvent être une conséquence de la leptospirose, maladie transmise aux équidés par l'intermédiaire des urines de rongeurs porteurs de la bactérie. Quoi qu'il en soit, les affections oculaires sont douloureuses et peuvent induire des séquelles. Elles sont donc à prendre au sérieux.

La lymphangite (Question 70)

Cet engorgement sur seulement un des quatre membres de ce cheval laisse suspecter une lymphangite. La lymphangite doit être prise au sérieux puisqu'elle est souvent secondaire à un phénomène local septique bien qu'il soit parfois difficile d'identifier son origine, et qu'elle est très douloureuse. Le traitement adapté sera donc basé sur des antibiotiques et des anti-inflammatoires. À cela peuvent s'ajouter des soins locaux, tels que des douches, des scrubs, et un séchage minutieux, et possibilité de poser des bandes de repos. (Delerue)

La maladie de Cushing (Question 73)

Ce tableau clinique coïncide avec le syndrome de Cushing qui touche majoritairement les chevaux âgés de plus de 15 ans, et qui est en fait une dysfonction de la *pars intermedia* de l'hypophyse ayant pour conséquence une production anormalement élevée d'ACTH et par conséquent de cortisol, ceci

ayant des répercussions physiologiques et dont les signes extérieurs qui peuvent s'observer sont l'hypertrichose, une fonte musculaire avec modification de la silhouette, une sensibilité aux infections et des retards de cicatrisation. Autant de signes extérieurs qui peuvent être remarqués par le propriétaire et leur donner la possibilité de mettre en place avec le vétérinaire. Ce traitement à base de pergolide sera à donner à vie mais offre des bons résultats en améliorant le confort de vie de l'animal, et ce d'autant plus efficacement que le traitement est mis en place précocement. (Delerue)

Le syndrome métabolique équin (Question 74)

Le syndrome métabolique équin (SME) est caractérisé par une résistance métabolique à l'insuline induisant une accumulation des glucides dans la circulation sanguine et lymphatique et une répartition anormale des graisses. Les facteurs de risque sont le surpoids, une alimentation riche, un manque d'activité ou encore le syndrome de Cushing. Les équidés atteints par le SME sont plus à risque de développer des fourbures aiguës et chroniques et d'en garder des séquelles.

Des suivis de glycémie et d'insulinémie dans le temps autour d'un repas par exemple pourront permettre d'objectiver l'insulinorésistance, et de mettre en place des mesures hygiéniques strictes, comme une réduction des apports en glucides, avec proscription d'herbe, surtout au printemps et à l'automne, de tous les aliments à base de céréales, et de privilégier des foin récoltés à un stade élevé d'épiaison. Si l'équidé n'est pas en surpoids, il conviendra de lui administrer une partie de ses besoins énergétiques sous forme de lipides tout en diminuant l'apport en glucides.

De plus, un exercice physique favorise un gain de sensibilité à l'insuline. Si malgré les mesures hygiéniques l'équidé ne maigrit pas ou souffre malgré tout de fourbure chroniques associées à une persistance d'hyperinsulinémie, des traitements disponibles dans la pharmacie humaine peuvent être mis en place comme la lévothyroxine pour favoriser la perte de poids, et la metformine pour faire baisser l'insulinémie. Chez les chevaux de plus de 10 ans, le syndrome de Cushing doit être suspecté et un traitement à base de pergolide doit être mis en place au besoin. (Delerue)

Un syndrome respiratoire (Question 75)

De nombreux agents pathogène peuvent causer ce genre de signes respiratoires, tels que la celui de la grippe, les herpès virus dont celui de la rhinopneumonie, l'agent responsable de la gourme, et quelques autres, opportunistes à la faveur d'une fragilisation des voies respiratoire par les changements de températures ou phénomènes allergiques. Selon l'agent en cause, les incidents sur l'individu ne seront pas de la même sévérité, mais surtout, la maladie va pouvoir s'avérer contagieuse rapidement à d'autres équidés de l'écurie. Pour cela, il est recommandé d'isoler un cheval ayant de tels symptômes et de prendre sa température. Si elle est élevée, il peut être judicieux de faire un prélèvement à envoyer au laboratoire pour en déterminer son étiologie. Ainsi, le RESPE pourra être averti lors de recrudescences des maladies contagieuses et prendre des mesures sanitaires en conséquence.

La gourme (Question 76)

La gourme fait partie des maladies respiratoires les plus contagieuses. Elle est causée par la bactérie *Streptococcus equi subspecies equi*, dont certains chevaux sont porteurs sains et deviennent à nouveau excréteur à la faveur d'un stress, d'un transport ou d'un changement d'environnement. La

transmission se fera alors par contact direct via toutes les sécrétions de l'animal atteint, mais aussi par contact indirect via le personnel ou tout matériel.

Elle peut en effet résister jusqu'à plusieurs mois dans l'environnement si les conditions d'ambiance le permettent. Après 3 à 7 jours d'incubation, l'individu contaminé connaît une phase aiguë de fièvre et d'abattement, associé à un jetage important et une hypertrophie pouvant être marquée des nœuds lymphatiques mandibulaires et rétropharyngiens. En une semaine les ganglions abcédés devront se vider et c'est alors que le cheval sera le plus excréteur, et il faudra 2 à 4 semaines pour que l'animal guérisse et n'excrète plus.

Une forme moins classique peut survenir avec des adénites cutanées, génitales, nerveuses ou respiratoires plus profondes et des troubles à médiations immunes graves peuvent suivre comme complication de l'infection. Aucun remède miracle n'est disponible contre la gourme, les antibiotiques permettant la lutte contre l'agent pathogène mais pas son éradication totale, il n'est pas conseillé de les utiliser systématiquement au risque de cacher les signes cliniques des individus alors qu'ils sont encore excréteurs, et de favoriser des portages chroniques et sains. (Legrand)

Les ulcères gastriques (Question 77)

Les ulcères gastriques sont des érosions plus ou moins profondes de la muqueuse gastrique, parfois douloureuse pour le cheval selon le grade. Quelques facteurs prédisposants ont été identifiés comme l'entraînement intense, une grande quantité de concentrés dans la ration alimentaire, le manque de fourrage, le stress, ou encore l'ingestion d'anti-inflammatoires non stéroïdiens. Il existe des traitements efficaces contre ces ulcères gastriques à base d'inhibiteurs des pompes à protons comme l'oméprazole. Faut-il encore savoir suspecter leur présence. Les signes cliniques sont un amaigrissement, des douleurs sternales donc des réactions au sanglage, des bâillements parfois voir des coliques de faible intensité, notamment au moment des repas. Pour confirmer ces hypothèses, la gastroscopie sera indiquée. (« Ulcères gastriques du cheval » 2015)

Le bouchon œsophagien (Question 78)

La description de la situation correspond à un bouchon œsophagien. Le cheval a mangé trop rapidement, ou bien des aliments trop grossiers, ou bien présente une dysphagie. Quoiqu'il en soit, le bol alimentaire est resté bloqué dans l'œsophage, souvent au niveau de l'entrée dans la cage thoracique. Il arrive que les obstructions se résolvent toutes seules, mais une mise à jeun, une marche, des massages et la mise à disposition d'eau peuvent aider, ainsi que l'administration d'antispasmodiques. Si les signes d'inconfort sont importants ou persistent il sera par contre nécessaire de passer la sonde nasogastrique et d'envoyer de l'eau pour lever le bouchon. Si cela traîne dans le temps, le cheval risque une pneumonie consécutive d'une fausse déglutition, ou encore des lésions de l'œsophage.

Le syndrome piro-like (Question 79)

La description de la situation évoque à la fois la leptospirose due à *Leptospira interrogans* transmise par l'urine des rongeurs, et à la fois les maladies transmises par les tiques que sont les piroplasmoses dues à *Babesia caballi* comme à *Theileria equi*, l'anaplasmose due à *Anaplasma phagocytophilum* anciennement nommée *Ehrlichia equi*, et la maladie de Lyme (borréliose) due à *Borrelia burgdorferi*.

Toutes ces maladies se manifestent avec une grande variabilité clinique individuelle. Elles ont en commun dans les phases aiguës de l'hyperthermie et de l'abattement. Non prises en charge, elles peuvent entraîner des signes cliniques sévères et parfois des séquelles irréversibles. Il est donc intéressant en cas de suspicion de faire des tests diagnostiques bien qu'ils soient parfois difficile à interpréter selon l'agent et la phase clinique de l'infection, afin de procurer à l'équidé un traitement spécifique de l'agent mis en cause et de réduire fortement les signes cliniques, bien qu'il soit très probable que celui-ci reste porteur à vie et susceptible de présenter des rechutes.

Le tétanos (Question 80)

Les symptômes décrits correspondent à une tétanie qui peut être une conséquence d'une infection à *Clostridium tetani*, qui affecte le système nerveux à la faveur d'une plaie, parfois même superficielle et non étendue après une période d'incubation durant de 3 jours à 3 semaines. Heureusement, la majorité des équidés en France sont vaccinés contre cette maladie, mais certains propriétaires omettent tout de même cette précaution. Bien que le pronostic soit sombre, il arrive que des équidés soient sauvés même une fois les symptômes apparus, mais ce par des soins intensifs seulement. Ceux-ci visent à éliminer les bactéries à l'aide d'antibiotiques d'une part et à neutraliser les toxines à l'aide de sérums antitétaniques d'autre part, et il convient de traiter les spasmes à l'aide de myorelaxants et de placer l'équidé dans un environnement préservé de lumière et des stimuli de toute nature. Il peut même être nécessaire d'assister l'équidé pour l'alimentation voir pour la respiration. Par ces soins seulement l'équidé aura une chance de s'en sortir. (Ferry)

Annexe 7 bis : Barème de notation des mises en situation

Maladie	Reconnaissance des symptômes	Mesures utiles	Recours au vétérinaire
Amaigrissement chronique	0,25 point par cause d'amaigrissement citée	0,25 par mesure utile	2 pt si "immédiat" ou "journée", 1 pt si "semaine"
Fourbure	1 point : "fourbure"	0,25 par mesure utile	0,5 pt si "journée", 1 pt si "immédiat"
Coup de sang	1 point : "coup de sang", "myosite", "myopathie", "maladie du lundi"	0,25 pour "rafraîchir", "électrolytes", "diète" 0,5 pts pour "repos" et "réhydrater" et - 0,25 pts "marcher"	1 pt si "immédiat", 0,25 pt si "journée"
Epistaxis	1 point : "mycose" ou "poches gutturales", "éthmoïde" ou "hémorragie pulmonaire"	Non évalué	1 pt si "immédiat", 0,5 pt si "journée"
Teigne	1 point : "teigne", "champignon" ou "mycose"	1 pt si "isolement" et/ou un "traitement antimycotique"	1 pt si "immédiat" ou "journée" / ou si "semaine" mais isolée / ou si plus long mais cheval traité
Sarcoïde	1 point : "sarcoïde"	Non évalué	1 pt si "journée", 0,5 si "semaine"

DERE	1 point : "gratte", "dermite", "DERE", "allergie" ou "insecte"	0,5 pt pour "cherche poux", "soins locaux", "lutte insecte" et "couverture"	1 pt si "immédiat", "journée", "semaine"; 0,5 pt si "mois"
Gale de boue	1 point : "gale de boue" ou "dermatophylose"	0,25 pt pour "sécher", "mise au sec", "nettoyer", "désinfecter" et "crème grasse"	1 pt si "immédiat" ou "journée", 0,5 pt si "semaine"
Colique	1 point : "colique"	0,25 pt pour "marcher", "mettre à jeun", "antispasmodique"	1 pt "immédiat", 0,25 pt si "journée"
Asthme équin	1 point : "asthme", "allergie", "poussière" ou "emphysème"	0.5 pt pour "vie au pré" 0.25 pt pour "mouiller foin", "copeaux", "favoriser extérieur", "sirop".	1 pt si "immédiat" ou "journée", 0,5 pt si "semaine"
Uvéite	1 point : "uvéite" ou "ulcère"	Non évalué	1 pt si "immédiat", 0,5 pt si "journée"
Lymphangite	1 point : "lymphangite"	0,25 pt pour "douche", "froid", "bande de repos", "argile", "marcher avec modération"	1 pt si "immédiat", 0,5 pt si "journée"
Cushing	1 point : "Cushing"	0,25 pt pour "tonte", "attention à la ration", "diagnostic par le vété" et "traitement"	1 pt si "immédiat" ou "journée", 0,5 pt si "semaine"
SME	1 point : "insuline", "SME" ou "insulinorésistance"	0,25 pt pour « diète », « panier », "tremper le foin", "exercice", etc.	1 pt si "immédiat", "journée" et "semaine", 0,5 pt si "mois"
Gourme	1 point : "gourme"	0,5 pt pour "prise de température", et 1 pour "isolement"	1 pt si "immédiat" ou "journée"
Ulcères gastriques	1 point : "ulcères" ou "ulcères gastriques"	0,25 pt pour "réduction stress", "baisse des concentrées" etc., 0,75 pt pour "fourrage à volonté"	1 pt si "immédiat", "journée" ou "semaine"
Bouchon	1 point : "bouchon", "obstruction" ou "engouement" œsophagien	0,25 pt pour "marcher", "masser", « abreuver », « antispasmodique »	1 pt si "immédiat"
FOI	0,33 point par origine de FIO citée	Non évalué	1 pt si "immédiat" ou "journée"
Tétanos	1 point : "tétanos"	Non évalué	1 pt si "immédiat"
Plaie	Non évalué	0,25 pt pour "lavage", "nettoyage" et "désinfection", mettre "endroit propre", "immobiliser", "crème cicatrisante », « crème antibiotiques", etc.	1 pt si "immédiat", 0,5 pt si "journée"

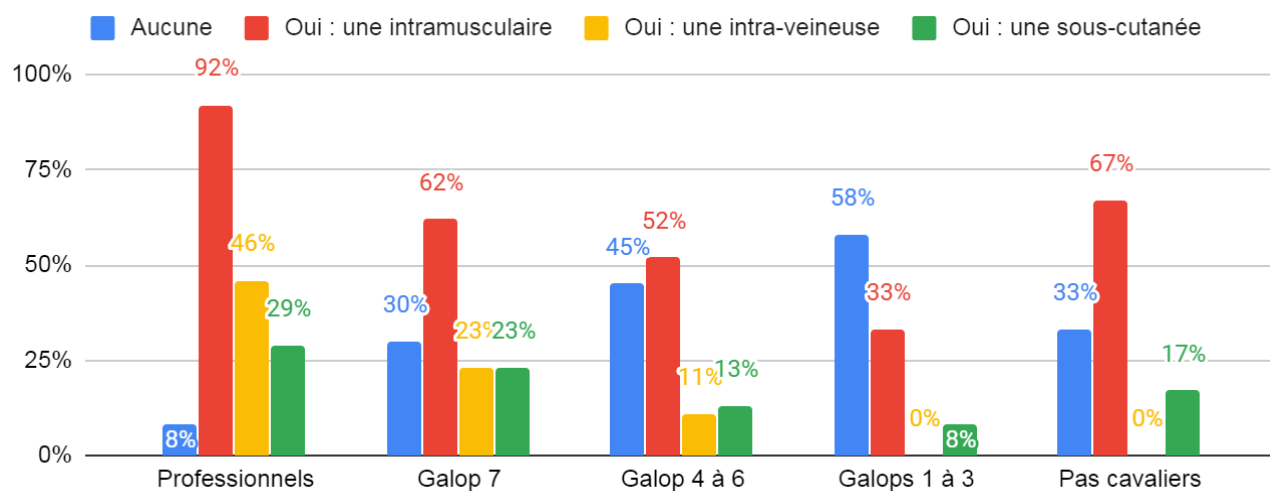
Annexe 8 : Médicaments et produits de soins en possession des propriétaires interrogés, et nombres de propriétaires concernés.

Les propositions répertoriées telles qu'elles ont été proposées : molécules, produits ou noms déposés.

* Médicaments de pharmacie humaine ** Médicaments sous prescription vétérinaire

Fonction digestive	CALMAGINE ND **	29	Traumatismes et tendons	Arnica	5
	ESTOCELAN ND **	1		TIFLENE GEL ND	3
	PHOSPHALUGEL ND *	1		EKYFLOGYL ND **	2
	Charbon noir	1		Synthol	2
	Lithotamne	1		Gel rafraîchissant	4
	Paraffine	1		COMPAGEL ND **	2
Antibiotiques	AVEMIX ND **	2		TENDONIL ND	1
	DEPOCILLINE ND **	1	Compléments per os	Harpagophytum	5
Anti-inflammatoires	Corticoïdes injectables	4		Electrolytes	1
	DIURIZONE ND **	3		TRAUMASEDYL ND	3
	INFLACAM ND **	1		ABCEGYL ND	1
	EQUIPALAZONE ND *	9	Soins cutanés	Soin pour gale de boue	6
	OEDEX ND **	4		Soufre	1
	Anti-inflammatoires NP	5		XXTERRA SARCOID ND	1
	Aspirine *	2	Soins de plaie	Poudre d'aluminium	1
	ASPEGIC ND *	2		Spray d'aluminium	7
Tranquillisation	CALMIVET ND **	5		BISEPTINE ND	2
	VETRANQUIL ND **	1		HIBITANE ND	1
	DOMOSSEDAN GEL ND	1		Alcool 90°C	1
	Fleur de Bach	1		OXYTETRIN ND	2
Respiration	VENTOLIN ND *	1		Teinture d'iode	3
	Sirops pour la toux	5		Eau oxygénée	5
					1
	VICKS VAPORUB ND	2		Non précisé	1
Parasites	Vermifuges **	5		DAKIN ND	1
	"Anti-poux"	2		SEPTIVON ND	1
	BUTOX ND **	2		Argent colloïdal	4
	IMAVERAL ND **	2		COTIVET ND	4
Pieds	HOOF STUFF	4		Miel	2
	SILVETRASOL	1	Objets et consommables	Pince à sonder	1
	ANIMALINTEX	2		Stéthoscope	1
	MASTIC SABOT	1		Gants	5
	Couches de bébé	2		Aiguilles/Seringues	7
	Liqueur de Vilatte	2		Rasoir	5

Annexe 9 : Délégation des injections aux propriétaires interrogés, professionnels et amateurs et selon les niveaux équestres



Annexe 10 : Résultats complets des réponses aux questions 55 à 80 sur les mises en situation

Les réponses obtenues aux mises en situation sont présentées de manière énumérative selon le modèle de présentation ci-dessous :

Situation	Reconnaissance des symptômes par les propriétaires
Description des démarches entreprises par les propriétaires	
Délai de recours au vétérinaire	
Amaigrissement	Parasitisme digestif (86%), affections dentaires (50%), ulcères gastriques (21%), maladies infectieuses dont les syndromes piro-like (26%), Les maladies au sens large (23%), a vieillesse (11%), augmentation d'activité (9%), stress (9%), saison (8%), maladies intestinales (8%), douleurs (6%), rapports hiérarchiques (5%), maladie de Cushing (4%), baisse de moral (4%)
<u>Approches thérapeutiques</u> : moins de 5% des propriétaires ont pensé à appeler le dentiste, vermifuger leur cheval et avoir recours aux médecines complémentaires et aux probiotiques. <u>Ration alimentaire</u> : 5% ont pensé à revoir la ration et 5% à augmenter les fibres. 4% ont pensé à faire analyser leur ration. 1% pense à ajouter de l'huile dans la ration. <u>Examen clinique</u> : 4% surveillent la température et 3% les crottins. Moins de 2% surveillent les muqueuses, l'appétit et l'état de vigilance du cheval. <u>Accès à la nourriture</u> : 3% observent le comportement alimentaire du cheval, moins de 2% la locomotion et les apports hiérarchiques du groupe. 1% isolent l'animal pour favoriser l'accès à la nourriture. <u>Gestion de la dépense énergétique</u> : 1% pensent baisser l'exercice de l'équidé et 4% couvrent d'avantage leur équidé pour le protéger des intempéries. 23,3% des propriétaires appellent leur vétérinaire dans la journée, 43,8% dans la semaine et 29% peuvent attendre un mois avant de le contacter.	
Fourbure	Détails dans le corps du texte
Coup de sang	“coup de sang” (45,7%), “coup de sang” et myosite à la fois (5,5%), myosite (2,7%), “maladie du lundi” (0,5%), rhabdomyolyse à l'exercice (0,5%), myopathie (0,6%), problème rénal (2,3%), myoglobinurie (1,4%), colique (1,8%), infection urinaire (0,9%), piroplasmose (0,9%), intoxication (0,9%), fourbure à l'effort (0,5%), PSSM (0,5%), infection (0,5%), crise cardiaque (0,5%), un malaise ou une hémorragie (0,5%).
<u>Environnement et soins au cheval</u> : 20% mettent le cheval dans un endroit calme et lui proposent à boire. 10% l'immobilisent, le douchent le refroidissent, le sèchent et le couvrent si nécessaire, 3% le massent surveillent sa température rectale, et retirent la nourriture. <u>Suivi</u> : Moins de 2% modifient l'alimentation et mettent en place un travail plus régulier. <u>Mesures thérapeutiques</u> : Moins de 1% administrent de l'aspégic, de la CALMAGINE NDV, du métronidazole, des détoxifiants et des drainants et perfusent le cheval.	

13% des propriétaires pensent à tort qu'il faut faire marcher le cheval.	
73% appellent immédiatement le vétérinaire, 16% attendent une journée et 5% attendent quelques jours avant de le contacter.	
Epistaxis	Détails dans le corps du texte
Teigne	Teigne (39,7%), affections mycosiques (2,3%), gale (10,5%), dermite (9,6%), phénomène allergique (9,6%), réaction aux piqûres d'insectes (7,8%), dermatophylose (5,5%), urticaire (4,1%), parasitisme digestif (3,8%), parasites externes (2,3%), "puces" (0,5%) et poux (0,9%).
<u>Contagiosité</u> : 35% isolent le cheval mais seulement 4% mettent des gants ou se lavent les mains. <u>Traitement</u> : 10% proposent un traitement topique sans préciser lequel et 10% mentionnent l'IMAVERAL. 6% utilisent des désinfectants comme la bétadine, 3% des savons antiseptiques et 2% un shampoing pouvant être antifongique. <u>Matériel</u> : 15% le nettoient et 10% le désinfectent. 0,5% le traitent à l'IMAVERAL. <u>Gestion du troupeau</u> : 2% seulement pensent à surveiller les autres animaux et/ou les traiter. Les autres mesures proposées sont associées à une non-reconnaissance de la pathologie : vermifugation (4%), protection des insectes (4%), crèmes apaisantes, grasses ou cicatrisantes (15%), recherche de plantes urticantes (2%), huiles essentielles (0,5%) et la cortisone (0,5%).	
20% contactent le vétérinaire dès la découverte des lésions, 20% dans la journée, 40% dans la semaine, 10% dans le mois et 10% ne souhaitent pas consulter un vétérinaire.	
Sarcoïde	Sarcoïde (37%), verrue (26%), champignon (4%), traumatisme croûte ou bourgeon (6%), tumeur non précisée ou autre (carcinome, mélanome, sarcome) (4%), teigne ou "dartre" (2%), gale ou gale de boue (1%), dermite (0,5%), "nodule" (0,5%) ou une inflammation de la "glande oculaire" (0,5%).
<u>En attendant le vétérinaire</u> : 40% ne font rien, 5% parce qu'ils ne savent pas quoi faire et 8% savent qu'il n'y a rien à faire en particulier. <u>Soins et suivi</u> : 7% prennent des photos régulièrement, 5% appliquent une crème hydratante ou cicatrisante ou désinfectent la sarcoïde. 2% mettent un masque anti-mouche. Moins de 2% font appel à un shiatsu ou à des thérapies énergétiques. 3% cherchent un traitement spécifique, 2% complèmentent en magnésium et 2% cherchent des traitements naturels. <u>Alimentation et mode de vie</u> : 4% pensent que le développement des sarcoïdes est lié à des carences alimentaires. 1,5% complèmentent le cheval en magnésium. 1% essayent de limiter le stress du cheval. <u>Contagiosité</u> : 4% isolent le cheval et 0,5% le manipule avec les gants.	
32% contactent le vétérinaire dans la journée, 30% dans la semaine et 15% attendent un mois pour faire évoluer la lésion. 13% ne pensent pas avoir besoin du vétérinaire.	
Gale de boue	"gale de boue" (74%), "crevasses" (15%), dermatophilose (1,4%), photosensibilisation (2,7%), "gale" (2,3%).
<u>Soins locaux</u> : 8% des propriétaires vont doucher sans nettoyer, 25% nettoieront la zone, avec un savon antiseptique (18%) (bétadine, chlorhexidine, Septivon ND). 2% nettoieront sans eau. 29% appliqueront un désinfectant. 5% précisent arracher les croûtes qui partent, 2% précisent qu'ils n'arrachent pas les croûtes qui résistent, et 1 % s'abstiennent complètement d'arracher les croûtes. 30% prennent la précaution de bien sécher la zone et 3% imaginent même la tondre. <u>Produits utilisés</u> : une crème hydratante ou cicatrisante (22%), une pommade grasse (20%), un traitement pour "gale de boue" (10%), des pommades soufrées (5%), une crème du vétérinaire (3%),	

une pommade antiseptique voir antibiotique (3%), un produit anti-crevasse (2%), et 1% ou moins proposent respectivement : miel, huile de cade, graisse à pied ou graisse à traire, soufre, zinc, talc, huile de paraffine, aloe vera, crème anti-UV et huile de noix de coco. <u>Mesures environnementales</u> : 39% placent le cheval dans un environnement sec, 4% font attention à la propreté de la litière, et 2% l'isolent des autres. Traitement autre : 0,5% respectivement d'utiliseraient un antifongique ou un antibiotique. Examen : 2% surveillent l'apparition de boiterie, d'œdème ou de lymphangite.	
8% appellent immédiatement le vétérinaire ou dans la journée, 29% l'appellent dans la semaine, 29% dans le mois, 4 % plus tard et 26% pense ne pas y avoir recours. 6,4% n'ont pas répondu	
Colique	Colique (96%), bouchon œsophagien (1,8%), ulcères gastriques (1,4%), fourbure (0,5%)
<u>Comportements</u> : 17% lèvent le cheval et de l'empêchent de se rouler, 73% le font marcher, 30% l'empêchent de manger, et 5% essaient de l'abreuver alors que 1,4% l'empêcheraient de boire. 1,4% propose de le transporter en van ou en camion et 2% proposent à tort de l'immobiliser. <u>Examen clinique</u> : 7% surveillent ou de cherchent les derniers crottins, 7% écoutent le transit en collant l'oreille à la paroi abdominale, 7% prennent la température rectale, 2% la fréquence cardiaque et 1% observent les muqueuses. <u>Approches thérapeutiques</u> : 20% proposent une injection de CALMAGINE ND (métamizole), 1% de la masser et 0,5% respectivement de l'huile essentielle de basilic et le shiatsu.	
81% appelleront le vétérinaire immédiatement, 15% dans la journée, 0,5% pense ne pas en avoir besoin et 4% ne se sont pas prononcés.	
Plaie	Non évalué
Non évalué	
59% des propriétaires vont contacter le vétérinaire immédiatement, 13% dans la journée, 21% dans la semaine, 3% dans le mois où plus tard, et 4% pensent ne pas y avoir recours.	
Asthme équin	Emphysème (58%), asthme (10%), allergie à la poussière (6%), intolérance à la poussière (5%), pousse (0,5%), RAO (0,5%), affection respiratoire sans précision (6%), coup de froid (2%), pneumonie (1%), rhinopneumonie (1%), gourme (0,5%)
<u>Gestion du fourrage</u> : 73% des propriétaires souhaitent faire subir un traitement particulier au foin pour l'assainir, parmi lesquels : le mouiller (55%), le purifier (8%), le tremper (5%), l'humidifier (3%), donner du foin dépoussiéré (2%). 8% donneront plutôt du foin enrubanné. <u>Concernant la litière</u> : 17% des propriétaires remplacent la paille par des copeaux et 7% font attention à la qualité de la paille. <u>Environnement</u> : 13% écrivent qu'il faut éviter la poussière dans l'environnement de manière en général. 30% choisissent un hébergement au pré en permanence, 14% sortiraient leur cheval dès que possible, 7% précisent favoriser la ventilation du box, 2% portent une attention au sol des zones de travail et 0,5% évoquent un masque "anti-pollution". <u>Examen clinique</u> : 4% prennent la température du cheval, et 2% évoquent le test au sac et l'auscultation respiratoire. <u>Approches thérapeutiques</u> : 6% précisent mettre le cheval au repos. 7% proposent des sirops, 2% des baumes pour les naseaux. 1% évoquent des compléments alimentaires, 3% la phytothérapie, 2% du thym, 2% de l'aromathérapie (Eucalyptus), 1% de l'homéopathie, 1% du miel dans la ration et 0,5% de l'ail en poudre. 3% évoquent les traitements par inhalation ou nébulisation, 1% le Ventipulmin ND	

(clenbutérol), 0,5% respectivement du Dexalone ND (dexaméthasome), des antibiotiques, du soufre, et une analyse de sang pour un protocole de désensibilisation.	
7% des propriétaires appelleront le vétérinaire immédiatement, 13% dans la journée, 51% dans la semaine, 13% dans le mois, 3% plus tard, 6% pensent ne pas en avoir besoin et 8% ne se sont pas prononcé.	
Uvéite	Uvéite (40,6%), ulcère cornéen (17,4%), kératite (1,4%), oedème ou l'inflammation de la cornée (2,7%), la cataracte (6,4%), le glaucome (2,3%), la conjonctivite (1,8%), fluxion périodique (0,9%), traumatisme (4,6%), corps étranger (2,7%), infection (1,4%), leptospirose (0,9%), vieillesse (0,9%), herpèsvirose (0,5%), l'hyperglycémie (0,5%).
<u>Protection de l'œil</u> : Port du masque classique (16%), masque opaque ou anti-UV (11%), placer le cheval à l'obscurité (11%), au boxe (4%), sans poussière (2%), sans vent (1%) <u>Soins locaux</u> : Sérum physiologique (13%), collyre non précisé (3%). Et 1% respectivement : N-acetylcholine, Tévémixine ND (Néomycine), atropine, collyre anti-inflammatoire, collyre antibiotique, et test à la fluorescéine.	
63% des propriétaires appellent le vétérinaire immédiatement, et 20% dans la journée, 10% dans la semaine, 1,4% dans le mois ou pensent ne pas en avoir besoin, et 7% ne se sont pas prononcé.	
Lymphangite	Engorgement (28,3%), lymphangite (22,8%), œdème (3,7%), d'infection (3,2%), inflammation (2,3%), traumatisme de type choc ou coup (14,2%), tendinite (13,7%), entorse ou la foulure (9,6%), abcès de pied (6,5%), fracture ou fêlure (4,1%), plaie (3,7%), réaction à une piqûre d'insecte (2,3%), gale de boue (1,4%).
<u>Examen</u> : 8% regardent si le cheval boite, 7% inspectent le membre, 13% cherchent précisément une, 5% une chaleur, 2% une douleur, 1% de la gale de boue. 3% prendront la température rectale. <u>Soins locaux</u> : 50% proposent de doucher à l'eau froide, 30% posent de l'argile, et 10% des bandes de repos, 7% posent du froid sous forme de guêtres, de glace ou de crème rafraîchissante, et 3% proposent un bandage avec du dakin ou de la javel. 6% proposent de masser le membre avec un onguent ou une douche à forte pression. 2% pensent désinfecter le membre, et 0,5% pensent le tondre. <u>Activité</u> : 22% proposent de marcher le cheval, 7% qui le mettent "au repos", 4% qui proposent de marcher avec modération selon le confort et 12% qui proposent de l'immobiliser. <u>Traitements</u> : 45% proposent les anti-inflammatoires dont 1% par voie locale, 2% suggèrent les antibiotiques, et 2% pensent utiliser de l'homéopathie ou de l'aromathérapie.	
Un total de 27,4% des propriétaires contacte le vétérinaire immédiatement et 27,9% dans la journée. 37,0% observent l'évolution sur la semaine et 1,4% se donnent un mois. Un total de 1% des propriétaires l'appellera plus tard ou ne pense pas en avoir besoin et 5,9% ne se sont pas prononcés	
Abcès de pied	Abcès de pied (49,8%)
Parmi les propriétaires ayant reconnus l'abcès de pied les <u>démarches adoptées</u> sont : appeler le maréchal ferrant (34%), appeler le vétérinaire (7%), attendre (5%), mettre au boxe (8%), environnement plus sec (9%), percer (7%), faire mûrir l'abcès (8%), appliquer du goudron (6%). <u>Pour faire mûrir l'abcès</u> : des pansements sont suggérés par 38% des propriétaires et les bains de pieds par 30%. Les pansements sont proposés avec des graines de lin (23%), un coton ANIMALINTEX ND (8%), sans précision (6%), de la javel (0,5%) ou de la bétadine (0,5%). Les bains de pieds sont réalisés avec de la javel diluée (18%), avec une solution non précisée (6,4%), de la bétadine diluée (2%) du bicarbonate de soude (2%), ou avec du sel et du vinaigre (1%). 1% suggèrent de donner des anti-inflammatoires.	

Syndrome de Cushing	Cushing (60,3%), lié à la vieillesse (7,8%), carences (2,3%), sous-nutrition (1,4%), SME (1,4%), parasitisme (1,4%), maladie digestive (0,9%), problème de thermorégulation (0,9%), hypertrichose (0,5%), hirsutisme (0,5%)
<u>Mesures hygiéniques</u> : tondre le cheval (18%), pansages réguliers (15%) <u>Mesures alimentaires</u> : revoir la nutrition en général (12%), réduire les sucres, amidons et/ou céréales et concentrés (6%), attention à la fourbure (2%), ou au contraire augmenter la richesse de l'alimentation (5%), donner de l'huile (2%), augmenter les protéines (1%), fourrages à volonté (2%). <u>Mesures thérapeutiques</u> : avis du vétérinaire directement (16%), intérêt d'une prise de sang (9%), traitement spécifique du syndrome de Cushing (8%), PRASCEND ND (Pergolide) (2%). <u>Par ailleurs</u> : dentiste d'abord (2%), phytothérapie (3%), antiparasitaires (3%), au shiatsu (1%) ou à la naturopathie (1%). 2% des propriétaires disent qu'il n'y a rien à faire pour le cas de ce cheval.	
13% des propriétaires contacteront le vétérinaire immédiatement, 11% dans la journée, 27% dans la semaine, 27% dans le mois, 6% plus tard, et 4% ne pense pas le contacter. 12% ne se sont pas prononcés.	
Syndrome métabolique équin	L'insuline est identifiée comme étant l'hormone responsable de cette obésité par 18,7% des propriétaires et 1,8% parlent du syndrome métabolique équin.
<u>Augmentation des dépenses énergétiques</u> : l'exercice (34%) : écurie "active" (3%), pré avec du dénivelé (1%). <u>Réduction de l'alimentation</u> : réduction de la ration non précisée (22%), réduction de la taille du pré (16%), suppression des concentrés (15%), à la "diète" (3%), fourrages plus pauvres (6%), tremper le foin pour dissoudre les sucres (3%), remplacement de la paille par des copeaux (2,3%), panier adapté pour ralentir la préhension (25%), recours aux filets à foin (3%), appel à un nutritionniste (1%) <u>Traitement</u> : Insuline (1%) et CMV adapté (1%)	
8% des propriétaires feront appel au vétérinaire immédiatement ou dans la journée, 16% dans la semaine, 41% dans le mois, 10% plus tard et 9% ne pensent pas en avoir besoin. 15% ne se sont pas prononcés	
Syndrome respiratoire	"rhume" ou le "coup de froid" (37,2%), gourme (22,4%), grippe (10%), rhinopneumonie (9,1%), infection d'étiologie non précisée (4,1%), virale (2,7%) ou bactérienne (0,5%), allergie ou d'emphysème (2,7%), une rhinite (2,7%), pneumonie (2,3%), bronchite (2,3%), trachéite (1,4%), sinusite (0,5%), laryngite (0,5%), mycose des poches gutturales (1,4%)
<u>Gestion de la contagiosité</u> : Isolement (32%), quarantaine (1%), mesures de biosécurité (2%), attention au matériel utilisé (2%) <u>Examen clinique</u> : Prise de température (17%), observation des autres chevaux (1%) <u>Gestion du cheval</u> : Repos (9%), travail allégé (1%), à bien le sécher à la fin du travail (2%) <u>Environnement</u> : Placer le cheval au ses (8%), le couvrir (7%), éviter la poussière (4%), mouiller le foin (3%). <u>Mesures thérapeutiques</u> : Sirop pour la toux (4%), phytothérapie, huiles essentielles, vicks vaporub, antibiotiques (respectivement 2%), et 1% respectivement : miel, ail, infusions de thym, traitement en nébulisation, argent colloïdal, ou glycérine iodée dans la ration.	
20% des propriétaires contacteraient leur vétérinaire immédiatement, 30% dans la journée, et 31% dans la semaine, 4% dans le mois, 1% plus tard, 1% ne pensent pas en avoir besoin et 13% n'ont pas répondu.	

Gourme	Gourme (39,7%), infection (2,5%), abcès (0,9%), obstruction (2,3%) œsophagienne, rhinopneumonie (1,4%), grippe (1,4%). Par 0,9% respectivement : tumeur, trachéite, allergie, thyroïde, problème pulmonaire ; et 0,5% respectivement : angine, laryngite, rhodococcose, traumatisme, lymphangite, syndrome piro-like, fausse route.
38,8% pensent à isoler leur cheval ou le mettre en quarantaine. 11,4% prendront la température et des mesures de biosécurité seront adoptées par 2,8% d'entre eux	
56,6% contactent leur vétérinaire immédiatement, 23,3% dans la journée, et 4,1% dans la semaine. 0,5% l'appelleront respectivement dans le mois, plus tard, ou estiment ne pas en avoir besoin. 15,1% n'ont pas répondu à la question	
Ulcères gastriques	Ulcères gastriques (54%), problème dentaire (6,8%), problème digestif (3,7%), douleur au ventre (1,8%), colique, (1,4%), problème d'estomac (2,3%), douleur ostéoarticulaire (2,3%), 0,5% respectivement : problème hépatique, anémie, grippe.
<u>Mesures alimentaires</u> : Augmentation des fibres et les fourrages où fourrages à volonté (21%). Baisse des concentrés (5%), arrêt des concentrés (7%), fractionnement des repas (4%), huile pour énergie (2%), et luzerne (2%). <u>Mesures environnementales</u> : Limiter le stress (9%), mise au pré (8%), au repos (5%), allègement du travail (3%), augmentation des contacts sociaux (2%). <u>Mesures thérapeutiques</u> : Pansements gastriques (3%), argile (6%), Phosphalugel ND (phosphate d'aluminium) (3%), du sucralfate (1%), bicarbonate tampon (1%), "traitement spécifique" (2%), oméprazole ou spécialités vétérinaires associées (4%), aloe vera (7%), compléments ou phytothérapie "anti-ulcéreux" (6%), recours au dentiste (5%), à l'ostéopathe (2%), au vermifuger (2%), au shiatsu (1%).	
18% l'auront appelé immédiatement, 20% dans la journée, 32% dans la semaine, 9% dans le mois et 0,5% plus tard. 4% pensent ne pas en avoir besoin. 17% ne se sont pas prononcés.	
Bouchon œsophagien	Bouchon œsophagien (55,3%), dysphagie (1,4%), polyphagie (1,4%), fausse route (4,6%), étouffement (4,3%). 0,5% respectivement : obstruction nasale, vomissement, impaction de l'estomac, mycose des poches gutturales, fente palatine, problème de palais mou, ténia.
<u>Comportement immédiat</u> : 27% massent le dessous de l'encolure, 12% retirent la nourriture, 2% retirent l'eau, alors que 3% proposent à boire, et 2% forcent l'abreuvement à l'aide de seringue voir 1% à l'aide du tuyau dans la bouche. 2% donnent des seringues d'huile à avaler et 1% des seringues de paraffine. 8% font marcher le cheval alors que 5% le laissent au calme au boxe. 2% proposent une injection de Calmagine ND (métamizole) 6% pensent à <u>prévenir les récives</u> : repas plus fractionnés, huile dans la ration, ration humide, ou encore mettre une pierre dans la mangeoire pour ralentir le repas.	
71% des propriétaires appellent le vétérinaire immédiatement, 11% dans la journée, 1% dans la semaine et 2% pensent ne pas en avoir besoin. 16% ne se sont pas prononcés.	
Syndrome piro-like	Maladie de Lyme (49,1%), piroplasmose (40,8%), leptospirose (30,3%), ehrlichiose (1,4%), anaplasmose (1,4%), leishmaniose (0,5%), syndrome "Piro-like" (1,4%).
<u>Examen clinique</u> : 14% prennent la température du cheval, 3% regardent les muqueuses, 1% cherchent un ictère, et 1% observent les urines. 9% pensent qu'une prise de sang serait utile.	

<u>Traitement</u> : Carbesia ND (2%), antibiotique (1%) <u>Mesures préventives</u> : jeter le grain entamé (7%), isoler le cheval (3%), prévention des rongeurs (6%), nettoyer les locaux (3%), utiliser des répulsifs (4%), retirer les tiques (5%), désinfecter les zones de morsure (2%), mettre de l'huile sur les membres pour empêcher les tiques de grimper (0,5%),	
53% des propriétaires appellent leur vétérinaire immédiatement, 25,1% dans la journée, 6,8% dans la semaine et 0,5% dans le mois. Seul 0,5% pense ne pas avoir besoin du vétérinaire et 14,6% n'ont pas répondu	
Tétanos	Tétanos (71,6%), infection (1,8%), choc septique (0,9%), rage (0,5%), paralysie (0,5%)
<u>Comportement immédiat</u> : Isolement du cheval (4%), au calme (3%), au boxe (3%), à l'obscurité (1%), dans un endroit confortable (2%), nettoyage de la plaie (3%), sérums antitétaniques (4%). Prise de température (1%), observation des muqueuses (1%). 3% évoquent le pronostic très sombre.	
85% des propriétaires appelleront le vétérinaire immédiatement et 0,9% dans la journée. 0,5% ne l'appellera pas et 14% n'ont pas répondu.	

Annexe 10 bis : Moyenne des résultats des propriétaires pour chacune des mises en situation selon le barème établi

Situation	Reconnaitances des symptômes	Proposition des démarches recommandées	Recours au vétérinaire à temps	Prise en charge globale
Amaigrissement	59%	50%	50%	53%
Fourbure	78%	40%	64%	61%
Coup de sang	65%	33%	77%	58%
Epistaxis	15%	0%	58%	24%
Teigne	44%	42%	55%	47%
Sarcoïde	37%	0%	47%	28%
DERE	81%	63%	50%	65%
Gale de boue	91%	60%	23%	58%
Colique	96%	59%	85%	80%
Asthme équin	80%	64%	45%	63%
Uvéite	52%	Non évalué	72%	41%
Lymphangite	35%	80%	42%	52%
Cushing	61%	27%	22%	37%
SME	18%	58%	46%	41%
Gourme	40%	39%	95%	58%
Ulcères gastriques	53%	36%	72%	54%

Bouchon	56%	15%	71%	47%
FOI	56%	Non évalué	78%	45%
Tétanos	71%	Non évalué	98%	56%

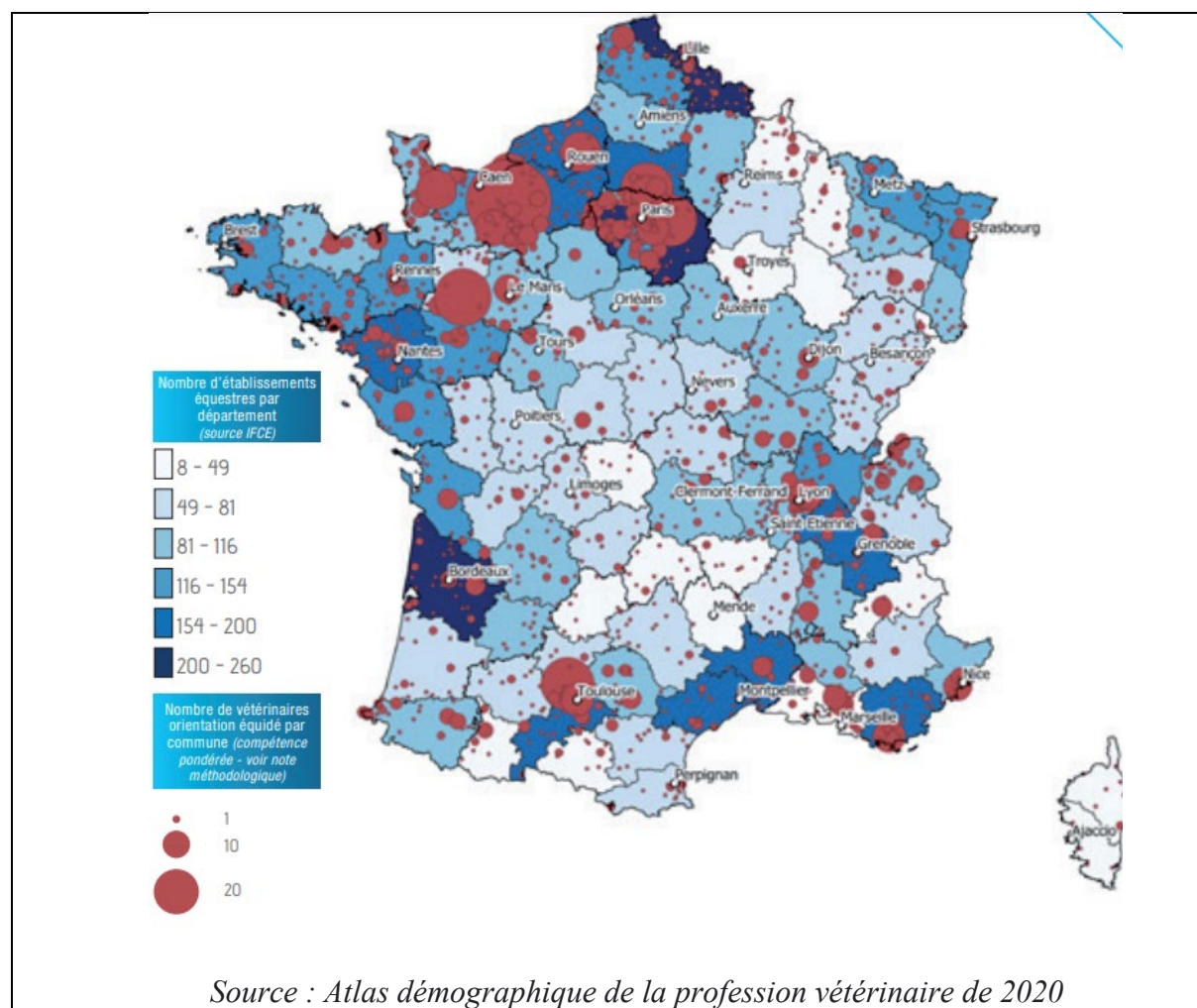
Annexe 11 : Résultat de l'évaluation de l'embonpoint des chevaux par les propriétaires interrogés

Cheval à faire maigrir	Cheval à faire grossir	Cheval en bon état
		
66 % de bonnes réponses 33 % « en bon état » 0 % « à faire grossir »	95 % de bonnes réponses 3 % « en bon état » 1 % « à faire maigrir »	94 % de bonnes réponses 1 % « à faire maigrir » 5 % « à faire grossir »

Annexe 12 : Recommandations d'ambiance des bâtiments pour l'hébergement des équidés d'après, Søndergaard et Ladewig (2004)

Température	< 10-15°C de préférence
Humidité	Environ 50 - 70 %
Ventilation	< 0,5 mètres/seconde
Concentration en gazs de fermentation	[CO2] < 3000ppm [NH3] < 20 ppm [H2S] < 0,5 ppm
Poussières	< 4 mg/mètre cube d'air
Lumière	Surface des fenêtres = à 5 à 7% de la surface du sol Ajouter 2,5 à 3 watt/m ² de sol d'éclairage.
Bruit	< 65 dB
Renouvellement de l'air	L'air dans l'écurie doit être renouvelé complètement 4 fois par heure

Annexe 13 : Nombre de vétérinaires équins par rapport au nombre de structures équestres sur le territoire français



Annexe 14 : La visite d'achat et le bilan d'acquis des compétences : principe et modalités

La visite d'achat est réalisée par les vétérinaires équins à la demande des acheteurs afin de s'assurer de la bonne santé de l'équidé concerné. Elle est personnalisable en fonction des ambitions sportives des acheteurs et de leur niveau d'exigence vis-à-vis de la santé du cheval. Cette visite engage la responsabilité du vétérinaire l'ayant effectué, en cas de non-détection d'un problème lors de celle-ci. Elle s'élève à 84€ en moyenne pour les examens de base : ophtalmologie, auscultation cardiaque et respiratoire avec test au sac, et un examen locomoteur. Des examens complémentaires tels que des radiographies ou échographies peuvent être effectués en plus, de manière systématique ou suite à un examen locomoteur insatisfaisant. Des analyses de sang ainsi que tout autre examen peuvent aussi être proposés en fonction des préoccupations des clients. La visite d'achat est une première étape pour un bon suivi puisque 70 % des vétérinaires réalisant les visites, proposent un suivi adapté aux éventuels défauts mis en évidence. (Henry 2014)

D'autre part, certains accidents, blessures ou maladies pouvant être en lien avec des problèmes comportementaux limitant l'adaptation au nouvel environnement du cheval après son achat, il semble également important d'apporter un regard professionnel sur l'état comportemental du cheval, d'autant plus pour les acheteurs amateurs faisant leur démarche de manière indépendante. Pour cela, un "Bilan des Acquis et du Comportement" du cheval (BAC) a été élaboré par l'IFCE, et rend accessible et objective, une évaluation des acquis du cheval sous la selle et de son comportement vis-à-vis d'éléments nouveaux, à l'aide d'une grille simple d'utilisation. C'est un outil accessible par les propriétaires, et la présence d'un vétérinaire pour l'utiliser n'est pas nécessaire. (Henry 2014)

État des lieux des connaissances et des pratiques des propriétaires d'équidés de sport et loisir sur les sujets médicaux et de bien-être à partir d'une enquête

RESUME

Cette thèse a pour objectif de dresser un état des lieux du statut actuel des propriétaires d'équidés de sport et de loisir et de leurs connaissances et pratiques en termes de santé et de bien-être de leurs animaux. Elle se base sur des données bibliographiques, mais aussi sur une enquête approfondie de 135 questions diffusée auprès de 218 propriétaires d'équidés. Elle permet de mettre en avant leurs connaissances, mais aussi leurs pratiques et la perception qu'ils en ont, sur des sujets tels que l'hébergement, l'alimentation et la prévention médicale. L'enquête place aussi les propriétaires de manière fictive dans des situations où ils ont à expliquer les démarches qu'ils envisageraient si cela concernait leur animal, en termes de prise en charge autonome et des circonstances de recours au vétérinaire. Elle permet aussi d'appréhender l'intérêt des propriétaires pour différents thèmes et pratiques, telles que les méthodes d'information et de formation entre autres. La dernière partie de la thèse porte sur une discussion à propos des différents moyens envisageables d'améliorer la prise en charge de la santé et du bien-être des équidés, que ce soit par une évolution de la part des propriétaires individuellement, par une évolution de la filière et des pratiques équestres en général, ou encore par une meilleure prise en charge de la part des vétérinaires équin.

MOTS CLES

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - SONDAGE (ENQUETE) | - BIEN-ETRE ANIMAL |
| - CONNAISSANCES | - SANTE |
| - PROPRIETAIRES D'ANIMAUX | - CHEVAUX DE SPORT |

JURY

Président : Monsieur Patrick LUSTENBERGER, Professeur à la faculté de médecine de Nantes

Rapporteur : Madame Anne COUROUCE, Professeur en médecine interne, imagerie médicale et législation professionnelle vétérinaire

Assesseur : Monsieur Jean-François BRUYAS, Professeur de biotechnologies et pathologie de la reproduction

Diane SAVATIER

360 rue de Briquedalles

76540 Sassetot-le-Mauconduit

Impression-these.com